

Annexes

à la Déclaration commune
du 14^e Sommet de la Présidence
de la Grande Région

Mayence, 4 décembre 2014

Sommaire

Annexe 1

Accord-cadre relatif à la formation professionnelle transfrontalière dans la Grande Région du 5 novembre 2014 à Trèves

Annexe 2

Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi : non incluse dans le document

Annexe 3

Conférence des Ministres de l'Education : Déclaration commune de la première journée sur l'éducation de la Grande Région du 16 juin 2014

Annexe 4

Déclaration commune du Sommet de l'Énergie de la Grande Région du 17 mars 2014 à Trèves

Annexe 5

Compte-rendu de la première séance de travail commune des responsables des groupes de travail du Sommet de la Grande Région et de la Conférence franco-germano-suisse du Rhin Supérieur, les 22 et 23 mai 2014 à Neustadt an der Weinstraße

Annexe 6

Task Force Frontaliers : « Amélioration de la mobilité du marché du travail au sein de la Grande Région – 12 solutions »

Annexe 7

Contribution conjointe du Comité de coordination du Développement territorial et du groupe de travail « Transports » du Sommet de la Grande Région, ainsi que du groupe de travail « Transport » du CESGR à l'attention des Chefs des Exécutifs de la Grande Région : « Les projets de transport particulièrement prioritaires dans la perspective du développement métropolitain de la Grande Région » du 11 novembre 2014

Annexe 8

Département Développement urbain et mobilité, CEPS/INSTEAD : « Etude préparatoire à l'élaboration du volet économique du Schéma de développement territorial de la Grande Région »

Annexe 9

Rencontre des ministres et des responsables politiques de l'aménagement du territoire et de l'économie du 17 novembre 2014 à Trèves à l'occasion de la réunion sectorielle conjointe « Aménagement du territoire et économie » de la Grande Région : Prise de position des ministres et responsables politiques de l'aménagement du territoire concernant le schéma de développement territorial de la Grande Région (SDT-GR)

Annexe 10

Convention sur l'échange réciproque et transfrontalier de données géographiques du 12 décembre 2014

Annexe 11

Système d'information géographique de la Grande Région : Cahiers thématiques « Evolution démographique, projection de la population et chômage des jeunes »

Annexe 12

Offices statistiques de la Grande Région : « Statistiques en bref »

Annexe 13

4^{ème} Conférence Ministérielle de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche de la Grande Région : « Déclaration d'intention sur l'avenir de la coopération institutionnelle dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche en Grande Région »

Annexe 14

Groupe de Travail « Enseignement Supérieur et Recherche » (GT ENSUP) : « Note de synthèse du groupe technique « codiplômation » »

Annexe 15

5^e Conférence des Ministres de la Culture de la Grande Région 28 octobre 2014 à Trèves : Résultats des délibérations des ministres responsables de la culture

Annexe 16

Résultats du JugendForumJeunesse 2014 de la Grande Région

Annexe 17

Comité économique et social de la Grande Région (CESGR) : « Rapport sur la situation économique et sociale de la Grande Région 2013/2014 » - non inclus au document

Annexe 18

Conseil Interrégional des Chambres de Métiers (CICM) :

Prise de position CICM « Transition énergétique pour une politique climatique et énergétique concertée en Grande Région »

Revendication du CICM à l'adresse du Sommet de la Grande Région

Annexe 1

Accord-cadre relatif à la formation professionnelle
transfrontalière dans la Grande Région du 5 novembre 2014 à
Trèves



**Rahmenvereinbarung
über grenzüberschreitende Berufsbildung
in der Großregion**

**Accord-cadre
relatif à la formation professionnelle transfrontalière
dans la Grande Région**

Entre

- le Land de Rhénanie-Palatinat
- le Land de Sarre
- le Grand-Duché de Luxembourg
- la Région wallonne
- la Fédération Wallonie-Bruxelles
- la Communauté germanophone de Belgique
- l'Etat français, représenté par la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Lorraine (DIRECCTE)
- le Conseil régional de Lorraine

Zwischen

- dem Land Rheinland-Pfalz
- dem Saarland
- dem Großherzogtum Luxemburg
- der Region Wallonie
- der Föderation Wallonie-Brüssel
- der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens
- dem französischen Staat, vertreten durch die Regionale Behörde für Unternehmen, Wettbewerb, Verbraucher, Arbeit und Beschäftigung in Lothringen (DIRECCTE)
- dem Regionalrat Lothringen

En partenariat avec

- le Conseil Parlementaire Interrégional
- les services publics de l'emploi en Grande Région
- le Comité Economique et Social de la Grande Région
- le Conseil Interrégional des Chambres des Métiers de la Grande Région
- l'Association des Chambres de Commerce et d'Industrie de la Grande Région
- les Conseils Syndicaux Interrégionaux, représentés par la Plateforme Syndicale de la Grande Région
- EURES-T SLLR
- EURES-T P.E.D
- l'Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi

In Partnerschaft mit

- dem Interregionalen Parlamentarierrat
- den öffentlichen Arbeitsverwaltungen in der Großregion
- dem Wirtschafts- und Sozialausschuss der Großregion
- dem Interregionalen Rat der Handwerkskammern der Großregion
- der Arbeitsgemeinschaft der Industrie- und Handelskammern der Großregion
- den Interregionalen Gewerkschaftsräten, vertreten durch die Gewerkschaftliche Plattform der Großregion
- EURES-T SLLR
- EURES-T P.E.D
- der Interregionalen Arbeitsmarktbeobachtungsstelle

- la Task Force Frontaliers
- le réseau urbain QuattroPole
- l'EuRegio Saar-Lor-Lux+, l'association des communes de la Grande Région

- der Task Force Grenzgänger
- dem Städtenetz QuattroPole
- der EuRegio Saar-Lor-Lux+, dem Zusammenschluss der Kommunen in der Großregion.

(ci-après dénommés « *partenaires* »)

(im folgenden „*Partner*“ benannt)

L'accord cadre relatif à la formation professionnelle transfrontalière dans la Grande Région est ouvert à d'autres partenaires.

Die Rahmenvereinbarung über grenzüberschreitende Berufsbildung in der Großregion steht weiteren Partnern offen.

PREAMBULE

PRÄAMBEL

Avec plus de 213.000 travailleurs frontaliers, la Grande Région, composée des régions partenaires Sarre, Lorraine, Luxembourg, Rhénanie-Palatinat, Wallonie, Communautés française et germanophone de Belgique, concentre les flux frontaliers les plus importants de l'Union Européenne. C'est notamment le stade avancé d'intégration du marché du travail transfrontalier qui lui confère son caractère de région européenne modèle.

Die Großregion, bestehend aus den Partnerregionen Saarland, Lothringen, Luxemburg, Rheinland-Pfalz, Wallonie, Französische und Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens, weist mit mehr als 213.000 Grenzpendlerinnen und Grenzpendlern die größten Grenzgängerströme in der Europäischen Union auf. Insbesondere die fortgeschrittene Integration des grenzüberschreitenden Arbeitsmarktes prägt ihren Charakter als europäische Modellregion.

Suite à la crise économique et financière et à la crise de la dette souveraine qui en a résulté, la situation s'est aggravée sur les marchés du travail au sein de l'Union Européenne dans son ensemble mais aussi dans la Grande Région.

Infolge der Wirtschafts- und Finanzkrise und der daraus resultierenden Staatsschuldenkrise hat sich die Situation auf den Arbeitsmärkten in der Europäischen Union insgesamt, aber auch in der Großregion verschärft.

Ce sont surtout les jeunes qui sont touchés. Parallèlement, la mutation démographique, le développement technologique et la numérisation du monde du travail, l'acquisition de langues étrangères ainsi que les besoins croissants en main d'œuvre qualifiée dans certaines régions et certaines branches représentent des défis majeurs pour la Grande Région qui doivent être relevés ensemble. Les régions frontalières, comme la Grande Région, peuvent en effet utiliser leurs marges de manœuvre et ainsi contribuer de façon significative à relever ces défis.

Betroffen sind vor allem die Jugendlichen. Zugleich stellen der demografische Wandel, die Technologisierung und Digitalisierung der Arbeitswelt, der Fremdsprachenerwerb sowie steigende Fachkräftebedarfe in einzelnen Regionen und Branchen große Herausforderungen für die Großregion dar, die es gemeinsam zu bewältigen gilt. Grenzregionen wie die Großregion können ihre Gestaltungsspielräume nutzen und damit einen wichtigen Beitrag zur Begegnung dieser Herausforderungen leisten.

L'accord-cadre relatif à la formation professionnelle transfrontalière peut contribuer à développer

Die Rahmenvereinbarung über grenzüberschreitende Berufsbildung kann dazu beitragen, das

d'avantage le potentiel du marché du travail de la Grande Région.

En constituant un cadre opérationnel pour la promotion de la mobilité professionnelle et de l'emploi et pour la lutte contre le chômage, cet accord s'inscrit dans la stratégie Europe 2020 en faveur d'une croissance intelligente, durable et inclusive, et traduit la pensée globale en action locale, le tout dans une logique partenariale. Il s'appuie sur les lignes directrices "Europe 2020" du Conseil pour les politiques de l'emploi des Etats membres et accompagne, au niveau transfrontalier, les initiatives phares : « Jeunesse en mouvement » ainsi que « Une stratégie pour les nouvelles compétences et les nouveaux emplois » de la stratégie Europe 2020.

Dans ce contexte, l'accord-cadre relatif à la formation professionnelle transfrontalière dans la Grande Région peut aussi contribuer à la mise en œuvre des recommandations en matière d'emploi émises par la Commission européenne à l'attention de chaque pays, à savoir la Belgique, l'Allemagne, la France et le Luxembourg. Par conséquent, l'accord a été intégré dans le programme national de réformes de la République fédérale d'Allemagne.

Dans la Grande Région, il existe d'ores et déjà un large éventail de possibilités encourageantes en matière de formation professionnelle transfrontalière et des initiatives politiques ad hoc au niveau local ou bilatéral.

Bien que les offres locales et régionales existantes fonctionnent de manière efficace à bien des égards et qu'elles puissent servir de modèles, elles sont en revanche souvent peu connues, poursuivent des objectifs différents et sont ouvertes à des groupes cibles différents. Jusqu'à présent, les objectifs et les réglementations relatifs à la formation professionnelle transfrontalière ne font pas l'objet d'une compréhension commune, générale et globale en Grande Région. C'est pourquoi, à travers le présent accord, les partenaires se fixent l'objectif de mieux se concerter sur la promotion de la formation professionnelle transfrontalière dans la Grande Région. Tout en tenant compte des différences des systèmes de formation professionnelle, ils se prononcent dans la mesure de leur compétence en faveur de la mise en place de clauses d'expérimentation.

Potenzial des Arbeitsmarktes der Großregion stärker zu entfalten.

Da sie ein Handlungsgerüst zur Förderung der beruflichen Mobilität, für mehr Beschäftigung und zur Bekämpfung von Arbeitslosigkeit darstellt, steht sie im Einklang mit der Strategie Europa 2020 für intelligentes, nachhaltiges und integratives Wachstum und setzt unter Berücksichtigung des Partnerschaftsprinzips globales Denken in regionales Handeln um. Sie orientiert sich an den beschäftigungspolitischen Leitlinien des Rates zu Europa 2020 und flankiert auf grenzregionaler Ebene die Leitinitiativen Jugend in Bewegung sowie die Agenda für neue Kompetenzen und neue Beschäftigungsmöglichkeiten der Strategie Europa 2020.

Die Rahmenvereinbarung über grenzüberschreitende Berufsbildung in der Großregion kann vor diesem Hintergrund auch einen Beitrag zur Umsetzung der länderspezifischen Empfehlungen der Kommission an Belgien, Deutschland, Frankreich und Luxemburg auf dem Gebiet der Arbeitsmärkte leisten. Sie hat daher Eingang in das Nationale Reformprogramm der Bundesrepublik Deutschland gefunden.

In der Großregion existieren bereits vielfältige begrüßenswerte Möglichkeiten grenzüberschreitender Berufsbildung und entsprechender politischer Initiativen auf lokaler oder bilateraler Ebene.

Obwohl die bestehenden lokalen und regionalen Angebote in vielerlei Hinsicht erfolgreich arbeiten und als gute Beispiele dienen können, sind sie jedoch oftmals wenig bekannt, verfolgen unterschiedliche Ziele und stehen für unterschiedliche Zielgruppen offen. Ein allgemeines und übergeordnetes gemeinsames Verständnis der Ziele und Regelungsinhalte grenzüberschreitender Berufsbildung besteht in der Großregion bisher nicht. Die Partner haben mit dieser Vereinbarung daher den Anspruch, die Förderung grenzüberschreitender Berufsbildung in der Großregion besser abzustimmen. In dem Wissen um die Unterschiedlichkeit der Berufsbildungssysteme setzen sie sich soweit zuständig für Experimentierklauseln ein.

Prenant en considération les instruments existants mis en place par l'Union européenne, comme par ex. ECVET, les travaux préparatoires à la formation professionnelle transfrontalière et les expériences acquises dans ce domaine, dans la Grande Région comme dans d'autres espaces frontaliers tels que le Rhin Supérieur, et tenant compte des conclusions de l'état des lieux "Formation professionnelle transfrontalière dans la Grande Région" dressé par la Task Force Frontaliers, l'accord-cadre met en œuvre les décisions du Sommet de la Grande Région ainsi que les recommandations du Conseil Parlementaire Inter-régional et du Comité Economique et Social de la Grande Région relatives à la promotion de la formation professionnelle et de la mobilité professionnelle dans la Grande Région.

L'accord-cadre vise à structurer les nombreuses activités des différents acteurs au niveau local, régional, national et bilatéral, à renforcer leur visibilité au sein de la population, tout en participant au développement de la Grande Région pour qu'elle devienne un espace commun de vie, de travail et d'activité économique.

Pour ce faire, l'accord-cadre ne se limite pas à la formation professionnelle mais inclut également la formation continue ainsi que d'autres actions visant à améliorer les perspectives professionnelles des demandeurs d'emploi et des personnes peu qualifiées, et plus particulièrement des jeunes. Il définit pour la première fois des objectifs communs en matière de formation professionnelle transfrontalière pour la Grande Région et propose des approches appropriées pour réaliser ces objectifs communs.

Par ailleurs, il décrit les mesures à prendre en matière d'information et de communication, afin de sensibiliser les citoyens ainsi que les entreprises de la Grande Région aux opportunités de formation professionnelle transfrontalière et d'accroître la visibilité de celles-ci. Afin de pouvoir suivre les avancées de la mise en œuvre de l'accord cadre et d'en tirer des recommandations d'actions futures, il est prévu une procédure de compte rendu structurée - basée sur la méthode ouverte de coordination au niveau européen - qui institutionnalise une nouvelle qualité de coopération au sein de la Grande Région.

Unter Berücksichtigung der zur Verfügung stehenden Instrumente der Europäischen Union, wie z.B. ECVET, der Vorarbeiten zu und Erfahrungen mit grenzüberschreitender Berufsbildung in der Großregion und anderen Grenzräumen, z.B. am Oberrhein, sowie den Erkenntnissen aus der Bestandsanalyse „Grenzüberschreitende Berufsausbildung in der Großregion“ der Task Force Grenzgänger setzt die Rahmenvereinbarung die Beschlüsse des Gipfels der Großregion sowie die Empfehlungen des Interregionalen Parlamentarierates und des Wirtschafts- und Sozialausschusses der Großregion zur Förderung beruflicher Bildung und beruflicher Mobilität in der Großregion um.

Die Rahmenvereinbarung soll dazu beitragen, die zahlreichen Aktivitäten unterschiedlicher Akteure auf lokaler, regionaler, nationaler und bilateraler Ebene zu strukturieren, ihre Bekanntheit und Akzeptanz in der Bevölkerung zu stärken und die Großregion zu einem gemeinsamen Lebens-, Arbeits- und Wirtschaftsraum zu entwickeln.

Dabei beschränkt sich die Rahmenvereinbarung nicht auf die Berufsausbildung, sondern bezieht auch die berufliche Weiterbildung sowie weitere Aktivitäten zur Verbesserung der beruflichen Perspektiven von arbeitslosen und geringqualifizierten Personen, insbesondere von Jugendlichen, ein. Sie definiert erstmals gemeinsame Ziele der grenzüberschreitenden Berufsbildungspolitik für die Großregion und führt geeignete Handlungsansätze zur Verwirklichung dieser gemeinsamen Ziele auf.

Darüber hinaus beschreibt sie Maßnahmen der Information und Kommunikation mit dem Ziel, die Bürgerinnen und Bürger sowie die Unternehmen in der Großregion für die bestehenden Möglichkeiten grenzüberschreitender Berufsbildung zu sensibilisieren und deren Bekanntheitsgrad und Akzeptanz zu steigern. Damit die Fortschritte bei der Umsetzung der Rahmenvereinbarung dokumentiert und Empfehlungen für weitere Schritte abgeleitet werden können, ist in Anlehnung an die offene Methode der Koordinierung auf europäischer Ebene ein strukturiertes Verfahren der Berichterstattung vorgesehen, das eine neue Qualität der Zusammenarbeit in der Großregion institutionalisiert

Sur cette base, les partenaires conviennent de ce qui suit :

Auf dieser Grundlage vereinbaren die Partner:

Article 1

Objectifs communs

1.1 L'objectif global de l'accord-cadre est le développement de la Grande Région en un espace commun de vie, de travail et d'activité économique. L'accord-cadre sert notamment à contribuer à la réalisation des objectifs suivants :

- le renforcement de l'intégration du marché du travail grand-régional ;
- la promotion de la qualification, de la mobilité professionnelle et de l'adaptabilité de la population active, notamment celles des jeunes ;
- la promotion de la compétitivité et de la capacité d'innovation des entreprises dans la Grande Région ;
- l'optimisation des processus de compatibilité de l'offre et de la demande sur et entre les marchés de la formation et de l'emploi de la Grande Région ;
- la lutte contre le chômage des jeunes dans la Grande Région et la réduction de la proportion de jeunes qui ont quitté l'école, ne suivent pas de formation ou sont sans emploi ;
- la préservation d'une main d'œuvre qualifiée en vue de répondre aux besoins existants et croissants en main d'œuvre qualifiée dans la Grande Région ;
- l'amélioration de l'information sur les possibilités de formation professionnelle transfrontalière dans la Grande Région. Cela implique également l'amélioration de l'information concernant les différentes initiatives dans les domaines de la formation professionnelle et des qualifications au niveau de l'UE ;
- le comblement des lacunes réglementaires notamment par rapport à la mobilité transfronta-

Artikel 1

Gemeinsame Zielsetzungen

1.1 Übergeordnetes Ziel der Rahmenvereinbarung ist die Entwicklung der Großregion zu einem gemeinsamen Lebens-, Arbeits- und Wirtschaftsraum. Die Rahmenvereinbarung dient im Besonderen dazu, einen Beitrag zur Erreichung der folgenden Ziele zu leisten:

- die Vertiefung der Integration des großregionalen Arbeitsmarktes,
- die Verbesserung der Qualifizierung, der beruflichen Mobilität und der Anpassungsfähigkeit der Erwerbsbevölkerung, insbesondere von Jugendlichen,
- die Verbesserung der Wettbewerbs- und Innovationsfähigkeit der Unternehmen in der Großregion,
- die Optimierung von Matchingprozessen auf und zwischen den Ausbildungs- und Arbeitsmärkten der Großregion,
- die Bekämpfung der Jugendarbeitslosigkeit in der Großregion und Verringerung des Anteils junger Menschen, die sich nicht in Bildung, Ausbildung und Beschäftigung befinden,
- die Sicherung von Fachkräften angesichts der bestehenden und sich verstärkenden Fachkräftebedarfe in der Großregion
- die Verbesserung der Information über die Möglichkeiten grenzüberschreitender Berufsbildung in der Großregion. Dazu gehört auch die Verbesserung der Information über die verschiedenen Initiativen in den Bereichen Berufsbildung und Qualifikation auf EU-Ebene,
- die Schließung von Regelungslücken für die grenzüberschreitende Mobilität insbesondere von Arbeitnehmerinnen und Arbeitnehmern und Auszubildenden.

lière des salariés et des apprentis^{*}.

1.2 Les actions des partenaires visant à promouvoir la formation professionnelle transfrontalière tiennent compte des objectifs du présent accord-cadre en tenant compte des législations nationales respectives.

1.2 Die Aktivitäten der Partner zur Förderung der grenzüberschreitenden Berufsbildung tragen den Zielen dieser Rahmenvereinbarung unter Berücksichtigung der jeweiligen nationalen Gesetzgebung Rechnung.

Article 2

Champs d'application

2.1 Les partenaires conviennent de promouvoir la formation professionnelle transfrontalière avec le concours de toutes leurs structures compétentes, tout en tenant compte de la législation nationale.

Le terme de formation professionnelle transfrontalière au sens du présent accord-cadre englobe la formation professionnelle transfrontalière et la formation continue transfrontalière selon la conception nationale respective ainsi que les mesures transfrontalières de politique active du marché du travail conduisant à une formation professionnelle initiale ou continue.

2.2 Les partenaires encouragent et renforcent entre autres les options suivantes de la formation professionnelle transfrontalière :

- Des formations professionnelles et des examens entièrement effectués dans le pays voisin et conduisant à un diplôme reconnu au niveau national. La reconnaissance mutuelle de ces diplômes et des compétences acquises est promue.

Artikel 2

Regelungsbereich

2.1 Die Partner vereinbaren, die grenzüberschreitende Berufsbildung zu fördern unter Hinzuziehung aller ihrer zuständigen Einrichtungen sowie unter Berücksichtigung der nationalen Gesetzgebung.

Grenzüberschreitende Berufsbildung im Sinne der Rahmenvereinbarung umfasst die grenzüberschreitende Berufsausbildung und die grenzüberschreitende Weiterbildung nach dem jeweiligen nationalen Verständnis sowie grenzüberschreitende Maßnahmen der aktiven Arbeitsmarktpolitik, die zu einer beruflichen Aus- oder Weiterbildung hinführen sollen.

2.2 Die Partner unterstützen und stärken u.a. die folgenden Varianten der grenzüberschreitenden Berufsausbildung:

- Berufsausbildungen, die im Nachbarland vollständig absolviert werden und die zu einem national anerkannten Berufsabschluss führen. Die gegenseitige Anerkennung dieser Abschlüsse und der erworbenen Kompetenzen wird vorangetrieben.

^{*} Pour la Région wallonne, le terme d'apprenti au sens du présent accord-cadre englobe les termes utilisés en formation en alternance, dont les termes d'apprenti, de stagiaire et d'apprenant en alternance.

In der Wallonischen Region umfasst der Ausdruck *apprenti* („Auszubildender“) im Sinne der vorliegenden Rahmenvereinbarung, die in der dualen Ausbildung verwendeten Begriffe, darunter *apprenti* („Auszubildender“), *stagiaire* („Praktikant“) und *apprenant en alternance* („Auszubildender in einer dualen Ausbildung“).

- La partie pratique est effectuée dans un État, la partie théorique dans un autre. L'apprenti obtient un ou deux diplômes professionnels reconnus au niveau national.
- La partie pratique est effectuée dans un État, la partie théorique dans deux États. L'apprenti obtient deux diplômes professionnels reconnus au niveau national.
- Formations professionnelles nationales avec un séjour de courte durée dans une entreprise ou un établissement scolaire dans un autre État. L'apprenti obtient un diplôme professionnel reconnu au niveau national.
- Formations professionnelles nationales avec un ou plusieurs stages obligatoires de courte durée dans un ou plusieurs États et un examen final dont l'évaluation est réalisée par un jury multinational, avec la possibilité d'obtenir plusieurs diplômes professionnels nationaux.
- Der praktische Teil wird in einem Staat absolviert, der theoretische in einem anderen. Die Ausbildung führt zu einem oder zu zwei national anerkannten Berufsabschlüssen.
- Der praktische Teil wird in einem Staat absolviert, der theoretische in zwei Staaten. Die Ausbildung führt zu zwei national anerkannten Berufsabschlüssen.
- Inländische Berufsausbildungen mit einem kurzzeitigen Aufenthalt in einem Betrieb oder einer schulischen Einrichtung in einem anderen Staat. Die Ausbildung führt zu einem national anerkannten Berufsabschluss.
- Inländische Berufsausbildungen mit einem oder mehreren verpflichtenden kurzzeitigen Praktika in einem oder mehreren Staaten und einer Abschlussprüfung aus einem zusammengesetzten Prüfungsgremium mit der Möglichkeit mehrerer nationaler Berufsabschlüsse.

Ces variantes sont mises en œuvre en fonction des besoins dans les différentes branches et régions ainsi qu'en fonction de l'intérêt de la part des jeunes, des entreprises et autres acteurs concernés.

Die Umsetzung dieser Varianten erfolgt je nach Bedarfslage in den einzelnen Branchen und Regionen sowie nach Interesse bei den Jugendlichen, den Ausbildungsunternehmen und weiteren beteiligten Akteuren.

2.3 Les partenaires encouragent et renforcent les options suivantes de la formation continue transfrontalière :

2.3 Die Partner unterstützen und stärken die folgenden Varianten grenzüberschreitender beruflicher Weiterbildung:

- Stages de salariés au sein d'une entreprise dans un autre pays ;
- Offres bilatérales et multilatérales de formation continue aboutissant par exemple à l'acquisition de deux ou plusieurs diplômes professionnels reconnus ou à des qualifications supplémentaires reconnues ;
- Formations professionnelles continues entièrement effectuées dans le pays voisin et aboutissant à un diplôme professionnel, un diplôme de formation continue ou à une qualification supplémentaire reconnue.
- Praktika von Beschäftigten in einem Betrieb in einem anderen Land,
- bilaterale und multilaterale berufliche Weiterbildungsangebote, die beispielsweise zum Erwerb von zwei oder mehreren anerkannten Berufsabschlüssen oder Zusatzqualifikationen führen,
- berufliche Weiterbildungen, die im Nachbarland vollständig absolviert werden und zu einem Berufsabschluss, einem Weiterbildungsabschluss oder einer Zusatzqualifikation führen.

Ces variantes sont mises en œuvre en fonction Die Umsetzung dieser Varianten erfolgt je nach

des besoins dans les différentes branches et régions ainsi qu'en fonction de l'intérêt de la part des travailleurs, des entreprises et autres acteurs concernés.

Bedarfslage in den einzelnen Branchen und Regionen sowie nach Interesse bei den Arbeitskräften, den Unternehmen und weiteren beteiligten Akteuren.

2.4 La coopération transfrontalière des partenaires a en outre pour objet la politique active du marché du travail. Il s'agit en premier lieu de mettre en œuvre des projets dédiés aux demandeurs d'emploi et aux personnes peu qualifiées – les jeunes notamment – dont l'objectif consiste à améliorer leurs perspectives professionnelles dans un environnement transnational grâce à des actions de coaching, de conseil, d'orientation professionnelle et de qualification.

2.4 Gegenstand der grenzüberschreitenden Zusammenarbeit der Partner ist darüber hinaus die aktive Arbeitsmarktpolitik. Dazu zählt in erster Linie die Umsetzung von Projekten für arbeitslose und geringqualifizierte Personen, insbesondere Jugendliche, mit dem Ziel, ihre beruflichen Perspektiven durch Praktika, Coaching, Beratung, Berufsorientierung und Qualifizierung in einem transnationalen Umfeld zu verbessern.

Article 3

Mise en œuvre

3.1 Les partenaires considèrent les approches suivantes comme étant d'une importance capitale pour la réalisation des objectifs communs de l'accord-cadre, en particulier :

- Les accords bilatéraux et multilatéraux, les clauses d'expérimentation ainsi que l'initiation et la promotion de projets, structures, réseaux et stages transfrontaliers dans le domaine de la formation professionnelle initiale et continue.
- La mise en réseau des interlocuteurs et services pertinents afin d'échanger les meilleures pratiques et d'initier des coopérations. Sont par exemple concernés : les ministères chargés de la formation professionnelle et de la politique du marché de l'emploi des jeunes, les services de l'emploi et les services d'aide sociale à la jeunesse dans la Grande Région ainsi que les autorités de gestion du FSE.
- L'utilisation et l'amélioration des modalités de détermination de l'équivalence et de reconnaissance des qualifications et diplômes professionnels et de formations continues obtenus à l'étranger. Pour cela, un état des lieux est dressé sur les possibilités existantes dans la Grande Région.

Artikel 3

Operationalisierung

3.1 Als wichtige Handlungsansätze zur Verwirklichung der gemeinsamen Ziele der Rahmenvereinbarung erachten die Partner insbesondere:

- Bi- und multilaterale Abkommen und Experimentierklauseln sowie die Initiierung und Förderung von grenzüberschreitenden Projekten, Strukturen, Netzwerken und Praktika im Bereich der beruflichen Aus- und Weiterbildung.
- Die Vernetzung der passenden Ansprechpartner und Stellen mit dem Ziel des Austauschs von Best-Practice und der Initiierung von Kooperationen. Die betrifft z.B. die für berufliche Bildung und die Jugendarbeitsmarktpolitik zuständigen Ministerien, die Arbeitsverwaltungen und die Jugendämter in der Großregion sowie die ESF-Verwaltungsbehörden.
- Die Nutzung und Verbesserung der Möglichkeiten zur Gleichwertigkeitsfeststellung oder Anerkennung im Ausland erworbener Berufsqualifikationen und Berufs- und Weiterbildungsabschlüsse. Grundlage dafür ist eine Bestandsaufnahme über die bestehenden Möglichkeiten in der Großregion.

- L'amélioration de l'accompagnement et du soutien des frontaliers dans leurs démarches administratives, en concertation et en coopération étroites avec les réseaux EURES-T, dans le respect de leurs champs de compétences ;
- Die Verbesserung der Begleitung und Unterstützung von Grenzgängerinnen und Grenzgängern bei administrativen Angelegenheiten in enger Abgrenzung zu sowie in Abstimmung und Zusammenarbeit mit den EURES-T-Netzwerken,
- L'identification de lacunes ou de problèmes réglementaires dans le droit social et le droit de travail empêchant la mobilité, avec le soutien de la Task Force Frontaliers et des réseaux EURES-T. Selon les compétences nationales respectives, les partenaires visent à une solution harmonisée pour surmonter les obstacles à la mobilité et garantir une protection sociale au niveau transfrontalier.
- Die Identifizierung von die grenzüberschreitende berufliche Mobilität hindernde Regelungslücken oder Regelungsproblemen im Sozial- und Arbeitsrecht mit Hilfe der Task Force Grenzgänger und der EURES-T-Netzwerke. Die Partner streben nach den jeweiligen nationalen Zuständigkeiten eine harmonisierte Lösung an, um Mobilitätshemmnissen zu begegnen und soziale Sicherheit grenzüberschreitend zu gewähren.

Pour la mise en œuvre de ces approches, les fonds européens structurels et d'investissement ainsi que d'autres programmes de financement de l'UE seront notamment utilisés.

Für die Umsetzung der Handlungsansätze werden insbesondere die Europäischen Struktur- und Investitionsfonds sowie weitere Förderprogramme der Europäischen Union genutzt.

3.2 L'Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi (OIE), la Task Force Frontaliers et les réseaux EURES-T-SLLR et P.E.D. mettent leurs compétences à disposition pour soutenir la mise en œuvre de l'accord-cadre en accompagnant des projets conformes à celui-ci.

3.2 Die Interregionale Arbeitsmarktbeobachtungsstelle, die Task Force Grenzgänger und die EURES-T-Netzwerke SLLR und P.E.D. unterstützen die Operationalisierung der Rahmenvereinbarung durch die fachliche Begleitung entsprechender Projekte.

3.3 Le Sommet de la Grande Région, le Conseil Parlementaire Interrégional (CPI), le Comité Economique et Social de la Grande Région (CESGR), QuattroPole et EuRegio SaarLorLux+ soutiennent l'accord-cadre au niveau politique. Dans la mesure où ils sont compétents, ils veillent à ce que les conditions légales soient conformément adaptées.

3.3 Der Gipfel der Großregion, der Interregionale Parlamentarierrat (IPR), der Wirtschafts- und Sozialausschuss der Großregion (WSAGR), QuattroPole und die EuRegio SaarLorLux+ unterstützen die Rahmenvereinbarung auf politischer Ebene. Soweit zuständig tragen sie dafür Sorge, dass die rechtlichen Rahmenbedingungen entsprechend angepasst werden.

3.4 Les services publics de l'emploi, le Conseil Interrégional des Chambres des Métiers de la Grande Région, l'Association des Chambres de Commerce et d'Industrie de la Grande Région ainsi que la Plateforme Syndicale de la Grande Région soutiennent l'accord-cadre dans le cadre de leurs missions et leurs possibilités respectives.

3.4 Die öffentlichen Arbeitsverwaltungen, der Interregionale Rat der Handwerkskammern der Großregion, die Arbeitsgemeinschaft der Industrie- und Handelskammern der Großregion und die Gewerkschaftliche Plattform der Großregion unterstützen die Rahmenvereinbarung im Rahmen ihrer jeweiligen Aufgabenstellungen und Möglichkeiten.

Article 4

Information et communication

4.1 Afin de faire connaître aux habitants et aux entreprises de la Grande Région les atouts et les opportunités du marché de l'emploi transfrontalier, il est indispensable d'améliorer les relations publiques et l'information sur les offres de formation professionnelle transfrontalière existantes et les programmes d'aide correspondants. A cette fin, doivent être envisagées par exemple les mesures suivantes :

- La création d'un portail Internet ou l'extension de portails existants dédiés à l'information coordonnée et à l'orientation des personnes intéressées par une formation professionnelle transfrontalière initiale ou continue vers les projets, lieux d'accueil, programmes d'échange déjà disponibles et les possibilités d'aide financière, comme le Programme Erasmus+ et d'autres instruments de l'UE. Dans ce contexte, les expériences du projet-pilote « Portail Citoyens » peuvent être utilisées.
- La réalisation et la diffusion de publications.
- L'organisation d'ateliers d'information dans les écoles et pour les entreprises intéressées.
- L'organisation de, et la participation à des manifestations professionnelles telles que salons de l'emploi et de la formation professionnelle, conférences.

Article 5

Suivi et compte rendu

5.1 Chaque année, les partenaires rendent compte de l'avancement de la mise en œuvre de l'accord-cadre auprès du Sommet de la Grande Région. Les conclusions sont publiées et transmises pour avis au Conseil Parlementaire Interrégional ainsi qu'au Comité Economique et Social de

Artikel 4

Information und Kommunikation

4.1 Um den Menschen und den Unternehmen in der Großregion die Chancen und Möglichkeiten des grenzüberschreitenden Arbeitsmarktes näher zu bringen, gilt es, die Öffentlichkeitsarbeit und die Information über bestehende Angebote der grenzüberschreitenden beruflichen Bildung und entsprechende Förderprogramme zu verbessern. Zu diesem Zweck sind beispielsweise folgende Maßnahmen in Betracht zu ziehen:

- Die Erstellung eines Internetportals bzw. Erweiterung bestehender Portale zur gebündelten Information und Orientierung der an einer grenzüberschreitenden beruflichen Aus- oder Weiterbildung Interessierten bezüglich der bereits existierenden Projekte, Anlaufstellen, Austauschprogramme und Fördermöglichkeiten, wie z.B. das EU-Programm Erasmus+ und weitere Instrumente der Europäischen Union. Dabei können die Erfahrungen des Pilotprojektes zum „Bürgerportal“ genutzt werden.
- Die Erstellung und Verbreitung von Publikationen.
- Informationsveranstaltungen an Schulen sowie für interessierte Unternehmen.
- Die Organisation von und Teilnahme an Fachveranstaltungen, wie z.B. Ausbildungs- bzw. Jobmessen und Konferenzen.

Artikel 5

Begleitung und Berichterstattung

5.1 Die Partner berichten dem Gipfel der Großregion jährlich über die Fortschritte bei der Umsetzung der Rahmenvereinbarung. Die gewonnenen Erkenntnisse werden veröffentlicht und an den Interregionalen Parlamentarierrat sowie den Wirtschafts- und Sozialausschuss der Großregion zur

la Grande Région. Le suivi de la mise en œuvre de l'accord-cadre et la coordination de l'établissement des rapports incombent au GT Marché du Travail du Sommet de la Grande Région, soutenu par le Secrétariat du Sommet de la Grande Région.

Stellungnahme weitergeleitet. Die Begleitung der Umsetzung der Rahmenvereinbarung und die Koordinierung der Berichterstattung obliegt der AG Arbeitsmarkt des Gipfels der Großregion, unterstützt durch das Sekretariat des Gipfels der Großregion.

5.2 À partir des rapports des partenaires et des avis du Conseil Parlementaire Interrégional et du Comité Economique et Social de la Grande Région, le GT Marché du Travail du Sommet de la Grande Région émet des recommandations qui seront ensuite adoptées par le Sommet de la Grande Région et portées à la connaissance des partenaires. Dans le cadre de l'élaboration des recommandations, il conviendra d'examiner si des coopérations bilatérales déjà existantes, notamment à l'échelle locale, peuvent être transposées à l'ensemble de la Grande Région, et si oui de quelle manière.

5.2 Die AG Arbeitsmarkt des Gipfels der Großregion leitet aus den Berichten der Partner und den Stellungnahmen des Interregionalen Parlamentariates und des Wirtschafts- und Sozialausschusses der Großregion Empfehlungen ab, die vom Gipfel der Großregion verabschiedet und an die Partner zurückgespiegelt werden. Im Rahmen der Erarbeitung von Empfehlungen ist insbesondere zu prüfen, ob und wie bereits bestehende bilaterale bzw. kleinräumige Kooperationen im Sinne von Best-Practice auf die Großregion insgesamt übertragen werden können.

Les partenaires s'engagent en fonction de leurs compétences dans la mise en œuvre du présent accord-cadre relatif à la formation professionnelle transfrontalière dans la Grande Région.

Die Partner setzen sich gemäß ihrer Zuständigkeiten für die Operationalisierung der Rahmenvereinbarung über grenzüberschreitende Berufsbildung in der Großregion ein.

Article 6

Artikel 6

Durée, entrée en vigueur

Dauer, Inkrafttreten

L'accord cadre relatif à la formation professionnelle transfrontalière dans la Grande Région entre en vigueur le 5 novembre 2014. Il est conclu pour une durée indéterminée.

Die Rahmenvereinbarung über grenzüberschreitende Berufsbildung in der Großregion tritt am 5. November 2014 in Kraft. Sie wird auf unbestimmte Zeit geschlossen.

Fait à Trèves, le 5 novembre 2014

Trier, den 5. November 2014

Alexander SCHWEITZER

Minister für Soziales, Arbeit, Gesundheit
und Demografie des Landes Rheinland-
Pfalz

Eveline LEMKE

Ministerin für Wirtschaft, Klimaschutz,
Energie und Landesplanung des Landes
Rheinland-Pfalz

Claude MEISCH

Ministre de l'Éducation nationale, de
l'Enfance et de la Jeunesse du Grand-
Duché de Luxembourg

Nicolas SCHMIT

Ministre du Travail, de l'Emploi et de
l'Économie sociale et solidaire du Grand-
Duché de Luxembourg

Anke REHLINGER

Ministerin für Wirtschaft, Arbeit, Energie
und Verkehr des Saarlandes

Eliane TILLIEUX

Ministre de l'Emploi et de la Formation de
la Région wallonne

Isabelle WEYKMANN

Ministerin für Kultur, Beschäftigung und
Tourismus der Deutschsprachigen Ge-
meinschaft Belgiens

Harald MOLLERS

Minister für Bildung und wissenschaftliche
Forschung der Deutschsprachigen Ge-
meinschaft Belgiens

Laurence DEMONET

Vice-Présidente du Conseil Régional de
Lorraine

Philippe DIDELOT

Direction régionale des entreprises, de la
concurrence, de la consommation, du tra-
vail et de l'emploi de Lorraine

Joachim MERTES

Präsident des Interregionalen Parliamen-
tarierrates / Président du Conseil Parlemen-
taire Interrégional

Dietmar MUSCHEID

Präsident des Wirtschafts- und Sozialaus-
schusses der Großregion / Président du
Comité Économique et Social de la Gran-
de Région

Frédéric DANEL

Pôle Emploi Lorraine

Isabelle SCHLESSER

Agence pour le développement de l'emploi
Luxembourg

Heidrun SCHULZ

Regionaldirektion Rheinland-Pfalz-
Saarland der Bundesagentur für Arbeit

Robert NELLES

Arbeitsamt der Deutschsprachigen Ge-
meinschaft Belgiens

Marie-Kristine VANBOCKESTAL

Service public wallon de l'emploi et de la
formation

Rudi MÜLLER

Präsident des Interregionalen Rates der
Handwerkskammern der Großregion /
Président du Conseil Interrégional des
Chambres des Métiers de la Grande
Région

Dr. Jan GLOCKAUER

Arbeitsgemeinschaft der Industrie- und
Handelskammern der Großregion / Asso-
ciation des Chambres de Commerce et
d'Industrie de la Grande Région

Christian SCHMITZ

Gewerkschaftliche Plattform der Großregi-
on / Plateforme Syndicale de la Grande
Région

Klaus JENSEN

Städtenetz Quattropole

Louis OBERHAG

EuRegio SaarLorLux+

Kurt BARTHELMEH

Interregionale Arbeitsmarktbeo-
bachtungsstelle / Observatoire Interrégio-
nal de l'Emploi

Dr. Anselm RÖMER

Task Force Grenzgänger / Frontaliers

Ingrid LANG

EURES-T SLLRP

Emmanuelle MATHIEU

EURES-T P.E.D.

Annexe 3

Conférence des Ministres de l'Éducation : Déclaration
commune de la première journée sur l'éducation de la
Grande Région du 16 juin 2014

Déclaration commune de la première journée sur l'éducation de la Grande Région

La ministre de l'Éducation, des Sciences, de la Formation continue et de la Culture
du Land de Rhénanie-Palatinat,

Le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse du Grand-Duché
de Luxembourg,

Le ministre de l'Éducation et de la Culture du Land de Sarre,

La ministre de l'Enseignement obligatoire et de la Promotion sociale de la Fédération
Wallonie-Bruxelles,

Le ministre de l'Enseignement, de la Formation et de l'Emploi de la Communauté
germanophone de Belgique,

Le recteur de l'Académie de Nancy-Metz,

Le président du Conseil régional de Lorraine,

Le président du Conseil général de la Meurthe-et-Moselle,

Le président du Conseil général de la Moselle,

réunis aujourd'hui 16 juin 2014 dans le cadre de la Conférence des ministres de
l'Éducation de la Grande Région, ont adopté **la déclaration commune suivante**.

Les ministres de l'Éducation de la Grande Région reconnaissent la diversité des
cultures, des langues nationales et régionales, les possibilités actuelles de
coopération transfrontalière, la responsabilité pour un développement durable dans
la Grande Région, comme une chance pour la conception structurelle de la vie et du
travail en commun dans la Grande Région.

Conscients

- de l'importance d'une éducation de qualité pour tous,
- de la complexité croissante de la société en Europe et dans d'autres régions
du monde,
- du changement considérable intervenu sur le marché mondial du travail,
- du rapprochement des régions frontalières européennes dans tous les
domaines de la vie sociale,

les ministres de l'Éducation de la Grande Région soulignent la nécessité d'une
coopération intensive dans le domaine de l'éducation.

Les systèmes éducatifs et les acteurs concernés sont confrontés à des défis majeurs pour préparer les jeunes à la vie au XXI^e siècle, leur donner les clés d'une citoyenneté active et leur ouvrir les portes du marché du travail de la Grande Région.

Pour cette raison, les ministres de l'Éducation de la Grande Région soutiennent et promeuvent des dispositifs éducatifs, des activités et des projets transfrontaliers :

- dans le domaine des rencontres d'élèves : projets communs, échanges individuels ;
- au niveau des établissements : partenariats scolaires, coopérations conjointes avec des institutions, des établissements et des organisations non gouvernementales extrascolaires ;
- ainsi que dans le domaine des rencontres d'enseignants : échanges d'enseignants, formations continues communes d'enseignants, ouverture des stages de formation continue d'enseignants des différentes régions aux enseignants des régions voisines.

Les ministres de l'Éducation encouragent tous les acteurs du monde de l'Éducation - écoles, instituts de formation, enseignants, parents, collectivités locales, société civile – à porter / à façonner / à assumer ensemble la responsabilité de l'éducation et de la formation des jeunes élèves.

Ils décident qu'une Journée de l'Éducation de la Grande Région aura lieu, à l'avenir, dans le cadre de chaque présidence du Sommet, de manière à perpétuer et à institutionnaliser les travaux nécessaires.

Annexe 4

Déclaration commune du Sommet de l'Énergie de la Grande
Région du 17 mars 2014 à Trèves

Déclaration commune du Sommet de l'Énergie de la Grande Région

le 17 mars 2014 à Trèves

Les membres du Sommet de la Grande Région se sont réunis le 17 mars 2014 à Trèves dans le but de mieux coordonner la coopération transfrontalière dans le domaine énergétique de la Grande Région.

Nous souhaitons centrer nos efforts sur la protection du climat, le développement des sources d'énergies renouvelables, des économies d'énergie et de l'efficacité énergétique afin de créer les conditions nécessaires à la sécurité de l'approvisionnement, à la prospérité et au développement économique durable. Nous souhaitons ainsi, à moyen terme et de façon durable, réduire notre dépendance énergétique et augmenter notre propre production énergétique.

Nous estimons que la Grande Région peut jouer un rôle moteur dans la transition énergétique européenne. De par sa position au cœur des principaux pays industriels, la Grande Région est en mesure d'apporter une contribution majeure à la lutte contre le changement climatique en mettant à profit ses connaissances et ses technologies. Elle peut donner l'exemple en démontrant l'efficacité de la transition énergétique sur le plan technique et économique et celui de l'emploi et de la formation.

La Grande Région concentre un formidable savoir-faire résultant de nombreux projets visant à accompagner la transition vers une production écologique de l'énergie à faible émission de CO₂ et vers une utilisation rationnelle sur la base des sources d'énergie locales renouvelables. Les manifestations très remarquées tenues en novembre 2013 à Trèves et à Namur sur le thème de la transition énergétique ont confirmé ce constat.

Nous souhaitons renforcer les possibilités de coopération en vue de garantir dans le long terme des emplois compétitifs grâce à nos ressources et de bénéficier des avantages économiques de la restructuration du système de production, de distribution et de consommation énergétique. Les Établissements d'enseignement supérieur, instituts de recherche privés et publics et entreprises pratiquent dès aujourd'hui des échanges de connaissances et de personnels et pourront renforcer à l'avenir leur

mise en réseau. La coopération transfrontalière favorise une meilleure utilisation des innovations et une mise à profit de leur complémentarité.

Un échange accru sur les politiques du climat et de l'énergie au niveau de la Grande Région doit, dans ce contexte, permettre de donner une nouvelle impulsion et de promouvoir l'intégration des efforts de recherche des universités et des entreprises de l'ensemble de la Grande Région dans le processus de transition énergétique. C'est ce que propose également le schéma de développement territorial de la Grande Région (SDT-GR). Basé sur une approche axée sur les projets et les acteurs, le SDT a pour ambition de renforcer la coordination des actions à vocation territoriale et sectorielle, de mieux les harmoniser et de dégager plus distinctement le potentiel métropolitain dans divers champs d'action.

Nous souhaitons contribuer à favoriser l'intégration des marchés de l'électricité dans le cadre de la réalisation du marché intérieur européen. Cela passe par le développement et la mise en réseau transfrontaliers des infrastructures énergétiques régionales, des moyens de production et de stockage. Considérant que certains projets énergétiques ont un impact transfrontalier, le Sommet se prononce pour renforcer les consultations et concertations avec ses partenaires transfrontaliers, notamment lors de l'instruction des procédures d'autorisation des projets, afin d'améliorer leur qualité et leur acceptabilité.

Le secteur de l'écotechnologie s'avère être aujourd'hui un facteur économique important dans toutes les composantes territoriales de la Grande Région. Il est souhaité que les réseaux de filières et les clusters existant dans la Grande Région, développent à l'avenir une coopération transfrontalière plus étroite, tirent bénéfice de la complémentarité de leurs potentiels et élaborent des projets communs. Nous saluons la mise en place du réseau « Éco-technologies » de la Grande Région en novembre 2013, qui est une étape importante dans ce processus.

Avec le développement d'une multitude de projets destinés à accompagner la transition vers une production écologique à faibles émissions de CO₂ de l'énergie et vers une utilisation rationnelle sur la base des sources d'énergie locales renouvelables, nous souhaitons nous positionner comme une région européenne modèle sur le plan des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Le choix de la région de Trèves parmi les lauréats de la compétition européenne « Ligue des Champions EnR 2013 » doit être considéré comme un encouragement pour les activités y afférentes de la Grande Région.

Nous considérons la transition énergétique comme un objectif politique et social prioritaire et comme un projet commun susceptible de donner un essor important au

développement économique de la Grande Région et d'assurer sa durabilité. Dans les régions frontalières, cette question revêt une importance croissante tant pour l'épanouissement individuel et professionnel de tous nos concitoyens que pour un développement régional durable.

Désireux de répondre à la rapidité des changements observés dans le domaine économique et dans notre société de connaissance, nous souhaitons apporter notre soutien à la formation, à la recherche et à la sensibilisation de l'ensemble des acteurs, ainsi qu'à la recherche et au développement par des coopérations interrégionales et européennes. Renforcer la coopération dans ce domaine est une de nos priorités.

Le réseau franco-allemand « ENEFF – Efficience énergétique/Énergies renouvelables » constitue à cet égard un exemple concret et encourageant. Ce projet INTERREG compte, parmi ses principaux objectifs, la mise en réseau des professionnels et la promotion des échanges d'informations sur les énergies renouvelables ainsi que sur l'efficience énergétique dans les logements sociaux et les bâtiments publics. Cela se traduit par la mise en place de mesures de formation et de qualification professionnelle. Des ateliers et conférences sont régulièrement proposés à cet effet dans les deux pays. Nous soutenons la proposition d'étendre le réseau à la Grande Région.

L'Université de la Grande Région – un groupement d'établissements réunissant l'Université technique de Kaiserslautern, l'Université de Liège, l'Université de Lorraine, l'Université du Luxembourg, l'Université de la Sarre et l'Université de Trèves – entend augmenter la mobilité des étudiants de la Grande Région, lancer des projets de recherche communs et mettre en réseau des idées innovantes dans le domaine de la transition énergétique. Elle se concentre sur l'étude de thématiques aussi diverses que la production d'énergie par les stations d'épuration, la biomasse et l'agriculture ainsi que la gestion de l'énergie. De par ses diverses activités, l'Université de la Grande Région montre l'exemple en matière de coopération dans le cadre de projets de recherche énergétique menés au niveau de la Grande Région et soutient expressément le renforcement de la coopération universitaire dans ce domaine. Nous souhaitons une coopération plus soutenue avec le nouveau réseau « Éco-technologies » de la Grande Région.

Dans le cadre du processus de métropolisation, le Sommet a encouragé une amélioration de la mobilité régionale interne et externe qui vise la réduction du bilan carbone. Cette stratégie inclut l'interopérabilité entre les moyens de transport et le développement des moyens de transport alternatifs qui favorisent les transports en

commun. C'est pourquoi, le Sommet se prononce pour faire de la Grande Région une région modèle en ce qui concerne l'électromobilité. A cet effet, le projet ELEC'TRA est un exemple emblématique.

Le thème de l'énergie était jusqu'ici confié à un sous-groupe de travail du Sommet. Afin de mieux appréhender l'importance de cette thématique, de mettre en commun les compétences au niveau de la Grande Région et de promouvoir des actions communes, nous décidons la mise en place d'un groupe de travail spécifique et sa mise en réseau avec les groupes de travail « Transports », « Environnement » ainsi qu'avec le réseau « Éco-technologies » de la Grande Région et le Comité de Coordination du Développement Territorial (CCDT).

Afin d'assurer la transparence du processus, le Sommet invite le futur groupe de travail « Énergie » à présenter les structures de production, de distribution et de stockage d'énergie comme un support d'information géographique et à les mettre à jour régulièrement en puisant dans le système d'information géographique de la Grande Région (SIG-GR). Le Sommet considère cet outil comme une base de planification et de décision importante qui pourra être mise à profit pour la mise en place du programme intégré sur le climat et l'énergie.

Les Exécutifs se félicitent que suite au Sommet du 20 avril 2011 la coopération en matière de protection civile a été renforcée. La participation d'un observateur commun aux pays voisins dans le cadre du test de résistance mené à la centrale nucléaire de Cattenom et l'ouverture de la Commission Locale d'Information aux pays limitrophes ont permis d'intensifier la coopération au sein de la Grande Région. Cette collaboration empreinte de confiance est appelée à se poursuivre et à se développer tant autour de la centrale de Cattenom qu'autour de celle de Tihange. Nous soutenons la création d'une plateforme internet commune à la Grande Région permettant l'accès des citoyens aux données régionales concernant les mesures de la radioactivité.

Le projet de construction d'un centre de stockage définitif de déchets radioactifs sur le site français de Bure mérite d'être suivi avec attention. Aussi les pays voisins ont-ils participé au débat public français sur le centre de Bure par l'entremise d'un propre expert. Nous saluons le fait que toutes les composantes de la Grande Région concernées soient associées aux étapes ultérieures de la procédure publique.

Annexe 5

Compte-rendu de la première séance de travail commune des responsables des groupes de travail du Sommet de la Grande Région et de la Conférence franco-germano-suisse du Rhin Supérieur, les 22 et 23 mai 2014 à Neustadt an der Weinstraße

Mayence, le 7 juillet 2014

Compte rendu
de la première séance de travail commune des responsables
des groupes de travail du Sommet de la Grande Région
et de la Conférence franco-germano-suisse du Rhin Supérieur,
les 22 et 23 mai 2014 à Neustadt an der Weinstraße

Participants : voir la liste des participants

La première séance de travail commune réunissant les responsables des groupes de travail du Sommet de la Grande Région et ceux de la Conférence franco-germano-suisse du Rhin Supérieur a eu lieu les 22 et 23 mai 2014 à Neustadt an der WeinstraÙe, dans les locaux de la Struktur- und Genehmigungsdirektion Süd (Direction structurelle et d'autorisation Sud). Chaleureusement accueillis par le Président, le Prof. Dr. Hans-Jürgen Seimetz, et parfaitement pris en charge par les collaborateurs du site, nous avons trouvé sur place des locaux permettant de bénéficier d'une atmosphère de travail agréable et stimulante, ce qui a fortement contribué à l'obtention des résultats positifs auxquels nous sommes parvenus au terme de cette séance.

Je tiens donc à remercier chaleureusement toutes les personnes impliquées dans l'organisation de cet événement à Neustadt !

1^{re} journée

Le Représentant de la Ministre-Présidente pour la coopération transfrontalière, Monsieur Schreiner, accueille les participants.

Les intervenantes de la Chancellerie d'État, Madame Sabine Kratz et Madame Sarah Mauerer, présentent la manifestation ainsi que les structures de la Grande Région et de la Conférence du Rhin Supérieur.

Un rapide tour de table a ensuite lieu afin de permettre aux participants de se présenter.



Rapports et présentation des projets des différents groupes de travail :

Les groupes de travail suivants ont fait part en amont de la rencontre de leur volonté de se présenter brièvement, eux-mêmes et leurs travaux :

- GT Tourisme (Grande Région)
- Aménagement du territoire (Rhin Supérieur et Grande Région)
- TRION (Rhin Supérieur)
- GT SIG (Grande Région et Rhin Supérieur)
- GT Environnement (Grande Région)
- GT Agriculture (Rhin Supérieur)
- GT Secours en cas de sinistre (Rhin Supérieur)
- GT Éducation et formation (Rhin Supérieur)
- GT Marché du travail (Grande Région)
- GT Soutien international aux entreprises (Grande Région)
- Comité Économique et Social (Grande Région)



World Café sur la collaboration transfrontalière :

Échanges et débats en petits groupes sur les thèmes suivants :

Thème 1 : Communication interculturelle, relations publiques : problèmes et solutions ?

Thème 2 : Gouvernance transfrontalière : de quoi avons-nous besoin en pratique ?

Thème 3 : Comment faire pour perpétuer la relation entre le Rhin Supérieur et la Grande Région ?

Thème 4 : Y a-t-il des idées pour des projets communs ?

Thème 5 : Pour une prochaine réunion, nous aimerions bien...



Pour terminer la journée, visite guidée de la cave viticole « Heim'sche Privatsektkellerei » et dégustation de vin mousseux.



2e journée

La deuxième journée de séminaire commence par un récapitulatif de la veille et par la présentation des conclusions du World Café.



Transcription sur des panneaux d'affichage des conclusions du World Café :

Thème 1 : Communication interculturelle, relations publiques : problèmes et solutions

- Échange(s) d'expérience(s) entre les deux régions
- Meilleure communication à destination des citoyens
- Communication sur les activités de la région voisine sur chaque site internet
- Journées dédiées à des projets dans les écoles et les universités
- Médias transfrontaliers (vis-à-vis)
- Communiquer sur des contenus
- Construire une identité commune
- Échange entre les présidents et les responsables des GT
- Collaborateur/ Collaboratrice chargé(e) des relations publiques dans la Maison de la Grande Région

- Communication interne au sein des espaces de coopération et entre eux
- Différences de fonctionnement des administrations
- Exposition itinérante
- GT « Échanges »
- Terminologie spécialisée
- Multilinguisme
- Relations publiques insuffisantes
- Les gens s'intéressent aux contenus, pas aux structures
- Échange d'expériences pour dégager un mode de travail consensuel
- Diversité des cultures administratives, incompréhensions, blocages
- Connaissances linguistiques/ spécificités culturelles
- Prendre en compte et connaître les différences interculturelles
- Systématiser l'apprentissage de la langue du voisin
- Développer les formations de connaissance des systèmes administratifs des différents pays
- Déficit de moyens humains et financiers pour une véritable stratégie de communication
- Obligation d'utiliser un corporate design pour les projets et par les acteurs ; charte graphique, logos identique, couleur...
- Trop de sigles, d'abréviations inconnues des citoyens
- Communication différenciée et adaptée aux acteurs et territoires locaux

Thème 2 : Gouvernance transfrontalière : de quoi avons-nous besoin en pratique ?

- Classer les GT en « pools » thématiques
- Échange sur le travail en cours par le biais d'une « lettre d'information »
- Information automatisée (par le biais d'une liste) lorsque des nouveaux documents/ rendez-vous/ comptes rendus/ manifestations doivent être annoncés, ces informations sont alors ajoutées sur l'Intranet ou sur le

site Internet de la GR/ de la CRS

- Faciliter les échanges et les flux d'informations entre les groupes de travail
- Favoriser le travail en équipe projet (faciliter les synergies entre GT)
- Assurer concrètement le financement de départ
- Qui coordonne les nombreux réseaux ? (synergie – doubles structures)
- Développer des méthodes de travail/des instruments : méthode ouverte de coordination (MOC) au niveau européen

Thème 3 : Comment faire pour perpétuer la relation entre le Rhin Supérieur et la Grande Région ?

- Structurer les échanges entre les groupes de travail : visites, échanges
- Faire une cartographie des groupes de travail et des interlocuteurs
- Travail conjoint pour des actions vers d'autres régions
- Organiser chaque année une réunion comme celle-ci
- Échanger des informations sur les programmes de travail, les projets, les résultats, les expériences
- Échanger les organigrammes (cordonnées, missions)
- Journée découverte dans les régions partenaires
- Journées d'immersion dans les instances des régions partenaires
- Préfiguration de la fusion des régions en France
- Faire des présentations mutuelles des groupes de travail thématiques
- Travailler sur des réponses communes à des appels à projets européens
- Participation commune aux « Open Days »

Thème 4 : Y a-t-il des idées pour des projets communs ?

- Lobbying commun à Bruxelles sur les questions portant sur les trans-frontaliers
- Biotope / Zones protégées

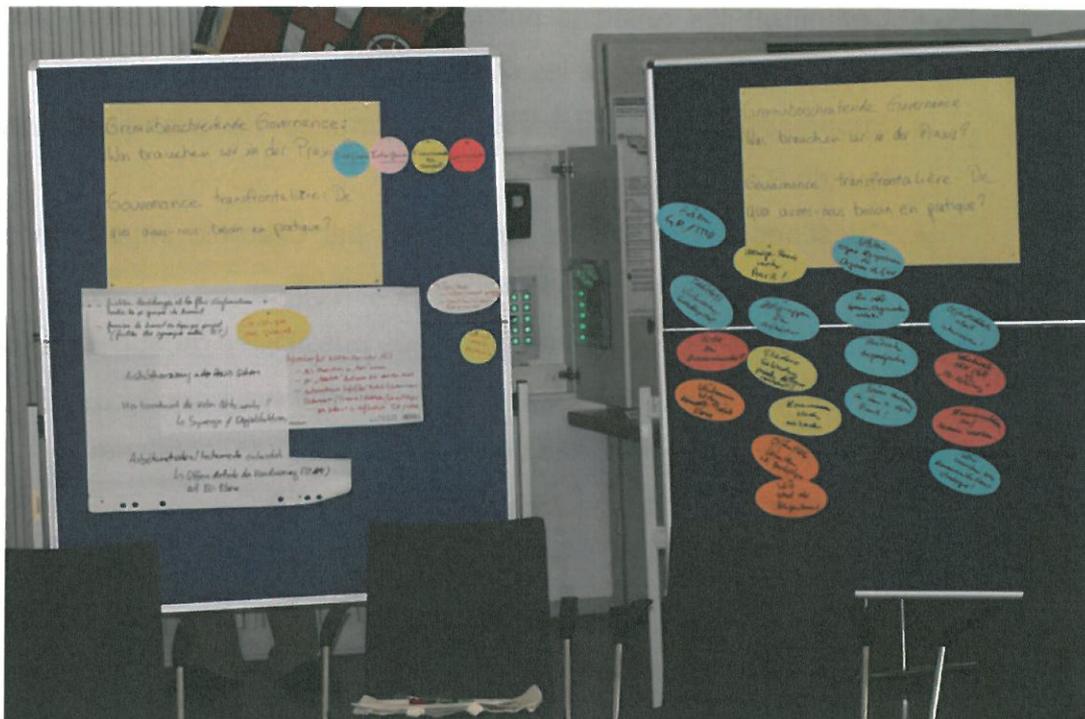
- Cluster d'innovation/ Électromobilité/ Énergies renouvelables + atlas des clusters
- Informations sur la tarification et le réseau transfrontalier du transport public
- Centraliser les relations publiques et la commercialisation territoriale pour tous les projets et les coopérations
- Suppression des obstacles à la concurrence, par exemple dans le secteur du BTP
- Questions juridiques des frontaliers, par exemple imposition des retraites, assurance garantie décennale...
- Informations supplémentaires sur les possibilités de subventions européennes existantes – au-delà d'INTERREG A
- Société civile : coopération des associations (ex. : historiens)
- Programme d'échange administratif
- Marketing touristique commun Meuse/Moselle/Rhin
- Amélioration de l'information transfrontalière à travers les médias, l'administration, etc. Identification avec la région frontalière

Thème 5 : Pour une prochaine réunion, nous aimerions bien...

- Définir des thèmes de réflexion
- Élaborer un projet commun inter-groupe et/ ou inter-structures

Débat final avec les participants :

Récapitulatif de la discussion et des différents thèmes abordés au cours d'un tour de table final.



Thème 1 : Communication interculturelle, relations publiques : Problèmes et solutions

Il est suggéré de concevoir une stratégie de communication commune et ciblée (en fonction du groupe cible et du thème). Celle-ci doit contribuer à la constitution d'une identité ainsi qu'à l'amélioration de la notoriété des deux espaces de coopération auprès du grand public. Le domaine de la formation peut jouer ici un rôle central, par exemple par le biais de journées interrégionales dans les écoles et les universités.

Une visibilité accrue des deux espaces de coopération au niveau du grand public et dans les médias est considérée comme l'objectif central d'une collaboration renforcée. Des efforts doivent être effectués pour que

la Grande Région et la Région du Rhin Supérieur bénéficient d'une présence ciblée dans les médias.

Dans le cadre d'une telle stratégie de relations publiques, des projets concrets et des « visages » doivent être présentés afin de rendre la collaboration plus concrète aux yeux du grand public.

L'importance fondamentale des contacts personnels et des réseaux est de plus mise en avant. Une présentation renforcée de la collaboration sur les salons pourrait également s'avérer utile. Dans le domaine administratif, il est par ailleurs suggéré de faire en sorte que les services de presse de la collaboration transfrontalière soient interconnectés.

De façon générale, les participants sont d'accord sur le fait que les nombreuses mesures décidées doivent être mises en œuvre sans délai pour que de véritables améliorations puissent être obtenues.

Thème 2 : Gouvernance transfrontalière : de quoi avons-nous besoin en pratique ?

La question de la continuité (thématique) préoccupe les protagonistes des deux espaces de coopération. L'alternance des présidences/présidents complique le traitement ciblé des thèmes prioritaires. Le fait de prolonger la durée des présidences pourrait engendrer une amélioration de la mise en œuvre des processus.

Il est de plus en plus important que les thèmes abordés soient traités dans des plates-formes thématiques, sans les restreindre à un seul groupe de travail (approche transversale). Pour ce qui est de la mise en œuvre concrète, il est suggéré d'utiliser une lettre d'information commune et de mettre en place un système Intranet coopératif. La transposition des projets transfrontaliers doit en outre faire l'objet de contrôles plus systématiques.

La collaboration doit avoir lieu dans le cadre d'étapes concrètes et visibles.

De façon générale, les participants regrettent que la multitude des structures (de gouvernance) se traduise par un amoindrissement de la proximité avec les citoyens. Le recours à des structures de coopération réalisables semble être une solution possible : il est proposé d'utiliser des associations transfrontalières étant donné qu'aux yeux du grand public, celles-ci semblent plus concrètes, au niveau local/régional, que les métastructures de la coopération administrative.

Dans le domaine de la collaboration entre les espaces de coopération, les protagonistes considèrent qu'une coopération politique renforcée est possible. Des idées de projets locaux/régionaux constituent la pierre de voûte de la coopération transfrontalière. Mais parallèlement à cela, il faut également s'interroger sur le rayonnement européen de l'espace de coopération.

La première étape en vue d'une gouvernance renforcée entre la Grande Région et le Rhin Supérieur doit consister à intensifier la collaboration entre les groupes de travail des deux espaces de coopération. Des projets à petite échelle peuvent également servir à mieux faire connaître la collaboration transfrontalière aux citoyens. Dans ce contexte, il convient de veiller à ce que les groupes de travail soient composés des différents experts compétents dans les composantes régionales. Dans toutes les réflexions, chacun est toutefois d'accord pour dire qu'il faut avant tout prendre soin d'éviter de mettre en place des doubles structures.

Thème 3 : Comment faire pour perpétuer la relation entre le Rhin Supérieur et la Grande Région ?

La structuration des échanges entre les groupes de travail constitue l'élément nécessitant le plus des mesures d'optimisation. Des visites et des échanges effectués dans le cadre de « journées découverte » peuvent jouer ici un rôle important. Il est également nécessaire d'établir une

liste des groupes de travail et des interlocuteurs correspondants des deux espaces de coopération. Des informations concernant les programmes de travail, les projets, les résultats, les expériences doivent en outre être échangées en permanence.

Une réunion conjointe des responsables des groupes de travail doit avoir lieu une fois par an.

Parallèlement à cela, des actions et des projets communs doivent permettre d'améliorer la visibilité de la coopération transfrontalière. La participation conjointe à des manifestations et des salons (par exemple « Open Days ») peut contribuer à renforcer davantage la coopération. Dans le cadre de programmes européens, des appels à projets conjoints et des initiatives communes peuvent également consolider la collaboration. Les groupes de travail doivent en outre être incités à inviter les partenaires de l'autre espace de coopération à leurs propres réunions.

Pour renforcer les liens entre les structures, il est proposé que les deux secrétariats des espaces de coopération instaurent des échanges étroits. Les mesures visées pourront ainsi être coordonnées de façon centralisée.

Thème 4 : Y a-t-il des idées pour des projets communs ?

Faire du lobbying commun auprès des institutions européennes en ce qui concerne les questions touchant aux frontaliers constituera à l'avenir une tâche centrale. Une présence renforcée à Bruxelles est donc indispensable.

Les domaines des biotopes transfrontaliers et des zones naturelles protégées transfrontalières présentent des potentiels intéressants en matière de coopération. Des projets communs peuvent être rapidement mis en œuvre dans ces secteurs.

Des technologies novatrices dans les domaines de l'électromobilité et des énergies renouvelables offrent également des perspectives prometteuses. La réalisation d'un atlas commun des clusters regroupant des informations centralisées sur les branches, les axes de recherche et les entreprises pourrait être la première étape menant à un cluster d'innovation conjoint.

Des propositions de projets communs portant sur l'échange d'informations des usagers sous forme électronique et sur une réglementation des tarifs des transports en commun dans l'ensemble des espaces de coopération vont également dans ce sens.

Un travail accru en matière de relations publiques et une commercialisation territoriale coordonnée pour les projets et les offres (par ex. le marketing touristique commun Meuse/Moselle/Rhin) dans les deux espaces de coopération semblent être indispensables pour la compétitivité internationale des régions. L'essentiel, dans ce contexte, est de gérer les coopérations de façon plus centralisée.

L'élimination des obstacles à la concurrence, par exemple dans le domaine du BTP, ainsi que les conseils juridiques institutionnalisés pour les questions relatives aux transfrontaliers (par ex. la fiscalité des retraites, l'accord-cadre sur la formation professionnelle transfrontalière) semblent constituer des éléments fondamentaux pour les autres coopérations, au vu des obstacles auxquels se heurte actuellement la collaboration. Cela est également le cas, aux yeux des participants, de l'amélioration des informations sur les possibilités de subventions européennes, y compris au-delà du programme INTERREG A. À cela peut également s'ajouter un programme d'échange administratif à l'attention des administrations des différentes composantes régionales.

Dans le domaine de la société civile, l'objectif visé est un renforcement de la coopération avec les associations et les organismes non-gouvernementaux. Celle-ci doit par ailleurs être davantage intégrée dans

la coopération politique.

Thème 5 : Pour une prochaine réunion, nous aimerions bien...

Il faut veiller à ce que tous les champs thématiques (groupes de travail) soient représentés.

Une « fiche signalétique » des différents groupes de travail des espaces de coopération pourrait faciliter les préparatifs. Dans le cadre d'une prochaine réunion, les acteurs de la société civile et les structures telles que le CESGR devront être davantage mis en avant. Il serait souhaitable que la prochaine réunion prenne une forme encore plus interactive (de façon analogue au World Café international mis en place). Il est suggéré que des projets sélectionnés fassent l'objet d'une visite ou d'une présentation.

Les contacts personnels et les échanges mutuels sont considérés comme très importants. C'est pourquoi les jeux organisés en vue de faire connaissance constitueraient des éléments utiles lors de la prochaine séance.

L'objectif visé sur le long terme consiste à parvenir à une résolution commune au niveau des instances décisionnaires des deux espaces de coopération, en vue de consolider les échanges entre les protagonistes.

Bilan et perspectives

La séance commune des responsables des groupes de travail n'a pas été que productive sur le fond : elle a également donné lieu à de nombreux moments agréables sur le plan personnel.

La collaboration transfrontalière peut souvent s'avérer difficile et laborieuse à mettre en place ; c'est précisément la raison pour laquelle ces deux journées passées à Neustadt, qui ont donné lieu à un travail intense et à de nombreuses discussions animées, ont permis à tous les participants d'obtenir une confirmation positive du bien fondé de leurs efforts et de leurs travaux.

Il est désormais essentiel de poursuivre dans cette voie. Pour que nous puissions développer des structures solides entre les deux espaces de coopération, cette rencontre doit impérativement être régulièrement suivie d'autres manifestations similaires.

La Rhénanie-Palatinat est invitée à diriger ce processus et à préparer les rencontres suivantes, conjointement avec les partenaires. Nous acceptons volontiers cette tâche et nous réjouissons d'ores et déjà à l'idée de la prochaine réunion.

Cordialement,

Sabine Kratz & Sarah Mauerer



Annexe 6

Task Force Frontaliers : « Amélioration de la mobilité du
marché du travail au sein de la Grande Région – 12
solutions »

TASK FORCE

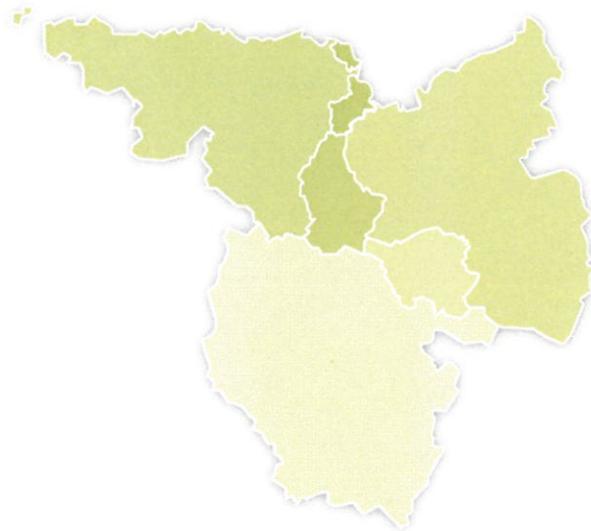


Grenzgänger / Frontaliers

**Amélioration de la mobilité
du marché du travail au sein
de la Grande Région**

12 Solutions

de la Task Force Frontaliers



**Amélioration de la mobilité
du marché du travail au sein
de la Grande Région**

12 Solutions

de la Task Force Frontaliers

■ Editeur

TASK FORCE FRONTALIERS DE LA GRANDE REGION

Franz-Josef-Röder-Straße 17

D-66119 Sarrebruck

taskforce.grenzgaenger@arbeit.saarland.de

www.tf-frontaliers.eu

■ Auteurs



Melanie Binkert



Mariane Bosse-Zadé



Céline Laforsch



Esther Trapp-Harlow

■ Traduction



Patricia Klahm
et Céline Laforsch

Clause de non-responsabilité

La clause de non responsabilité s'applique à l'ensemble des informations contenues dans cet ouvrage. Les informations ont été soigneusement collectées et traduites, cependant des erreurs ne peuvent être exclues.

Droit d'auteur

Tout droit de reproduction de l'œuvre, incluant toutes ses parties, est réservé. Toute utilisation en dehors des limites étroites de la loi relative aux droits d'auteur est interdite sans autorisation préalable de la Task Force Frontaliers de la Grande Région.

La Task Force Frontaliers de la Grande Région

L'Union européenne



Le Ministère de l'Economie, du Travail, de l'Energie et du Transport de la Sarre



Le Ministère de la Communauté germanophone de Belgique



La Préfecture de la Lorraine



La Région Lorraine



Le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire du Luxembourg



Le Ministère des Affaires sociales, du Travail et de l'Emploi de la Rhénanie-Palatinat



L'Office wallon de l'emploi et de la formation professionnelle, FOREM.



La Task Force Frontaliers de la Grande Région (TFF), dont la création est le résultat d'une déclaration commune du 10^{ème} Sommet de la Grande Région, a pris ses fonctions en septembre 2011. La TFF repose sur la base d'un projet Interreg IV-A, dont toutes les entités de la Grande Région sont partenaires.

La mission de la TFF consiste à améliorer la mobilité du marché du travail transfrontalier à travers l'élaboration de propositions de solutions juridiques et administratives de nature fondamentale face à des questions et problématiques rencontrées par les travailleurs frontaliers ou les entreprises qui les emploient. Pour ce faire, la TFF constitue un lien entre les acteurs du marché de l'emploi de la Grande Région et les décideurs politiques aux niveaux régional, national et européen, auxquels elle transmet ses propositions afin d'améliorer la mobilité du marché du travail de la Grande Région.

Pendant la réalisation de son travail, l'équipe de la TFF qui se compose de quatre juristes et d'une employée administrative, est accompagnée et financée par les partenaires du projet L'Union européenne finance 50 % des coûts du projet.

La mission de la TFF se compose en règle générale en trois étapes.

Dans un premier temps, il convient de déterminer les freins à la mobilité existants. Ceux-ci sont principalement signalés par les partenaires du projet ou identifiés par les juristes de l'équipe. Grâce à une coopération très étroite, les acteurs du marché du travail transfrontalier de la Grande Région participent également à l'identification de freins à la mobilité.

Le cœur de la deuxième étape du travail consiste en la réalisation de proposition de solution de nature juridique ou administrative par l'équipe de la TFF. Les approches de solutions comprennent des propositions de changement de loi, de conclusion d'accord bilatéral, ou de modification de la pratique des administrations pour se conformer à la législation en vigueur.

Les propositions de solutions sont, dans un troisième temps, transmises aux institutions et décideurs politiques compétents. La TFF, avec son expertise juridique, accompagne les institutions et décideurs politiques pendant la procédure de transmission des propositions de solutions.



Un bon nombre des solutions proposées par la TFF pour améliorer le marché du travail de la Grande Région sont déjà ou sur le point d'être transposées. Cette brochure vous présente 12 thématiques traitées par la TFF avec leurs propositions de solutions et les résultats atteints.

Vous trouverez tous les thèmes traités et toutes les avancées sur notre site internet :

www.tf-frontaliers.eu

01. Dorénavant tous les frontaliers de la Grande Région percevront une allocation familiale différentielle

 Un frein à la mobilité existant depuis plusieurs années au-delà des frontières grandes régionales consiste en l'exclusion nationale de l'allocation familiale différentielle. La problématique se présente de la manière suivante : Sur la base des règlements européens, il est assuré, en règle générale, que les travailleurs frontaliers perçoivent un complément différentiel correspondant à la différence entre le montant des allocations familiales prévu par l'Etat de résidence et celui prévu par l'Etat d'emploi.

Ceci n'est pas le cas sur la base du principe, dit « Etat d'exercice de l'activité » lorsque :

- les deux parents sont des travailleurs frontaliers ou,
- qu'il n'existe qu'un seul parent travailleur frontalier à prendre en compte.

Il en résulte que l'exercice d'une activité professionnelle dans le pays voisin peut conduire à une réduction du montant des prestations familiales par rapport à une famille identique n'ayant pas d'élément d'extranéité.

Prenons par exemple une famille avec deux enfants résidant en Allemagne dont les deux parents exercent leur activité en France. Dans leur Etat de résidence le montant des allocations familiales est de 368 €. En application du principe de l'Etat d'exercice de l'activité, ils obtiennent exclusivement les allocations familiales françaises où le montant s'élève à 128,57 € pour deux enfants. Bien que la famille réside en Allemagne, elle ne percevait jusqu'alors pas le montant différentiel de 239,43 €.

 La TFF s'est saisie de cette problématique dans le cadre d'un vaste dossier d'expertise juridique. Après consultation de la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne, la TFF arrive au résultat que le droit de l'Union, dans les cas présentés, accorde à l'Etat de résidence qui n'est normalement pas compétent, la faculté de verser une allocation familiale différentielle. Au contraire, l'exclusion du versement d'allocation familiale différentielle se fonde sur des prescriptions nationales constitue un inconvénient conséquent susceptible d'enlever l'exercice du droit à la libre circulation. La TFF est d'avis que le versement d'une allocation familiale différentielle s'impose à l'Etat de résidence dans les constellations susvisées, et ce, même si le règlement (CE) n°883/2004 portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale ne le prévoit pas explicitement. Afin d'éliminer ce frein à la mobilité pour l'ensemble de la Grande Région, la TFF a

■ Table des matières

01.	Dorénavant tous les frontaliers de la Grande Région percevront une allocation familiale différentielle	Page. 09.
02.	Imposition des retraites des anciens travailleurs frontaliers : la fin d'un désavantage en vue	Page. 11.
03.	Nécessité d'une réglementation européenne concernant le « congé politique »	Page. 13.
04.	Ajustement du mode de calcul des indemnités de maladie : Fin d'une discrimination	Page. 14.
05.	Course de taxi transfrontalière : la TFF propose des solutions	Page. 16.
06.	Contrôle médical des travailleurs frontaliers par le Grand-Duché de Luxembourg	Page. 19.
07.	Pas d'obligation pour les frontaliers de souscrire à une assurance maladie complémentaire belge	Page. 20.
08.	Ajustement de la pratique administrative: trajets raccourcis pour les demandes de passeport	Page. 21.
09.	La proposition de solution de la TFF va être transposée : La Belgique et l'Allemagne vont instaurer une attestation reconnue au niveau européen pour la formation continue des chauffeurs routiers	Page. 22.
10.	Traitement fiscal de la rémunération du travail de collaborateurs d'une institution franco-allemande	Page. 24.
11.	Les enfants de travailleurs frontaliers peuvent fréquenter un jardin d'enfant intégratif	Page. 26.
12.	Elan positif sur l'apprentissage transfrontalier au sein de la Grande Région - un état des lieux -	Page. 27.

01. Dorénavant tous les frontaliers de la Grande Région percevront une allocation familiale différentielle

proposé une modification des législations allemande et belge. La France et le Luxembourg peuvent en l'occurrence être cités comme exemples de bonne pratique. En effet, ceux-ci prévoient déjà dans les constellations précédemment citées le versement d'allocation familiale différentielle.



La prise de contact avec les institutions compétentes en Belgique et en Allemagne ont conduit à un des premiers succès de la TFF.

La Wallonie et la Communauté germanophone de Belgique ont signalé leur volonté de prendre en compte la proposition de la TFF dès que la compétence législative en matière d'allocation familiale sera transférée aux entités fédérées.

En Allemagne, la « Familienkasse Direktion » (organisme de liaison allemand) a, en juillet 2013, modifié sa circulaire interne. Dorénavant une allocation familiale différentielle sera versée aux travailleurs frontaliers qui résident en Allemagne et qui exercent une activité dans un autre Etat membre.

Pour les familles concernées, tel l'exemple cité précédemment, cela signifie qu'elles percevront une allocation familiale différentielle mensuelle de 239,43 €.

Comme ces instructions sont valables pour tous les travailleurs frontaliers résidant en Allemagne, ce frein à la mobilité a non seulement disparu pour l'ensemble de la Grande Région, mais aussi pour toutes les autres régions frontalières. Par exemple, dans la région frontalière entre les Pays-Bas et l'Allemagne cette problématique faisait jusqu'alors partie du « top 10 » des freins à la mobilité.

02. Imposition des retraites des anciens travailleurs frontaliers: la fin d'un désavantage en vue



Un point négatif pour les anciens travailleurs frontaliers qui ont exercé leur activité professionnelle en Allemagne et qui résident en France, est l'imposition de leur pension de retraite légale allemande par l'Allemagne.

Selon la convention franco-allemande ayant pour but d'éviter la double imposition (convention fiscale franco-allemande), la République fédérale d'Allemagne a la souveraineté fiscale concernant les pensions de retraite du système légal allemand et ce, même pour les bénéficiaires résidant en France. En 2005, la loi concernant l'imposition des retraites a fait l'objet d'une réforme en Allemagne. Depuis cette réforme, les personnes qui résident en France et qui bénéficient d'une pension de l'assurance légale allemande sont obligées de payer des impôts sur leur retraite allemande. Le fait que les « frontaliers-retraités » doivent payer des impôts sur leur retraite en Allemagne, occasionne des difficultés particulières. Ils paient en comparaison avec leurs homologues allemands communément un impôt plus élevé sur leur pension de retraite allemande. Cela est dû au fait qu'ils sont selon le droit allemand des impôts généralement soumis à une obligation fiscale limitée, ce qui ne permet pas la prise en compte des conditions personnelles et familiales. Cette problématique engendre de nombreux impondérables. Ainsi, il résulte de l'envoi tardif des avis d'imposition par l'administration allemande (plusieurs années de décalage) que les retraités soient obligés de payer des arriérés considérables.



La TFF suggère une modification de la convention fiscale franco-allemande de afin de résoudre cette problématique. Plus précisément, elle propose que l'imposition des retraites de l'assurance vieillesse légale allemande soit allouée à l'Etat de résidence. Afin de compenser la perte de recette fiscale du côté allemand, la TFF propose en outre que la France verse en contrepartie une compensation financière à la République fédérale d'Allemagne.



Le rapport juridique de la TFF a été transféré au Sommet de la Grande Région le 12 juillet 2012. Les membres français et allemands du Sommet ont décidé de sensibiliser les ministères des finances compétents à Paris et Berlin, et de transmettre à cette occasion le rapport effectué par la TFF.

02. Imposition des retraites des anciens travailleurs frontaliers: la fin d'un désavantage en vue

Dans cette longue procédure de négociation un accord de principe a été obtenu en décembre 2013 entre les ministères des finances français et allemand, accord qui correspond à la proposition de solution de la TFF. La fin d'un désavantage des anciens travailleurs frontaliers face à l'imposition des retraites est en vue. Il reste à espérer que le remaniement de la convention fiscale franco-allemande avance rapidement afin que la mobilité des travailleurs des générations à venir ne soit pas altérée par l'expérience des actuels « retraités-frontaliers ».

03. Nécessité d'une réglementation européenne concernant le « congé politique »



Les travailleurs frontaliers exerçant un mandat politique au sein de la Grande Région rencontrent des difficultés quant à l'obtention d'un congé politique. Le congé politique se traduit par une libération de l'obligation de travail de la personne concernée afin qu'elle puisse exercer son mandat politique. Au sein de la Grande Région, il existe différentes législations nationales pour l'octroi d'un congé politique. Ces législations ont en commun de ne pas prendre les travailleurs frontaliers en considération.



Dans la situation juridique actuelle, la TFF a constaté qu'un travailleur frontalier ne peut alléguer ni les règles du pays d'emploi, ni les règles du pays de résidence.

Par exemple, un travailleur frontalier qui travaille au Luxembourg mais qui réside et exerce un mandat politique en France n'a droit à aucun congé politique. Ce frontalier ne peut faire valoir ses droits à un congé politique auprès de son employeur luxembourgeois, alors qu'il y aurait droit selon les dispositions légales françaises, étant donné que son employeur au Luxembourg ne peut être obligé par une législation étrangère. Le travailleur frontalier ne peut pas non plus avoir recours aux dispositions luxembourgeoises concernant le congé politique étant donné que celles-ci sont uniquement applicables lorsque le mandat politique est exercé sur le territoire du Luxembourg.

La TFF est arrivée à la conclusion que la modification des différentes législations nationales à elle seule ne suffira pas à atteindre le but souhaité. Au contraire, la mise en place d'une réglementation au niveau européen apparaît comme nécessaire.



La TFF s'engage pour une solution au niveau européen et a utilisé l'initiative de la Commission européenne dans le cadre d'une consultation publique portant sur la citoyenneté de l'Union pour transférer son point de vue. En Mars 2013, la problématique a également été présentée au Comité des régions.

04. Ajustement du mode de calcul des indemnités de maladie : Fin d'une discrimination



Un frein à la mobilité sur lequel l'équipe de la TFF a travaillé, a concerné les travailleurs frontaliers résidant en France et exerçant une activité professionnelle en Allemagne. Ceux-ci subissaient un désavantage lors du calcul des indemnités de maladie et recevaient, en comparaison avec leurs collègues résidant en Allemagne, un revenu de remplacement proportionnellement inférieur. Dans les faits, afin de déterminer le montant de l'indemnité à verser, les organismes compétents allemands prenaient dans leur mode de calcul uniquement en compte une déduction se basant sur un impôt sur le revenu allemand. Or les travailleurs frontaliers ayant leur résidence en France paient normalement leur impôt sur le revenu en France selon le système français où l'impôt sur le revenu est généralement moins élevé.



Dans son dossier d'expertise, la TFF rappelle dans un premier temps que l'annexe XI du règlement (CE) n°883/2004, portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale, précise qu'un mode de calcul alternatif doit être effectué lorsque le travailleur frontalier en fait la demande. Le montant de la prestation doit alors être déterminé en fonction de la rémunération nette qu'il perçoit effectivement. La problématique principale consistait ici à définir le contenu exact de la notion de rémunération nette que le travailleur frontalier perçoit effectivement.

La TFF arrive à la conclusion suivante : lorsque le travailleur frontalier en fait la demande, le mode de calcul des indemnités de maladie doit prendre en considération une déduction se basant sur le montant réel de l'imposition française sur le revenu. Seule cette méthode de calcul se justifie au regard du droit de l'Union européenne et plus précisément au regard de la notion de rémunération nette perçue effectivement.



Le dossier d'expertise a, entre autre, été transmis au tribunal social de la Sarre où plusieurs affaires étaient pendantes.

Le tribunal social a confirmé, dans deux décisions de février 2013, la position soutenue par la TFF, à savoir :

- dès que le travailleur en fait la demande les indemnités de maladie doivent être calculées en fonction de la rémunération nette que le travailleur frontalier perçoit effectivement,

- ce mode de calcul supplémentaire doit tenir compte du montant réel de l'imposition française.

Suite à ces jugements, la caisse de maladie allemande l'AOK Rhénanie-Palatinat/Sarre a modifié sa pratique. Désormais, en cas de demande du travailleur frontalier, le mode de calcul des indemnités de maladie prend en compte une retenue de l'imposition française sur le revenu.

On peut penser que les autres caisses allemandes de maladie vont également se mettre en conformité avec ces décisions.

Ainsi une discrimination à l'encontre des travailleurs frontaliers est levée.

05. Course de taxi transfrontalière : la TFF propose des solutions



Déposer ou venir chercher un client au-delà de la frontière n'est pas toujours chose aisée. En effet, l'exécution de courses de taxis transfrontalières entre la France et l'Allemagne ont ponctuellement donné lieu à des problèmes ou des malentendus. Des chauffeurs de taxis de part et d'autre de la frontière ont été verbalisés. Les problématiques principales qui ont été posées par les politiciens et les professionnels de taxis sont les suivantes :

- Est-il juridiquement possible pour un chauffeur de taxi de réaliser une course transfrontalière entre la France et l'Allemagne?
- Est-il nécessaire d'obtenir une autorisation?
- Est-il possible d'interdire l'utilisation d'un équipement technique spécifique, à savoir le nouveau système de luminaire rouge des taxis français?

Le rapport d'expertise de la TFF a pour objectif d'éclaircir la situation juridique existante entre la France et l'Allemagne, et propose des solutions envisageables.



Après examen des droits nationaux l'équipe de la TFF arrive aux conclusions suivantes.

■ Concernant les taxis établis en Allemagne :

Il n'y a pas d'obstacle juridique dans le droit français. Les taxis établis en Allemagne peuvent conduire un client de l'Allemagne vers la France et n'ont pas besoin d'autorisation pour cela. Lorsqu'ils viennent chercher un client en France pour le conduire vers l'Allemagne, les chauffeurs de taxis établis en Allemagne doivent seulement pouvoir prouver qu'ils ont fait l'objet d'une réservation préalable.

La TFF a, pour faciliter la preuve de la réservation préalable, élaboré un formulaire bilingue français-allemand contenant les mentions nécessaires à l'attention des taxis basés en Allemagne (voir document ci-après).

■ Concernant les taxis établis en France :

Ils peuvent maintenir leur luminaire rouge allumé lorsqu'ils circulent sur le territoire allemand. Ce luminaire ne constitue pas un danger pour la sécurité et l'ordre public et ne contrevient donc pas au droit allemand.

Si le système de luminaire ne pose pas de problème, d'un point de vue juridique, les taxis basés en France ne peuvent pas circuler librement sur le sol allemand. En effet, à défaut d'existence d'un accord entre la France et l'Allemagne, ceux-ci doivent se procurer une autorisation. A ce jour, il n'existe pas de procédure formalisée.

Face à ce constat, la TFF propose deux pistes de solutions : la conclusion d'un accord spécifique entre la France et l'Allemagne ou la mise en place par l'Allemagne d'une procédure praticable et transparente afin que les taxis basés en France puissent sans difficulté obtenir l'autorisation exigée.

La conclusion d'un accord entre la France et l'Allemagne a pour avantage de neutraliser l'exigence d'une autorisation ce qui est le plus pragmatique pour les chauffeurs de taxis qui n'ont alors pas à accomplir de formalités particulières. Des formalités lourdes ou répétitives peuvent décourager les chauffeurs de taxis à réaliser des courses transfrontalières. Cette solution dépend de la bonne volonté des deux Etats concernés et est soumise à une procédure longue pour être transposée.

La mise en place d'une procédure d'autorisation praticable et transparente a, quant à elle, l'avantage de pouvoir être réalisée rapidement et permet à l'Allemagne d'agir en toute autonomie. Le point négatif de cette solution est l'effet sur les taxis français. Contrairement aux taxis allemands, les taxis basés en France devront alors exécuter les démarches administratives nécessaires afin d'obtenir une autorisation.



Le rapport d'expertise, datant du mois de novembre 2013, a été transféré aux institutions allemandes et françaises compétentes. Les ministères français ont réagi promptement suite à l'envoi du rapport. Ils se montrent intéressés pour dialoguer et espèrent qu'une des solutions proposées par la TFF pourra prochainement aboutir.

Le modèle de formulaire bilingue proposé par la TFF a d'ores et déjà été très favorablement accueilli par les organisations allemandes de professionnels de taxis.

05. Course de taxi transfrontalière : la TFF propose des solutions

www.tff-transfrontaliers.eu



Nachweis der Vorbestellung für Taxiunternehmen aus Deutschland, um Fahrgäste in Frankreich abzuholen

Justification de réservation préalable pour les taxis établis en Allemagne

Nom ou dénomination sociale et coordonnées de la société exerçant l'activité d'exploitant de taxis	Name oder Geschäftsbezeichnung und Kontaktdaten des Taxiunternehmens
Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers	Handelsregisternummer oder Ordnungsnummer
Nom et coordonnées téléphoniques du client sollicitant une prestation trans-	Name und Telefonnummer des Fahrgastes, der eine
FORMULAIRE DISPONIBLE A L'ADRESSE SUIVANTE : WWW.TF-FRONTALIERS.EU	Vorbestellung seitens des Fahrgastes
Date et heures de la réservation préalable effectuée par le client	Datum und Uhrzeit der vom Fahrgast gewünschten Beförderung
Date et heure de la prise en charge souhaitée par le client	Abholort des Fahrgastes
Lieu de prise en charge indiqué par le client	

Erforderliche Angaben gemäß dem am 1. Oktober 2013 in Kraft getretenen Erlass vom 30. Juli 2013 über den Nachweis der Vorbestellung, der in Artikel L. 3121-11 des französischen Transportgesetzbuches „Code des Transports“ vorgesehen ist.
Mentions nécessaires conformément à l'arrêté du 30 juillet 2013 relatif à la justification de la réservation préalable prévue à l'article L. 3121-11 du code des transports en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2013.
Hierbei handelt es sich nicht um ein offizielles Dokument sondern um eine von der Task Force Grenzgänger erstellte unverbindliche Vorlage.
Ce document n'est pas un document officiel, mais un outil de travail proposé par la Task Force Frontaliers.



06. Contrôle médical des travailleurs frontaliers par le Grand-Duché de Luxembourg

Un nouvel accord en matière de sécurité sociale a été signé en 2011 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Grand-Duché. L'article 20 de ce nouvel accord est au cœur de nombreuses polémiques. Celui-ci permet, à l'Etat compétent (ici le Luxembourg) d'organiser un contrôle médical des arrêts de travail pour cause de maladie des salariés frontaliers –résidant en France– à leur domicile. Certains acteurs dénoncent cette mesure qui serait constitutive d'une discrimination à l'encontre des salariés frontaliers.

Au moment de la rédaction de l'analyse de la TFF, l'accord n'était pas en vigueur, néanmoins des accords similaires devant être négociés avec la Belgique et l'Allemagne, il convenait de vérifier si l'article en question est litigieux.

La TFF a examiné le contenu de l'article 20 de ce nouvel accord. L'alinéa 2 de cet article crée une différence de traitement entre les salariés résidant sur le sol luxembourgeois et les salariés frontaliers résidant en France. Or selon le droit européen, les différences de traitement constituent des discriminations prohibées dès lors qu'elles ne sont pas justifiées. Des doutes existent quant à la justification objective de cette différence de traitement.

Le rapport a été transféré aux différents ministères compétents. A ce jour, la France n'a toujours pas achevée la procédure de ratification. Cet accord n'est donc pas applicable. A la différence de ce qui avait été envisagé au départ, il n'y aura pas, dans un avenir proche, d'accord similaire avec la Belgique et l'Allemagne.

07. Pas d'obligation pour les frontaliers de souscrire à une assurance maladie complémentaire belge



Une loi belge entrée en vigueur en 2012 prévoit que les membres affiliés à une caisse de mutualité belge sont obligés de souscrire à une assurance maladie complémentaire. Pour les travailleurs frontaliers résidant en Belgique et exerçant une activité dans un Etat voisin se posait alors la question de savoir si eux aussi sont soumis à cette obligation de souscription d'une assurance maladie complémentaire. Indépendamment de cela, se faisait ressentir le besoin de clarifier la nature de ces prestations, à savoir si celles-ci ont un caractère légal ou privé, car les travailleurs frontaliers ont le droit, en règle générale, de bénéficier gratuitement des prestations en nature légales dans leur Etat de résidence.



Afin de clarifier ces questions, la TFF a, en juillet 2013, élaboré un dossier dans lequel elle met en avant, en particulier, que les travailleurs frontaliers ne peuvent pas être obligés de souscrire à une assurance maladie complémentaire. Le règlement (CE) n°883/2004 portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale pose le principe qu'une personne ne peut être affiliée qu'à la législation d'un seul Etat membre. Cela constituerait un manquement au droit européen si le travailleur frontalier, qui du fait de son activité transfrontalière dépend du système de sécurité sociale de l'Etat d'emploi, devait souscrire à une assurance maladie complémentaire dans son Etat de résidence. En outre, la TFF soutient le point de vue selon lequel, l'assurance complémentaire peut, pour partie, être considérée comme faisant partie intégrante du système légal de sécurité sociale.



La Commission européenne a, dans un courrier du mois de novembre 2013, confirmé la position de la TFF selon laquelle un travailleur frontalier ne peut être obligé de souscrire à une assurance maladie complémentaire. Elle précise également que ces prestations complémentaires ne font pas partie intégrante du système légal de sécurité sociale belge et qu'elles ne peuvent ainsi pas être consenties dans le cadre de l'assistance des prestations en nature. Le travailleur frontalier peut néanmoins, s'il le désire et contre rémunération, souscrire à une telle assurance complémentaire.

08. Ajustement de la pratique administrative: trajets raccourcis pour les demandes de passeport



Les personnes de nationalité allemande ayant leur résidence en Lorraine se plaignaient dans le cadre des traitements de demandes de passeport, de l'éloignement important du consulat général allemand compétent en la matière qui siège à Strasbourg. Pour les personnes concernées cela signifie le plus souvent qu'elles doivent s'absenter de leur travail. Un traitement des demandes par les autorités administratives présentes sur le territoire allemand de Sarre ou de Rhénanie-Palatinat était refusé dans le passé de manière sporadique. Cela signifie par exemple, pour un allemand qui réside à Spicheren (département de Moselle), qu'il doit parcourir en aller-simple une distance de 117 kilomètres pour atteindre le consulat compétent à Strasbourg. La distance du centre d'accueil des citoyens (Bürgeramt) à Sarrebruck est au contraire seulement de 9 kilomètres.



La TFF, dans son analyse juridique du mois d'avril 2012, est allée au fond des choses. Ainsi les autorités administratives situées à proximité de la frontière et traitant les demandes de passeport ne sont en principe pas compétentes pour traiter les demandes des allemands résidant en Lorraine. Au contraire, c'est le lointain consulat général de Strasbourg qui est compétent. Néanmoins il existe une dérogation à prendre en considération à ce sujet. Cette dérogation prévoit que les autorités administratives situées sur le territoire allemand peuvent exceptionnellement être autorisées à traiter les demandes de passeport des allemands résidant à l'étranger lorsqu'il existe un « motif important ». Un tel motif important est, entre autre, constitué lorsque le demandeur fait valoir que la distance le séparant de l'administration compétente est considérablement plus longue que celle le séparant de l'administration non-compétente. Cette dérogation trouve à s'appliquer dans les cas présentés. En effet le trajet pour se rendre à Strasbourg est considérablement plus long que le trajet pour se rendre auprès des autorités situées sur le territoire allemand.



La TFF a pris contact avec les autorités administratives compétentes de la Sarre et de Rhénanie-Palatinat afin d'attirer leur attention sur cette situation juridique. Alors que les autorités sarroises chargées du traitement des passeports avaient entre-temps ajusté leur pratique administrative, le Ministère de l'intérieur de la Rhénanie-Palatinat a, suite à l'intervention de la TFF, communiqué à ses autorités subordonnées l'existence de cette dérogation pour les allemands résidant à l'étranger dans des zones frontalières afin qu'elles ajustent leur pratique.



Les chauffeurs routiers employés au sein de l'Union européenne doivent selon les prescriptions de la directive (CE) n°59/2003 effectuer régulièrement une formation continue et pouvoir attester de celle-ci. La formation continue peut avoir lieu dans l'Etat de résidence ou dans l'Etat d'emploi. Selon la directive, les Etats membres ont deux possibilités pour délivrer une attestation reconnue sur l'ensemble du territoire européen :

- inscription du code communautaire 95 sur le permis de conduire,
- délivrance d'une carte de qualification de conducteur à établir selon le modèle commun prévu par la directive, carte devant également comporter le code communautaire 95.

Dans la pratique, la formation continue est le plus souvent effectuée dans l'Etat d'emploi d'autant plus lorsque l'employeur la coordonne. L'obtention par le chauffeur routier frontalier d'une attestation reconnue sur l'ensemble du territoire de l'Union dépend de la solution retenue pour la transposition de la directive par l'Etat d'emploi. Seule la seconde forme de preuve proposée par la directive permet au travailleur frontalier d'obtenir une attestation reconnue dans l'ensemble de l'Union. En effet, les administrations nationales ne sont pas habilitées à apposer le code communautaire 95 dans des permis de conduire étrangers. Or en règle générale, les travailleurs frontaliers qui effectuent leur formation continue dans l'Etat d'emploi sont en possession d'un permis de conduire provenant de leur Etat de résidence.



Au sein de la Grande Région, la Belgique et l'Allemagne ont opté exclusivement pour la première solution, c'est à dire pour l'inscription du code communautaire 95 dans le permis de conduire. Cela conduit au fait que ces deux Etats ne sont pas en mesure de fournir aux travailleurs frontaliers une attestation au sens de la directive européenne. La France s'étant décidée pour la seconde possibilité ne connaît pas cette problématique. Celle-ci est en mesure de délivrer des cartes de qualification de conducteur reconnues dans l'ensemble de l'Europe, et ce, quelle que soit l'origine du permis de conduire.

Afin d'éliminer ce frein à la mobilité à l'encontre des travailleurs frontaliers en Allemagne et en Belgique, la TFF a recommandé à ces deux pays d'introduire de manière additionnelle une carte de qualification de conducteur à l'exemple du Luxembourg.

Cette piste de solution a pour avantage de permettre aussi bien à l'Allemagne que la Belgique de conserver leur système déjà existant (système peu coûteux). La délivrance d'une carte de qualification de conducteur, et les coûts supplémentaires associés, ne serait nécessaire qu'en présence de travailleurs frontaliers.



Les deux pays dans lesquels ce frein à la mobilité est survenu ont saisi la proposition de la TFF.

En Allemagne, la conférence des ministres du transport a, sur la base du dossier d'expertise juridique de la TFF du mois de juillet 2012, pris à l'unanimité une résolution afin de résoudre ce problème. Le Ministère fédéral allemand du transport a depuis signalisé à la TFF qu'il travaille sous haute pression afin d'introduire la carte de qualification de conducteur si possible avant le 10 septembre 2014.

La Belgique a elle aussi confirmé sa volonté d'introduire le plus rapidement possible et de manière additionnelle une carte de qualification de conducteur pour les chauffeurs routiers frontaliers.

L'introduction d'une carte de qualification de conducteur n'est pas seulement une solution pour les travailleurs frontaliers de la Grande Région, mais aussi pour tous les chauffeurs routiers qui désirent entreprendre une formation continue en Allemagne ou en Belgique où ils exercent leur activité professionnelle dès lors qu'ils résident dans un autre Etat membre.

10. Traitement fiscal de la rémunération du travail de collaborateurs d'une institution franco-allemande



Au début de l'année 2013, une demande est parvenue à la TFF qui après examen s'est révélée être une question de nature fondamentale : est-ce que la rémunération du travail versée à un travailleur frontalier par une institution franco-allemande peut être imposable en Allemagne au regard du statut des frontaliers et le caractère binational de l'institution ? Dans ce cas concret, une personne de nationalité allemande résidant dans la zone frontalière française était employée par l'Université franco-allemande. En Allemagne une attestation d'exonération lui a été refusée. Celle-ci atteste que la rémunération du travail, en application du régime des travailleurs frontaliers contenu dans l'article 13 alinéa 5 de la convention fiscale franco-allemande, n'est pas soumise à l'imposition allemande. Le fait que la personne concernée ait le statut de frontalier au sens fiscal du terme est incontesté. L'administration des finances publiques compétente était cependant d'avis que l'Allemagne, sur la base de l'article 14 alinéa 1 de la convention fiscale franco-allemande, a seule le droit d'imposer les revenus provenant de caisses publiques.



La TFF a, dans son dossier d'expertise, démontré que la question de la souveraineté fiscale, selon l'article 14 alinéa 1 de la convention fiscale franco-allemande, ne dépend pas du siège de l'institution mais de sa nationalité. En d'autres termes, cela signifie que l'institution en question doit être une personne morale de droit public allemand pour que l'Allemagne ait la souveraineté fiscale exclusive. Ceci n'a pas pu être constaté par la TFF concernant l'Université franco-allemande, celle-ci repose sur un traité conclu par les ministres des affaires étrangères respectifs des deux pays. Comme l'Université franco-allemande n'est pas non plus une institution française mais plutôt une organisation internationale, il restait à éclaircir si un droit d'imposition est susceptible de revenir aux deux Etats. La TFF est arrivée au résultat qu'en l'espèce, le statut de frontalier de l'article 13 alinéa 5 de la convention fiscale franco-allemande reste applicable. Selon cet article, le travailleur frontalier est seulement imposable en France.



Avec l'appui du rapport d'expertise juridique de la TFF, qui a été aussi bien mis à la disposition de la travailleuse frontalière que de l'Université franco-allemande, la situation a pu être débloquée. L'administration des finances publiques allemande a suivi le raisonnement de la TFF et a finalement délivré une attestation d'exonération. On peut, pour le futur, penser qu'il règne désormais une clarté juridique face à des situations similaires.

11. Les enfants de travailleurs frontaliers peuvent fréquenter un jardin d'enfant intégratif



Pour les travailleurs frontaliers, parents, il est parfois plus pratique de faire garder leur enfant dans l'Etat d'emploi que dans l'Etat de résidence. En Allemagne, il existe la possibilité pour les enfants en bas âge atteint d'un handicap, de bénéficier de mesures pédagogiques spécialisées lorsqu'ils fréquentent un jardin d'enfant intégratif (maternelle intégrative). Jusqu'ici, le financement de cette pédagogie spécifique posait problème aux travailleurs frontaliers, car il n'était pas clair pour les institutions compétentes allemandes, si elles devaient accorder la prestation en question en raison du défaut de domicile de la famille en Allemagne.



La TFF a examiné cette question de droit. Elle arrive au résultat que les personnes qui résident dans un autre Etat membre et qui exercent une activité en Allemagne, comme travailleur frontalier, sont appréhendées par le règlement (UE) n°492/2011 relatif à la libre circulation des travailleurs. La prestation en question est, selon le droit allemand, une allocation d'intégration pour personnes handicapées. Celle-ci est dans le sens de l'article 7 paragraphe 2 du règlement (UE) n°492/2011 à voir comme un avantage social. Les travailleurs issus des autres Etats membres, y compris les frontaliers et les membres de leur famille, ont droit aux avantages sociaux au même titre que les travailleurs résidant dans l'Etat en question. Il ressort de cela que le financement de pédagogies spécialisées ne peut pas être refusé aux travailleurs frontaliers et aux membres de leur famille au motif que ceux-ci ne résident pas sur le territoire allemand.



Le rapport d'expertise de la TFF a été transféré à l'institution compétente qui a suivi le point de vue juridique de la TFF. La position juridique de la TFF a aussi été confirmée par le Ministère fédéral allemand du Travail et des Affaires sociales. Les autorités compétentes ont suite à cela, accordé la demande d'admission d'enfant handicapé de travailleur frontalier afin d'obtenir le financement des prestations de pédagogie spécialisée.

12. Elan positif sur l'apprentissage transfrontalier au sein de la Grande Région - un état des lieux -



Le fait que le travailleur frontalier franchisse quotidiennement des frontières au sein de l'Union européenne pour se rendre à son travail, et plus particulièrement au sein de la Grande Région, est déjà chose normale. Cependant la mobilité des jeunes reste difficile, en particulier pour ceux suivant un apprentissage. C'est pourquoi différents acteurs ont demandé à la TFF d'examiner, si et dans quelles mesures un apprentissage transfrontalier est réalisable. Le but est de faciliter l'insertion professionnelle de la prochaine génération dans le marché du travail de la Grande Région. Au cœur de cette question se trouve la problématique de la différence entre les quatre systèmes nationaux d'éducation de la Grande Région. Différence résultant de l'histoire de ces Etats. Cela complique la réalisation d'apprentissage transfrontalier.

La TFF a compilé le résultat de son travail dans un état des lieux.



Dans un premier temps, cet état des lieux a permis de mettre en avant les fondements juridiques déjà existants qui autorisent la réalisation d'apprentissage transfrontalier sous certaines formes. Dans un second temps, une sélection d'exemples de projets ont été présentés. Il a pu ainsi être établi que la notion d'apprentissage transfrontalier ne recouvre pas un concept homogène et uniforme. Au contraire, la TFF a identifié cinq variantes possibles pour la mise en place d'apprentissage transfrontalier. En outre, l'état des lieux informe aussi sur les aides et dispositifs existants pour soutenir la réalisation d'apprentissages transfrontaliers.

Annexe 7

Contribution conjointe du Comité de coordination du Développement territorial et du groupe de travail « Transports » du Sommet de la Grande Région, ainsi que du groupe de travail « Transport » du CESGR à l'attention des Chefs des Exécutifs de la Grande Région : « Les projets de transport particulièrement prioritaires dans la perspective du développement métropolitain de la Grande Région » du 11 novembre 2014



LES PROJETS DE TRANSPORT PARTICULIEREMENT PRIORITAIRES DANS LA PERSPECTIVE DU DEVELOPPEMENT METROPOLITAIN DE LA GRANDE REGION

Les ministres et responsables politiques de l'aménagement du territoire et des transports de la Grande Région, réunis le 17 janvier 2013 à Luxembourg à l'occasion de la réunion sectorielle « aménagement du territoire et transports » ont approuvé une liste de projets de transport définis comme prioritaires dans la perspective du développement métropolitain de la Grande Région dans son ensemble.

A cette occasion, les ministres et responsables politiques ont souligné la nécessité d'identifier, parmi cette liste de projets de transports prioritaires, un nombre plus restreint de projets de transport qui pourraient être concrétisés à court terme et dont la réalisation pourrait être soutenue par l'ensemble des partenaires de la Grande Région.

Pour ce faire, le Comité de coordination du Développement territorial (CCDT), le groupe de travail (GT) Transports du Sommet de la Grande Région et le groupe de travail (GT) Transport du Comité économique et social (CESGR) de la Grande Région, ont organisé un atelier conjoint, devant permettre de sélectionner 2 à 3 projets jugés particulièrement prioritaires.

Le GT Transports du Sommet a pris en charge la préparation de ce travail d'évaluation à travers l'élaboration d'une grille d'analyse devant permettre d'étudier les différents projets au regard des différents critères (un ou plusieurs) établis pour chaque thématique. Les projets qui sont en cours de réalisation ont été écartés¹.

Le Comité de coordination du Développement territorial (CCDT), le groupe de travail (GT) Transports du Sommet de la Grande Région et le groupe de travail (GT) Transport du Comité économique et social (CESGR) de la Grande Région invitent les Chefs des Exécutifs de la Grande Région à prendre connaissance des résultats de l'atelier et à exprimer leur soutien quant à la réalisation des projets particulièrement prioritaires.

¹ Il s'agit des projets suivants : projet de route nationale B50 Wittlich – Rheinböllen, amélioration de l'infrastructure ferroviaire entre Luxembourg et Trèves, amélioration de l'offre en transports en commun entre Sarre et Luxembourg, SMOT

Projets identifiés comme prioritaires lors de l'atelier conjoint du 29 avril 2014

A) Projets routiers et ferrés

Les échanges menés au sein des ateliers de travail ont permis d'identifier 4 projets de transports prioritaires, dont deux routiers et deux ferrés, à savoir :

1. Projet autoroutier « A31 amélioration des liaisons entre Luxembourg et Nancy ».

Cet axe est actuellement saturé et il convient par conséquent de remédier à cette situation. Cette autoroute constitue, en effet, un axe important pour la connectivité au sein même de la Grande Région, notamment pour le flux nord-sud (Luxembourg – Lorraine). Elle constitue donc une liaison majeure qui permet de relier entre elles plusieurs villes majeures qui se situent dans la partie centrale métropolitaine, transfrontalière et polycentrique de la Grande Région.

Dans ce contexte, un groupe de travail franco-luxembourgeois a été mis en place. A l'heure actuelle, ce dernier se penche, de façon générale, sur la question du renforcement des transports en commun routiers sur l'axe entre le Sillon Lorrain et la Ville de Luxembourg.

2. Projet autoroutier « A1 section entre l'échangeur de Kelberg et l'échangeur de Blankenheim ».

La réalisation du tronçon autoroutier manquant de l'A1 entre Kelberg et Lommersdorf en Nord-Westphalie permettrait d'améliorer la connexion externe de la Grande Région, notamment vers les villes situées en Westphalie (Köln, Düsseldorf) et vers la Ruhr.

Ce projet est arrêté dans le plan fédéral des infrastructures de transport en tant que nouveau projet, avec un mandat particulier visant la prise en compte de la protection de la nature dans les planifications. Les documents ont été analysés par le Land de manière détaillée, tout comme la variante « laissez-faire ». Les conclusions finales internes du Land ont été acheminées. S'agissant d'une mesure du niveau fédéral, l'avant-projet sera, le cas échéant, approuvé par ce dernier. De ce fait, il n'est à ce stade pas possible de se prononcer sur les horizons de réalisation.

3. Projet ferroviaire « Eurocaprail sur l'axe ferroviaire Bruxelles-Luxembourg-Strasbourg : Amélioration de la connexion Luxembourg – Bruxelles »

Cette liaison constitue un élément central pour améliorer la connexion tant interne, qu'externe de la Grande Région. Or, à l'heure actuelle cette connexion est peu attractive par rapport au temps de parcours, cela étant dû notamment aux travaux qui sont actuellement en cours en Belgique en vue d'améliorer les liaisons, mais également au niveau du confort. Or, s'agissant d'une liaison internationale centrale, il est indispensable d'apporter des améliorations.

Au Luxembourg, la décision politique visant la création d'un nouveau tronçon de ligne à deux voies reliant directement Luxembourg à Bettembourg sur un nouveau tracé a été prise. Cette nouvelle ligne permettra d'augmenter les capacités de cette liaison qui assure à la fois des liaisons

internationales avec la France et au-delà, la connexion aux réseaux transeuropéens à grande vitesse, ainsi que les liaisons nationales.

En France, la réalisation de la deuxième phase de la LGV Est (Baudrecourt – Strasbourg) permettra d'améliorer sensiblement la connexion entre le Luxembourg et Strasbourg, c'est-à-dire la partie sud de l'Eurocaprail. Dans ce contexte, des concertations entre la France et le Luxembourg sont en cours, en vue d'étudier des améliorations infrastructurelles au tronçon entre Thionville et le Luxembourg, permettant d'en améliorer notamment la capacité. La réalisation d'une étude capacitaire transfrontalière Lorraine-Luxembourg permettrait d'identifier les aménagements les plus pertinents en fonction du niveau de service visé.

4. Projet ferroviaire « LGV Est, branche nord : Section Baudrecourt – Mannheim »

Cette liaison est essentielle pour la Grande Région, puisqu'elle permet de mieux insérer la Grande Région dans le réseau européen de grande vitesse, tout en reliant plusieurs de ses principales villes aux métropoles européennes telles que Paris et Francfort. Il importe donc de veiller à soutenir la mise en œuvre de cette branche nord à travers d'autres mesures infrastructurelles.

En effet, avec la mise en service de la branche sud de la LGV Est, qui contourne en partie la Grande Région, la branche Nord (Baudrecourt – Saarbrücken – Kaiserslautern- Mannheim) risque d'être dévaluée et l'existence même de l'offre actuelle en transport pourrait être compromise. Or, compte tenu de l'importance stratégique de cette liaison pour la Grande Région, il faut veiller à avoir un temps de parcours équilibré entre les deux branches et surtout à trouver des solutions pour raccorder la Grande Région à l'axe LGV Rhin-Rhône. Ce projet est également d'une grande importance pour la Sarre, la Rhénanie-Palatinat et la Lorraine, qui possèdent des arrêts le long du trajet, qui assurent à leur tour la connexion de ces régions au réseau à grande vitesse. Dans le sens d'une meilleure connexion il convient également de maintenir la ligne à grande vitesse sur le tronçon de la Moselle.

Dans ce contexte, un projet regroupant des partenaires de la Lorraine, de la Sarre et de la Rhénanie-Palatinat a été lancé dans le cadre du programme INTERREG IVA Grande Région. Cette étude portée par le Conseil Général de Moselle (coût 1 M €) est déjà largement engagée et débouche sur la conclusion qu'un investissement de 0,910 à 1,697 Milliards d'Euros serait nécessaire pour gagner de 8 à 13 mn et ainsi rétablir l'équivalence des temps de parcours Paris Francfort entre la branche Nord et la branche Sud du TGV Est après la mise en service de la seconde phase de la LGV Est. Du côté allemand, les mesures d'infrastructures identifiées dans le cadre de cette étude ont été proposées en vue d'être intégrées dans le nouveau plan d'infrastructures de transport fédéral (Bundesverkehrswegeplan).

5. L'enjeu d'un équipement d'interconnexion en Lorraine à Vandières

Remarque préalable : Ce projet ne fait pas l'unanimité parmi l'ensemble des partenaires de la Grande Région, car le conseil général de Moselle se prononce en faveur d'un retrait du projet de la présente liste de projets particulièrement prioritaires.

Les échanges ont également permis pour certains participants d'identifier l'enjeu en Lorraine d'un équipement d'interconnexion entre les réseaux à grande vitesse au carrefour de deux euro

corridors du Réseau de Transport Transeuropéen (RTE-T) à Vandières situé sur la LGV Est Européenne.

Selon eux, cet équipement permettrait une amélioration significative des liaisons :

- "internes" entre centres urbains, d'abord dans l'espace central grand-régional et entre les trois espaces à caractère métropolitain de la Grande Région
- "externes" avec les régions métropolitaines voisines (en particulier dans le cadre du projet de liaison internationale Paris-Bratislava).

B) Les mesures concernant les transports en commun

Le groupe de travail transports en commun de l'atelier recommande de mettre en œuvre prioritairement les mesures suivantes :

1. Création d'une plate-forme de coopération des autorités organisatrices ferroviaires et routières (ex : association, GECT, etc.) pour renforcer et développer la coopération transfrontalière avec les objectifs suivants :
 - Développement et planification commune de l'offre
 - Clarification des questions relatives au matériel roulant adapté dans un contexte transfrontalier
 - Construction d'une base de données de la Grande Région sur les déplacements transfrontaliers (situation actuelle et prospective) en prévision de la mise en œuvre d'une modélisation de trafic commune
2. Utilisation de la base de communication en cours d'élaboration (site internet, marque commune) et développement du réseau Mobiregio (centrale de mobilité de la Grande Région) enrichi avec des tarifs transfrontaliers, notamment pour le tourisme (ex : Freizeitcard / carte loisirs) et au moins de manière bilatérale pour les frontaliers
3. Réalisation des études suivantes :
 - Avec un haut niveau de priorité : faisabilité d'une offre ferroviaire transfrontalière entre Metz et Trèves par l'évaluation du potentiel possible (analyse des besoins en lien avec le Luxembourg et la Sarre) et clarification de la question du matériel roulant
 - Etude des bonnes pratiques en matière de transports collectifs adaptés aux besoins (ex : transport à la demande) et de priorisation des projets transfrontaliers dans la Grande Région
 - Développement multimodal des transports collectifs (mobilité douce, covoiturage, autopartage, etc.) et intégration du management de la mobilité (dans les entreprises, les collectivités, les écoles)

Annexe 8

Département Développement urbain et mobilité,
CEPS/INSTEAD : « Etude préparatoire à l'élaboration du volet
économique du Schéma de développement territorial de la
Grande Région »

**ETUDE PREPARATOIRE A L'ELABORATION
DU VOLET ECONOMIQUE
DU SCHEMA DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL
DE LA GRANDE REGION**

Octobre 2014



Département Développement urbain et mobilité, CEPS/INSTEAD, 2014
3, avenue de la Fonte, L-4364 Esch-sur-Alzette, Luxembourg.

Ont participé à ce travail : Antoine Decoville, Frédéric Durand, Bernhard Köppen, Christian Lamour, Christophe Sohn

Sommaire

Préambule.....	5
Introduction	7
I. Analyse spatiale des activités métropolitaines dans la Grande Région.....	10
A. Précisions méthodologiques	10
B. Résultats de l'analyse spatiale : des données à considérer avec précaution.....	13
C. Des configurations spatiales très variées selon les secteurs d'activité	16
D. Quels sont les secteurs d'activité offrant le plus de potentialités en transfrontalier pour renforcer le caractère métropolitain du tissu économique ?	19
II. Synthèse des entretiens réalisés auprès des acteurs économiques et politiques de la Grande Région	26
A. La Grande Région, un espace de coopération économique mal connu et peu pertinent pour le développement des activités métropolitaines.....	26
B. Malgré l'amenuisement des frontières, les barrières à la coopération économique transfrontalière restent très présentes.....	28
C. Comment améliorer les choses en matière de coopération ?	30
D. Les attentes des acteurs économiques par rapport à l'action politique des Exécutifs de la Grande Région	32
E. Vers une redéfinition de la gouvernance pour impulser une nouvelle dynamique transfrontalière.	33
III. Interactions entre acteurs de la Grande Région lors de l'atelier de travail	36
A. Déroulement de l'atelier.....	36
B. Leçons de l'atelier de travail	38
1) Les enjeux, les stratégies et les outils de la coopération économique transfrontalière	38
2) Les obstacles et les facteurs de réussite de la coopération économique.....	46
IV. Mise en perspective des expériences de coopération économique au sein d'autres métropoles transfrontalières européennes	51
Conclusion.....	57
ANNEXES.....	59
I. Fiches de synthèse des secteurs d'activité métropolitains identifiés pour l'analyse spatiale de la répartition de l'emploi	59
II. Principaux projets INTERREG IV A – Grande Région en lien avec le développement économique métropolitain.....	81
III. L'innovation de part et d'autres des frontières - Travaux de Trippel et Lundquist	110

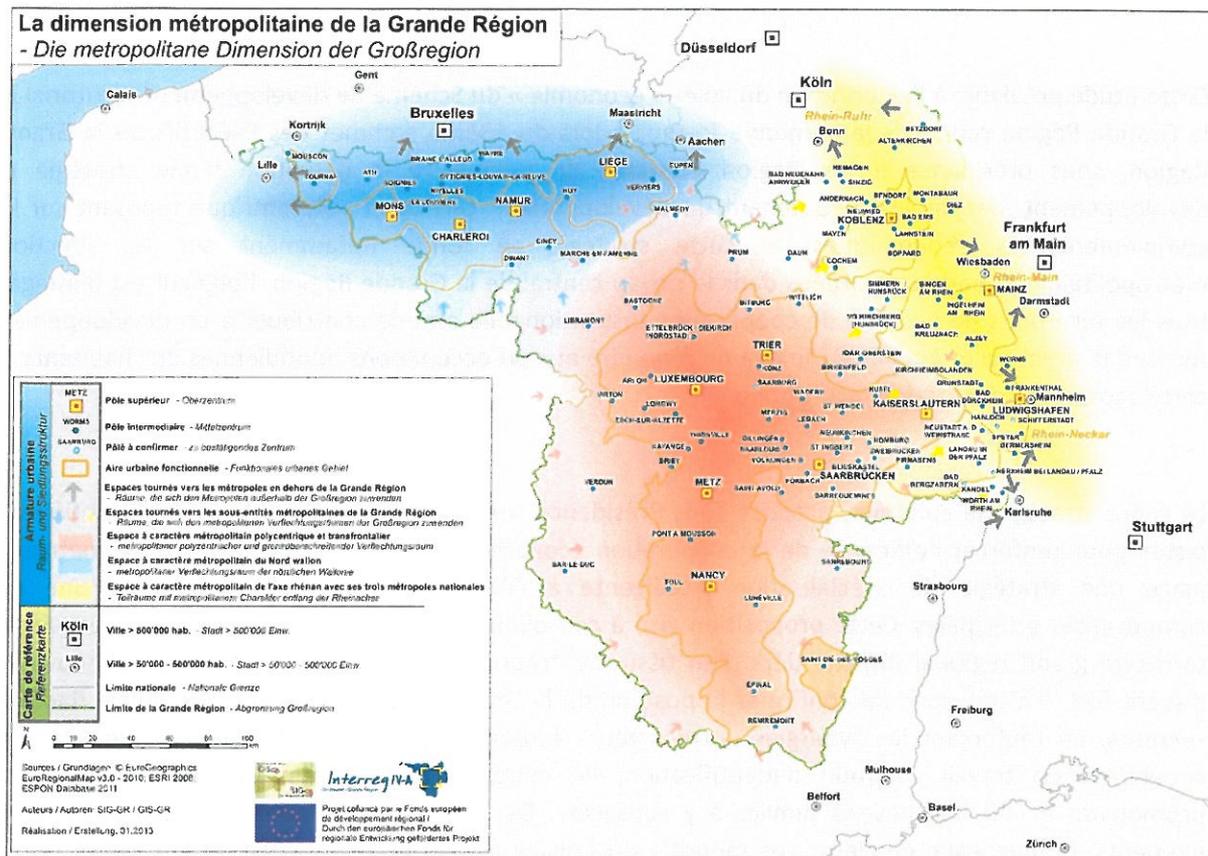
Préambule

Cette étude préalable à l'élaboration du volet « économie » du Schéma de développement territorial de la Grande Région répond à la demande formulée lors du 13ème sommet des Exécutifs de la Grande Région, sous présidence de la Région Lorraine, de poursuivre la définition d'une stratégie de développement métropolitain soutenant un développement territorial polycentrique reposant sur les complémentarités économiques. Si cette stratégie se fonde notamment sur les fonctions métropolitaines supérieures situées dans le noyau central de la Grande Région, l'objectif est d'intégrer tous les territoires de l'espace de coopération institutionnelle afin de contribuer à un développement territorial structuré et équilibré capable de répondre aux préoccupations quotidiennes des habitants de cette espace de coopération institutionnelle.

Le cadre stratégique commun, proposé sous Présidence Lorraine de la Grande Région, a identifié des pistes pour renforcer l'efficacité de la coopération économique transfrontalière. L'idée de mettre en place une stratégie de spécialisation intelligente à l'échelle transfrontalière en est l'une des composantes principales. Cette proposition vise à consolider les domaines d'activités dans lesquels le territoire grand régional dispose déjà d'un tissu d'entreprises établi, et où le potentiel d'innovation s'avère fort. Il s'agit donc de confirmer la position de la Grande Région à l'échelle mondiale dans ces secteurs, en renforçant les synergies entre acteurs économiques. Cette priorité politique nécessite cependant un travail commun d'identification, de comparaison, et d'entente sur les filières à promouvoir et sur les moyens publics à y consacrer. Des travaux antérieurs ont déjà apporté des éléments de diagnostic précieux. Les rapports du Conseil économique et social de la Grande Région analysent régulièrement et en détails les enjeux démographiques, sociaux et économiques des entités territoriales dans une démarche de mise en perspective. Par ailleurs, l'analyse des atouts, forces, opportunités et menaces réalisée dans le cadre de la définition du Programme opérationnel de coopération transfrontalière «Grande Région» pour l'allocation des fonds INTERREG, a permis de mettre en exergue le fait qu'une plus grande coopération transfrontalière pouvait apporter un avantage comparatif à cet espace transfrontalier par rapport aux autres régions européennes. Dans un contexte de concurrence exacerbée à l'échelle mondiale pour attirer les investisseurs, il est nécessaire de renforcer la confiance et les partenariats concrets entre les acteurs de la Grande Région pour que cette dernière puisse développer tout son potentiel.

En ce qui concerne la question du développement territorial de la Grande Région, le premier volet du Schéma de développement territorial, qui traite de la dimension métropolitaine, a identifié trois aires métropolitaines distinctes (voir carte n°1).

Carte n°1 : La dimension métropolitaine de la Grande Région



A l'heure où l'économie mondialisée semble s'affranchir des contraintes de la distance physique, et où les lieux de prise de décision correspondent rarement aux lieux de production, il peut sembler de prime abord inapproprié de diviser le territoire de la Grande Région en plusieurs régions métropolitaines distinctes. Pourtant, malgré l'avènement des technologies de l'information et de la communication, la proximité physique continue à jouer un rôle-clé, notamment dans la confiance que se portent les acteurs économiques. Aussi cette carte ne doit-elle pas être considérée comme absolue, mais plutôt comme indicative de l'existence de bassins de proximité géographique, au sein desquels des communautés d'intérêts entre acteurs économiques apparaissent plus évidentes. Mais ces espaces restent bien sûr perméables aux flux et aux échanges, et ils ne sont en rien figés. Afin de permettre à l'action politique d'être plus efficace dans son soutien à l'intégration métropolitaine transfrontalière, il semble que l'espace central de la Grande Région soit le plus pertinent pour concentrer les efforts, car c'est au sein de celui-ci que la densité de relations transfrontalières unissant les différents territoires est la plus élevée.

L'objet de cette étude est de contribuer à servir ces réflexions stratégiques en apportant des éléments d'observation et d'analyse nécessaires à l'élaboration des mesures concrètes qui devront être approuvées par l'ensemble des Exécutifs. Il ne s'agit pas d'un document politique, mais d'un outil d'aide à la décision politique, qui se doit en conséquence de prendre acte des orientations déjà priorisées par les Exécutifs, ainsi que des travaux réalisés.

Introduction

Cette étude préparatoire à l'élaboration du volet économique du Schéma de développement territorial de la Grande Région vise à fournir aux responsables politiques l'information statistique et qualitative nécessaire pour identifier les domaines d'actions devant être priorités en matière de coopération transfrontalière en faveur du développement économique. Cette analyse est réalisée sous la conduite du Comité de coordination du Développement territorial (CCDT) de la Grande Région.

Plusieurs études réalisées précédemment (Metroborder, 2010 ; rapport du Comité économique et social de la Grande Région, 2012 ; l'étude « Metropoloräume in Europe » du BBSR, 2011) ont permis de mettre en lumière les spécificités du réseau de villes de la Grande Région, et les défis et enjeux qui en découlent. Ainsi, le territoire grand régional ne compte que peu de villes de tailles importantes, et aucune d'entre-elles ne peut prétendre rivaliser, en termes de poids économique et d'image, avec les autres grandes métropoles européennes.

Or, dans le contexte actuel de mondialisation de l'économie, la concurrence est démultipliée pour attirer les investisseurs et la main d'œuvre qualifiée. L'ancrage spatial des activités économiques n'est plus aussi pérenne que par le passé, notamment dans les activités largement tournées vers l'international. Les entreprises qui génèrent aujourd'hui une forte production de valeur ajoutée sont courtisées par de nombreux territoires urbains, et elles sont donc en mesure de faire leur choix au vu des conditions qui leur conviennent. Les territoires urbains doivent donc pouvoir se targuer d'offrir tout à la fois : une excellente disponibilité en main d'œuvre qualifiée, des prestataires de service diversifiés, une bonne accessibilité aéroportuaire, des conditions salariales, fiscales et réglementaires avantageuses, et bien sûr une qualité de vie permettant de « fixer » la main d'œuvre qualifiée.

Or, force est de constater que la Grande Région n'offre pas toute la palette de ces avantages dans l'ensemble de son réseau de villes. C'est donc pour pallier ses faiblesses et améliorer l'attractivité de ses territoires urbains que la stratégie « Région métropolitaine polycentrique transfrontalière » a été initiée, en vue d'assurer un développement intégratif et cohérent de l'ensemble de la Grande Région et de contribuer ainsi au renforcement de sa dimension métropolitaine. Dans une approche économique, cette stratégie vise à faire fructifier, dans l'intérêt collectif de chacun des territoires engagés, les avantages respectifs des différents centres urbains en créant notamment des synergies entre les entreprises. Augmenter la coopération dans les secteurs d'activité stratégiques est également un moyen de renforcer l'intérêt des entrepreneurs à rester dans un territoire, en renforçant davantage leur ancrage dans le contexte régional. Cette émulation des forces vives des territoires urbains ne peut passer que par une plus grande confiance, d'avantage d'échanges, et l'adoption d'outils permettant à la coopération d'être efficace, réactive, et souple.

La contribution de cette étude à un projet aussi ambitieux ne peut être que partielle, et c'est pourquoi il a été décidé, par le CCDT, de la faire se porter uniquement sur les activités dites « métropolitaines », c'est-à-dire celles requérant une forte intensité de connaissances. Ces domaines d'activités ne couvrent qu'une petite partie du tissu économique de la Grande Région, et de ce fait, les résultats présentés dans cette étude ne sauraient être généralisés à l'ensemble de la sphère économique. Ce choix a été porté par le postulat que les activités économiques dites « métropolitaines » ont potentiellement plus à gagner d'une meilleure mise en réseau avec des partenaires étrangers pour ce qui est d'accroître leur compétitivité que les autres activités, même si ce postulat ne devrait en aucun cas être considéré comme une règle absolue. Un des objectifs de cette étude est donc d'apporter, à l'aide de données statistiques et de commentaires fournis par les acteurs interrogés, des propositions de pistes d'action pour renforcer le caractère métropolitain de la Grande Région, notamment sur le plan économique.

Ce rapport se compose de quatre grandes parties, qui correspondent aux résultats des quatre phases ayant marqué sa réalisation. Dans une première partie, une analyse de la répartition spatiale de l'emploi dans les secteurs d'activité métropolitains pour chaque type de secteur permet de faire un état des lieux de la situation. Elle permet également de montrer que tous les secteurs d'activité métropolitains n'offrent pas, *a priori*, les mêmes potentialités pour renforcer les caractères polycentrique et métropolitain de la Grande Région.

La deuxième partie du rapport présente les résultats synthétiques des entretiens réalisés auprès des acteurs interrogés pour alimenter la discussion sur les objectifs à poursuivre et sur les moyens à mettre en place pour y parvenir. Ces entretiens, menés dans les cinq entités territoriales de la Grande Région (Luxembourg, Sarre, Rhénanie-Palatinat, Lorraine et Wallonie) ont concerné des représentants des autorités publiques compétentes en matière d'aménagement du territoire d'une part et de développement économique d'autre part, ainsi que des représentants de structures défendant les intérêts du secteur privé.

La troisième partie met en lumière les résultats des discussions issues de l'atelier de travail qui a regroupé une quarantaine d'acteurs institutionnels et de représentants des intérêts économiques. L'objectif de cet atelier était de travailler de manière collective sur une série de positionnements émis par les personnes interviewées pendant la phase d'entretiens, afin de faire réagir l'assemblée des personnes présentes et de mieux identifier les lignes directrices pouvant faire consensus en matière de stratégie économique métropolitaine commune. Cet atelier a également permis de recueillir des propositions et des recommandations concrètes nouvelles.

Enfin, la quatrième et dernière partie vise à présenter certaines expériences de coopération économique au sein d'autres espaces métropolitains transfrontaliers en Europe. L'idée est d'apporter un autre regard sur la coopération économique en contexte transfrontalier en s'appuyant sur des actions concrètes réalisées et mises en œuvre par des acteurs de la coopération. Ce travail de mise en

perspective permet ainsi de susciter de nouvelles idées pour nourrir la réflexion sur le renforcement du développement économique de la Grande Région.

I. Analyse spatiale des activités métropolitaines dans la Grande Région

L'objet de cette partie est de mieux comprendre la répartition de l'emploi dans les secteurs d'activité dits métropolitains au sein de la Grande Région. Les données sur les emplois rattachés aux branches d'activités correspondant à l'industrie de moyenne et haute technologie ainsi qu'aux services à forte intensité de connaissance ont été collectées, traitées, harmonisées et enfin cartographiées afin de permettre d'en étudier les logiques de distribution spatiale. Avant d'exposer les résultats de cette analyse spatiale, il importe de présenter plus en détails la méthode utilisée ainsi que les problèmes rencontrés lors des travaux de collecte et de traitement des données.

A. Précisions méthodologiques

Etudier le phénomène transfrontalier pose de nombreux problèmes techniques et des difficultés méthodologiques du fait du manque de symétrie dans les maillages administratifs, dans la disponibilité des données, ainsi que dans la manière dont ces dernières ont été collectées. Ces multiples obstacles impliquent nécessairement - de la part des chercheurs - de faire des choix et de trouver des compromis afin d'aboutir à des résultats comparables entre les différents territoires d'un espace transfrontalier étudié. Cette première section vise à lister les principaux problèmes rencontrés dans la réalisation de cette analyse spatiale.

En premier lieu, le choix des données statistiques permettant de traiter la question du développement métropolitain est très restreint du fait du caractère transfrontalier de l'étude. Seules les données relatives à l'emploi ont pu être collectées à l'échelle du territoire analysé. Néanmoins, ces dernières ne sont pas totalement harmonisées en termes de restitution spatiale et de période de référence. Les dates de collecte varient de 2011 à 2014. Par ailleurs, toutes les régions n'ont pas pu fournir les données au niveau le plus fin, celui de la commune. En effet, la Loi Fédérale allemande sur la protection des données statistiques (*Bundesdatenschutzgesetz*) interdit la diffusion de données précises sur l'emploi dans les entreprises. Pour cette raison, l'échelle spatiale de restitution est volontairement dégradée par les offices statistiques au niveau du Kreis, Regionalverband ou kreisfreie Stadt en Sarre et en Rhénanie-Palatinat. De plus, les effectifs par Kreis/kreisfreie Stadt, en Rhénanie-Palatinat, ne sont fournis que sous forme d'approximation dans des classes d'étendues assez larges lorsque le nombre d'entreprises dans un secteur d'activité donné est inférieur à 5 unités. Nous avons donc dû produire un modèle statistique permettant d'évaluer les effectifs pour chaque Kreis, en nous basant sur l'observation des valeurs moyennes d'effectifs pour chaque entreprise et par type de secteur à l'échelle de l'ensemble du Land de Rhénanie-Palatinat. Ces estimations ont ensuite été reventilées pour les Kreise/kreisfreie Städte comptant moins de 5 entreprises et ne présentant pas de valeur. Ainsi, les estimations pour les entreprises dont les effectifs ne sont pas renseignés sont basées sur les valeurs moyennes observées pour les entreprises du même secteur d'activité. Enfin, au Luxembourg, les données sur l'emploi n'existent qu'au niveau des sièges sociaux et non des localisations réelles, ce qui limite fortement la capacité à mener des études économiques de qualité sur la distribution de l'emploi à l'échelle infranationale. Le tableau n°1 récapitule les différentes sources de données mobilisées.

Tableau n°1. Synthèse des données statistiques de l'analyse spatiale

Territoire	Date	Echelle spatiale de restitution	Effectifs
Sarre	2013	Kreis/Regionalverband	Effectifs par Kreis/Regionalverband, sauf si le nombre d'entreprises est inférieur à 5
Rhénanie-Palatinat	2014	Kreis/kreisfreie Stadt	Effectifs par fourchettes de valeurs et par Kreis/kreisfreie Stadt (et non par valeur exacte)
Lorraine	2014	commune	Effectifs par commune
Région Wallonne	2011	commune	Effectifs par commune
Luxembourg	2013	commune du siège social	Effectifs par commune

En second lieu, la sélection des activités économiques dites métropolitaines n'est pas abordée de la même manière par les offices statistiques des différents pays de la Grande Région. Pour pallier ce manque d'harmonisation, une grille d'analyse a été conçue, en se rapportant d'une part aux travaux de Blotevogel et Schmitt (2006)¹ et Krätke (2007)² qui ont étudié les fonctions métropolitaines des villes allemandes et pris en considération également les particularités des espaces métropolitains polycentriques incomplets ; et d'autre part aux travaux menés par l'OCDE et Eurostat (2006) sur l'intensité de la recherche & développement et le niveau technologique dans les secteurs d'activité économique. La sélection des secteurs d'activité métropolitains qui en résulte distingue deux catégories d'industries manufacturières en fonction de leur degré technologique, ainsi que quatre catégories de services à forte intensité de connaissance (tableau n°2). D'une manière concrète, pour la classification des données statistiques des activités économiques, la démarche s'est basée sur les codes de la Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne (couramment appelés « codes NACE »), selon la méthodologie de 2008 dénommée « Rév. 2 » (nouvelle version révisée de la nomenclature statistique européenne).

¹ Blotevogel, H.H. & Schmitt, P. 2006, "European Metropolitan Regions" as a new discursive frame in strategic spatial planning and policies in Germany", *Erde*, vol. 137, n°1-2, pp. 55-74.

² Krätke, S. 2007, "Metropolisation of the European Economic Territory as a Consequence of Increasing Specialisation of Urban Agglomerations in the Knowledge Economy", *European Planning Studies*, vol. 15, n°1, 27 pp.

Tableau n°2. Sélection des emplois dans les secteurs d'activité métropolitains selon les codes NACE
Rév.2

	Secteurs d'activité	NACE
Industries manufacturières	Industries manufacturières de moyenne technologie	
	Industrie chimique	20
	Fabrication d'équipements électriques	27
	Fabrication de machines et équipements	28
	Construction automobile	29
	Fabrication d'autres matériels de transport	30
	Industries manufacturières de haute technologie	
	Industrie pharmaceutique	21
	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	26
	Fabrication d'instruments et de fournitures à usage médical et dentaire	32.5
Services à forte intensité de connaissance	Services orientés vers les hautes technologies	
	Télécommunications	61
	Activités informatiques et services d'information	62-63
	Recherche-développement scientifique	72
	Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	73-74-75
	Services aux entreprises	
	Transport aérien	51
	Activités immobilières	68
	Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques	69-70-71
	Services financiers	
	Activités financières et d'assurance	64-65-66
	Autres services	
	Édition, audiovisuel et diffusion	58-59-60
	Enseignement supérieur	85.4
	Activités pour la santé humaine	86
Arts et spectacles	90-91	

B. Résultats de l'analyse spatiale : des données à considérer avec précaution

Avant toute chose, il convient d'attirer l'attention sur les précautions à prendre dans l'interprétation des différents chiffres. Ainsi, il faut tout d'abord distinguer les valeurs absolues sur l'emploi dans les secteurs d'activité métropolitains et les valeurs relatives pour chaque entité territoriale. En effet, les poids démographiques des différentes entités constituant la Grande Région variant beaucoup, il convient de pondérer les valeurs de l'emploi dans les secteurs d'activité métropolitains par l'emploi total, afin d'obtenir un indicateur qui résume mieux la structure de l'emploi régional et le caractère plus ou moins métropolitain du tissu économique (tableau n°3).

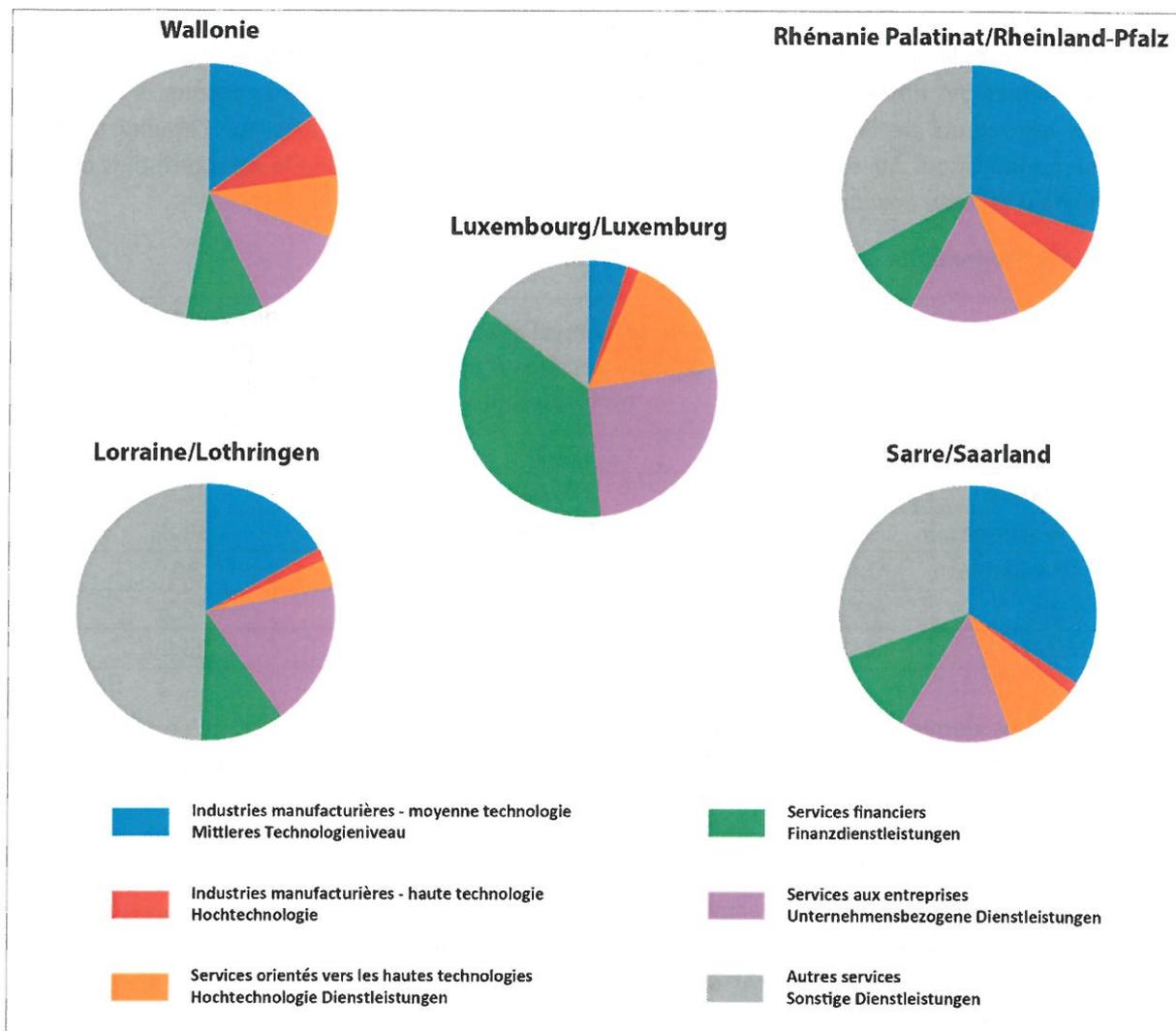
Tableau n°3. Données de cadrage

Territoire	Nombre total d'emplois	Nombre total d'emplois dans les secteurs d'activité métropolitains	Part des emplois dans les secteurs d'activité métropolitains dans l'emploi total (en %)
Lorraine	834 658	131 155	15,7
Luxembourg	363 482	113 043	31,1
Région Wallonne	1 245 488	209 242	16,8
Rhénanie-Palatinat	1 247 027	374 108	30
Sarre	358 676	117 287	32,7
TOTAL	4 049 331	944 835	23,3

Cependant, ces derniers chiffres sont également à interpréter avec précaution, et ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord, l'ensemble de l'emploi dans les différents secteurs d'activité est ici pris en compte, sans que l'on puisse préciser quelle est la part de cet emploi qui requiert effectivement une forte intensité de connaissances ou qui génère une importante valeur ajoutée. Ainsi, des emplois peu qualifiés (entretien, accueil) non sous-traités peuvent être comptabilisés dans un secteur d'activité de pointe et à l'inverse, des secteurs d'activité considérés comme « non métropolitain » peuvent tout à fait embaucher du personnel hautement qualifié. Pour des raisons de non disponibilité de l'information sur les postes de travail au sein des entreprises, cette étude ne considère donc que l'emploi total par secteur d'activité.

La Sarre est l'entité territoriale qui a la proportion la plus élevée d'emplois dans les secteurs d'activité métropolitains par rapport à l'emploi total dans l'ensemble de la Grande Région. Ceci s'explique par le fait que les entreprises relevant de l'industrie manufacturière de moyenne technologie y sont très présentes et emploient de nombreux ouvriers. Or, chaque emploi d'ouvrier dans ce secteur de moyenne intensité de connaissance a le même poids, dans cette comptabilité statistique, qu'un emploi d'ingénieur ou de chercheur dans une entreprise de haute technologie. C'est la raison pour laquelle il est question dans cette étude *d'emplois dans les secteurs d'activité métropolitains* et non *d'emplois métropolitains* au sens de la définition de l'INSEE, qui inclue le niveau de qualification. Le graphique n°1 décompose l'emploi dans les secteurs d'activité métropolitains des cinq régions composant l'espace d'étude selon les six sous-catégories présentées dans le tableau n°2 : (i) industries manufacturières de moyenne technologie ; (ii) industries manufacturières de haute technologie, (iii) services orientés vers les hautes technologies, (iv) services aux entreprises, (v) services financiers, et (vi) autres services.

Graphique n°1. Poids respectifs en termes d'emploi des différents secteurs d'activité métropolitains au sein des territoires de la Grande Région



Les spécificités des tissus économiques de chaque entité territoriale composant la Grande Région ressortent du graphique n°1. Les Länder allemands sont marqués par l'importance des industries manufacturières de moyenne technologie, avant tout en raison de la fabrication de machines et d'équipements ainsi que, pour la Sarre, de l'importance du cluster automobile et, pour la Rhénanie-Palatinat de l'industrie chimique (présence du plus grand groupe mondial de chimie BASF, dont le siège social se trouve à Ludwigshafen, situé dans l'extrême est de la Grande Région et incorporé dans la Metropolregion Rhein-Neckar). Le Luxembourg se caractérise par le poids exceptionnellement important des activités financières, cœur du dynamisme économique du Grand-Duché³. La Lorraine et la Wallonie présentent quant à elles des profils relativement similaires, marqués par un poids

³ Remarque : dans l'étude du BBSR sur les aires métropolitaines en Europe (2011 : 49), le potentiel métropolitain du Luxembourg est sous-estimé car l'étude ne prend pas en compte dans son calcul le secteur financier.

proportionnellement faible de l'emploi industriel et par l'importance de la catégorie « autres services », incluant principalement les emplois liés à la santé humaine ou à l'éducation supérieure. Si ces activités, qui requièrent de hauts niveaux de compétence, participent de manière évidente à la qualité des conditions de vie et à l'attractivité des territoires, elles sont essentiellement financées par les collectivités publiques. A ce titre, leur impact sur le dynamisme économique des régions est moins immédiat que pour les activités directement génératrices de valeur ajoutée (industries, services marchands, etc.).

Il importe de faire mention des facteurs historiques pour comprendre la structure de l'emploi dans ces différents territoires. Pendant une grande partie du vingtième siècle, le Luxembourg, le nord de la Lorraine, la Sarre et le sud-est de la Wallonie ont partagé une trajectoire industrielle commune, marquée par l'importance de l'extraction minière et de la sidérurgie. Mais face au déclin de ce secteur d'activité, les territoires ont ensuite évolué de manière très contrastée, en privilégiant différentes options de reconversion, d'adaptation ou de renouveau du milieu économique. Le développement de l'activité tertiaire et surtout de la finance au Luxembourg contraste avec la spécialisation dans l'industrie de moyenne technologie en Sarre ou en Rhénanie-Palatinat. La Lorraine, quant à elle, peine à trouver un nouvel élan industriel et s'est largement tertiarisée, tout comme la Wallonie, sans pour autant se spécialiser dans un type de services, ni relancer l'économie régionale.

Par ailleurs, il convient d'ajouter que les données sur l'emploi dans les secteurs d'activité métropolitains par région ne permettent pas, à elles seules, de caractériser le dynamisme ou la « performance » économique des différentes régions, ni d'établir un quelconque classement entre ces dernières. Des entreprises ne relevant pas des secteurs considérés comme métropolitains peuvent afficher de très bonnes performances économiques et générer d'importantes plus-values, tandis que des activités métropolitaines peuvent, à l'inverse, être peu génératrices de valeur ajoutée, ou bien exposées à des situations de crise, ce qu'une analyse spatiale sans dimension diachronique ne peut pas retranscrire.

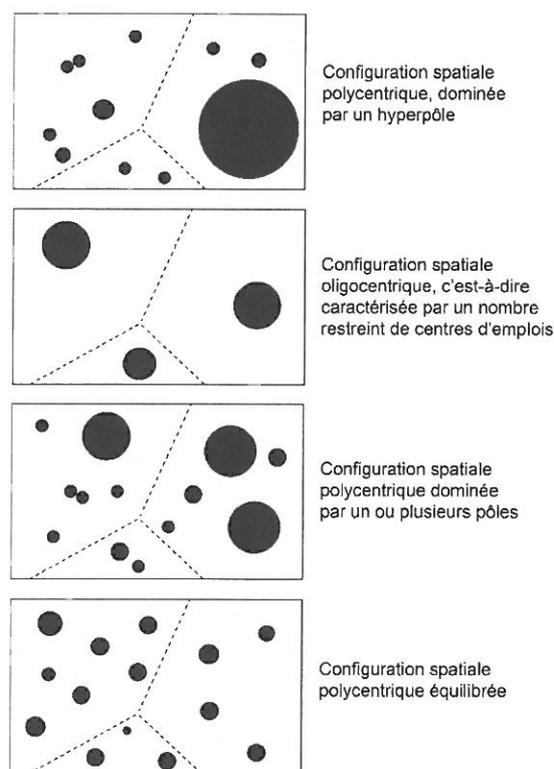
En outre, les résultats de l'analyse spatiale font apparaître quatre types d'organisation spatiale des activités économiques métropolitaines. Les quatre schémas représentés dans la Figure n°1 attestent du degré de polycentricité de la répartition spatiale de l'emploi par codes NACE. Rappelons que la notion de « polycentricité » revêt un sens plutôt analytique, et décrit une configuration spatiale, alors que la notion de « polycentrisme » traduit plutôt un objectif politique que l'analyse spatiale ne permet pas d'appréhender (Vandermotten *et al.*, 2008)⁴. En effet, l'analyse spatiale de simples données d'emploi ne permet pas de dire si les entreprises collaborent entre-elles. Des données relationnelles, qui font défaut dans ce travail, seraient nécessaires pour explorer l'existence de réelles interactions.

⁴ Vandermotten, C., Halbert, L., Roelandts, M. & Cornut, P. (2008). „European Planning and the polycentric consensus: wishful thinking?“, *Regional Studies*, vol. 8, n°42, 1205-1217.

C. Des configurations spatiales très variées selon les secteurs d'activité

Les différentes configurations en matière de répartition spatiale des activités économiques en fonction du nombre d'emploi laissent préfigurer que tous les secteurs d'activité n'offrent pas les mêmes potentialités pour servir l'objectif d'un renforcement du caractère polycentrique métropolitain du tissu économique de la Grande Région. Une représentation schématique des différentes configurations spatiales rencontrées est proposée dans la figure n°1.

Figure n°1. Configurations spatiales type de l'organisation spatiale des activités économiques métropolitaines



Ainsi, pour un secteur d'activité caractérisé par la présence d'un **hyperpôle**, le grand déséquilibre de masses entre les acteurs économiques de part et d'autre des frontières, voir l'absence complète d'acteur économique dans certains territoires compromet ou permet difficilement d'envisager des partenariats économiques transfrontaliers. Certes, une telle asymétrie n'exclut pas, bien au contraire, des coopérations entre le « centre » et les « périphéries ». Mais ce type de configuration spatiale n'offre pas, a priori, un potentiel fort pour asseoir le caractère polycentrique et métropolitain du tissu économique de la Grande Région au sein d'un même secteur d'activité. En revanche, une telle configuration spatiale peut très bien générer d'importantes coopérations entre acteurs économiques issus de territoires frontaliers mais recensés dans des secteurs d'activité différents (sous-traitance, prestation de services, fournisseurs, etc.). Une configuration spatiale dominée par un hyperpôle peut donc générer des synergies favorables en matière de coopération lorsque la situation est propice à la mobilisation des complémentarités économiques des différents territoires.

Les potentialités de collaboration stratégique entre acteurs d'un même secteur d'activité sont potentiellement plus élevées dans une configuration « **oligocentrique** » ou dans une configuration **polycentrique dominée par quelques pôles**, et ce même si des logiques de compétition et de coopération sont également à l'œuvre. La proximité géographique entre acteurs économiques peut en effet encourager des logiques de « coopétition », c'est-à-dire de collaboration sectorielle entre concurrents lorsque des opportunités communes sont perçues, en dépit des logiques concurrentielles qui animent par ailleurs ces acteurs.

Dans le cas d'une **configuration polycentrique relativement équilibrée**, caractérisée par une multitude de pôles d'emplois dans un secteur d'activités donné, la situation est a priori idéale pour servir l'objectif d'une coopération accrue servant le tissu économique grand régional dans son ensemble, à condition toutefois que les conditions de la mise en relation des acteurs existent. Il est dans l'intérêt des entrepreneurs comme des salariés, au sein de la Grande Région, de diminuer les effets contraignants de la frontière quand il s'agit de mieux répondre aux besoins de main d'œuvre ou d'accéder à des prestations de services matériels (logistique, approvisionnement) ou immatériels.

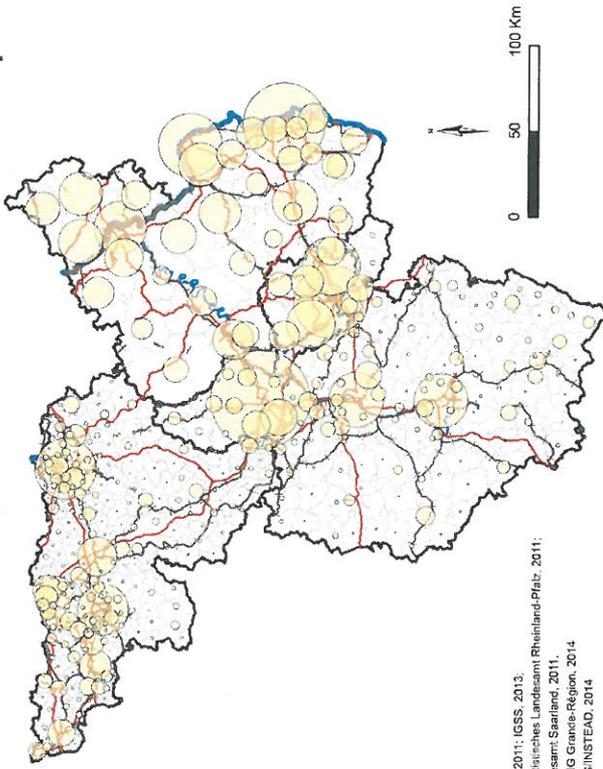
Encart n°1 : Présentation des fiches synthétiques pour chaque code NACE

L'analyse spatiale de la répartition des activités économiques métropolitaines de la Grande Région proposée dans ce rapport est décomposée pour chaque code NACE. Une fiche permet d'identifier les principales caractéristiques de la répartition spatiale pour chaque secteur d'activité. Chaque fiche comporte :

- Une carte, avec des cercles proportionnels indiquant le nombre d'emplois par unité territoriale (les cercles n'ont pas les mêmes tailles pour les différents secteurs d'activité, car les effectifs varient grandement selon les codes NACE).
- Des données statistiques relatives au nombre absolu d'emplois par secteur d'activité, et à la part que ce secteur représente dans l'emploi total dans les secteurs d'activité métropolitains de la Grande Région. Un graphique permet de visualiser la ventilation de l'emploi dans les cinq régions membres.
- Un graphique représentant la Loi Rang-Taille, qui permet de voir aisément si la répartition de l'emploi est très concentrée dans un nombre réduit de centres, ou si, au contraire, le réseau de centres d'emplois est relativement « équilibré ».
- Un commentaire succinct présentant brièvement l'analyse spatiale et la distribution du secteur d'activité en question.
- Un schéma montrant le type de configuration spatiale, facilitant la comparaison entre les différents secteurs d'activité (voir figure 1).

➔ Voir l'intégralité des fiches de synthèse des secteurs d'activité métropolitains dans les Annexes I. La fiche synthétique présentant le total des emplois dans les secteurs d'activité métropolitains se trouve page suivante.

Total des emplois dans les secteurs d'activité métropolitains



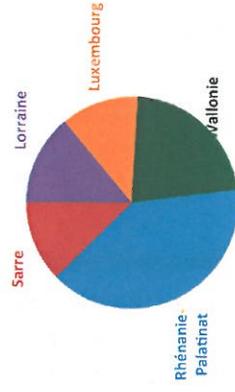
Sources: IVEPS, 2011; IGSS, 2013;
 INSEE, 2014; Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz, 2011;
 Statistisches Landesamt Saarland, 2011.
 Fonds de carte: S/G Grankis-Région, 2014
 Réalisation: CEPS/INSTEAD, 2014

Le secteur d'activités dans la Grande Région

Nombre absolu d'emplois
944 835

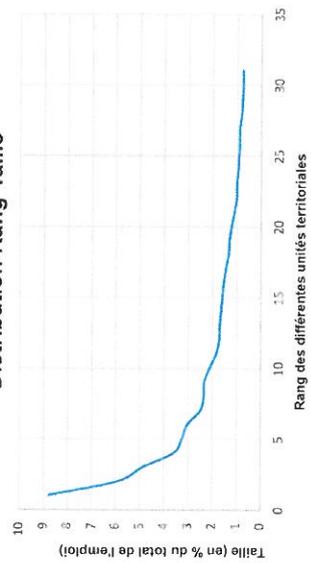
Part de l'emploi total dans la Grande Région
23,3 %

Répartition de l'emploi



La répartition de l'emploi dans les secteurs métropolitains montre très clairement les trois ensembles régionaux distincts tels qu'identifiés dans le volet 1 du Schéma de développement territorial de la Grande-Région, intitulé " la dimension métropolitaine de la Grande Région." On distingue ainsi tout d'abord l'espace central de la Grande Région, autour des pôles urbains de Luxembourg, Sarrebrücken, Metz, Trèves et enfin Nancy (plus excentrée). Le second ensemble métropolitain se situe à l'est du Land de Rhénanie-Palatinat, le long du Rhin et le troisième à l'extrême nord de la Vallonie.

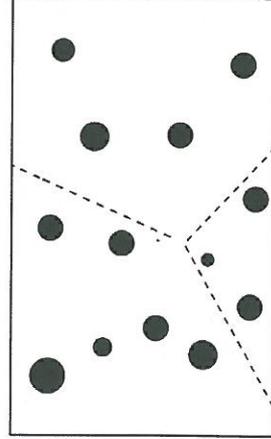
Distribution Rang-Taille



Ce graphique montre les poids respectifs des unités territoriales contribuant le plus à l'emploi dans ce secteur d'activités, par ordre décroissant.

Configuration spatiale

Polycentricité dominée par un "hyperpôle"



D. Quels sont les secteurs d'activité offrant le plus de potentialités en transfrontalier pour renforcer le caractère métropolitain du tissu économique ?

L'analyse spatiale telle que réalisée dans le cadre de cette étude, permet de faire un état des lieux de la répartition de l'activité économique métropolitaine, ce qui constitue un préalable nécessaire à tout travail de diagnostic économique territorialisé à l'échelle transfrontalière. Néanmoins, une telle analyse descriptive ne permet ni d'appréhender les dynamiques de développement de l'activité au sein des filières (car elle est statique), ni de bien saisir l'état des relations fort complexes qui unissent les entreprises au travers de relations de clients à fournisseur, de sous-traitance, de prestations de services ou de coopération industrielle. Cependant, l'analyse spatiale de l'emploi peut apporter des enseignements pour les décideurs politiques. Ainsi, trois types de critères peuvent sembler pertinents pour synthétiser l'information sur le potentiel de renforcement de la coopération transfrontalière en matière de développement économique. Toutefois, il apparaît nécessaire de compléter cette première tentative d'identification des secteurs à fort potentiel par des informations qualitatives et quantitatives, afin de la confirmer.

- Le nombre d'emplois dans le secteur d'activité considéré

Ce premier critère apparaît nécessaire, car il semble en effet plus pertinent de concentrer les efforts en vue d'une intensification des relations transfrontalières dans les secteurs comportant un nombre important de travailleurs, afin que les actions menées aient des répercussions en termes quantitatifs. Cela n'exclut toutefois pas d'encourager les initiatives de plus faibles envergures, notamment quand les perspectives de développement du secteur d'activité sont importantes. Il importe également de ne pas uniquement considérer le secteur d'activité en question, mais également les activités industrielles ou de services liées à ce dernier, ce que ne permet pas l'analyse par code NACE si elle n'est pas complétée par de l'information additionnelle.

- Le niveau de polycentricité

Le second critère, en lien avec la répartition spatiale de l'emploi, renvoie au potentiel de coopération transfrontalière au sein d'un secteur d'activité. Il importe que l'emploi et les entreprises soient présents dans plusieurs territoires de manière significative. Cependant, des nuances peuvent être apportées. Par exemple, les secteurs d'activité présentant une hyperconcentration, à l'image de l'industrie chimique, concentrée à Ludwigshafen (carte n°2), de la finance à Luxembourg (carte n°3), ou encore de la construction de matériels de transport autres que l'automobile, principalement concentrée dans le nord Wallon, ne semblent donc pas, à première vue, propices à une coopération transfrontalière. En effet, pour qu'un secteur d'activités soit soutenu par les acteurs publics à l'échelle transfrontalière, il faut que les dépenses publiques puissent être justifiées du fait qu'elles visent un impact positif pour les différents territoires, dans une logique gagnant/gagnant. Néanmoins, l'existence de certains secteurs d'activité dynamiques ayant une configuration monocentrique peut très bien constituer, même indirectement, un atout pour les territoires limitrophes. L'exemple le plus évident est certainement celui de la place financière luxembourgeoise, qui est très concentrée spatialement dans la capitale et les communes limitrophes, mais qui permet d'employer une main d'œuvre transfrontalière très nombreuse. Cette

main d'œuvre permet, elle-même, de soutenir une économie résidentielle importante pour les territoires frontaliers du Grand-Duché. Il existe d'autres exemples, dans la Grande Région, d'activités pouvant générer des retombées positives pour des fournisseurs ou des prestataires situés dans un territoire frontalier. Le domaine de l'automobile (carte n°4) présente ainsi une configuration polycentrique peu équilibrée à l'échelle de la Grande Région puisque l'activité est largement concentrée autour du cluster de Sarre et de Hambach (Lorraine). Renforcer les synergies dans ce secteur pourrait donc apparaître, de prime abord, comme relativement peu profitable à l'ensemble de la Grande Région. Toutefois, une telle conclusion reviendrait à ignorer l'importance et la diversité des sous-contractants, fournisseurs ou prestataires de services, qui échappent pour une bonne part d'entre eux à une analyse statistique par secteur d'activité. Le niveau de polycentricité au sein d'un secteur d'activité économique ne doit donc pas forcément être interprété à l'aune des seules cartes sur la répartition de l'emploi, qui donnent une image incomplète de la complexité des liens qui unissent les acteurs économiques et les territoires mais également au travers de la complémentarité et de l'interdépendance entre des acteurs économiques issus de secteurs d'activité différents.

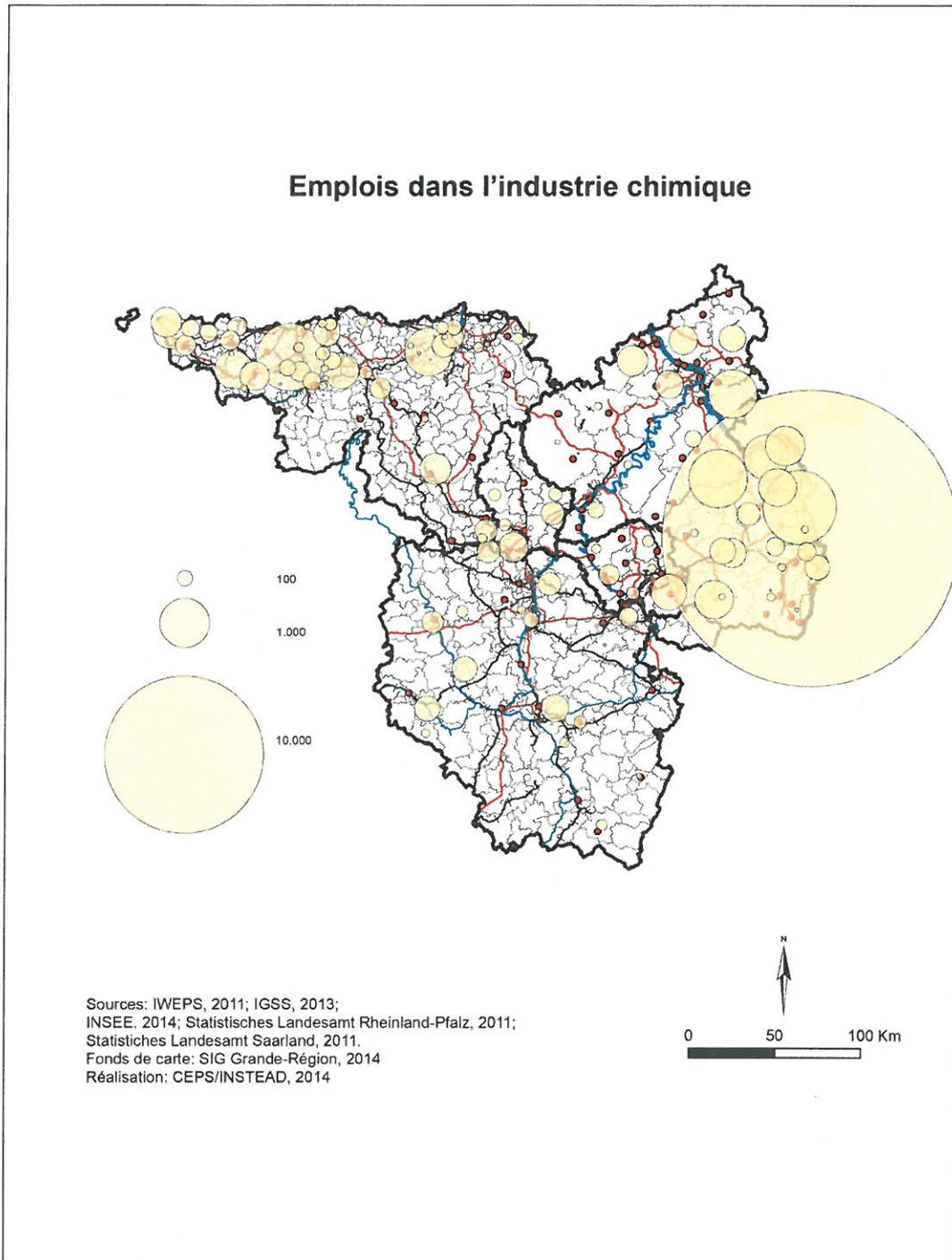
- **L'appartenance des emplois aux mêmes espaces métropolitains de la Grande Région**

Le troisième critère prend en compte l'appartenance des emplois aux mêmes espaces métropolitains de la Grande Région⁵ (voir carte n°1). En effet, la Grande Région est un territoire institutionnel de vaste dimension, et le seul fait qu'une entreprise soit située dans cet espace ne signifie pas qu'elle va être prédisposée à coopérer avec une autre entreprise de la Grande Région. L'un des postulats sur lesquels se base la stratégie de la Région métropolitaine polycentrique transfrontalière (RMPT) est que la proximité spatiale entre acteurs de la Grande Région, par-delà les frontières, est une opportunité à exploiter. Mais si les entreprises d'un secteur d'activité donné sont éloignées au sein de la Grande Région, alors il est bien évident que l'avantage de la proximité décroît et que les potentialités de coopération s'amenuisent d'autant. Certains secteurs d'activité implantés dans la Grande Région sont clairement dirigés vers d'autres marchés ou réseaux que celui de la Grande Région. Le nord Wallon est ainsi naturellement plus influencé par Bruxelles, ainsi que des espaces métropolitains transfrontaliers tels que l'Eurométropole de Lille-Kortrijk-Tournai ou la Région Meuse-Rhin (Maastricht-Heerlen-Hasselt-Aachen- Liège). De même, les villes rhénanes de Mayence et Ludwigshafen ne sont guère tournées vers le cœur de la Grande Région, mais plutôt vers les trois ensembles métropolitains nationaux allemands, à savoir, Rhein-Ruhr, Rhein-Main et Rhein-Neckar, ce qui doit être pris en compte dans l'analyse des potentialités.

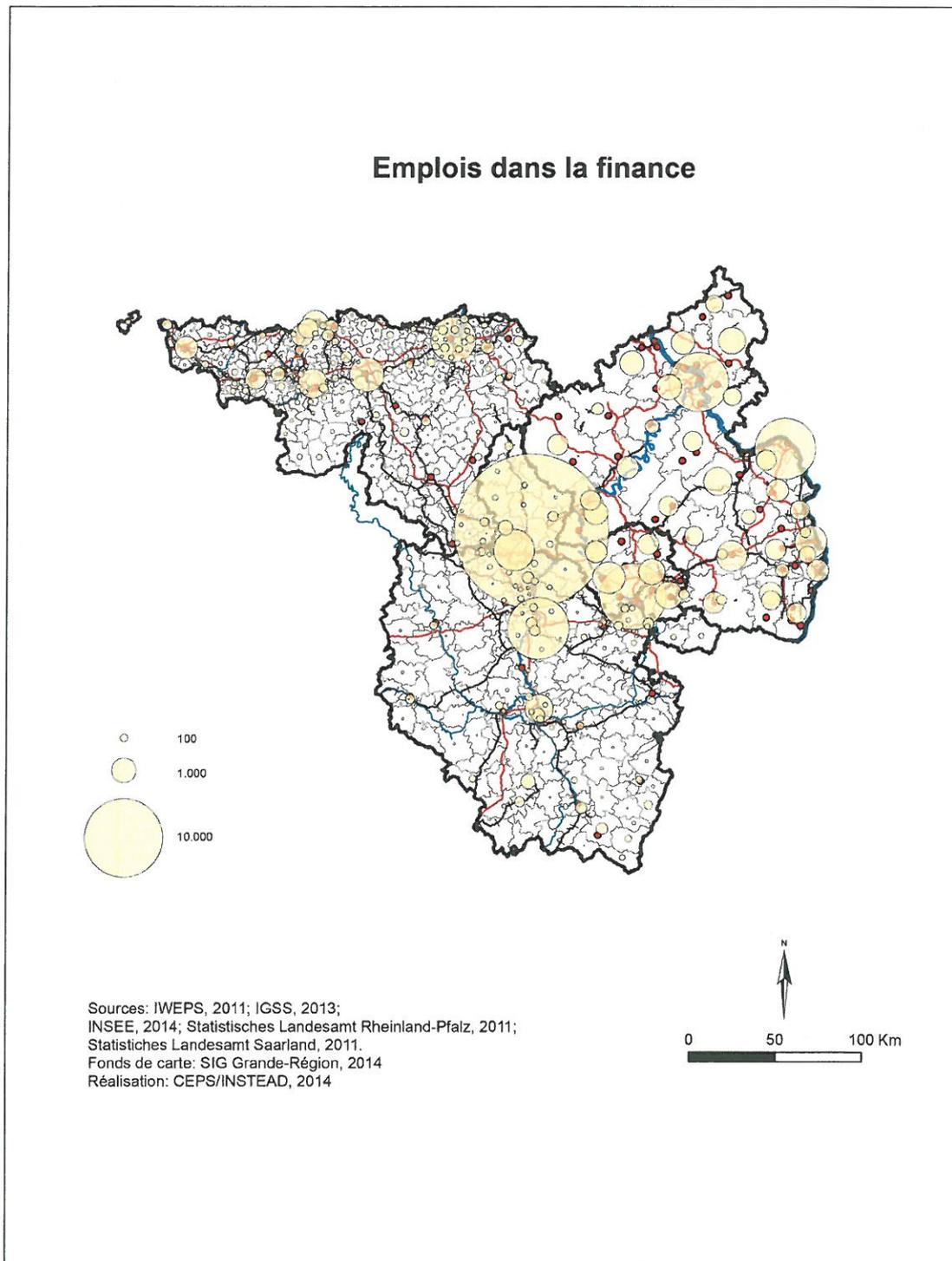
La logique de proximité spatiale n'est pas aussi importante dans tous les secteurs d'activité. Plus les relations unissant deux entreprises requièrent des flux de personnes et de matériels importants, plus les effets contraignants de la distance impacteront les potentialités de coopération. En revanche, dans les activités largement « dématérialisées » et qui nécessitent avant tout une forte intensité en communication, la distance n'a que peu d'impacts.

⁵ Le CCDT a ainsi identifié, en 2012, trois grands espaces métropolitains polycentriques. Le premier espace transfrontalier polycentrique fonctionnel à dimension métropolitaine est situé dans la partie centrale de la Grande Région et regroupe le territoire autour du Luxembourg, de Metz, de Nancy, de Sarrebruck, de Sarreguemines, de Trèves ainsi que de Kaiserslautern. Un deuxième espace à dimension métropolitaine est identifié autour de l'axe rhénan. Enfin, un troisième espace à dimension métropolitaine se distingue au nord de la Région Wallonne, et se tourne davantage vers Bruxelles.

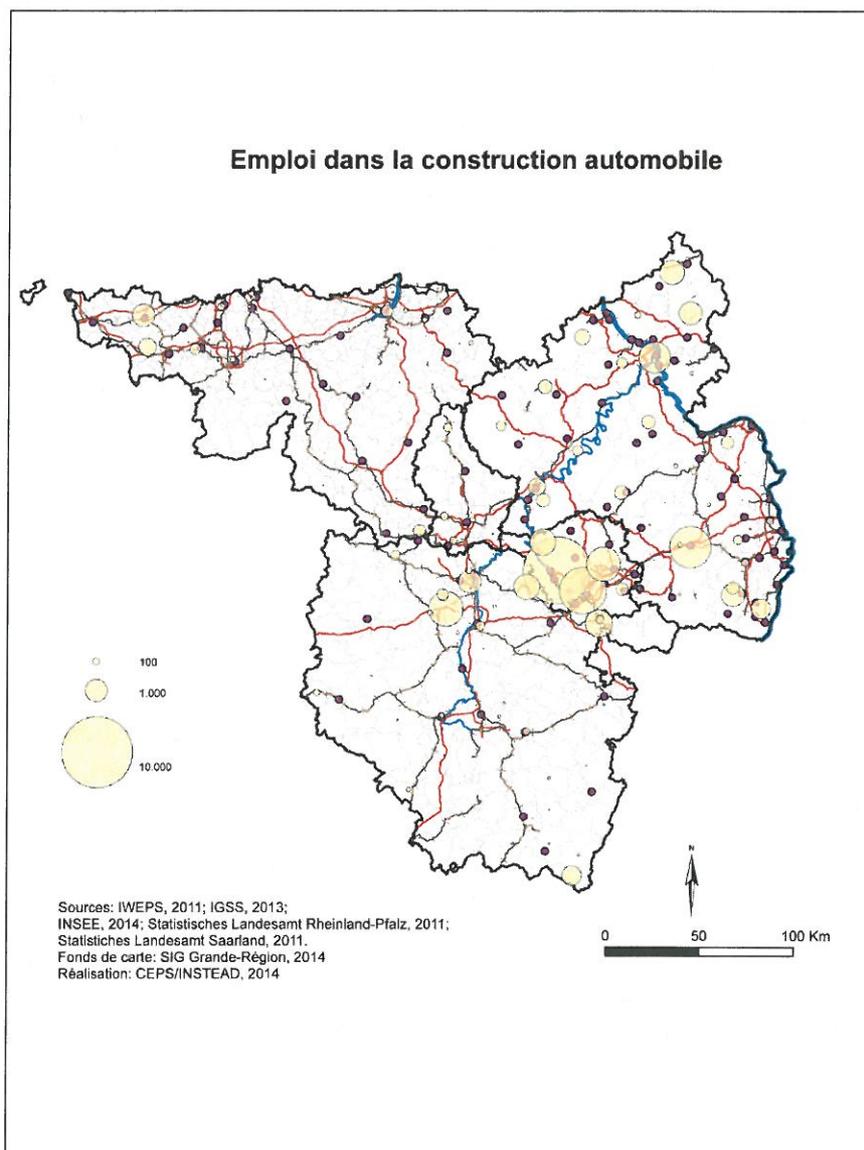
Carte n°2 : L'emploi dans le secteur de l'industrie chimique



Carte n°3 : L'emploi dans le secteur de la finance



Carte n°4 : L'emploi dans le secteur de l'automobile



Éléments de réflexion suscités par l'analyse spatiale

Considérées isolément, les différentes entités territoriales de la Grande Région présentent toutes un certain niveau de spécialisation économique. Ainsi, l'économie luxembourgeoise est caractérisée par l'importance de la finance, celle des Länder allemands est marquée par le poids de l'industrie, et la Lorraine et la Région Wallonne sont caractérisées par l'importance des services non marchands. L'un des objectifs de la stratégie soutenant un polycentrisme métropolitain transfrontalier est de faire de cette spécialisation, qui peut parfois être considérée comme une menace lorsque l'économie régionale est trop dépendante d'un seul type d'activité, une force pour un tissu économique transfrontalier considéré dans sa totalité. Cet objectif n'est pas un simple exercice de marketing territorial visant à présenter les territoires composant la Grande Région sous un meilleur jour en jouant avec les échelles spatiales. Il

s'agit d'une invitation, pour les acteurs économiques, à décloisonner leurs espaces de référence, s'ils le sont encore, pour découvrir ce que le bassin géographique transfrontalier a à offrir en termes de partenariats gagnant-gagnant, de nouveaux débouchés, ou de réservoir de main d'œuvre. Si des acteurs se sont déjà embarqués dans cette voie, il apparaît que pour d'autres, le territoire d'action s'arrête très nettement aux frontières nationales. Bien sûr, mobiliser les potentialités transfrontalières demande du temps et requiert parfois également des ajustements réglementaires que les acteurs institutionnels se doivent de réaliser dans l'intérêt collectif. L'outil INTERREG a appuyé de nombreuses actions visant à favoriser la coopération économique transfrontalière au cours des années précédentes, notamment dans le domaine de la Recherche et développement. Peuvent être mentionnés le projet INTERMAT GR (visant à créer un meta-cluster transfrontalier de niveau mondial dans le secteur des matériaux et procédés), le projet TIGRE (transfert de technologies et innovation en Grande Région), ou encore le projet CORENA (recherche sur les produits naturels en Grande Région)⁶.

Un autre objectif à poursuivre est de renverser les représentations qui existent, depuis les cadres nationaux, sur les territoires qui composent la Grande Région. Ainsi, la position frontalière des Länder de Sarre et de Rhénanie Palatinat fait que ces derniers sont encore souvent considérés comme périphériques, depuis Berlin, du point de vue de leur attractivité économique, et ce en dépit des initiatives comme celle de l'« *Initiativkreis deutscher Regionen in grenzüberschreitenden Verflechtungsräumen* », qui tente de montrer la dimension transfrontalière de certaines villes allemandes. Or, lorsque l'on prend la mesure du dynamisme de l'économie grand-ducale, qui permet d'attirer de nombreux travailleurs hautement qualifiés dans la région de Trèves, ou que l'on considère l'importance du bassin de main d'œuvre Lorrain qui pourrait potentiellement irriguer le secteur industriel de la Sarre qui fait à un contexte de décroissance démographique sévère, la position frontalière constitue un avantage comparatif indéniable par rapport à d'autres Länder allemands. Les travaux du SIG Grande-Région sur les projections de population dans la Grande Région et sur les problématiques liées à l'employabilité de la main d'œuvre transfrontalière témoignent bien de cet enjeu. Ainsi, et selon ces projections, la population du Grand-Duché pourrait atteindre 704 000 habitants en 2040, soit une progression de 40 % par rapport à 2010, alors que la Sarre pourrait perdre 18 % de sa population sur la même période. Bien qu'il ne s'agisse là que de projections, l'enjeu d'une plus grande articulation des marchés du travail dans l'intérêt de tous les territoires apparaît évident. C'est en prenant aujourd'hui des mesures concrètes dans de multiples domaines, à commencer par l'apprentissage des langues, que les générations de 2040 seront plus à même d'exploiter les opportunités offertes par un espace métropolitain transfrontalier.

De même, la Lorraine est souvent perçue comme une région fortement affectée par la désindustrialisation. Pourtant, elle présente également de sérieux atouts industriels. La prise en compte de la dimension transfrontalière de cet espace fortement parcouru de flux de personnes et de biens peut contribuer à donner une image plus positive de ses potentialités en matière de développement économique. L'analyse spatiale des activités économiques métropolitaines à l'échelle de la Grande

⁶ Un descriptif de ces projets transfrontaliers, ainsi que d'autres, sont à lire dans la partie II des Annexes.

Région fait certes ressortir les mono-spécialisations fonctionnelles des différents territoires considérés isolément, mais permet également de mettre en évidence certaines complémentarités existantes.

II. Synthèse des entretiens réalisés auprès des acteurs économiques et politiques de la Grande Région

Dans le cadre cette étude, 31 acteurs ont été interrogés au sein de la Grande Région. Il s'agit d'acteurs institutionnels compétents en matière d'aménagement et/ou de promotion économique du territoire, mais également d'acteurs représentant le monde économique. Les personnes interviewées ont été sélectionnées par le CCDT pour leur compétence et leur expertise sur la question économique. Les éléments rapportés dans cette étude sont présentés de manière à respecter l'anonymat des personnes interrogées. Le but de cette série d'interviews a consisté, d'une part, à comparer les priorités politiques des cinq entités territoriales en matière de développement économique et, d'autre part, à recueillir les attentes des représentants du milieu des affaires (Chambres de commerce, associations d'entrepreneurs) par rapport à l'institution « Grande Région » concernant le développement de la coopération économique transfrontalière. Enfin, ces entretiens ont permis de recueillir des avis critiques par rapport aux dysfonctionnements subsistants en matière de coopération transfrontalière au sein du territoire de la Grande Région (voir tableau n°5).

A. La Grande Région, un espace de coopération économique mal connu et peu pertinent pour le développement des activités métropolitaines

Il existe un consensus partagé par l'ensemble des acteurs interrogés pour dire que le territoire institutionnel de la Grande Région ne correspond pas à un espace pertinent pour développer une coopération économique métropolitaine efficace. Plusieurs raisons sont évoquées. Pour nombre d'acteurs, la Grande Région souffre tout d'abord d'un déficit d'image. Selon eux, peu d'acteurs économiques savent réellement à quoi correspond la Grande Région, et encore moins se sentent réellement y appartenir. La Grande Région « *ne renvoie à aucune réalité et identité géographique* », son territoire « *n'a aucune pertinence économique* » ou correspond à « *une coquille vide* » ou encore à « *un terme abstrait* », pour reprendre des expressions régulièrement utilisées. Les acteurs représentant les intérêts du milieu des entrepreneurs s'accordent à dire que c'est avant tout le projet économique qui est le moteur d'une possible coopération par-delà les frontières, et non l'appartenance à un territoire institutionnel transfrontalier de coopération. Pour ces derniers, il n'est guère opportun de partir du territoire grand régional pour voir quelles dynamiques de coopération pourraient y être impulsées, mais il faudrait venir en appui à des projets prometteurs portés par des acteurs économiques de différents pays (et pas uniquement au sein de la Grande Région). Selon cette logique, le périmètre pour la coopération transfrontalière devrait idéalement être à « *géométrie variable* ».

Les acteurs institutionnels se sont prononcés, dans leur majorité, en faveur d'un soutien accru des politiques de coopération au sein du cadre territorial de la RMPT plutôt que de la Grande Région allant de Charleroi à Mayence. L'argument donné est que l'échelle de la Grande Région est trop large, et que les territoires qui la composent ne partagent pas les mêmes priorités de développement. Assez

logiquement, cette position a été principalement défendue par les acteurs institutionnels ou économiques implantés dans la partie centrale de la Grande Région, mais pas uniquement. Le cadre de la RMPT semble également défendu par certains acteurs allemands pour une raison bien différente, liées à des stratégies purement nationales. En effet, la reconnaissance de l'existence de la RMPT par le niveau fédéral allemand ouvre l'accès à des financements d'aide aux métropoles de la part du gouvernement central. D'autres acteurs n'appartenant pas à cette partie centrale ont affirmé que « *la Grande Région n'arrivait pas jusqu'à eux* », car « *l'information ne percolait pas* », et que de toute façon c'est à l'échelle mondiale que la coopération devait se jouer, et non à celle de la Grande Région.

Un autre point de vue a été très largement partagé, celui selon lequel la coopération devrait être bilatérale, et non s'inscrire dans le cadre grand régional, trop complexe avec ses multiples entités régionales. La manière de concevoir la coopération devrait être pragmatique et s'adapter à la structure partenariale permettant d'aboutir à des projets concrets (coopération à deux, à trois). De fait, la coopération Grande Région perçue comme une aire de collaboration à cinq apparaît comme manquant de souplesse pour aboutir à une coordination économique transfrontalière. En revanche, des consultations d'envergure plus large, promouvant l'idée de la Grande Région, devraient se poursuivre afin de définir les cadres d'une vision politique commune, sans pour autant entraver les stratégies ou initiatives plus locales. L'idée derrière une telle posture est que la Grande Région devrait être un outil de facilitation des initiatives de coopération, et non une structure au fonctionnement ralenti par un nombre trop important de parties prenantes ne partageant pas forcément les mêmes intérêts, parfois au sein même des différentes régions qui la composent.

Certains acteurs ont insisté sur le fait que l'espace grand régional pouvait être pertinent pour développer certaines activités économiques fortement ancrées dans le local, mais qu'en revanche, pour les activités typiquement métropolitaines et largement globalisées, ce périmètre n'avait aucun sens. Pour ces acteurs, le choix de se servir du cadre grand régional pour renforcer le caractère métropolitain de la Grande Région est vu comme un contresens et ce serait plutôt les activités économiques de proximité (bâtiment, restauration, commerces, tourisme, santé,...) qui présenteraient le plus grand potentiel de coopération au niveau transfrontalier, du fait qu'elles se concentrent sur le marché local. Cet avis est également étayé par le fait que bon nombre des grandes entreprises multinationales présentes dans la Grande Région n'y ont pas leurs sièges décisionnels, et que le territoire grand régional est souvent jugé peu important dans les stratégies globales de ces groupes. Enfin, le fait que l'ensemble des emplois dans les secteurs d'activité métropolitains ne représente que 20 % de l'emploi total a également été mentionné par un acteur pour pousser le Comité de Coordination du Développement Territorial de la Grande Région (CCDT) à ne pas considérer les activités métropolitaines comme particulièrement propices au renforcement des coopérations économiques en transfrontalier.

B. Malgré l'amenuisement des frontières, les barrières à la coopération économique transfrontalière restent très présentes

La libre circulation des biens et des personnes au sein de l'Union européenne, qui a mis fin aux contrôles aux frontières, n'a pas entraîné une suppression totale de ces dernières. De plus, les différences entre les territoires restent marquées et constituent des entraves à la coopération économique transfrontalière et à l'organisation d'un système polycentrique en réseau à l'échelle de la Grande Région.

On peut distinguer différentes « grandes familles d'obstacles » à la coopération économique transfrontalière. Il y a tout d'abord les obstacles linguistiques, qui restent forts entre les acteurs francophones (Lorrains, Wallons) et les acteurs allemands. Les acteurs luxembourgeois et ceux de la Communauté germanophone de Belgique, qui maîtrisent ces deux langues, tirent bien évidemment bénéfice de leur polyglottisme. D'autres problèmes relatifs aux différences culturelles ont été mentionnés, comme le déficit de connaissance des cultures du travail des voisins, la persistance de certains préjugés (non définis par les acteurs), et les barrières d'ordre « psychologique » (sans que ce terme ne soit également davantage défini). Ces obstacles ne sont donc pas directement liés à l'environnement économique à proprement parler, et ne peuvent être dépassés qu'en travaillant sur l'apprentissage et l'ouverture aux autres.

Il y a ensuite les différences institutionnelles, qui constituent un obstacle très souvent mentionné dans les relations entre les régions. Les différents statuts juridiques des territoires composant la Grande Région créent des décalages institutionnels. Qu'ils soient Etat nation (Luxembourg), Etat fédéré (Länder de Sarre et de Rhénanie-Palatinat), Région avec de très fortes compétences (Région Wallonne), ou Région avec compétences propres limitées car partagées entre plusieurs niveaux institutionnels (Lorraine), les situations de déséquilibre entre les acteurs impliqués dans la coopération, en termes de compétences légales et juridiques ou de pouvoir de décision, sont fréquentes et impactent fortement l'efficacité du processus décisionnel. Pour les relations avec la France et la Belgique, l'impossibilité d'avoir un interlocuteur unique a été mentionnée par plusieurs acteurs comme étant un frein à une coopération transfrontalière efficace.

En outre, il a été mentionné que les différences en matière de réglementation de l'environnement économique allaient à l'encontre de la coopération. Pour les acteurs partageant ce point de vue, la concurrence est faussée par les avantages fiscaux considérables offerts au Luxembourg, qui entravent le développement économique dans les régions frontalières du Luxembourg. Parmi les acteurs interviewés qui partagent ce point de vue, et qui sont plutôt issus des milieux institutionnels qu'économiques, la réduction des différentiels fiscaux et réglementaires est un prérequis indispensable à l'émergence d'une stratégie de développement économique transfrontalière pouvant être portée collectivement.

C. Comment améliorer les choses en matière de coopération ?

Plusieurs éléments ont été évoqués durant les entretiens pour rendre la coopération transfrontalière plus efficace. Certaines idées sont des actions très concrètes, alors que d'autres relèvent plutôt du cadre général de la coopération transfrontalière.

Sur le plan des pistes d'action concrètes, il a été mentionné en premier lieu qu'il faudrait optimiser les supports au développement économique, notamment en termes d'accessibilité et de promotion économique. Ainsi, concernant l'accessibilité, les acteurs ont insisté sur la nécessité de relier directement les centres urbains de la Grande Région par des liaisons plus directes. Cela concerne l'amélioration des liaisons entre gares accueillant des trains à grande vitesse ainsi que l'établissement de liaisons de bus directes, sans arrêts intermédiaires, entre les principaux centres urbains de la RMPT. Concernant la promotion économique, il s'agirait d'en faire une priorité dans l'orientation des fonds européens pour la nouvelle programmation à venir, mais également, de ne pas uniquement utiliser les moyens de l'action publique pour attirer de nouveaux investisseurs, mais aussi s'assurer que ceux déjà présents restent au sein des territoires.

Une grande part des acteurs interviewés ont également insisté sur la nécessité d'améliorer la reconnaissance de certains diplômes (notamment dans les domaines de la santé humaine et du bâtiment) pour fluidifier le marché du travail transfrontalier. Concernant ce point précis, il importe de souligner que ce problème n'est pas du tout perçu avec la même importance par tous les acteurs. Les acteurs allemands interrogés ont fait part d'une certaine réticence, de la part des entrepreneurs de Rhénanie-Palatinat et de Sarre, à embaucher de la main d'œuvre française en raison de la mauvaise image qu'ils ont de la formation professionnelle française, alors même que ces perceptions ne sont pas justifiées (toujours selon ces acteurs interrogés). Une telle remarque souligne l'importance de la persistance des préjugés qui ont des conséquences directes sur le marché du travail. Pour d'autres acteurs interviewés (notamment luxembourgeois) il n'y aurait pas de problème avéré de reconnaissance des diplômes, les progrès réalisés en ce sens ayant été importants au cours des dernières années.

Il a également été mentionné qu'il faudrait faciliter le transfert d'information, notamment vers des organisations ou des acteurs économiques ne participant pas aux réunions relatives à la coopération transfrontalières, car bien souvent les informations et autres sujets discutés lors de ces rencontres restent confinés aux cercles restreints des personnes travaillant sur la thématique du transfrontalier. Pour certains interviewés, il faudrait également favoriser la mise en contact entre les entreprises de la Grande Région, qui sont limitées dans leurs connaissances de la situation des marchés de l'autre côté des frontières. Les « Business days » organisées par la Chambres de Commerce de Luxembourg depuis 2012 constituent une initiative qui va dans le bon sens. Mais aux côtés des informations purement économiques, il a été mentionné à plusieurs reprises l'importance de faciliter les tâches administratives pour ne pas décourager les investissements transfrontaliers.

Au-delà de ces propositions concrètes, certains acteurs ont insisté sur la nécessité, avant toute autre chose, d'une part de simplifier le fonctionnement de la Grande Région (voir partie E sur la gouvernance), et d'autre part de fixer un cap, une stratégie consensuelle qui permette au monde des entrepreneurs de la Grande Région de s'entendre sur des défis communs à relever. Ainsi, pour certains acteurs (notamment français), il faudrait définir une stratégie de spécialisation intelligente, basée sur ce qui fait les forces du tissu économique grand régional. Cette stratégie fait écho aux propositions formulées dans le « Cadre stratégique de la Grande Région » présenté lors du sommet de clôture de la Présidence lorraine (24 janvier 2013). Dans un contexte où les coûts du travail pénalisent les entreprises de la Grande Région, il conviendrait ainsi selon plusieurs acteurs de s'engager dans une véritable démarche de promotion des domaines d'innovation vis-à-vis desquels la Grande Région dispose d'un véritable potentiel de différenciation. Cette « *smart specialisation* » est perçue comme l'un des meilleurs moyens de générer de la valeur ajoutée sur des « niches ». Il faut donc une stratégie commune, soutenue politiquement, capable de créer des situations gagnant-gagnant entre les acteurs de ces filières afin de développer les marchés les plus porteurs. Les fonds européens sont perçus comme un instrument devant participer à ce développement économique spécialisé. Pour ce faire, quelques thématiques prioritaires communes devraient être définies afin de structurer ce processus. Au cours des entretiens, différents domaines ont été identifiés parmi lesquels sont revenus à plusieurs reprises ceux relevant des matériaux et de l'énergie, de la « silver economy », des biotechnologies, ou encore de la protection des données.

Enfin, plusieurs acteurs ont souligné le fait qu'avant de constituer une coopération de qualité il importe d'harmoniser les conditions-cadres qui régissent l'environnement économique, que ce soit en matière de fiscalité, de réglementation ou de droit du travail. Ces personnes estiment que les règles du « jeu économique » entre les territoires constitutifs de la Grande Région sont trop différentes pour que des relations de partenariat gagnant-gagnant puissent s'établir et ainsi affermir le projet territorial de la Grande Région.

Par rapport à ce dernier point, il importe de mentionner l'action 3 du programme de travail de la présidence luxembourgeoise du conseil de l'Union européenne, qui prévoit de mettre l'accent sur l'élaboration d'outils concrets devant permettre d'améliorer de manière substantielle le développement transfrontalier. L'objectif est, en se basant sur la régulation européenne, de proposer des instruments légaux applicables avec flexibilité et de manière volontaire permettant d'homogénéiser les conditions-cadres du développement économique, que ce soit en matière de fiscalité, de sécurité sociale, d'aides étatiques, d'aménagement ou encore de recours à des services publics (services d'incendie, hôpitaux). Il s'agit donc de créer des « règles du jeu » similaires sur des portions de territoires bien définies.

D. Les attentes des acteurs économiques par rapport à l'action politique des Exécutifs de la Grande Région

Les acteurs économiques ne se sont pas toujours exprimés sur cette question. Certains ont indiqué qu'il serait souhaitable de promouvoir une stratégie par filière, pour resserrer les actions transfrontalières sur quelques projets plutôt que de diluer les moyens sur de nombreuses actions. Cela nécessite un travail de ciblage plus fin, car l'un des problèmes actuels est le manque de cohérence et de concordance entre les priorités de chaque territoire de la Grande Région. Toutefois, cette première réponse n'est pas partagée par tous. D'autres estiment ainsi qu'il est préférable, avant tout, d'œuvrer à la réduction des différentiels fiscaux et réglementaires. Les acteurs économiques français, belges et allemands situés dans l'aire d'influence immédiate de Luxembourg ont presque tous soulevé le problème que posent les différentiels fiscaux de part et d'autre des frontières, et ont insisté sur le besoin de les atténuer.

D'autres acteurs ont relayé des attentes très précises, notamment par rapport à des échanges d'expérience entre acteurs économiques. En effet, certains représentants des intérêts du secteur privé pensent qu'il serait tout à fait positif d'encourager l'organisation de visites d'entreprises, surtout dans le domaine industriel, pour partager les expériences face aux problèmes économiques et sociaux rencontrés (déclin industriel, tertiarisation des activités économiques, effets de la crise financière sur le tissu économique, problèmes de la délocalisation des entreprises,...). Les « Business days » organisés notamment par la Chambre de Commerce de Luxembourg, et à l'adresse des acteurs économiques de la Grande Région ne semblent pas encore connus de tous. Il convient d'améliorer la diffusion de l'information.

Par ailleurs, plusieurs acteurs issus du milieu institutionnel ont restitué la pensée selon laquelle un véritable changement de paradigme de l'action publique s'observe actuellement au niveau de son soutien au développement économique. Le but n'est plus d'aider des territoires, mais d'aider des entreprises qui sont situées au sein de ces territoires afin de garantir leur maintien sur le territoire. Cela implique de changer les relations entre les acteurs publics et ceux de l'entreprise. Certains acteurs institutionnels se voient de plus en plus investis d'une mission visant à consolider l'ancrage des entreprises au territoire d'une part, et à le « vendre » à des investisseurs par des actions de promotion du territoire (identité du territoire, avantages qu'offre le territoire en termes de formation, de bassin de main d'œuvre, d'équipement, de tissu économique,...). Le rôle traditionnel de régulateur et d'organisateur du développement spatial est devenu beaucoup moins prégnant que par le passé, cette fonction ayant perdu de son importance au profit d'un rôle d'animation du tissu économique.

E. Vers une redéfinition de la gouvernance pour impulser une nouvelle dynamique transfrontalière

Il y a un constat souvent partagé : celui que la gouvernance de la Grande Région est trop complexe, pas assez fluide, qu'elle souffre d'un grand déficit d'image et d'un manque d'efficacité. L'idée émise par la plupart des acteurs interrogés est de mettre en place une gouvernance plus souple, plus flexible mais aussi et surtout plus lisible. Cependant, un problème originel demeure : comment définir une coordination politique interterritoriale alors qu'il existe un déséquilibre institutionnel à la base, puisque différents types de territoires participent (Etat, Lander, Région) avec des compétences distinctes, des marges de manœuvres inégales, des lieux de prise de décision éclatés (à l'intérieur de la Grande Région : Luxembourg, Namur et pour d'autres à l'extérieur : Paris, Bruxelles, Berlin), et des priorités qui divergent ? En outre, la taille de la Grande Région pose la question de la représentativité des acteurs participant à la coopération. Ces derniers sont généralement choisis du fait des compétences de leur organisme et non du fait de leur proximité géographique ou de leurs intérêts à coopérer.

Plusieurs propositions ont été formulées pour tenter d'améliorer le fonctionnement de la gouvernance à l'échelle transfrontalière, qui peuvent être réparties en trois groupes. Le premier rassemble les idées relatives à la structuration de la Grande Région avec comme ambition de redéfinir la Grande Région, sa forme institutionnelle. Certains acteurs préconisent de mettre en place une structure plus souple, à l'instar d'une plate-forme (lieu d'échanges et de débats, où les participants discutent de la mise en application de certaines actions) ; d'autres ambitionneraient d'adapter le modèle rhénan (Conférence du Rhin Supérieur). Bien évidemment, de telles coopérations bilatérales existent déjà, mais elles ne sont pas capitalisées ou reprises au niveau de la Grande Région pour faire émerger d'autres dynamiques semblables ou créer davantage de synergies dans ce territoire. D'autres, enfin, estiment qu'il importe de trouver une structure institutionnelle adaptée à l'aire métropolitaine transfrontalière, qui constitue l'échelle spatiale la plus pertinente selon eux pour établir des politiques globales de renforcement de l'attractivité. Par ailleurs, une grande majorité des acteurs souhaitent impliquer davantage le niveau local, et notamment les villes, dans les discussions.

Le deuxième groupe rassemble des propositions dont l'objet est de définir une vision partagée de la Grande Région. Pour certains acteurs, le jeu des présidences tournantes n'aide pas à définir un cap commun, chaque territoire défendant ses propres orientations. L'objectif est donc d'établir un cadre stratégique décidé et suivi par tous, et de prioriser les actions conjointes – quitte à en lister moins, mais à les développer de manière plus approfondie – et à les rendre plus visibles.

Le troisième groupe réunit les suggestions visant à améliorer les outils du dialogue transfrontalier. Selon certains acteurs, tous les territoires ne jouent pas le jeu de la transparence, et c'est pourquoi ils pensent qu'il est urgent de renouer les liens de confiance entre les institutions partenaires de la Grande Région. De plus, ces acteurs soulignent le manque d'implication des Exécutifs de la Grande Région qui constituerait un frein au développement de la coopération transfrontalière. Le rôle de ces derniers est en effet extrêmement important, car en tant que leaders politiques, ils doivent donner une forte

impulsion au projet grand régional, sous peine de voir ce dernier « *ne pas être pris au sérieux et rester une coquille vide* ». D'autre part, dans l'optique d'une plus grande flexibilité, certains acteurs prônent de développer les relations bilatérales pour initier des projets (au lieu d'avoir le nécessaire accord de tous les membres). Cela pourrait faciliter la prise d'initiative d'acteurs de la Grande Région et générer un réel dynamisme transfrontalier. Pour améliorer l'efficacité de la gouvernance, la création d'une équipe dédiée, composée de personnes travaillant à plein temps, a souvent été mentionnée comme étant une solution pratique pour gérer et faciliter l'organisation et l'opérationnalisation des actions transfrontalières ainsi que pour l'archivage et la diffusion de l'information. L'idée derrière cette proposition révèle aussi la nécessité d'une plus grande professionnalisation de la coopération transfrontalière.

Tableau n°5 Synthèse des entretiens

Questions	Positionnements partagés par une majorité d'acteurs	Positionnements partagés par certains acteurs
Quelle perception de l'espace grand régional ?	La Grande Région n'est pas un territoire pertinent pour traiter de la question de la coopération économique métropolitaine transfrontalière. Elle est trop grande, trop éclatée en différents bassins de vie, et ne correspond à aucune réalité économique.	La RMPT constitue un territoire plus pertinent, plus en phase avec une certaine réalité du développement économique qui est centré sur Luxembourg.
La frontière : barrière ou opportunité ?	Les différences linguistiques et culturelles constituent encore de sérieuses barrières au développement économique transfrontalier dans la Grande Région.	Les frontières départmentent des régimes fiscaux et réglementaires perçus par certains acteurs comme empêchant toute coopération économique efficace, car produisant une concurrence "déloyale" en faveur du Luxembourg. En conséquence, une certaine convergence fiscale est un prérequis nécessaire à toute coopération.
		L'amenuisement de l'effet barrière des frontières offre un potentiel de développement réel pour certaines activités, mais plutôt pour les activités économiques de proximité (bâtiment, restauration, commerce, tourisme, santé,...) que pour les secteurs d'activité métropolitains.

Questions	Positionnements partagés par une majorité d'acteurs	Positionnements partagés par certains acteurs
Quid de la gouvernance transfrontalière ?	Les asymétries/méconnaissances en termes d'organisation institutionnelle et de compétences posent problème pour une efficacité du processus décisionnel.	Permettre à la Grande Région de fonctionner à deux vitesses, en bilatéral pour les territoires prêts à avancer vite sur certaines questions, et à l'échelle "complète" pour ce qui est des grands accords internationaux.
Quelles sont les attentes des acteurs économiques vis-à-vis des acteurs institutionnels ?	Travailler à l'amélioration de l'accessibilité de ville à ville, en transport en commun.	Réduire les différentiels fiscaux et réglementaires pour harmoniser davantage les conditions d'un développement économique transfrontalier.
	Travailler sur l'employabilité, en favorisant l'apprentissage des langues, la reconnaissance des diplômes, et la circulation de l'information relative aux offres d'emploi disponibles à l'échelle transfrontalière.	Cibler les activités à fort potentiel de croissance à l'échelle transfrontalière, comme la recherche sur les nouveaux matériaux, ou la "silver economy"
	Il faut traiter de l'emploi dans sa globalité et non pas uniquement de l'emploi dans les secteurs d'activité métropolitains, qui ne concerne qu'une faible part des emplois totaux.	Elargir les autoroutes afin de faciliter l'arrivée de la main d'œuvre à Luxembourg
		Ne pas uniquement utiliser les moyens de l'action publique pour attirer de nouveaux investisseurs, mais également pour s'assurer que ceux qui sont déjà présents restent.
		Développer une culture de l'accueil, supprimer au maximum les petits obstacles administratifs qui freinent les individus comme les entrepreneurs à s'installer de l'autre côté de la frontière.

III. Interactions entre acteurs de la Grande Région lors de l'atelier de travail

La troisième étape de l'analyse a consisté à permettre à un ensemble d'acteurs de débattre, lors d'un atelier de travail organisé le 16 octobre 2014 à Trèves, sur des questions économiques d'ordre stratégique. 36 fonctionnaires et décideurs sélectionnés par le CCDT étaient présents. Dans le cadre d'un objectif commun de construction d'un espace transfrontalier plus intégré, l'organisation d'un tel événement constitue une opportunité pour coordonner d'avantage les actions en vue d'une coopération plus étroite.

A. Déroulement de l'atelier

L'objectif de cet atelier était de faire réagir les participants par rapport à une liste de propositions concrètes émises par les experts lors de la phase d'entretiens mais également de faire émerger de nouvelles idées pour promouvoir le développement économique à l'échelle transfrontalière et renforcer la dimension métropolitaine de la Grande Région. Par ailleurs, le dessein final de l'atelier était également d'identifier les lignes de clivages et les lignes plus consensuelles visant à construire une stratégie collective.

Six thématiques ont été discutées dans les quatre groupes de travail formés : Les trois premières mettant en avant les enjeux, les stratégies et les outils de la coopération économique transfrontalière, les trois dernières portant sur les obstacles à surmonter et les facteurs de réussite (voir l'encart n°2).

Encart n°2 : Liste des thématiques et des propositions traités lors de l'atelier

1) La plupart des acteurs interrogés lors de la phase d'entretien de cette étude ont appuyé l'idée, évoquée dans le « Cadre stratégique de la Grande Région » présenté lors du sommet de clôture de la Présidence lorraine (24 janvier 2013), de mener une stratégie de spécialisation intelligente transfrontalière. Il faudrait ainsi renforcer la position économique de la Grande Région sur le plan international et sa capacité d'innovation en limitant le nombre de secteurs d'activité à promouvoir conjointement. Selon les réponses les plus souvent reçues, les secteurs à prioriser dans la Grande Région seraient la recherche sur les nouveaux matériaux, la "silver economy", et l'automobile.

2) Afin de redonner à la Grande Région son rôle pionnier de moteur de l'intégration régionale européenne et d'en faire un laboratoire d'innovation en matière de développement économique, des experts ont proposé :

- de réaffecter des fonds publics sur la durée (européens, nationaux, régionaux) pour développer des clusters transfrontaliers sur les secteurs priorités,
- d'aménager des parcs d'activités transfrontaliers bénéficiant d'un droit d'expérimentation en matière de fiscalité.

3) La quasi-totalité des acteurs rencontrés doutent du fonctionnement et de l'efficacité de la structure de gouvernance actuelle de la Grande Région. Pour s'adapter aux enjeux économiques de l'espace grand régional, la gouvernance transfrontalière pourrait être réformée en termes :

- d'échelle territoriale, en redéfinissant l'espace d'action sur l'aire métropolitaine centrale de la Grande Région, qui constitue le territoire le plus en adéquation avec la réalité des interactions économiques actuelles,
- de sélection des acteurs, en intégrant davantage les acteurs locaux situés dans cette aire métropolitaine centrale,
- de flexibilité, en favorisant l'émancipation des initiatives bi- ou trilatérales au détriment du fonctionnement actuel, jugé trop rigide,
- de gestion et d'animation : en constituant une équipe technique dédiée chargée d'assurer des actions de développement économique transfrontalier.

4) De nombreux acteurs ont identifié les différentiels fiscaux entre le Luxembourg et les régions voisines comme un obstacle au développement économique de ces dernières. Dans l'optique de construire un territoire transfrontalier plus conforme au principe de la cohésion territoriale, un certain nombre d'experts ont proposé de créer un groupe de travail qui traiterait de la question de la fiscalité (des entreprises et des travailleurs) incluant les personnes compétentes.

5) Parallèlement à ces actions en faveur de plus de convergence territoriale, de nombreux acteurs ont également suggéré d'accompagner le mouvement actuel du développement économique en améliorant la mobilité des travailleurs à destination du Luxembourg. Ce point est en effet revenu de manière quasi-systématique dans les entretiens. Pourtant, derrière ce constat commun, deux types de solution sont proposées :

- La plupart des acteurs interrogés priorisent le développement des transports en commun, notamment à travers la mise en place de liaisons en bus de ville à ville, sans arrêt intermédiaire, pour rendre l'utilisation des transports en commun plus efficace et donc plus compétitive face à la voiture.
- D'autres acteurs sont favorables à l'élargissement des réseaux autoroutiers à destination de Luxembourg-ville, car selon eux ces derniers continueront dans le futur à acheminer la grande majorité des travailleurs frontaliers sur leur lieu de travail.

6) Il est ressorti des entretiens que les langues constituent toujours un obstacle majeur à l'intégration économique transfrontalière. Afin de répondre à ce défi, les acteurs publics devraient concentrer leurs actions en matière d'apprentissage linguistique vers un nombre restreint de groupes de bénéficiaires parmi la liste suivante : les scolaires (crèches, écoles), les apprentis, les étudiants (bac +) ou les actifs avec emploi et les actifs sans emploi.

B. Leçons de l'atelier de travail

Compte-tenu de la richesse et de la multitude des apports formulés lors de cet atelier, la partie suivante ne présentera que les éléments qui sont ressortis comme ayant le plus contribué à animer le débat. Par ailleurs, des graphiques permettent de montrer les grandes tendances dans la répartition des réponses formulées selon les provenances géographiques des répondants.

1) Les enjeux, les stratégies et les outils de la coopération économique transfrontalière

Les participants sont unanimement favorables à une stratégie de spécialisation intelligente, considérée comme intéressante et devant être soutenue. Mais il faut prendre en compte que les stratégies économiques des territoires sont différentes. Il faut se concentrer sur ce qui fait sens pour les cinq territoires membres et il importe de trouver un consensus pour que chaque territoire se retrouve dans la stratégie économique transfrontalière.

Par ailleurs, la principale remarque formulée est que l'idée de la complémentarité entre les régions manque. Il importe que les régions échangent plus sur leurs stratégies, afin de mieux pouvoir les articuler dans une logique de complémentarité. Il faudrait que chaque territoire apporte ainsi des éléments de plus-value valorisable pour l'ensemble de la Grande Région. Une idée formulée dans un des groupes de travail est de proposer à chaque région de présenter sa stratégie, qui pourrait ainsi être soumise à une évaluation par les autres territoires de la Grande Région. Cette démarche permettrait d'offrir une meilleure connaissance et donc une meilleure articulation des différentes stratégies économiques des régions. En outre, l'évaluation pourrait permettre à chaque région de renforcer ses différents atouts.

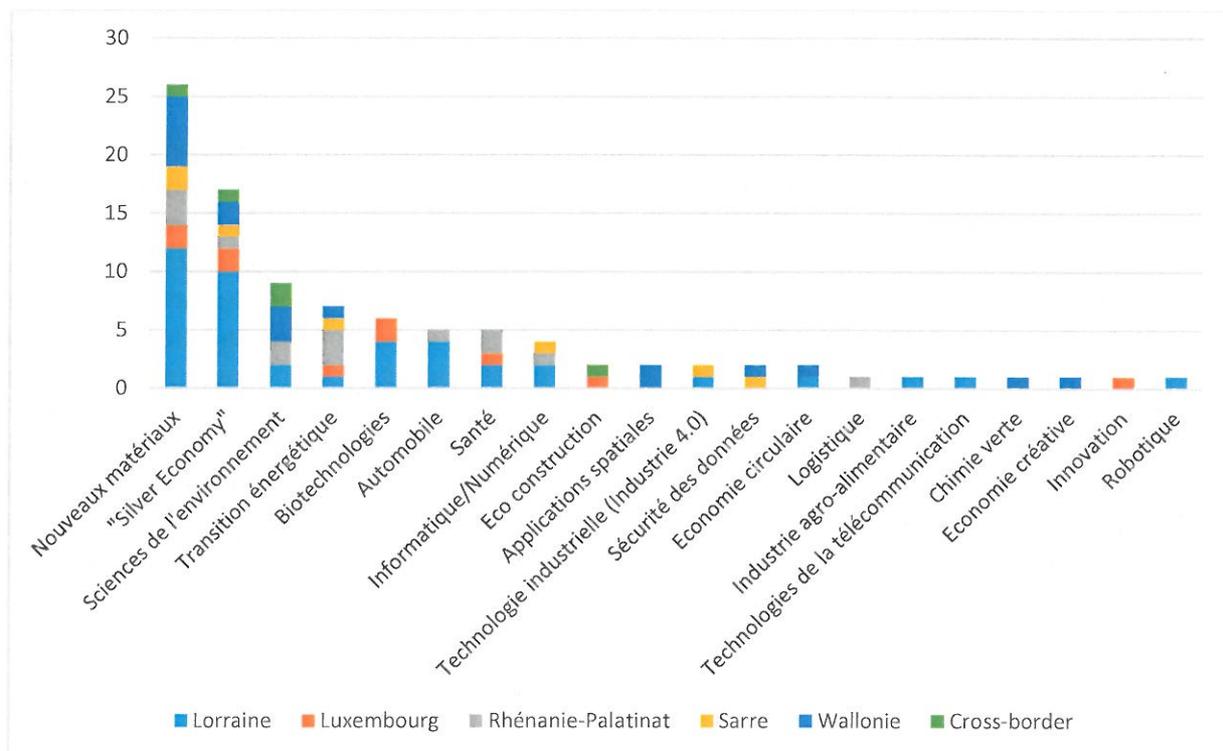
Implémenter une stratégie de spécialisation intelligente passe par la création - notamment par les décideurs politiques - d'un environnement économique adéquate pour renforcer les relations entre les entrepreneurs, les chercheurs et les investisseurs. Une telle stratégie devrait permettre de rendre opérationnels les résultats de la recherche et de mettre les innovations au service de la société.

Pour certains participants, la question de la proximité (ou de la distance) entre les acteurs d'une même filière économique ne constitue pas un problème, grâce notamment aux TIC qui doivent être développés dans chaque territoire (notamment des réseaux numériques efficaces). En effet, les technologies de l'information et de la communication constituent des outils indispensables pour accompagner la mise en œuvre de la stratégie.

Les discussions portant sur les secteurs d'activités à prioriser, bien que démontrant la diversité des économies au sein des territoires, ont permis de mettre en avant certaines similarités et points de convergence (voir graphique n°2). Le secteur des « nouveaux matériaux » apparaît comme le principal secteur à prioriser. Outre le score important recueilli par ce domaine (26 participants issu de tous les

territoires de la Grande Région estiment que ce secteur devrait constituer un secteur prioritaire), de nombreux pôles de compétition ou clusters régionaux existent déjà dans les territoires membres de la Grande Région. Parallèlement, un projet interreg IV A, dénommé « Intermat GR », a comme objectif d'améliorer la visibilité et de faire connaître les compétences existantes des entreprises et autres centres de recherche de la Grande Région dans le domaine des matériaux et des procédés. A terme, l'ambition est de constituer un méta-cluster transfrontalier.

Graphique n°2 : Secteurs d'activités à prioriser



Le deuxième secteur mis en avant par l'ensemble des participants est celui de la « silver economy », à prendre au sens large du terme en traitant des questions de santé, de services à la personne, de domotique mais également d'accessibilité aux loisirs et à la culture. Au vue des projections démographiques (OIE, 2006), le développement de ce secteur d'activité constitue un enjeu à la fois social mais aussi économique, car il répondrait aux problématiques du vieillissement de la population et aux futurs besoins des personnes âgées. Par contre, certains acteurs sont plus nuancés par rapport au choix de la « silver economy » car ce domaine d'action apparaît selon eux, comme non attractif en termes d'image.

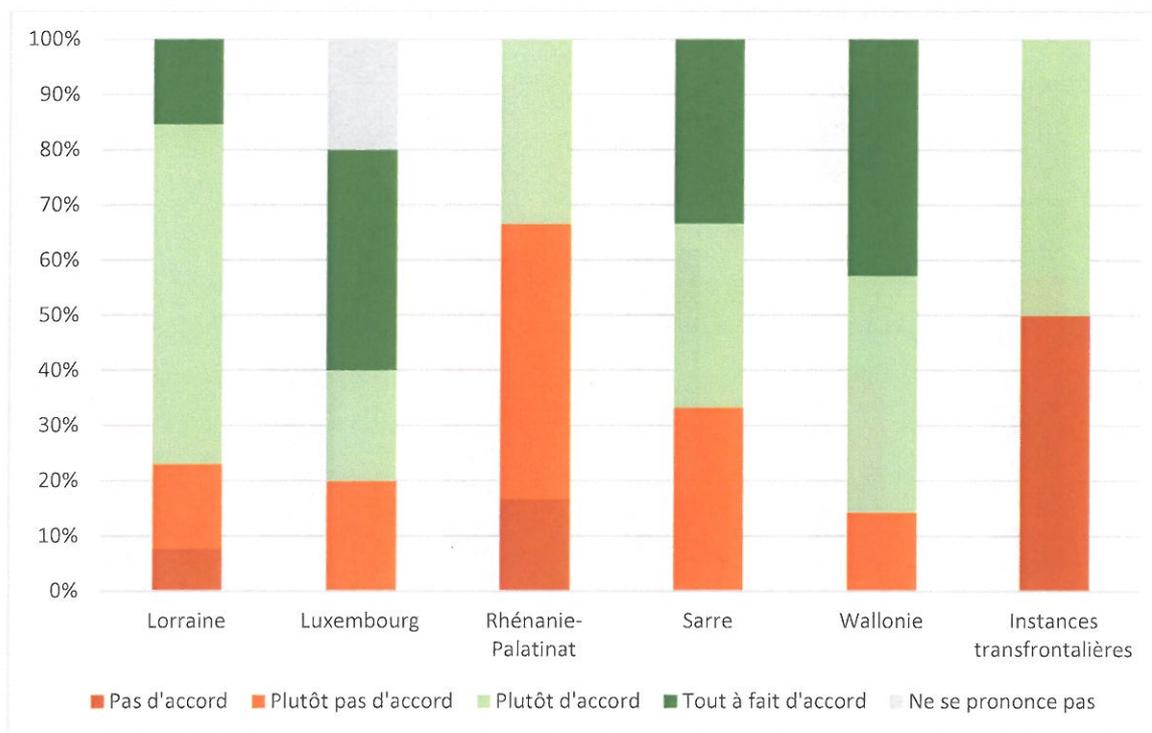
Enfin, les autres secteurs d'activité les plus souvent cités regroupent les domaines liés aux sciences et technologies de l'environnement et à la transition énergétique, où là aussi les enjeux tant en matière d'économie que d'environnement, apparaissent fondamentaux pour le développement futur des

territoires de la Grande Région. Ces deux domaines d'activités ont émergé de l'atelier et ne faisaient pas partie des réponses proposées dans le questionnaire.

D'autre part, près d'un tiers des participants estime que l'automobile ne devrait pas être un secteur prioritaire du développement économique de la Grande Région. Selon eux, ce secteur est constitué de grandes firmes qui ont des stratégies mondiales et les enjeux de ce secteur ne se situeraient pas à l'échelle de la Grande Région. Des projets transfrontaliers ont déjà été réalisés dans ce domaine, mais avec des succès limités.

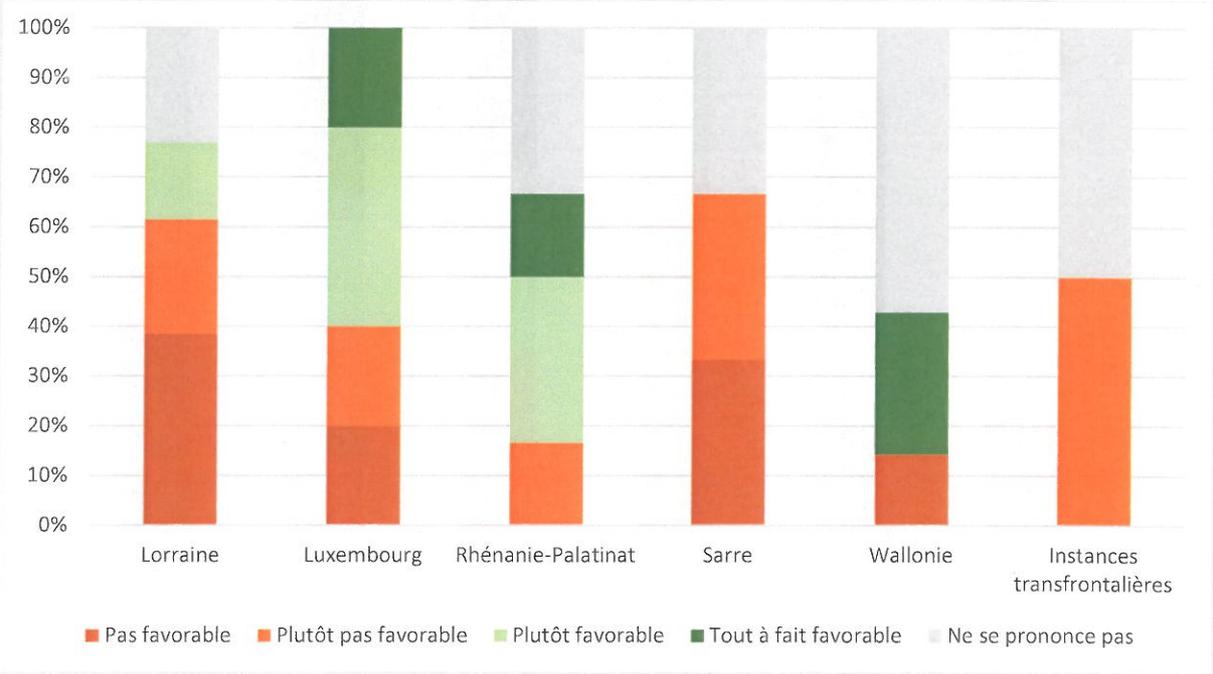
Sur le thème du positionnement de la Grande Région en tant que laboratoire d'innovation en matière de développement économique, deux idées avaient été soulevées par les experts lors de la phase d'entretien. La première visait à réaffecter ou réorienter des fonds publics sur la durée pour développer des clusters transfrontaliers. Les participants de l'atelier sont pour deux tiers plutôt d'accord avec cette proposition (graphique n°3), d'autant plus qu'elle permettrait d'être en cohérence avec la mise en œuvre d'une stratégie économique d'innovation transfrontalière. Cependant pour qu'une telle initiative soit plus efficace, il faudrait multiplier les partenariats et les sources de financement pour qu'elle ne repose pas uniquement sur une institution d'une part, et il conviendrait de renforcer les évaluations d'autre part, pour permettre d'avoir un suivi longitudinal voire même de réorienter les objectifs initiaux du projet si besoin. Lorsque l'on s'intéresse aux territoires de provenance des participants, les résultats diffèrent. On peut ainsi identifier une plus grande réticence des partenaires de Rhénanie-Palatinat vis-à-vis de cette proposition, alors que les partenaires Lorrains, Wallons et Luxembourgeois y sont nettement plus favorables.

Graphique n°3 : Réaffecter des fonds publics sur la durée pour développer des clusters transfrontaliers



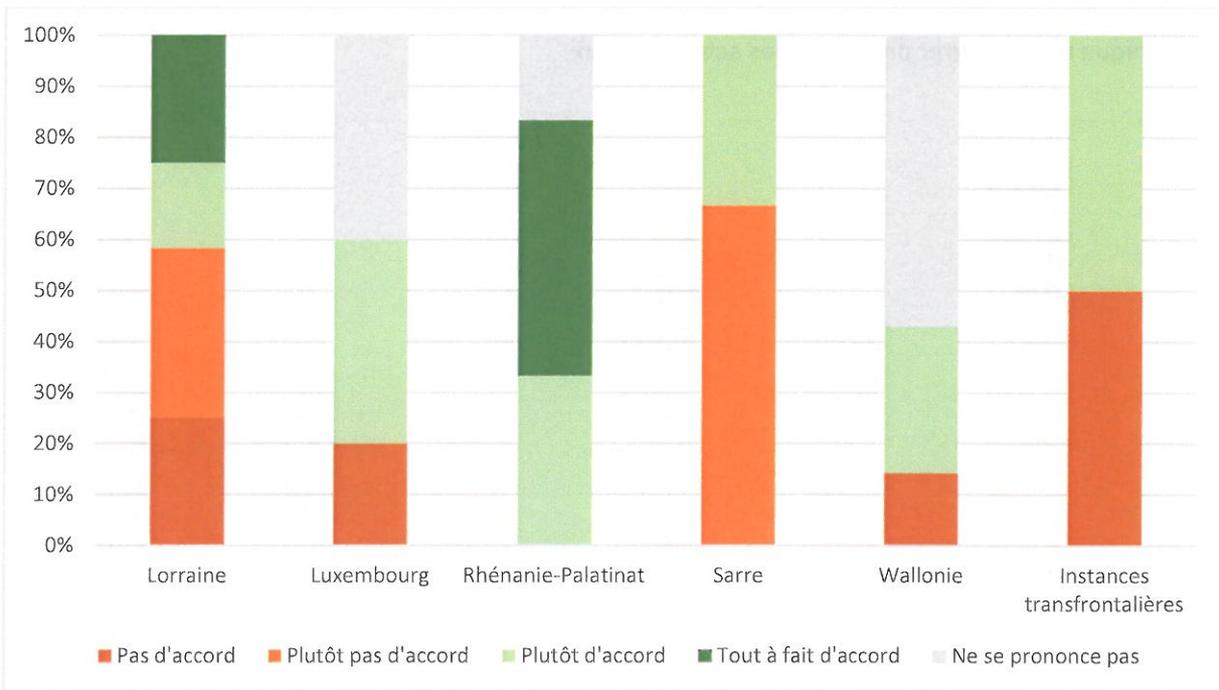
En ce qui concerne l'aménagement de parcs d'activités transfrontaliers bénéficiant d'un droit d'expérimentation en matière fiscale, les avis divergent (graphique n°4) mais sont globalement moins favorables. Pour certains acteurs, expérimenter de nouvelles zones d'activités constitue une option sérieuse et ambitieuse, qui ne doit pas nécessairement reposer sur un aménagement physique de nouvelles zones d'activités sur la frontière. En effet, des parcs transfrontaliers virtuels peuvent être créés, mettant en connexion différents parcs économiques qui existent déjà mais sont éloignés. Pour d'autres participants, cette idée ne peut être réaliste et relève davantage de l'utopie ; ils y sont donc peu favorables. L'un des principaux arguments formulés lors des discussions tient au fait que les compétences pour prendre des décisions en matière fiscale se situent parfois hors des territoires de la Grande Région et que, de fait, il est très compliqué de modifier la situation. On se trouve ici également dans une problématique liée aux échelles multi-niveaux. Se doter d'un droit à expérimenter nécessite la participation d'instances étatiques ou supra-étatiques encadrant et légiférant pour permettre à ce processus d'exister et d'être testé. Une solution proposée serait de demander à l'UE de créer un outil « standard » - à l'instar d'un GECT pour les structures de coopération – offrant la possibilité de constituer des parcs transfrontaliers bénéficiant d'un nouveau statut notamment fiscal et qui pourrait être utilisé dans toute l'UE. L'action 3 du programme de travail de la présidence luxembourgeoise du conseil de l'Union européenne (décrite en p.29) s'inscrit dans cette logique.

Graphique n°4 : Aménager des parcs d'activités transfrontaliers bénéficiant d'un droit d'expérimentation en matière de fiscalité



Sur la question de la gouvernance transfrontalière, l'ensemble des participants est plutôt favorable à une réforme sur la forme et sur le fonctionnement. Cependant, les avis divergent sur certains points selon les appartenances territoriales (graphique n°5). Au niveau du territoire d'action, les acteurs lorrains et sarrois apparaissent majoritairement plus conservateurs et ne souhaitent pas un recentrage sur le cœur de la RMPT. Ils préfèrent travailler sur « l'espace à caractère métropolitain polycentrique et transfrontalier » défini dans le document *Schéma de développement territorial de la Grande Région – Volet 1 : la dimension métropolitaine de la Grande Région*, réalisée en 2012 par le CCDT (voir carte n°1). Pour d'autres, l'espace central constitue le territoire d'action à privilégier car les interactions et les enjeux de proximité quotidienne prédominent. Les discussions au sein des différents groupes ont permis de mettre en évidence des divergences dans l'usage et la définition du terme « polycentrisme » selon les acteurs. Pour certains, le polycentrisme est à comprendre comme une armature urbaine large de la Grande Région dont le développement métropolitain permettrait d'irriguer le territoire au-delà des agglomérations ; pour d'autres le polycentrisme consiste à renforcer les liens entre les grandes villes de la Grande Région (Luxembourg, Metz, Trèves,...). Quoiqu'il en soit, le polycentrisme relève, pour l'ensemble des acteurs, d'un fonctionnement en réseau des territoires ; fonctionnement qu'il conviendrait d'améliorer pour structurer les actions transfrontalières.

Graphique n°5 : Redéfinir l'espace d'action sur l'aire métropolitaine centrale

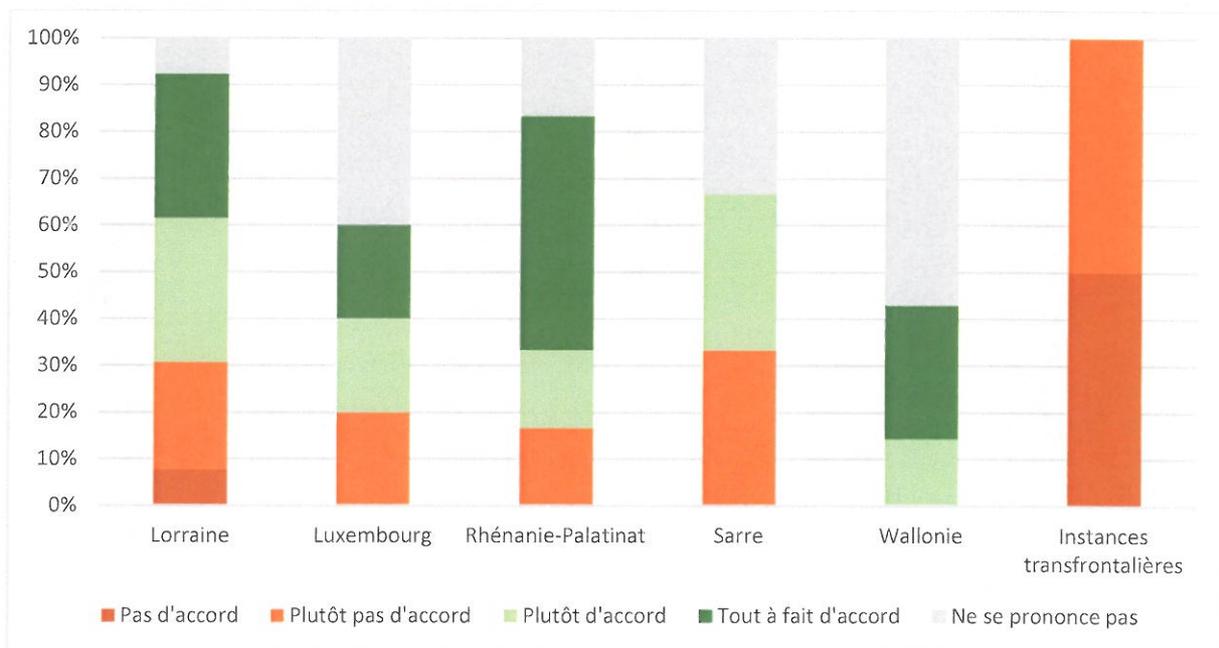


Cette divergence de points de vue met en lumière deux postures. La première, plutôt défavorable à une redéfinition de l'espace d'action, prône l'équité territoriale. Tous les territoires appartenant à la Grande Région doivent participer à la construction de l'aire métropolitaine polycentrique transfrontalière. Le recentrage des actions transfrontalières sur le cœur métropolitain aurait des impacts sur les territoires périphériques, notamment en termes de dynamique économique (risque de délocalisation des entreprises vers les espaces urbains centraux, difficulté d'insuffler un développement économique

compétitif, sentiment d'être délaissé). La seconde posture, plus favorable à un recentrage spatial de l'action transfrontalière, vise l'efficacité en vue d'être plus compétitif et plus visible à l'échelle globale. Pour ces acteurs, la Grande Région constitue un territoire trop vaste, trop hétérogène qui manque de visibilité et de lisibilité. Pour corriger ce défaut, il faudrait recentrer l'espace d'action sur l'aire métropolitaine centrale de la Grande Région. Ces deux postures démontrent une nouvelle fois les discordances autour du périmètre de la Grande Région et la nécessité de penser et de composer un territoire transfrontalier à géométrie variable.

A propos de l'intégration des acteurs locaux dans la gouvernance, une majorité des acteurs estime que les acteurs locaux et notamment les grandes villes doivent participer au système de gouvernance (graphique n°6), même si des représentants de l'échelon local sont déjà présents dans les discussions, participent aux groupes de travail en fonction des thématiques et des besoins, et sont très impliqués sur le terrain. De nombreux acteurs ont également mis en avant le manque de relais de l'information entre les Exécutifs de la Grande Région et le niveau local. De manière générale, il y a des lacunes dans la diffusion de l'information et dans la promotion des activités ou projets transfrontaliers à l'œuvre. Pour pallier ce problème, il faudrait davantage responsabiliser les acteurs pour qu'ils jouent leur rôle de relais de l'information.

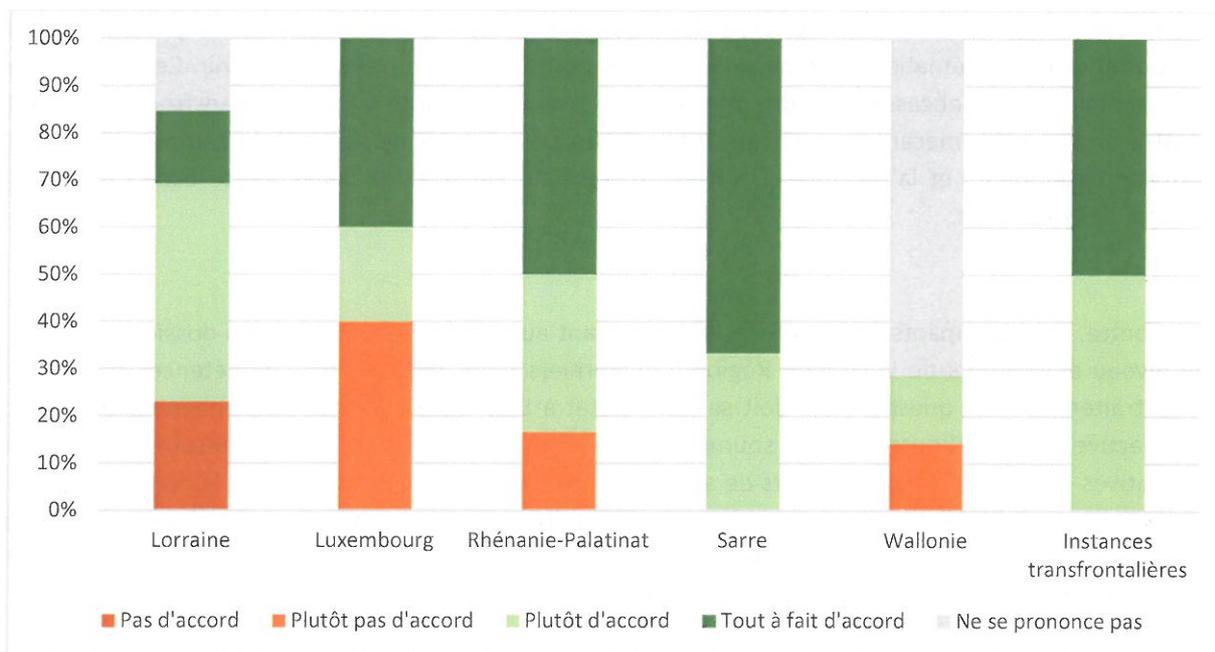
Graphique n°6 : Intégrer davantage les acteurs locaux



Sur la question de favoriser les initiatives bi-ou trilatérales, une large majorité des participants est favorable à cette idée à condition que ces initiatives respectent le cadre stratégique défini en commun, et que chaque membre soit consulté afin d'éviter les actions « doublons » et de limiter les effets de concurrence.

Au sujet de la constitution d'une équipe dédiée, là aussi, la plupart des participants estime qu'une telle instance est nécessaire pour gérer et animer au niveau central la coopération transfrontalière (graphique n°7), notamment dans le domaine économique mais pas exclusivement sur cette question. Par ailleurs, une telle équipe devrait constituer un relais des acteurs de terrain, mais également permettre de favoriser la communication et la circulation de l'information. Néanmoins, deux visions se distinguent dans la création de cette équipe dédiée : La première met en avant le fait qu'il existe déjà une multitude de structures de coopération et qu'il faut se baser sur ces structures existantes pour constituer cette équipe dédiée. La seconde vision plaide pour une clarification de l'architecture institutionnelle et pour une réduction du nombre de groupes de travail et de structures de coopération. La création d'une équipe technique unique composée d'administratifs et de chargés de mission apparaît pour eux comme une nécessité.

Graphique n°7 : Constituer une équipe technique dédiée



Par ailleurs, l'amélioration du fonctionnement de la gouvernance passe par une sensibilisation accrue de la question transfrontalière sur chacun des versants, et il semblerait que la constitution d'une équipe dédiée soit un moyen d'accroître cette sensibilisation. La gouvernance transfrontalière a besoin de leadership pour être efficace et pour porter le thème du transfrontalier à la fois dans le débat public mais également pour l'inscrire dans les agendas politiques.

2) Les obstacles et les facteurs de réussite de la coopération économique

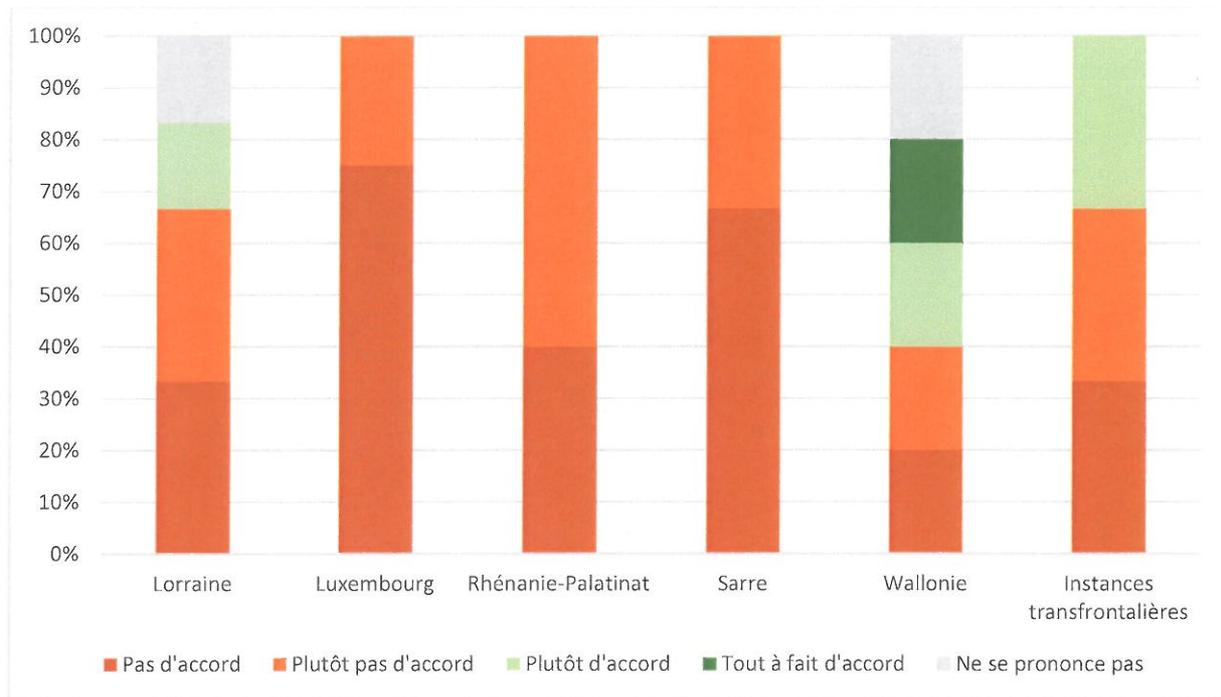
Trois thématiques ont ensuite été traitées portant sur les entraves à l'intégration transfrontalière et les moyens pour la rendre plus efficace : la fiscalité dans un cadre transfrontalier, la mobilité au sein de la Grande Région et le problème des langues.

La question de la fiscalité a été un sujet récurrent dans les entretiens menés avec les experts de la Grande Région. Nombre d'acteurs ont mis en avant les obstacles que représentent les différentiels fiscaux dans le développement économique des territoires frontaliers du Luxembourg (délocalisation d'entreprises, impacts différenciés dans la collecte des impôts locaux de part et d'autre des frontières, coût des formations universitaires et professionnelles pour des personnes qui vont ensuite travailler à l'étranger,...). Face à la proposition formulée visant à créer un groupe de travail traitant de la question de la fiscalité des entreprises et des travailleurs dans l'optique de construire un territoire transfrontalier plus conforme au principe de la cohésion territoriale, les participants ont globalement montré un désaccord net (graphique n°8). Toutefois, les échanges sur ce sujet ont été vifs, ce qui témoigne de l'importance de la thématique, même si les moyens pour l'approcher restent à définir. Certains acteurs soutiennent qu'il est nécessaire de discuter d'un système de solidarité à l'échelle transfrontalière, et de mettre en place des mécanismes de redistribution fiscale à l'instar de l'accord de compensation signé entre le Luxembourg et la Belgique. D'autres insistent sur l'idée d'une convergence fiscale de part et d'autre des frontières.

Par contre, les participants émettent des doutes quant au possible avancement du dossier « fiscalité » au niveau des acteurs de la Grande Région. Ces derniers n'ont pas tous les compétences nécessaires pour traiter de cette question, qui doit se faire d'Etat à Etat voire à l'échelle européenne. Dans cette perspective, le Luxembourg souhaite soumettre cette question - en l'étendant aux mesures juridiques et législatives - à l'agenda européen lors de sa présidence en 2015. Pour cette raison, la constitution d'un groupe de travail spécifique n'apparaît pas nécessaire pour de nombreux participants. Certaines instances pourraient de toute façon se charger du suivi de ce dossier (Commission intergouvernementale, Groupe de travail économie, Task Force, CESGR).

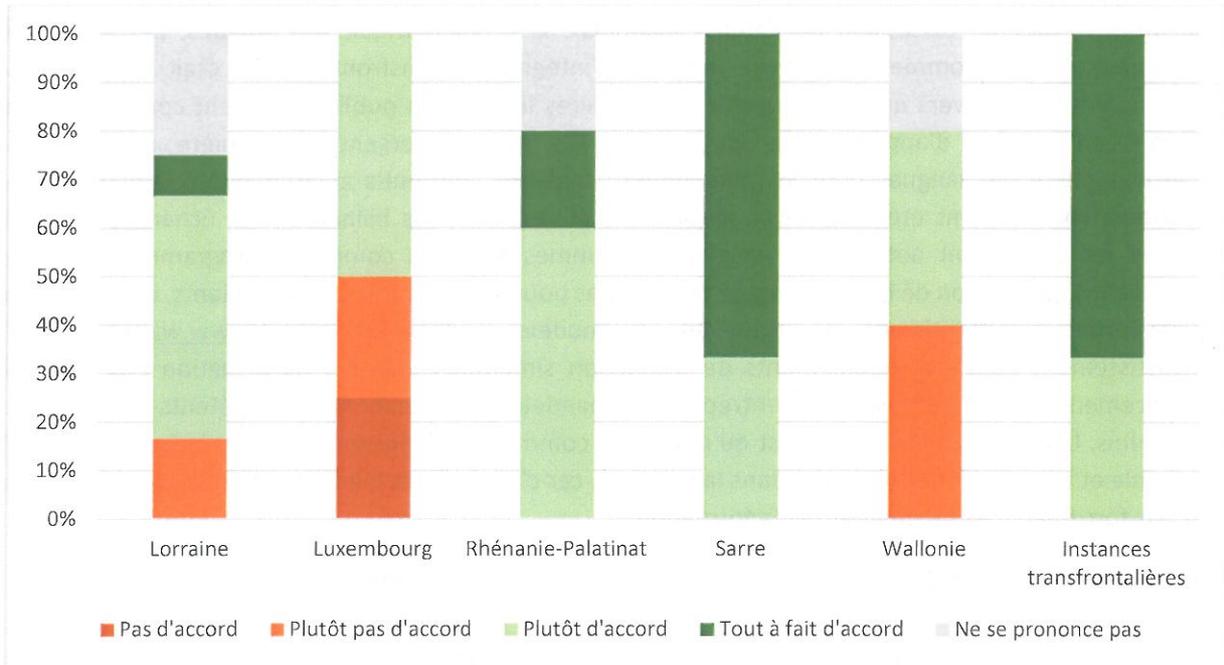
Des participants préconisent par ailleurs de faire un état des lieux des différents systèmes fiscaux dans l'optique de mieux en comprendre les impacts sur le développement spatial (sur le modèle du rapport public des prélèvements fiscaux et sociaux en France et en Allemagne réalisé en 2011), ou de servir de base pour étudier la question d'une répartition plus équitable des revenus et des activités (en faisant des simulations, des modèles sur le nivellement des règles fiscales afin d'en observer les effets). D'autres ont émis l'idée de financer la RMPT grâce à un mécanisme de type rétrocession fiscale.

Graphique n°8 : Création d'un groupe de travail traitant de la question de la fiscalité

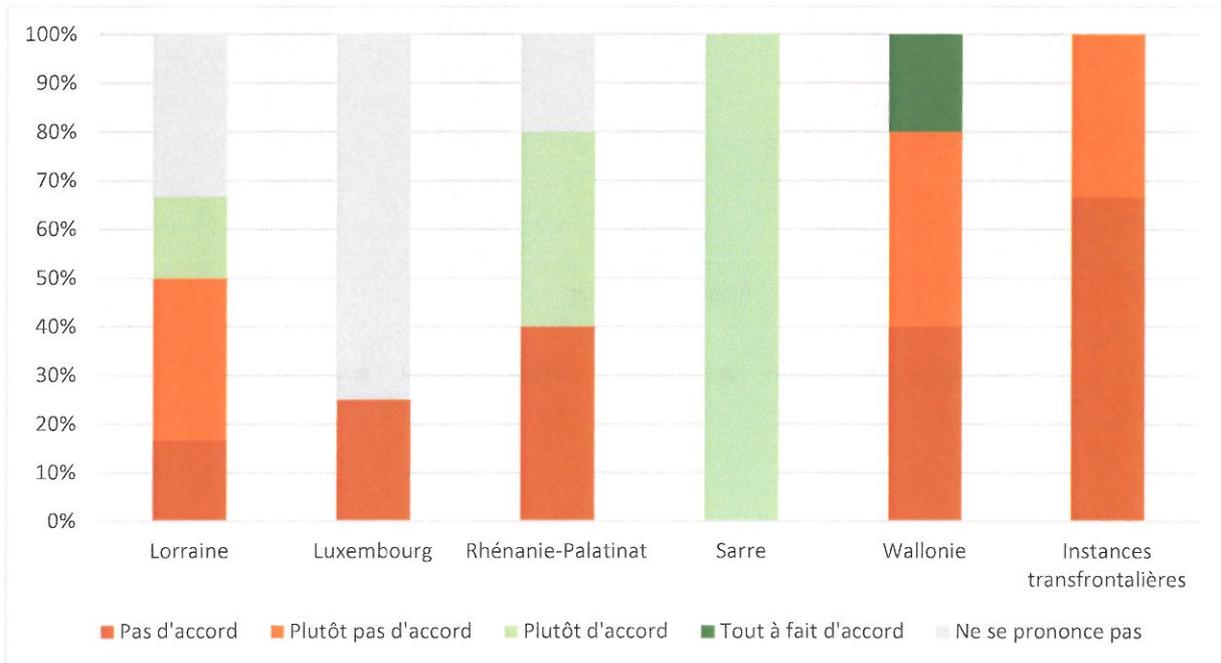


Le deuxième thème traité concernait la mobilité, et plus particulièrement la mobilité transfrontalière centrée sur le cœur métropolitain. Deux propositions étaient ouvertes au débat. La première portait sur l'amélioration du transport transfrontalier en bus, la seconde préconisait l'élargissement des autoroutes pour fluidifier les flux vers le Luxembourg. Dans les quatre groupes de travail, un consensus clair s'est dégagé en faveur des transports en commun et contre l'élargissement des autoroutes (graphique n°9 et n°10). Les acteurs sont plutôt favorables à la mise en place des liaisons de bus de ville à ville, sans arrêt intermédiaire, mais doutent de leur réelle efficacité. Tous mettent en avant les potentiels du transport ferroviaire qu'il faut améliorer en termes de cadencement, de capacité ou d'offre de rabattement (covoiturage ou P+R,...), mais également en termes de tarification où la taxe sur le franchissement des frontières amplifie le prix des billets. L'enjeu est aussi de se connecter aux grands réseaux de transport européens et aux grandes villes de l'Europe, notamment à travers l'interconnexion des lignes à haute vitesse. A l'inverse, le développement des autoroutes apparaît comme une notion dépassée. Les acteurs, hormis les Sarrois, étaient très critiques vis-à-vis de cette proposition (risque d'appel d'air, peu compatible avec un développement durable, coût très élevé). Certains participants ont malgré tout nuancé leurs propos en préconisant un usage de la troisième voie réservée aux transports en commun et au covoiturage, ainsi qu'un ciblage des portions d'autoroute à élargir. Quoiqu'il en soit, il n'existe pas de solution unique pour résoudre le problème de la mobilité transfrontalière, il faut une approche plurielle : réfléchir à un plan global et multimodal transfrontalier, encourager des concepts de mobilité en collaboration avec les entreprises, modifier les temps de travail ou encore promouvoir le télétravail pour limiter les déplacements.

Graphique n°9 : Mettre en place des liaisons de bus de ville à ville, sans arrêt intermédiaire

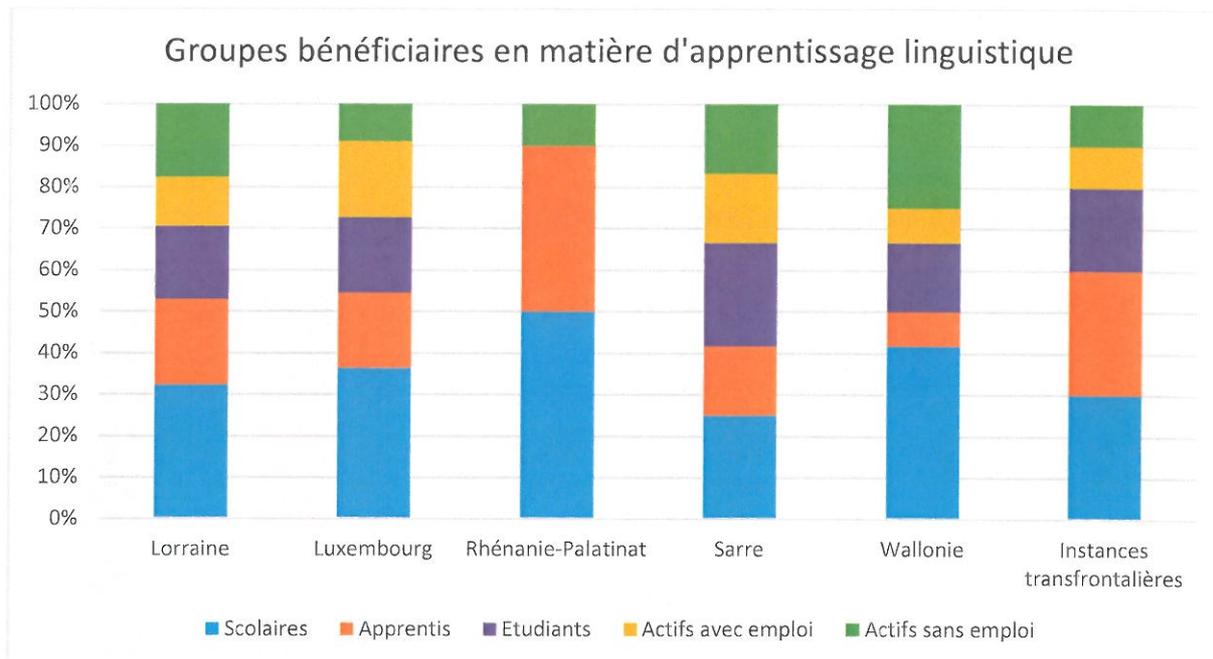


Graphique n°10 : Elargir les autoroutes à destination de Luxembourg



Le dernier sujet de discussion de l'atelier examinait la problématique des langues, perçue par de nombreux experts comme un obstacle majeur à l'intégration transfrontalière. Il était demandé aux participants de dire vers quels groupes de bénéficiaires les acteurs publics devraient concentrer leurs actions en matière d'apprentissage linguistique. Les avis convergent de manière unanime vers l'enseignement des langues pour les plus jeunes : scolaires, apprentis et étudiants (graphique n°11). Plusieurs solutions ont été discutées : soutien aux projets d'écoles bilingues, aux échanges entre les jeunes (en s'appuyant notamment sur des programmes existants comme le programme d'échange SCHUMAN), promotion de l'apprentissage des langues pour les apprentis et les étudiants, création d'une plate-forme d'apprentissage en ligne sur le modèle *wallangues* (<http://www.wallangues.be/>), investissement dans des équipements de traduction simultanée directe, participation aux coûts de financement des formations par les entreprises demandeuses de personnels compétents et bilingues,... Toutefois, la principale idée émise est qu'il faudrait commencer l'apprentissage des langues le plus tôt possible et instaurer une continuité dans la pratique, car c'est elle et non la formation qui fait défaut.

Graphique n°11 : Groupes bénéficiaires en matière d'apprentissage linguistique



IV. Mise en perspective des expériences de coopération économique au sein d'autres métropoles transfrontalières européennes

Cette dernière phase du travail vise à prendre du recul par rapport au cas de la Grande Région. En s'ouvrant à la comparaison internationale et en s'inspirant des expériences menées ailleurs, l'objectif est de formuler des recommandations quand certaines actions, qui ont porté leurs fruits dans d'autres régions métropolitaines polycentriques transfrontalières, semblent pouvoir être transposables. Avant d'entrer dans le détail, quelques considérations générales relatives aux effets de la frontière sur les activités économiques peuvent s'avérer utiles afin de mieux saisir les opportunités ou au contraire les risques encourus.

Selon S. Krätke (1999)⁷, il existe deux voies menant au développement économique régional transfrontalier : une *high road* et une *low road*. La *high road* est axée sur le renforcement de l'innovation et de la coopération, et vise à orienter la politique économique régionale transfrontalière vers la création d'institutions capables de promouvoir la coopération à des fins d'innovation et de compétitivité ancrée dans la durée. Une telle voie implique d'accroître la coopération économique et technologique des deux côtés des frontières et d'intensifier la coopération transfrontalière entre les firmes à un niveau qualitativement élevé. Une telle orientation n'implique pas forcément de situation gagnant-gagnant à court terme, mais priorise un développement qualitatif ambitieux dans des perspectives de moyen et long termes. Une telle voie est en contraste avec le développement régional *low road*, qui repose sur une asymétrie des niveaux de développement et consiste en l'exploitation, par certains acteurs, des différentiels de coûts de production relatifs aux déséquilibres structurels entre les territoires séparés par la frontière.

Dans la même direction, K.-J. Lundquist et M. Trippl (2010)⁸ ont étudié les systèmes régionaux d'innovation transfrontaliers et mis à jour l'existence de différents stades d'intégration concernant les régions économiques transfrontalières. Le stade le moins abouti, qualifié de « faiblement intégré », est tiré par les différentiels de coût entre des régions présentant des niveaux de développement économique fort différents. Il est peu propice à l'innovation et est caractérisé par de faibles synergies et une absence de complémentarités. Lorsque la coopération transfrontalière tend à se développer, un second stade peut être atteint, dans lequel les asymétries se réduisent. Dans ce contexte, les tentatives de mises en relation commencent à porter leurs fruits, et de nouvelles formes de gouvernance émergent pour accompagner le mouvement économique favorable. Dans le dernier stade considéré comme relevant de l'intégration, les synergies et complémentarités sont fortes, les échanges de connaissance et de compétence également.

⁷ Krätke, S. 1999, "Regional integration or fragmentation? The German-Polish border region in a new Europe", *Regional Studies*, vol. 33, n°7, pp. 631-641.

⁸ Lundquist K.-J., Trippl M., 2009, "Towards Cross-Border Innovation Spaces: A theoretical analysis and empirical comparison of the Oresund region and the Centrope area", SRE Discussion paper, n°05.

Les enseignements tirés de la Nouvelle économie géographique permettent d'affiner certains éléments relatifs au potentiel de développement métropolitain de la Grande Région. En effet, elle nuance le postulat selon lequel les entreprises tirent forcément profit d'un abaissement des barrières aux frontières. La Nouvelle économie géographique démontre tout d'abord que l'espace impacte largement les performances économiques des entreprises, et notamment de deux manières plutôt contradictoires (Krugman, 1991⁹ ; Crozet et Lafourcade, 2009¹⁰). La proximité spatiale, qui facilite les échanges en face à face et permet ainsi d'instiller un climat propice aux relations de confiance (Lorenz, 1992¹¹), génère de nombreuses externalités qui sont largement exploitées par les entreprises. Les entreprises cherchent notamment bien sûr à se rapprocher des grands marchés, et la concentration des entreprises permet aussi d'obtenir des rendements croissants, grâce aux économies d'échelles réalisées. En revanche, il existe également des externalités négatives. La première d'entre-elle est une hausse de la concurrence, qui pousse certaines entreprises à fuir les zones de forte concentration des activités semblables, afin de soulager la pression sur les prix, de retrouver une liberté de marché, et de ne pas trop abaisser leurs marges.

Face à ces forces centripètes et centrifuges, les entreprises ne réalisent pas les mêmes arbitrages, elles tentent toujours d'opter pour le meilleur choix en prenant en compte les espoirs de gains additionnels mais également l'importance des risques pris.

En outre, il importe de rappeler également que l'espace introduit des barrières à l'échange, qui s'expriment au travers de quatre types de coûts différents. Il s'agit tout d'abord des coûts de transaction, relatifs à la préparation et à la réalisation d'une transaction marchande. Il s'agit des dépenses visant à compenser un handicap en matière d'informations, de traductions, de cadres législatifs différents, de coûts de change, etc. Viennent ensuite des barrières tarifaires et non tarifaires, tels que les droits de douanes, les quotas, etc. Les coûts de transport jouent évidemment bien sûr également un rôle. Enfin, il faut y ajouter la valeur du temps, liée par exemple aux délais de livraison, au transit ou au passage de frontière qui introduit un coût supplémentaire.

Tous ces éléments font qu'une volonté politique visant à accroître les synergies entre les entreprises à l'intérieur de la Grande Région peut avoir des effets très différents selon le type d'entreprises ou le type de secteur d'activité. A titre d'exemple, il est tout à fait possible qu'un assouplissement des barrières à l'échange (pas forcément monétaires) renforce la domination d'une région centrale sur une région périphérique, comme l'a démontré le modèle de P. Krugman (1991). Par ailleurs, la baisse de coûts de transaction n'est pas forcément positive pour toutes les entreprises ou tous les secteurs d'activité. Ainsi, il convient de réfléchir au fait que certaines entreprises sont protégées d'une concurrence par le maintien de coûts de transaction élevés liés à la présence de frontières. Les actions menées en faveur d'une réduction de ces coûts de transaction peuvent ainsi introduire un surplus de concurrence entre

⁹ Krugman P., 1991, Increasing returns and economic geography, *Journal of Political Economy* vol. 99, pp. 483-99.

¹⁰ Crozet M. et Lafourcade M., 2009, *La nouvelle économie géographique*, La Découverte, coll. Repères, 125 pages.

¹¹ Lorenz, E.H., 1992, "Trust, Community and cooperation : Toward a theory of Industrial Districts", in : Storper, M. & Scott, A. (eds) *Pathways to Industrialization and regional development*, 195-204.

des entreprises dont les effets peuvent potentiellement être négatifs pour certains territoires. Il est donc important de considérer ces mécanismes économiques avant d'intervenir et de risquer de créer des effets non désirés et non désirables pour le développement des territoires et le maintien de la coopération transfrontalière.

Face à ces défis, et à la complexité de gérer les effets induits d'actions en faveur d'une plus grande intégration économique transfrontalière, il est intéressant de se pencher sur les expériences menées au sein d'autres régions métropolitaines en Europe. Trois types d'actions ou manières de travailler en transfrontalier peuvent être distinguées.

Les premières concernent la structure de la gouvernance et le cadre général de la coopération. Dans de nombreuses régions en Europe, la coopération transfrontalière au sein des aires métropolitaines est menée par les acteurs locaux qui ont le leadership sur la question transfrontalière. C'est plus particulièrement le cas au sein de l'Eurometropole Lille-Kortrijk-Tournai (ELKT), de l'Oresund Region (Copenhague-Malmö), de l'agglomération transfrontalière de Genève (Grand Genève) et de l'Eurodistrict Trinational de Bâle (ETB). Cette observation est renforcée par le fait qu'hormis Centrope en Europe centrale (Vienne-Bratislava-Győr-Brno) et la conférence du Rhin Supérieur (Bâle-Strasbourg-Karlsruhe), la grande majorité des initiatives métropolitaines transfrontalières sont réalisées à l'échelle des aires urbaines fonctionnelles, c'est-à-dire d'étendues inférieures à 4000 km². Pour accompagner cette dynamique, la plupart de ces régions transfrontalière bénéficient de l'appui technique d'une équipe dédiée (généralement composée de personnes polyglottes issues des territoires membres du projet de coopération), chargée d'animer le fonctionnement interne (au niveau des instances politiques et du suivi administratif) et de coordonner la réalisation des projets transfrontaliers. L'implication d'une équipe dédiée dans le projet transfrontalier conduit généralement à l'élaboration de stratégies territoriales détaillées visant à construire, à légitimer, et aménager le bassin de vie transfrontalier (Stratégie ORUS à Copenhague-Malmö, *Stratégie* Eurométropole 2020, ou encore CENTROPE Strategy 2013+). A Bâle et à Genève, ces stratégies territoriales ont abouti à la mise en œuvre de projets urbains transfrontaliers (IBA Basel, Projet d'Agglomération Franco-Valdo-Genevois). L'existence des équipes dédiées au sein des espaces de coopération constitue aussi un élément de promotion de l'activité et de l'échelle transfrontalière.

→ Recommandation :

La mise en place d'une équipe dédiée semble être un moyen efficace de faire passer la coopération économique transfrontalière à un stade supérieur, en permettant une organisation et une animation plus structurée des stratégies et autres actions transfrontalières discutées, et en offrant un lieu de relais et de diffusion de l'information.

Concernant la forme juridique des structures institutionnelles transfrontalières, ces dernières varient en fonction des choix politiques ou des possibilités légales de chaque partenaire, allant du statut d'association (ETB ou encore Oresund Committee qui sont de simples plates-formes pour la collaboration politique régionale), à celui de charte (Euregio Meuse-Rhin possède depuis 1991 le statut

juridique de fondation). Mais depuis quelques années, le groupement européen de coopération territoriale ou GECT est l'instrument plébiscité par les acteurs institutionnels pour encadrer la coopération transfrontalière. Actuellement, on dénombre 26 GECT en Europe. Les Eurodistricts de Saarbrücken et de Strasbourg, ainsi que l'Eurométropole de Lille-Kortrijk-Tournai s'en sont dotés, car ils fournissent une base légale aux activités externes des autorités locales et régionales et permettent aux Etats membres de l'UE de participer à la gouvernance transfrontalière. La société civile n'est pas en reste et participe activement à la coopération transfrontalière à travers des associations qui rassemblent les citoyens et divers experts universitaires, du monde de l'entreprise ou de l'action sociale. Leurs missions sont larges, elles assurent une veille et une diffusion de l'information, elles jouent un rôle de relais d'initiatives citoyennes, de lieu de rencontre et d'échanges, et formulent des réflexions et avis sur les enjeux transfrontaliers (Forum Transfrontalier de l'Eurométropole, Metrobasel).

→ Recommandation :

Impliquer davantage les acteurs de la société civile dans la construction transfrontalière, afin de les faire participer à la dynamique en cours. Créer des lieux de rencontres et tendre vers une délibération impliquant ces acteurs pour conforter la légitimité des actions de coopération transfrontalière et les ancrer dans une réalité tangible pour la société.

Le deuxième groupe d'actions concerne le domaine de l'économie et rassemble les idées et autres positions choisies par les acteurs du transfrontalier pour mettre en avant une dynamique économique transfrontalière. Dans ce cadre, des priorités économiques ont été clairement identifiées et soutenues par les acteurs institutionnels, permettant ainsi un positionnement du territoire transfrontalier sur la scène européenne et mondiale. Ces priorités économiques ont débouché sur l'instauration de clusters transfrontaliers qui ont pour vocation de mettre en relation certains pôles de compétitivité des territoires frontaliers (exemples : Medicon Valley Alliance à Copenhague-Malmö, Textiles et matériaux innovants à Lille-Kortrijk-Tournai), ou de développer des projets nouveaux, en particulier dans l'économie de la connaissance (Life and Science à Bâle, Cercle de l'Innovation à Genève).

→ Recommandation :

Les expériences menées ailleurs semblent montrer l'efficacité d'une politique d'aide transfrontalière au développement économique ciblée sur un nombre restreints d'activités à haut potentiel d'innovation, pour mobiliser les acteurs dans un projet commun. Une telle stratégie de « smart specialisation » à l'échelle transfrontalière semble être une démarche pertinente pour la Grande Région, à condition d'identifier des secteurs d'activité prometteurs disposant d'un véritable potentiel transfrontalier.

Pour affermir ces actions stratégiques dans le domaine du développement économique, des outils tels que des plates-formes d'innovation ont été mis en place afin de créer des espaces de rencontre, pour faciliter la mise en connexion de partenaires et la recherche de financements (notamment pour répondre à des appels d'offre internationaux : l'idée étant de collaborer de part et d'autre de la frontière pour être plus compétitif au niveau global), mais également pour s'informer sur les dernières

nouveautés et les projets en cours. Un autre type d'outil a été mis en place à Genève pour rééquilibrer la répartition des activités économiques sur l'agglomération transfrontalière. Il s'agit de la Cellule transfrontalière de développement économique dont le but est de favoriser les synergies entre entreprises de la région, ainsi que d'accompagner les investisseurs qui souhaitent s'implanter sur leur territoire dans une logique de bi-localisation.

→ Recommandation :

Renforcer les outils permettant aux acteurs de l'innovation (entrepreneurs, investisseurs et chercheurs) de se rencontrer et de travailler ensemble. Constituer des structures souples qui facilitent les échanges et offrent une visibilité aux actions menées.

Le marketing territorial est également utilisé par les acteurs institutionnels pour promouvoir les régions métropolitaines. La région de Centrope ou encore l'Eurométropole de Lille-Kortrijk-Tournai mettent en avant et de manière conjointe les atouts de leurs territoires respectifs et ont même développé des projets Interreg visant à développer leur image transfrontalière en tant qu'outil de promotion pour attirer des investisseurs étrangers. Une carte de la localisation des parcs d'activités économiques a été réalisée par les différents partenaires de l'Eurométropole, permettant ainsi d'améliorer la connaissance mutuelle des potentiels économiques existants dans l'optique de la planification et de l'aménagement des territoires, mais également pour fournir des informations utiles pour les investisseurs éventuels.

→ Recommandation :

Dans l'optique de promouvoir et faire connaître la Grande Région, notamment à l'international, les acteurs institutionnels devraient utiliser les outils du marketing territorial (édition de documents communs de promotion, site web, participation conjointe à des salons).

En termes de gouvernance transfrontalière, certaines structures de coopération, telle que Oresund Committee, mettent en place des « business network » d'entreprises invitant ces dernières à participer à des études (enquêtes, interviews) et à intervenir lors des réunions avec les instances politiques. Autre exemple, le long de la frontière franco-belge, les chambres de commerce et d'industrie, ainsi que les agences de développement ont formé le Centre transfrontalier des entreprises (CTE GO-KMO), un service d'accompagnement des PME souhaitant se développer de part et d'autre de la frontière franco-belge. Il s'appuie sur un partenariat entre organismes économiques publics et privés, français et belges (flamands et wallons). Une initiative similaire a été réalisée sur la frontière franco-espagnole, au sein du pays Basque, avec la création d'une Chambre de Commerce transfrontalière. Sa mission principale est d'accompagner les entreprises dans leurs démarches pour développer leur potentiel transfrontalier. D'autre part, elle joue un rôle de médiateur et de coordinateur pour la mise en œuvre de projets transfrontaliers (notamment dans les secteurs de l'innovation).

→ Recommandation :

Renforcer les échanges et les partenariats entre les acteurs représentant les intérêts économiques.

Le troisième et dernier type d'actions regroupe diverses initiatives pouvant être utiles à la bonne tenue et à l'affermissement de la coopération. Dans les régions métropolitaines transfrontalières de Genève et de Copenhague-Malmö, des observatoires statistiques transfrontaliers ont été créés, permettant ainsi de collecter des données et d'élaborer des analyses statistiques et spatiales qui sont autant de précieuses informations sur les évolutions des territoires frontaliers. Par ailleurs, au sein de l'Eurométropole ou encore dans la région de l'Oresund, des missions d'évaluation ont été menées soit par des experts, soit par des députés ou par des équipes dédiées afin d'identifier et de répondre aux obstacles rencontrés par les citoyens, les entrepreneurs ou par les acteurs politiques face à la coopération transfrontalière.

→ **Recommandation :**

S'il est illusoire de penser qu'une ingénierie territoriale capable d'anticiper les évolutions économiques à l'échelle de la Grande Région puisse voir le jour, il serait néanmoins nécessaire de donner plus de moyens à l'observation et à l'analyse des tendances lourdes du développement économique à l'échelle transfrontalière. Il conviendrait également de mieux faire circuler l'information relative aux différentes stratégies de développement économique poursuivies par les entités territoriales membres de la Grande Région.

De nombreuses autres initiatives transfrontalières existent et l'objectif ici n'est pas d'en fournir une liste exhaustive, mais plutôt de présenter un échantillon d'actions et de propositions pratiquées dans d'autres espaces transfrontaliers en Europe, pour stimuler la réflexion auprès des autorités institutionnelles. De telles expériences transfrontalières doivent inviter les responsables politiques de la Grande Région à se poser la question du choix et du mode de développement économique priorisé pour l'avenir, sachant que les travaux scientifiques existant témoignent de la supériorité d'une coopération basée sur un échange équilibré entre les acteurs pour générer, dans une perspective durable et de long terme, de l'innovation et de la haute valeur ajoutée. Ce qui ressort des exemples de coopération économique transfrontalière en Europe et de la production scientifique actuelle sur cette question est la mise en place de politiques d'innovation d'une part pour relancer le développement économique au sein des territoires, mais également d'inciter les collaborations transfrontalières pour renforcer cette dynamique économique émergente. Dans ce cadre, les résultats des travaux de l'OCDE (2013)¹², ou encore de K.-J. Lundquist et M. Tripl (2010¹³, 2013¹⁴) sur les conditions pour l'évaluation de l'environnement transfrontalier et sur les systèmes régionaux de l'innovation dans un cadre transfrontalier (voir tableaux A et B dans les Annexes III) peuvent être de précieux enseignements dans l'optique d'un renouveau de la dynamique transfrontalière au sein de l'espace grand régional.

¹² OECD (2013), *Regions and Innovation: Collaborating across Borders*, OECD Reviews of Regional Innovation, OECD Publishing.

¹³ Tripl, M., 2010, "Developing cross-border regional innovation systems: Key factors and challenges", *Tijdschrift voor Economische en Sociale Geografie*, vol. 101, n° 2, pp. 150-160.

¹⁴ Lundquist, K., M. Tripl, 2013, "Distance, proximity and types of cross-border innovation systems: A conceptual analysis", *Regional Studies*, vol. 47, n°3, pp. 450-460.

Conclusion

Cette étude sur les potentiels de renforcement du caractère métropolitain et polycentrique de la Grande Région a permis d'apporter un certain nombre de constats, tant sur le tissu économique actuel que sur les priorités politiques poursuivies par les différents territoires membres. Toutefois, elle n'illustre qu'un aspect précis du projet plus global de renforcement d'une politique économique grand régionale, qui doit également nécessairement inclure des secteurs d'activité non métropolitains tels que le commerce, l'artisanat, l'agriculture, la sylviculture ou l'industrie à faible intensité technologique.

Le premier constat est que la Grande Région apparaît comme un territoire très hétérogène en ce qui concerne la distribution spatiale des différents secteurs d'activité métropolitains. Cette hétérogénéité est le reflet logique de l'histoire économique de cet espace parcouru de frontières, avec des contextes sociaux, économiques, politiques, et réglementaires distincts, et des atouts (notamment en termes de ressources naturelles) variés. La spécialisation économique des territoires n'est pas une faiblesse en soi, mais l'absence de masse critique dans certains secteurs peut poser problème dans un contexte mondialisé toujours plus concurrentiel. Il importe donc d'opérer des changements profonds en termes de coordination des politiques économiques des différents territoires pour transformer cette fragmentation du tissu économique en une force et un facteur de compétitivité. Pour ce faire, c'est un véritable changement de paradigme qui est nécessaire, afin que les acteurs du développement économique élargissent leurs horizons d'actions en termes d'échelles de temps et d'espace. La Grande Région doit être perçue et utilisée comme un espace de ressources et d'opportunités dans un jeu de concurrence qui est désormais global et non plus simplement transfrontalier. Il est donc urgent de favoriser les synergies et les complémentarités entre les acteurs partageant les mêmes communautés d'intérêts à l'échelle grand régionale.

Des obstacles importants jonchent néanmoins encore le chemin vers cette plus grande articulation économique des territoires et vers une définition commune de priorités. En effet, les dynamiques économiques diffèrent et freinent la définition de priorités communes. Pourtant, des lignes de convergence ont pu être identifiées dans ce travail, et ce sont elles qui doivent impulser le mouvement de coopération. Ainsi, les résultats de l'étude mettent en avant deux filières à prioriser (les nouveaux matériaux et la « silver economy »), qui semblent faire consensus entre les membres et qu'il s'agit d'intégrer à la stratégie commune. Par ailleurs, les moyens à mobiliser pour soutenir une telle stratégie de spécialisation intelligente se profilent également à l'issue de cette étude. Constituer une équipe dédiée au développement économique (dont les modalités de fonctionnement et de financement restent à définir) semble être un instrument nécessaire pour porter la politique transfrontalière de développement économique et lui conférer l'envergure qu'elle ambitionne d'avoir. De même, une tendance semble se dégager en faveur d'une réaffectation de fonds publics pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie de spécialisation intelligente transfrontalière et d'un renforcement des outils facilitant la mise en connexion des acteurs de l'innovation (entrepreneurs, chercheurs, investisseurs).

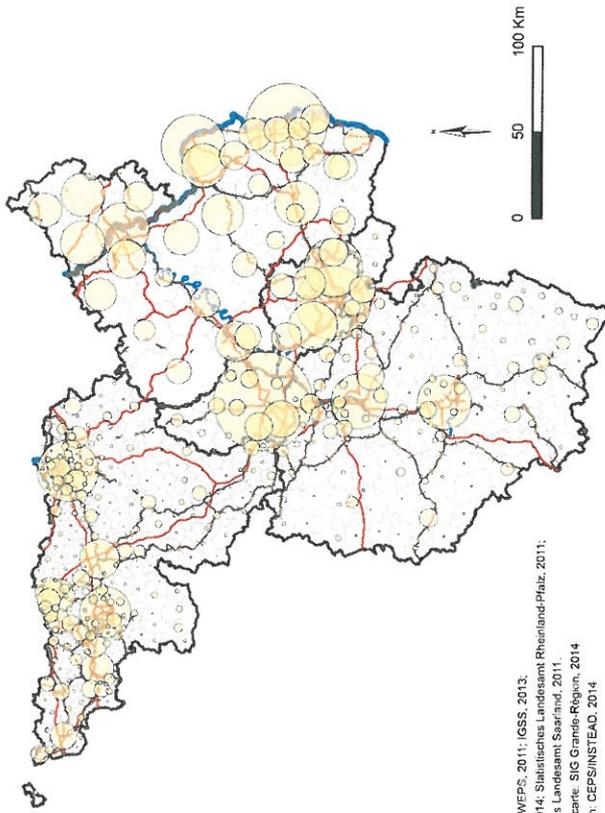
Outre les moyens supplémentaires que cela donnerait à la coopération économique transfrontalière, il s'agirait d'un symbole important pour renforcer le poids de la Grande Région et en faire une priorité.

Enfin, et de manière plus générale, faire de la Grande Région une réalité en terme d'espace économiquement plus intégré implique que la population développe vis-à-vis d'elle un sentiment d'appartenance, qui ne peut passer que par une plus grande ouverture des uns et des autres à la langue et la culture du voisin.

ANNEXES

I. Fiches de synthèse des secteurs d'activité métropolitains identifiés pour l'analyse spatiale de la répartition de l'emploi

Total des emplois dans les secteurs d'activité métropolitains

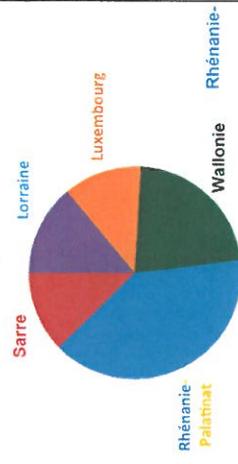


Le secteur d'activités dans la Grande Région

Nombre absolu d'emplois
944 835

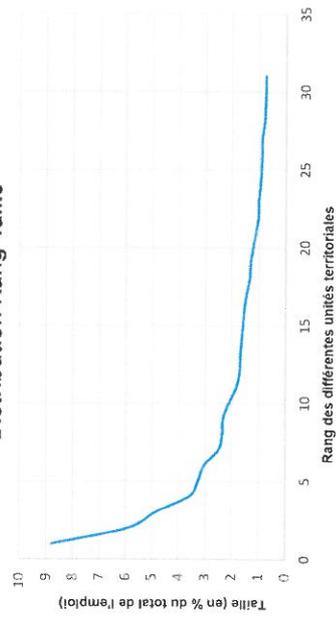
Part de l'emploi total dans la Grande Région
23,3 %

Répartition de l'emploi



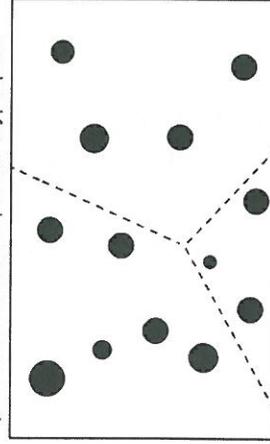
La répartition de l'emploi dans les secteurs métropolitains montre très clairement les trois ensembles régionaux distincts tels qu'identifiés dans le volet 1 du Schéma de développement territorial de la Grande-Région, intitulé " la dimension métropolitaine de la Grande Région." On distingue ainsi tout d'abord l'espace central de la Grande Région, autour des pôles urbains de Luxembourg, Sarrebruck, Metz, Trèves et, un peu plus excentré, Nancy. Le second ensemble métropolitain se situe à l'est du Land de Rhénanie-Palatinat, le long du Rhin et le troisième à l'extrême nord de la Wallonie.

Distribution Rang-Taille

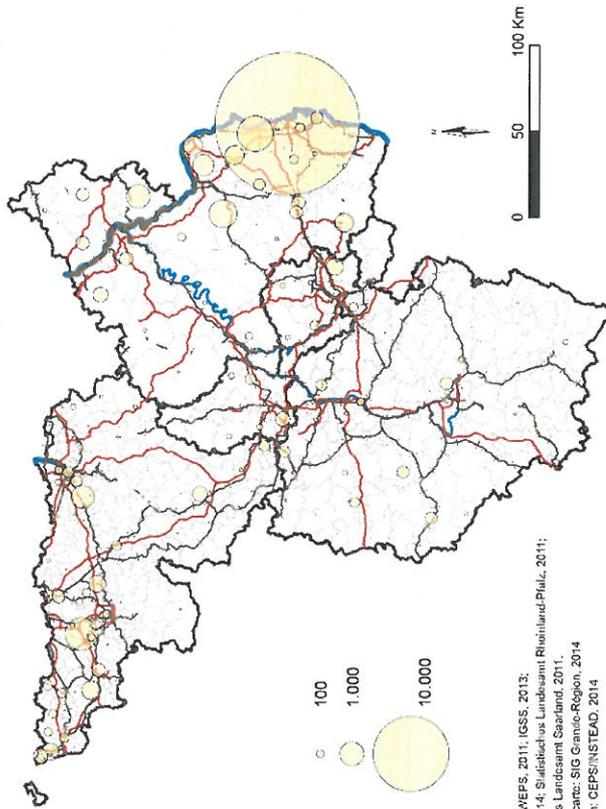


Configuration spatiale

Polycentricité dominée par un "hyperpôle"



Emplois liés à l'industrie chimique (Code NACE 20)



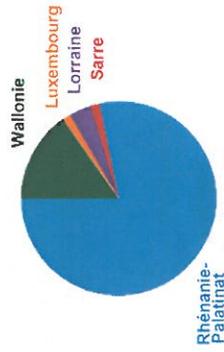
Sources: IVEPS, 2011; IGSS, 2013;
INSEE, 2014; Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz, 2011;
Statistisches Landesamt Saarland, 2011.
Fonds de carte: SIG Grand-Région, 2014
Réalisation: CEPS/INSTEAD, 2014

Le secteur d'activités dans la Grande Région

Nombre absolu d'emplois
58 750

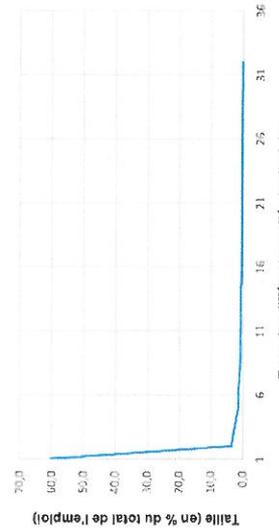
Contribution à l'emploi dans les secteurs d'activités métropolitains
6 %

Répartition de l'emploi



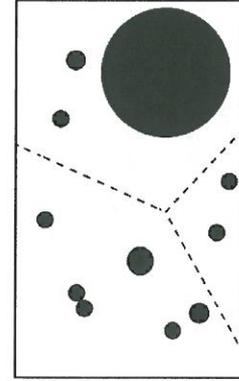
L'industrie chimique dans la Grande Région est largement dominée par le poids prépondérant de la multinationale BASF, installée à Ludwigshafen. Avec environ 35 000 employés, ce groupe constitue l'un des fleurons de l'industrie grand-régionale. En dehors de cet « hyperpôle » métropolitain, la configuration spatiale des activités liées à l'industrie chimique est polycentrique et relativement équilibrée sur le territoire de la Grande Région.

Distribution Rang-Taille

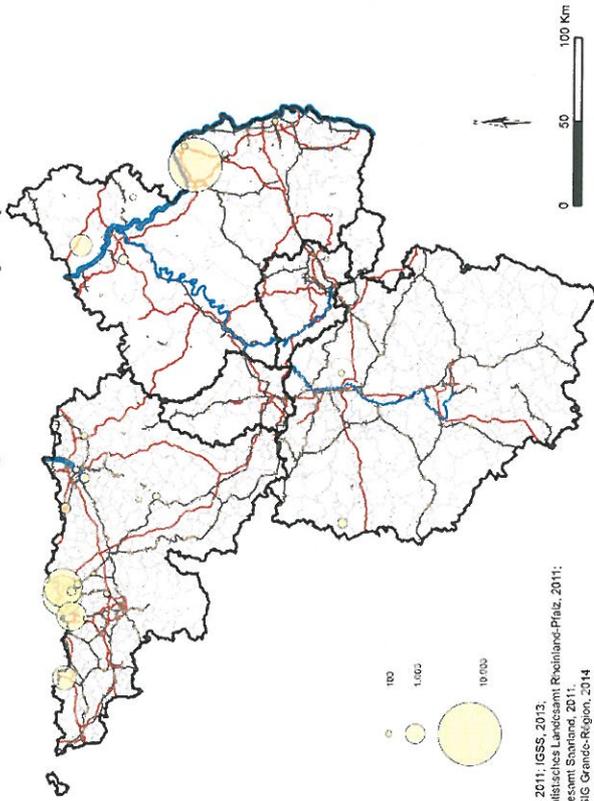


Ce graphique montre les poids respectifs des unités territoriales contribuant le plus à l'emploi dans ce secteur d'activités, par ordre décroissant.

Configuration spatiale
Polycentricité dominée par un "hyperpôle"



Emplois dans l'industrie pharmaceutique (Code NACE 21)



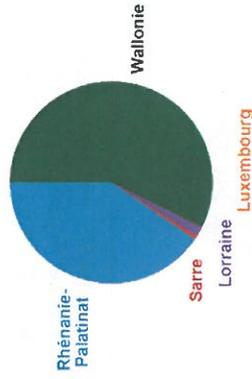
Sources: IWEPS, 2011; IGSS, 2013;
 INSEE, 2014; Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz, 2011;
 Statistisches Landesamt Saarland, 2011;
 Fonds de carte: SIG Grande-Région, 2014
 Réalisation: CEPS/INSTEAD, 2014

Le secteur d'activités dans la Grande Région

Nombre absolu d'emplois
22 433

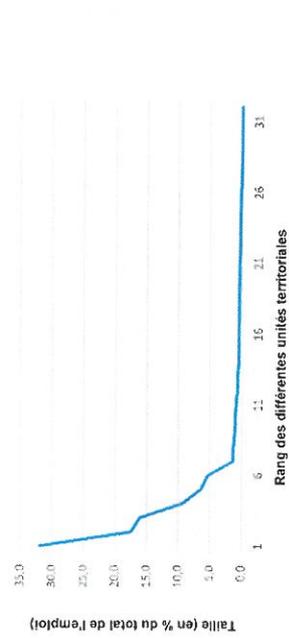
Contribution à l'emploi dans les secteurs d'activités métropolitains
2,4 %

Répartition de l'emploi



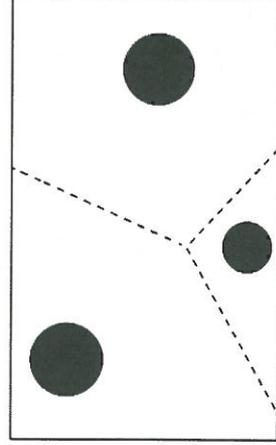
L'industrie pharmaceutique dans la Grande Région est très concentrée dans un nombre restreint de sites, d'abord à Mayence, puis à proximité de Bruxelles, dans le Brabant Wallon (Wavre, Rixensart). L'activité pharmaceutique est extrêmement limitée au Luxembourg et en Sarre, et peu présente en Région Lorraine. Du fait de cette distribution spatiale dans laquelle les centres d'emplois sont éloignés les uns des autres et davantage tournés vers l'axe rhénan ou la métropole bruxelloise, les potentialités en matière de coopération semblent limitées.

Distribution Rang-Taille

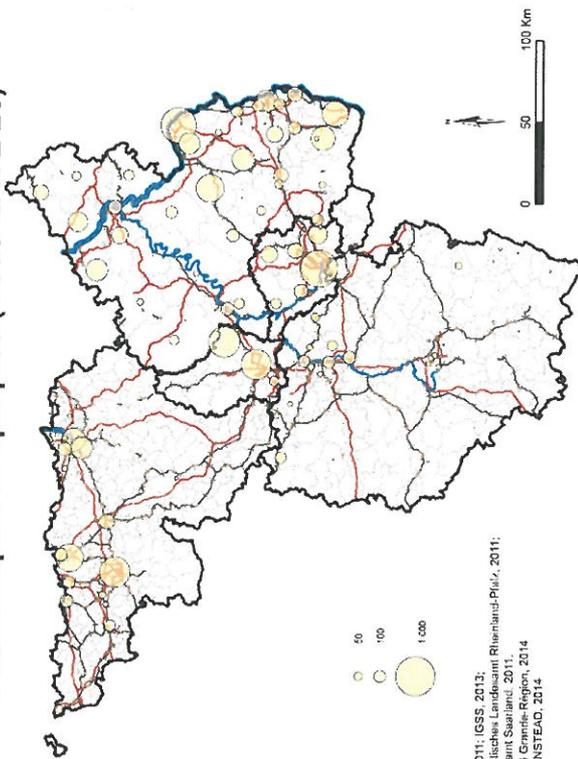


Ce graphique montre les poids respectifs des unités territoriales contribuant le plus à l'emploi dans ce secteur d'activités, par ordre décroissant.

Configuration spatiale "Oligocentrique"



Emplois dans la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques (Code NACE 26)



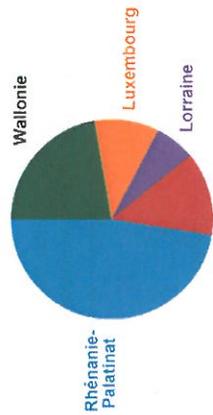
Sources: IVEPS, 2011; IGSS, 2013; INSEE, 2014; Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz, 2011; Statistisches Landesamt Saarland, 2011; Fonds de carte: SIG Grande-Région, 2014. Réalisation: CEPS/INSTEAD, 2014.

Le secteur d'activités dans la Grande Région

Nombre absolu d'emplois
12 508

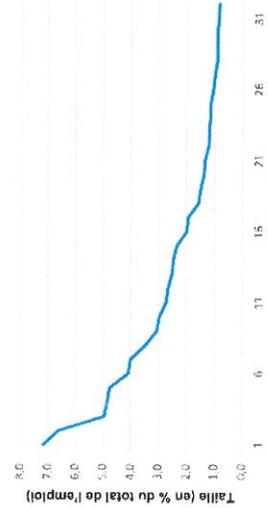
Contribution à l'emploi dans les secteurs d'activités métropolitaines
1,3 %

Répartition de l'emploi



Le secteur de la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques se caractérise par des productions de haute technologie recourant à l'utilisation de circuits intégrés ainsi qu'à des techniques de miniaturisation très spécialisées. Plus d'une centaine d'unités territoriales comprennent une ou plusieurs entreprises actives dans ce secteur, sans pour autant qu'une seule d'entre-elle ne domine réellement la hiérarchie des centres. Ce domaine d'activité, stratégique, contribue donc largement à établir la polycentricité du tissu industriel métropolitain de la Grande Région.

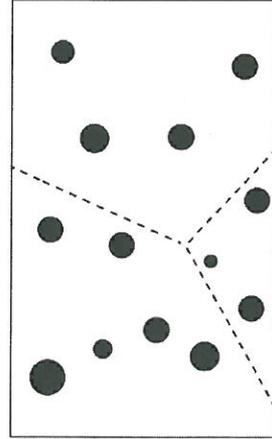
Distribution Rang-Taille



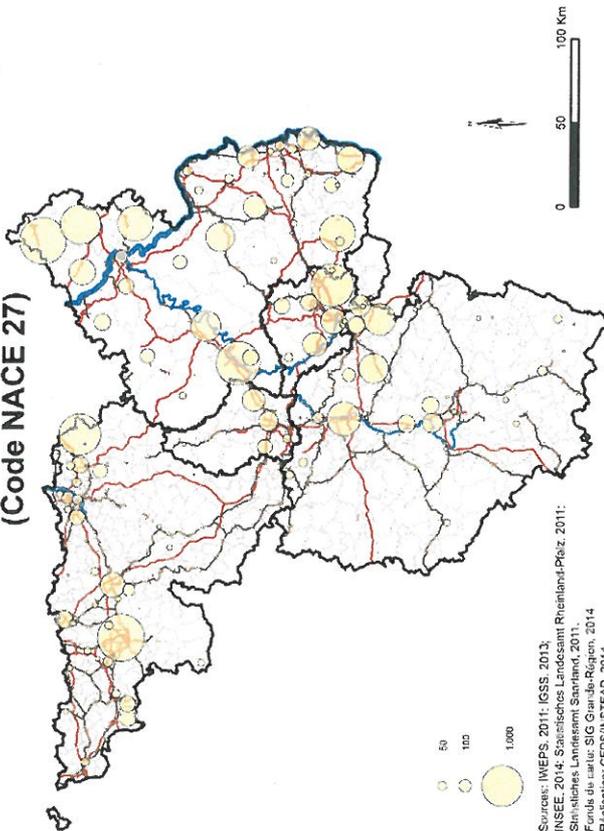
Ce graphique montre les poids respectifs des unités territoriales contribuant le plus à l'emploi dans ce secteur d'activités, par ordre décroissant.

Configuration spatiale

Polycentricité équilibrée, mais activité globalement peu présente en Lorraine



Emplois dans la fabrication d'équipements électriques (Code NACE 27)



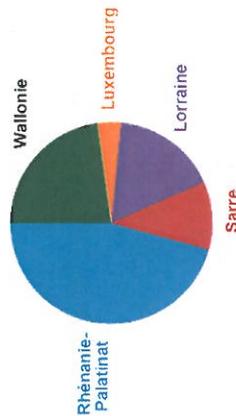
Sources: IWEPS, 2011; IGSS, 2013;
INSEE, 2014; Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz, 2011;
Statistisches Landesamt Saarland, 2011.
Fondu de carte: SIG Grande-Région, 2014
Réalisation: CEPIS/INSTEAD, 2014

Le secteur d'activités dans la Grande Région

Nombre absolu d'emplois
20 544

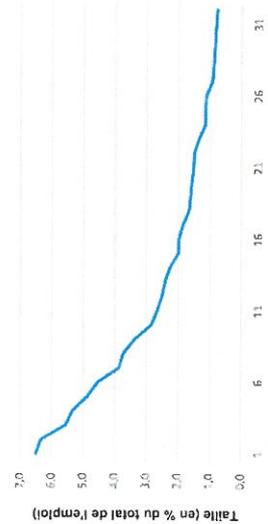
Contribution à l'emploi dans les secteurs
d'activités métropolitains
2,2 %

Répartition de l'emploi



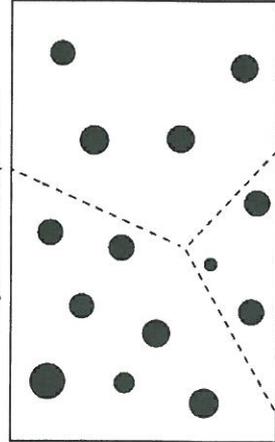
La Rhénanie-Palatinat concentre près de la moitié des entreprises spécialisées dans la fabrication d'équipements électriques et considérées comme relevant d'industries manufacturières de moyenne technologie. Néanmoins, les cinq grandes entités territoriales comportent des entreprises actives dans ce secteur, ce qui laisse augurer de potentialités en matière de coopération transfrontalière dans ce secteur.

Distribution Rang-Taille

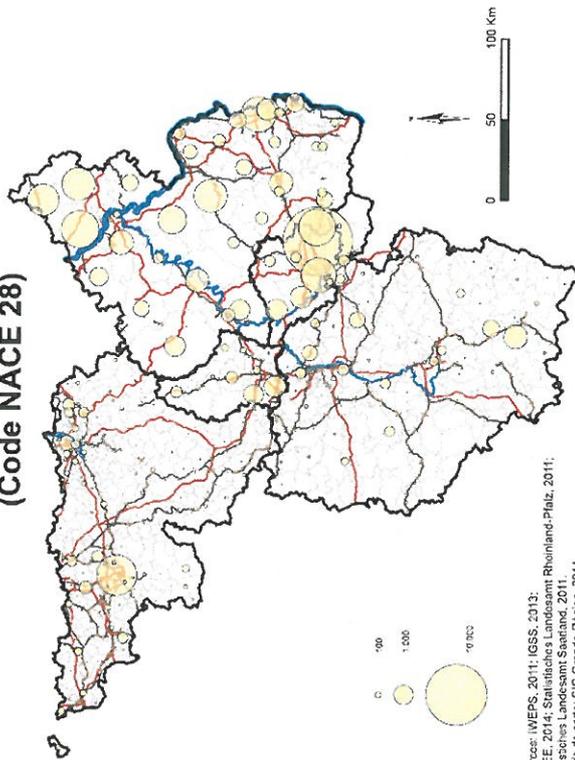


Ce graphique montre les poids respectifs des unités territoriales contribuant le plus à l'emploi dans ce secteur d'activités, par ordre décroissant.

Configuration spatiale Polycentricité équilibrée



Emplois dans la fabrication de machines et équipements (Code NACE 28)



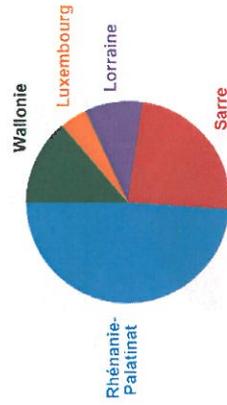
Sources: IWEPS, 2011; IGSS, 2013;
INSEE, 2014; Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz, 2011;
Statistisches Landesamt Saarland, 2011.
Fonds de carte: SIC Grande Région, 2014
Réalisation: CEPIS/INSTEAD, 2014

Le secteur d'activités dans la Grande Région

Nombre absolu d'emplois
81 204

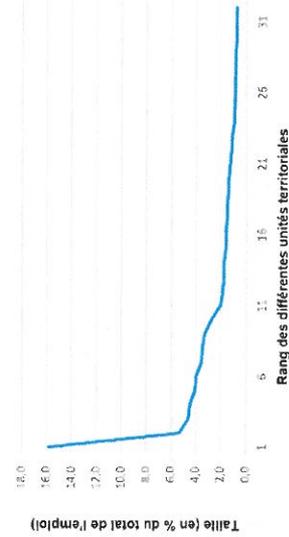
Contribution à l'emploi dans les secteurs
d'activités métropolitains
8,6 %

Répartition de l'emploi



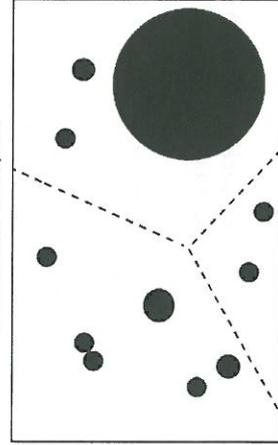
L'Allemagne est internationalement reconnue pour son industrie de production de machines et d'équipements à usage industriel, agricole ou même privé, ce qui se reflète bien dans la concentration de l'emploi dans les Länder de Rhénanie-Palatinat et de Sarre, qui comptent ensemble pour 73 % de l'emploi total). Le Landkreis de Saarpfalz concentre à lui seul près de 13 000 emplois, soit plus qu'en Wallonie, qu'en Lorraine ou qu'au Luxembourg. Ces fortes inégalités en matière de distribution spatiale n'offrent qu'un potentiel limité de renforcement du caractère polycentrique transfrontalier de l'économie grand-régionale.

Distribution Rang-Taille

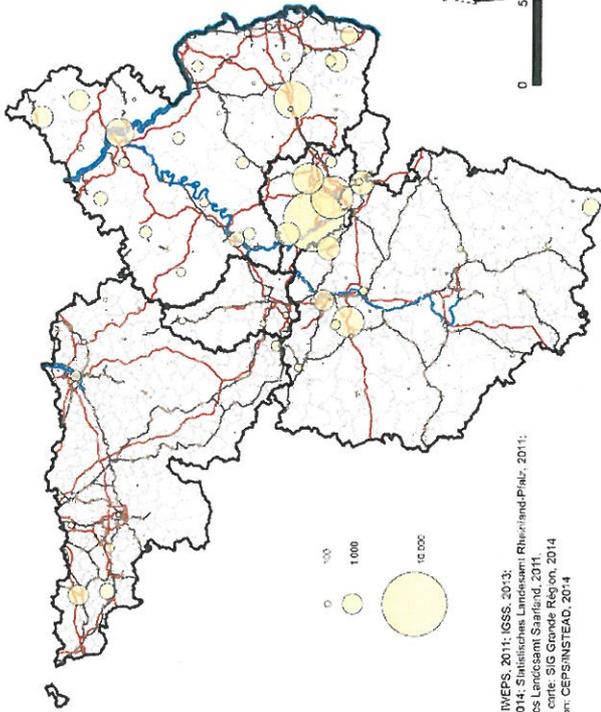


Ce graphique montre les poids respectifs des unités territoriales contribuant le plus à l'emploi dans ce secteur d'activités, par ordre décroissant.

Configuration spatiale Domination d'un pôle



Emplois dans la construction automobile (Code NACE 29)



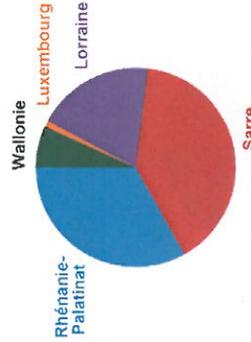
Sources: IWEPS, 2011; IGSS, 2013;
INSEE, 2014; Statistische Landesamt Rheinland-Pfalz, 2011;
Statistisches Landesamt Saarland, 2011;
Fonds de carte: SIG Grande Région, 2014
Réalisation: CEPS/INSTEAD, 2014

Le secteur d'activités dans la Grande Région

Nombre absolu d'emplois
43 320

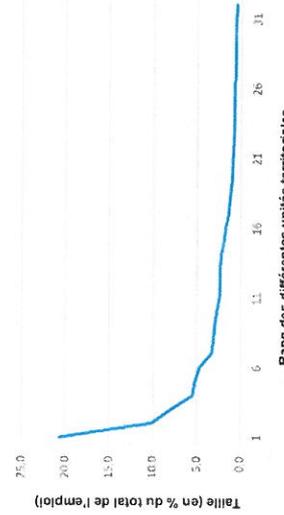
Contribution à l'emploi dans les secteurs d'activités métropolitains
4,6 %

Répartition de l'emploi



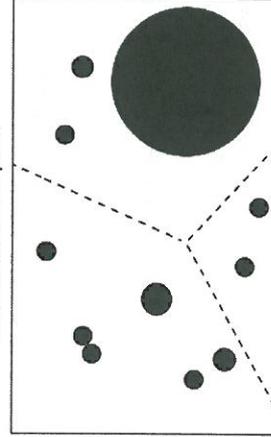
L'industrie automobile, forte de 43 000 emplois dans la Grande Région, est très largement concentrée dans un cluster autour de Saarlouis (Ford) et de Saarbrücken (Peugeot). A proximité de ce cluster se trouve l'usine Smart de Hambach, en Lorraine. Les équipementiers, de tailles parfois importantes, se répartissent de manière moins concentrée. Des études menées dans ce domaine d'activités ont montré qu'il existe déjà des partenariats transfrontaliers au niveau de l'exploitation du marché par les entreprises (CES de la Grande Région, 2006).

Distribution Rang-Taille

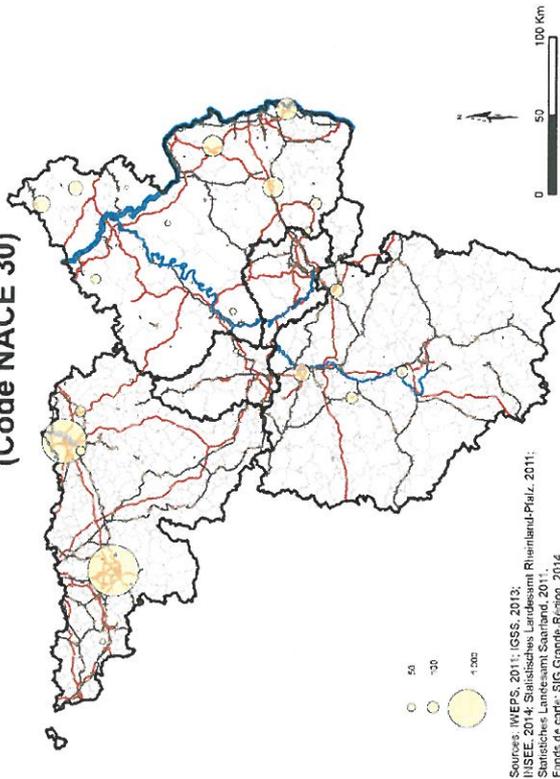


Ce graphique montre les poids respectifs des unités territoriales contribuant le plus à l'emploi dans ce secteur d'activités, par ordre décroissant.

Configuration spatiale Domination d'un pôle



Emplois dans la fabrication d'autres matériels de transport (Code NACE 30)

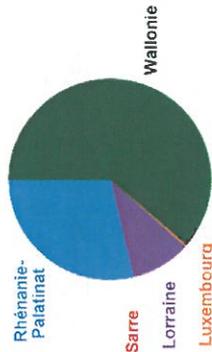


Le secteur d'activités dans la Grande Région

Nombre absolu d'emplois
5 625

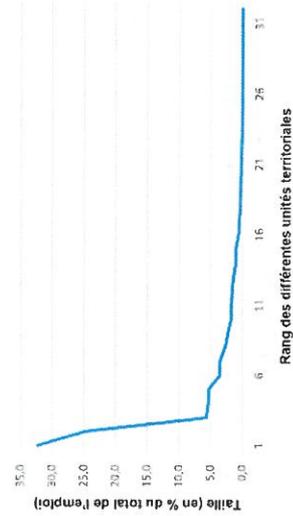
Contribution à l'emploi dans les secteurs
d'activités métropolitaines
0,6 %

Répartition de l'emploi



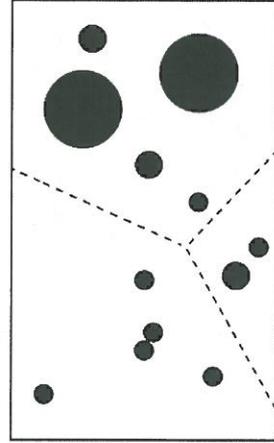
Ce secteur d'activité est relativement marginal dans l'emploi métropolitain total de la Grande Région, et il est très concentré dans deux communes : Charleroi et Herstal (qui regroupent toutes les deux plus de 50 % de l'emploi total dans ce secteur). Du fait de cette configuration bi-centrique dans un seul pays, ce type d'industrie n'offre actuellement guère d'opportunité pour accroître le caractère polycentrique de l'emploi métropolitain grand-régional.

Distribution Rang-Taille

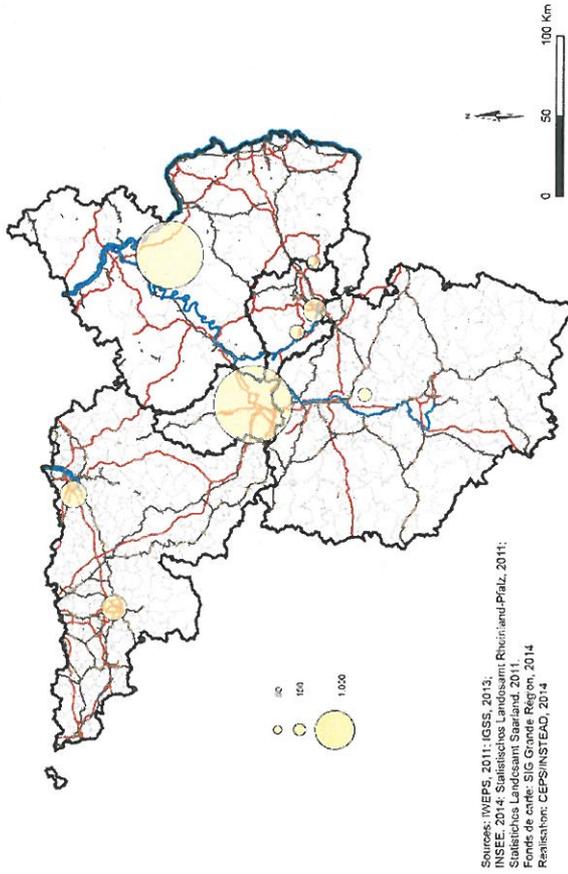


Ce graphique montre les poids respectifs des unités territoriales contribuant le plus à l'emploi dans ce secteur d'activités, par ordre décroissant.

Configuration spatiale Polycentricité à deux têtes



Emplois dans le transport aérien (Code NACE 51)

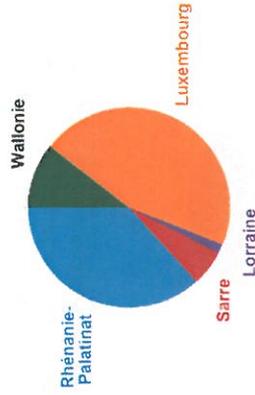


Le secteur d'activités dans la Grande Région

Nombre absolu d'emplois
8933

Contribution à l'emploi dans les secteurs d'activités métropolitains
0,9 %

Répartition de l'emploi

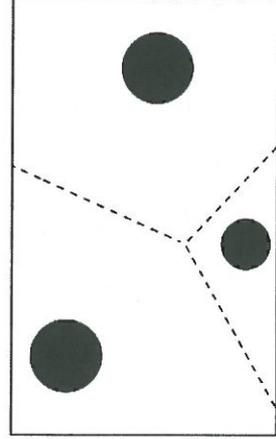


Le transport aérien est un domaine extrêmement stratégique et métropolitain, car il est synonyme d'ouverture à l'international et d'ancrage dans les réseaux mondialisés d'échanges. Ce secteur est donc hautement concurrentiel, et la compétition semble prévaloir sur une logique de coopération. Pour l'instant, c'est l'aéroport du Findel, au Luxembourg, qui emploie le plus dans la Grande Région, grâce notamment à l'activité de fret, suivi de Francfort-Hahn. Une collaboration renforcée, bien que difficile, pourrait permettre d'atténuer les effets déléteres d'une concurrence exacerbée.

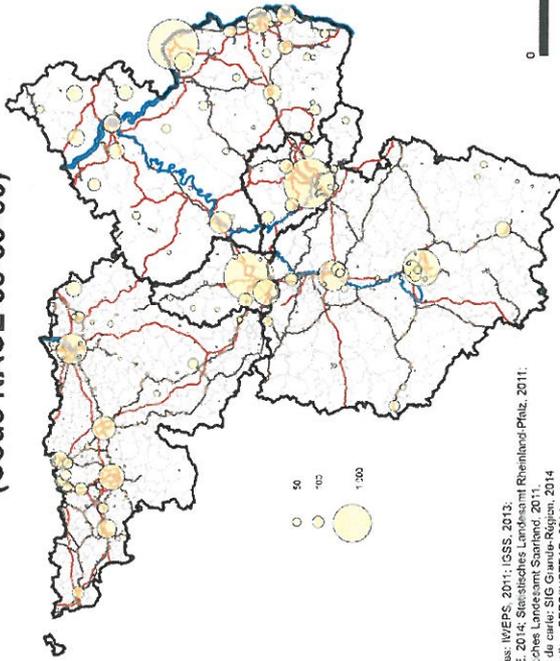
Distribution Rang-Taille



Configuration spatiale "Oligocentrique"



Emplois dans l'édition, audiovisuel, et diffusion (Code NACE 58-59-60)



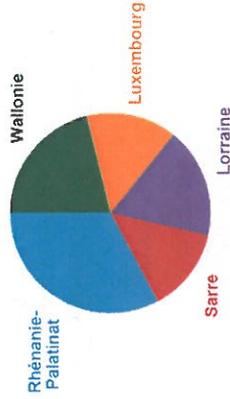
Sources: IVEPS, 2011; ICS, 2013;
INSEE, 2014; Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz, 2011;
Statistisches Landesamt Saarland, 2011;
Forschungsbüro der SIG Grande-Région, 2014
Réalisation: CEPS/INSTEAD, 2014

Le secteur d'activités
dans la Grande Région

Nombre absolu d'emplois
16 704

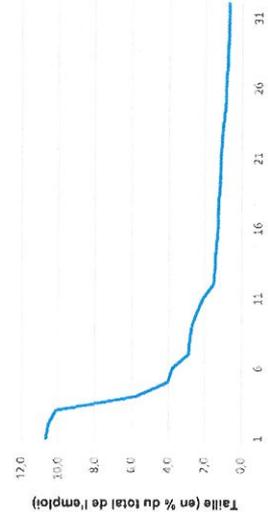
Contribution à l'emploi dans les secteurs
d'activités métropolitains
1,8 %

Répartition de l'emploi



Les secteurs de l'édition, de l'audiovisuel et de la diffusion contribuent à l'affirmation du caractère métropolitain des territoires où sont implantées ces entreprises. L'image d'une métropole est en effet largement construite et diffusée par les médias et les agences de communication, qui jouent donc un rôle clé dans la production de l'identité des territoires. Les principaux centres urbains de la Grande Région sont logiquement ceux qui concentrent l'emploi dans ces secteurs d'activités.

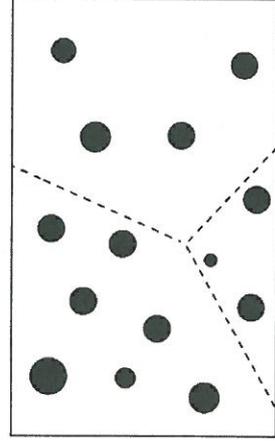
Distribution Rang-Taille



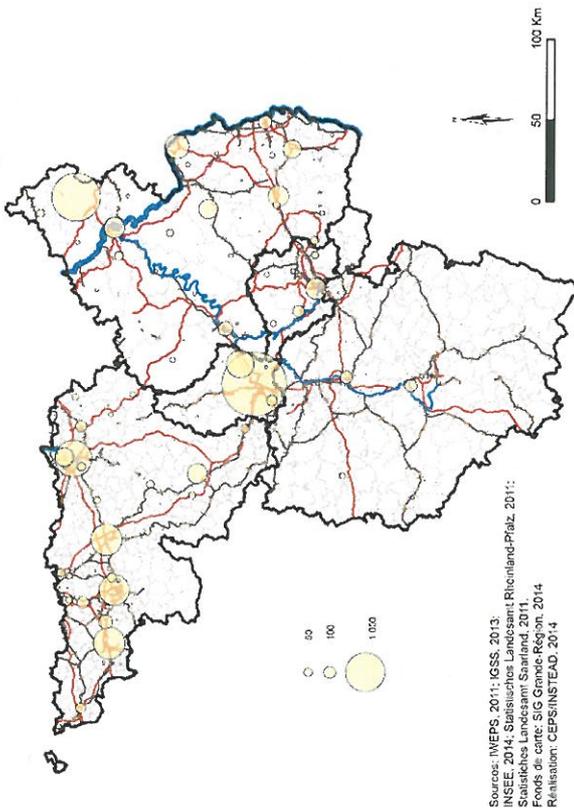
Ce graphique montre les poids respectifs des unités territoriales contribuant le plus à l'emploi dans ce secteur d'activités, par ordre décroissant.

Configuration spatiale

Polycentricité équilibrée dans les principaux centres urbains



Emplois dans les télécommunications (Code NACE 61)



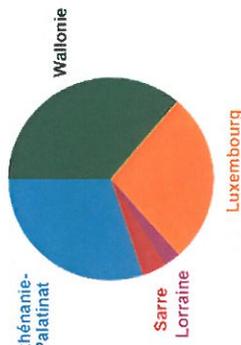
Sources: IWEPS, 2011; IGSS, 2013;
INSEE, 2014; Statistische Landesamt, Rheinland-Pfalz, 2011;
Publitzsch Landesamt Saarland, 2011;
Economic and Social Research Centre, 2014
Réalisation: CEPS/INSTEAD, 2014

Le secteur d'activités dans la Grande Région

Nombre absolu d'emplois
12 176

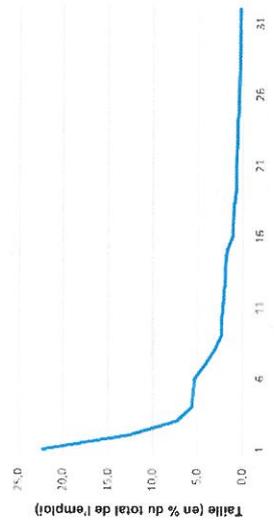
Contribution à l'emploi dans les secteurs d'activités métropolitains
1,3 %

Répartition de l'emploi



Ce secteur d'activités est hautement lié à la dimension métropolitaine des territoires puisqu'il regroupe les activités ayant pour finalité la diffusion de l'information et conduit à une révolution des modes de production. Or, les entreprises insérées dans les réseaux globalisés d'échanges requièrent d'excellentes infrastructures de télécommunication. Ce secteur d'activités est par ailleurs étroitement lié aux cadres territoriaux nationaux dans le partage des marchés et les possibilités de coopération apparaissent encore relativement réduites à l'heure actuelle.

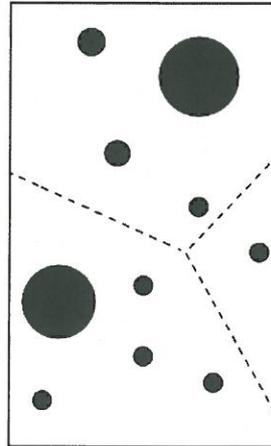
Distribution Rang-Taille



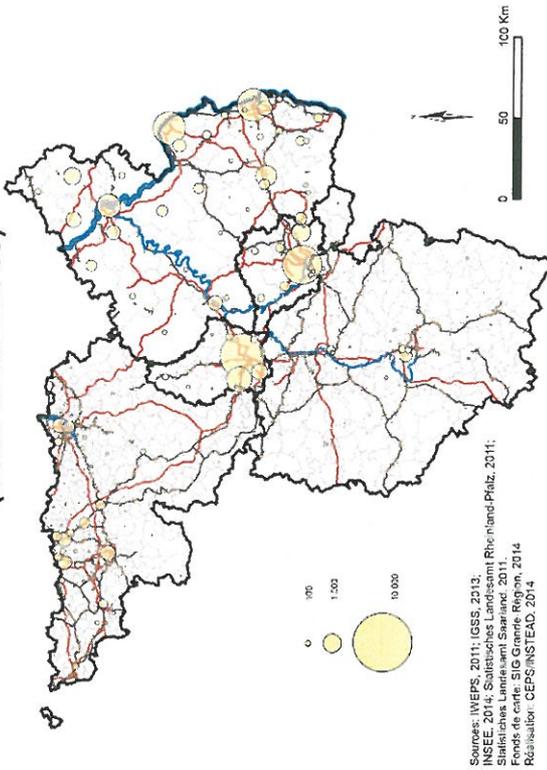
Ce graphique montre les poids respectifs des unités territoriales contribuant le plus à l'emploi dans ce secteur d'activités, par ordre décroissant

Configuration spatiale

Polycentricité dominée par deux pôles



Emplois dans les activités informatiques et les services d'information (Code NACE 62-63)



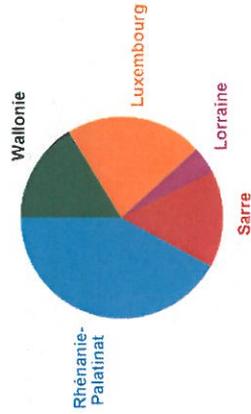
Sources: INEPIS, 2011; IGSS, 2013;
INSEE, 2014; Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz, 2011;
Statistisches Landesamt Saarland, 2011;
Fonds de carte: SIG Grande Région, 2014
Réalisation: CEPS/INSTEAD, 2014

Le secteur d'activités dans la Grande Région

Nombre absolu d'emplois
40 689

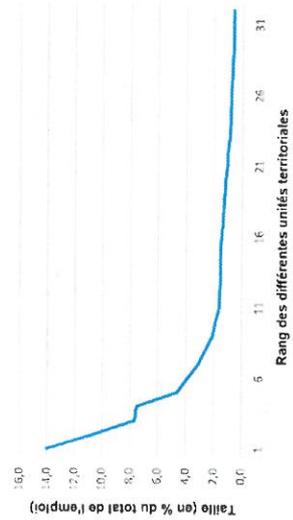
Contribution à l'emploi dans les secteurs
d'activités métropolitains
4,3 %

Répartition de l'emploi



Le secteur des activités informatiques compte certainement parmi ceux qui présentent les plus grandes potentialités en matière de coopération économique. Il représente plus de 40 000 emplois dans la Grande Région, et les besoins en main d'œuvre qualifiée sont très importants et difficiles à satisfaire. La promotion de la formation professionnelle, de même que l'amélioration de la coopération entre agences pour l'emploi dans ce secteur pourraient dynamiser son caractère transfrontalier, au bénéfice de l'ensemble des territoires de la Grande Région.

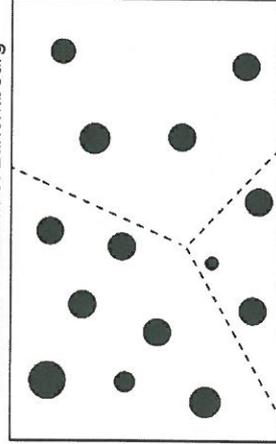
Distribution Rang-Taille



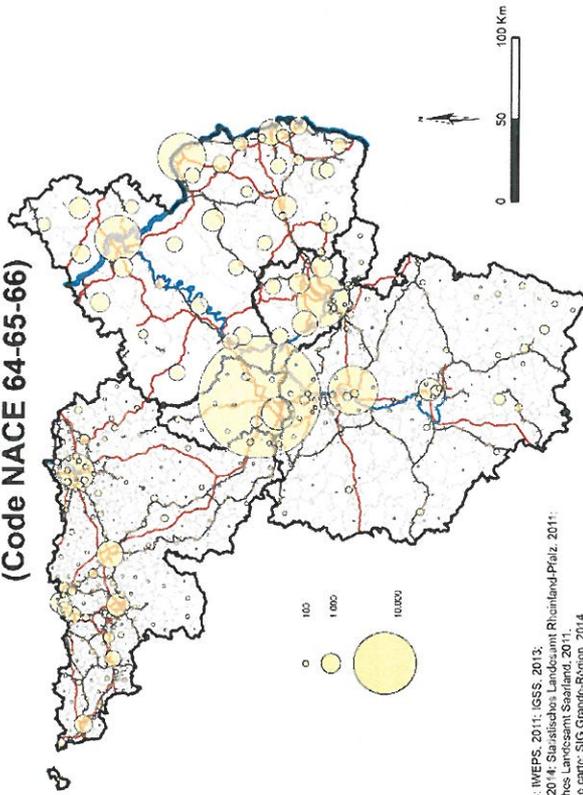
Ce graphique montre les poids respectifs des unités territoriales contribuant le plus à l'emploi dans ce secteur d'activités, par ordre décroissant

Configuration spatiale

Polycentricité équilibrée en Sarre,
Rhénanie-Palatinat et Luxembourg



Emplois dans les activités financières et d'assurances (Code NACE 64-65-66)



Sources: IWEPIS, 2011; IGSS, 2013;
INSEE, 2014; Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz, 2011;
Statistisches Landesamt Saarland, 2011.
Fond de carte: SIG Grande-Région, 2014
Réalisation: CEPIS/INSTEAD, 2014

Le secteur d'activités dans la Grande Région

Nombre absolu d'emplois
124 274

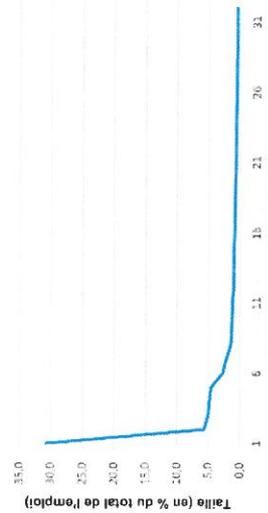
Contribution à l'emploi dans les secteurs
d'activités métropolitaines
13,2 %

Répartition de l'emploi



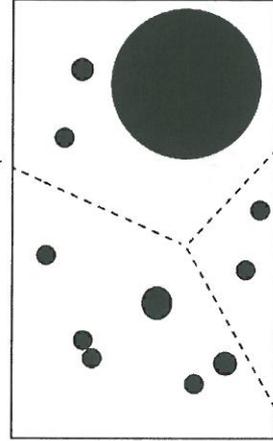
Luxembourg-ville et son agglomération constituent l'une des plus importantes places financières mondiales, et c'est donc très logiquement que ce cluster domine la hiérarchie des centres urbains, à l'échelle de la Grande Région, en nombre absolu d'emplois mais aussi en matière de diversité de services offerts (ce que la carte ne permet pas de visualiser). Les réglementations nationales, les différentiels en matière de taxation, et les logiques de compétition rendent complexe toute démarche de coopération à l'échelle transfrontalière.

Distribution Rang-Taille

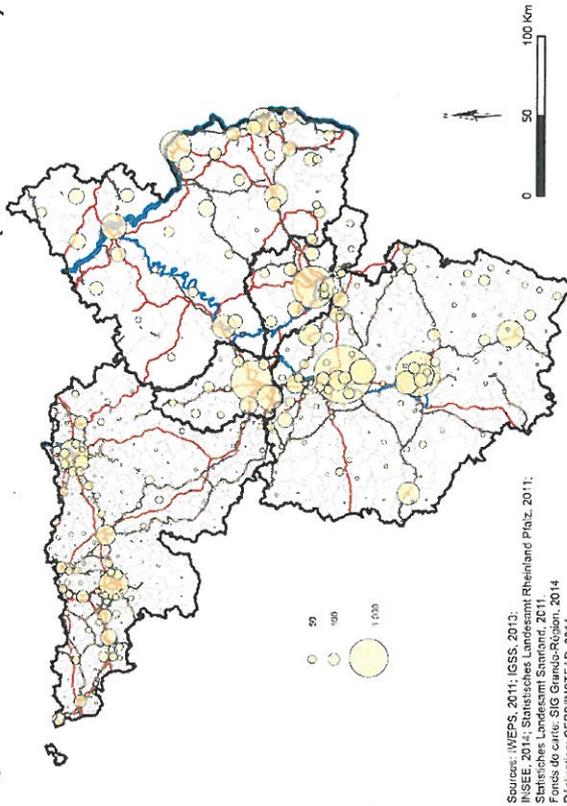


Ce graphique montre les poids respectifs des unités territoriales contribuant le plus à l'emploi dans ce secteur d'activités, par ordre décroissant.

Configuration spatiale Domination d'un pôle



Emplois dans les activités immobilières (Code NACE 68)



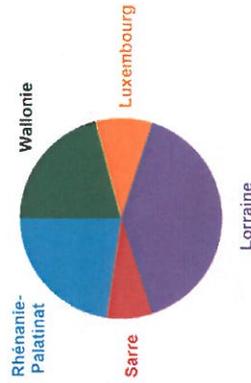
Sources: IWEPS, 2011; IGSS, 2013;
INSEE, 2014; Statistisches Landesamt Rheinland Pfalz, 2011;
Statistisches Landesamt Saarland, 2011;
Fonds de carte: SIG Grand-Région, 2014
Réalisation: CEP SINSTEAD, 2014

Le secteur d'activités dans la Grande Région

Nombre absolu d'emplois
25 055

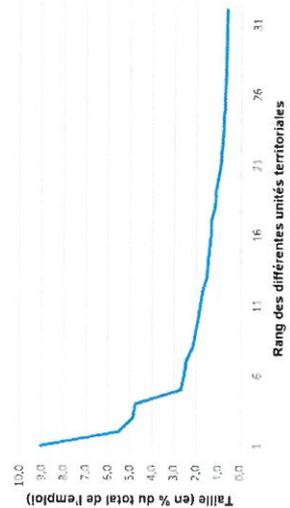
Contribution à l'emploi dans les secteurs d'activités métropolitains
2,6%

Répartition de l'emploi



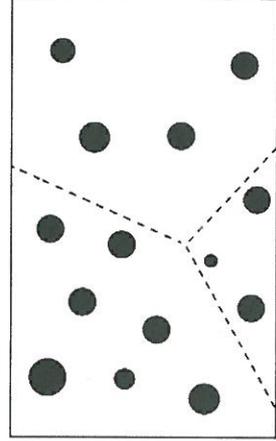
L'emploi dans les activités immobilières apparaît très important, une fois rapporté à la population, au Luxembourg et en Lorraine. Cependant, il faut souligner que ce domaine d'activités est largement dépendant des ancrages locaux ainsi que des pratiques de vente et de location, qui varient d'un pays et d'une région à l'autre. En conséquence, les possibilités de renforcement du caractère métropolitain de la Grande Région grâce à ce secteur semblent limitées.

Distribution Rang-Taille

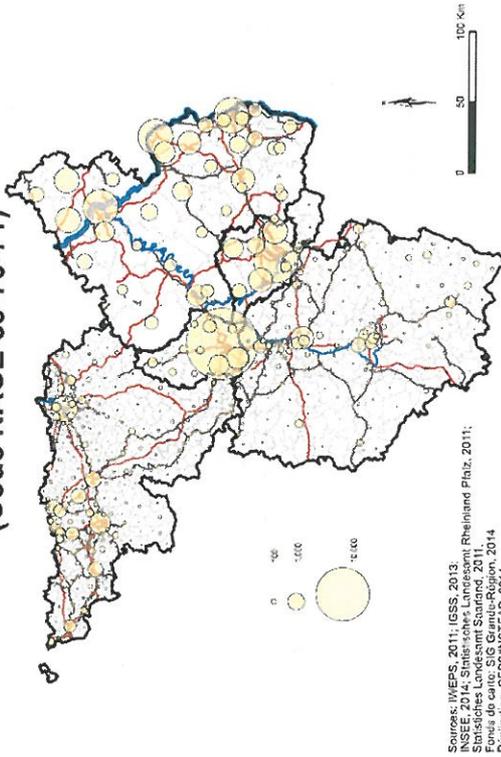


Ce graphique montre les poids respectifs des unités territoriales contribuant le plus à l'emploi dans ce secteur d'activités, par ordre décroissant.

Configuration spatiale Polycentricité équilibrée



Emplois dans les activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques (Code NACE 69-70-71)



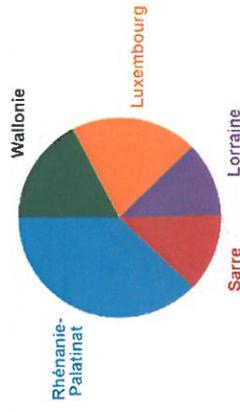
Sources: IWEPS, 2011; IGSS, 2013; SISE, 2014; Statistisches Landesamt Rheinland Pfalz, 2011; Statistisches Landesamt Saarland, 2011; Fondus de carte: SIG Grand-Rhône, 2014
Réalisation: CEPS/INSTEAD, 2014

Le secteur d'activités dans la Grande Région

Nombre absolu d'emplois
113 970

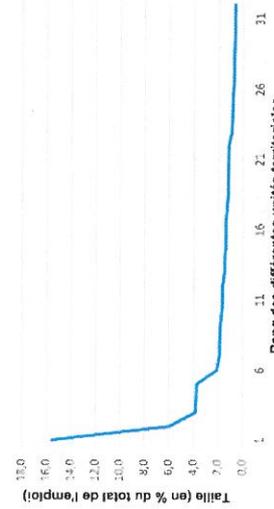
Contribution à l'emploi dans les secteurs d'activités métropolitains
12,1 %

Répartition de l'emploi



Ce secteur d'activités, qui représente une part importante de l'emploi dans les secteurs d'activités métropolitains, est marqué par une concentration spatiale à Luxembourg-ville, à mettre en relation avec le dynamisme de la place financière, qui requiert des activités annexes et spécialisées en matière juridique et comptable. Il importe de souligner que ce secteur regroupe des activités variées et sans réel rapport entre elles, ce qui rend complexe l'identification de potentialités en matière de renforcement de la coopération transfrontalière.

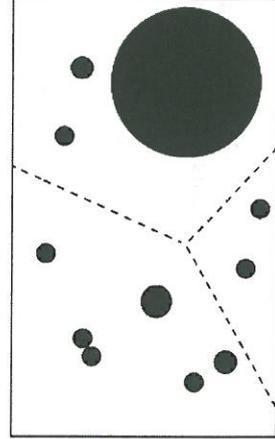
Distribution Rang-Taille



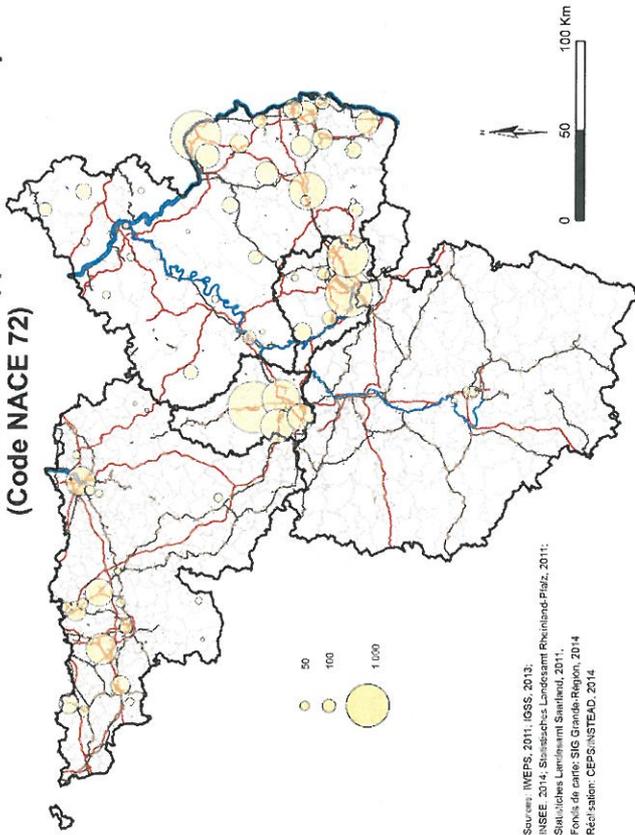
Ce graphique montre les poids respectifs des unités territoriales contribuant le plus à l'emploi dans ce secteur d'activités, par ordre décroissant.

Configuration spatiale

Polycentricité dominée par un pôle



Emplois dans la recherche et le développement scientifique (Code NACE 72)



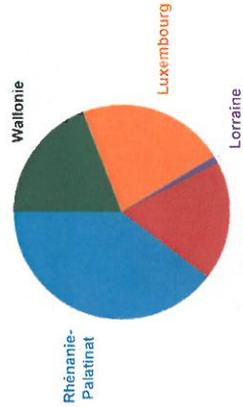
Sources : INEPs, 2011 ; OGS, 2013 ;
INSEE, 2014 ; Statistiques Landerneau-Platz, 2011 ;
Statistiques Landerneau-Saint-Jean, 2011 ;
Fiches de carte SIG de la Grande Région, 2014
Réalisation : CEP/INSTEAD, 2014

Le secteur d'activités dans la Grande Région

Nombre absolu d'emplois
14 682

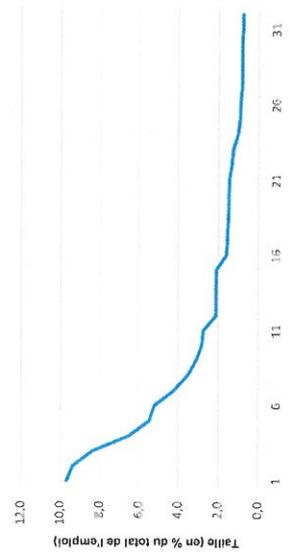
Contribution à l'emploi dans les secteurs
d'activités métropolitains
1,6 %

Répartition de l'emploi



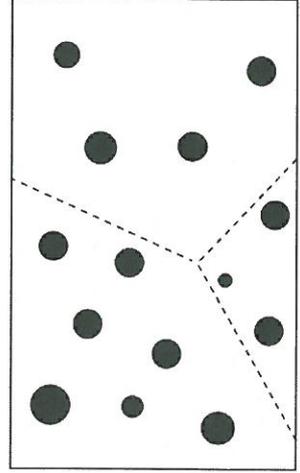
Ce secteur comprend les activités scientifiques et techniques spécialisées, qui requièrent un niveau de formation élevé et apportent aux entreprises des compétences pointues dans les domaines des biotechnologies, des sciences physiques et naturelles et des sciences humaines et sociales. L'emploi est concentré principalement dans les espaces urbains, sans qu'aucun pôle ne domine en particulier. Cette configuration spatiale relativement équilibrée apparaît propice au développement de partenariats transfrontaliers. *Les données en Lorraine semblent erronées et ne reflètent pas la réalité*

Distribution Rang-Taille

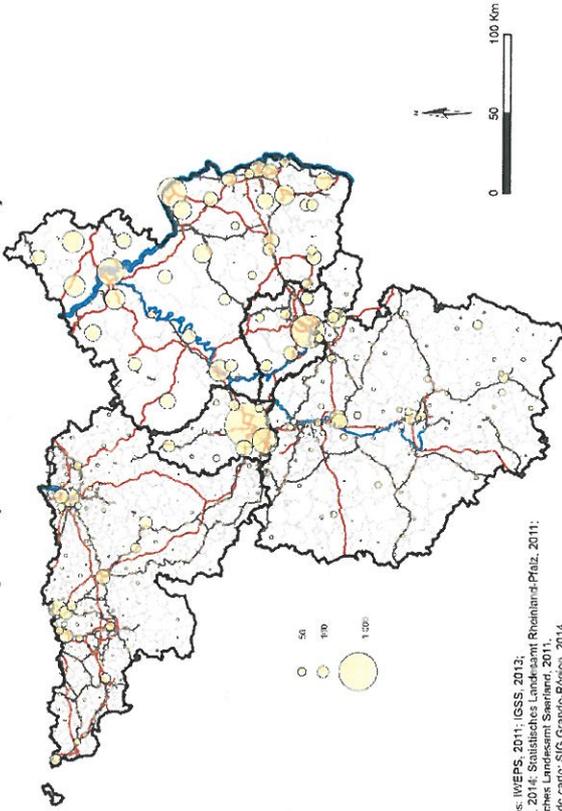


Ce graphique montre les poids respectifs des unités territoriales contribuant le plus à l'emploi dans ce secteur d'activités, par ordre décroissant.

Configuration spatiale Polycentricité équilibrée



Emplois liés à d'autres activités spécialisées, scientifiques, et techniques (Code NACE 73-74-75)



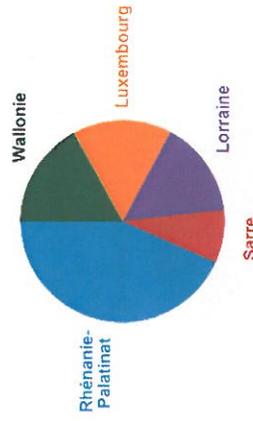
Sources: WIEPS, 2011; IGS, 2013;
INSEE, 2014; Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz, 2011;
Statistisches Landesamt Saarland, 2011.
Fonds de carte: SIG Grand-Region, 2014.
Réalisation: CEPIS/INSTEAD, 2014.

Le secteur d'activités dans la Grande Région

Nombre absolu d'emplois
15 251

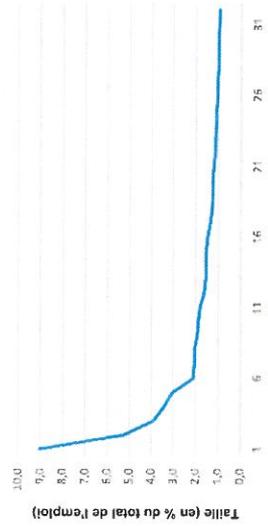
Contribution à l'emploi dans les secteurs d'activités métropolitaines
1,6 %

Répartition de l'emploi



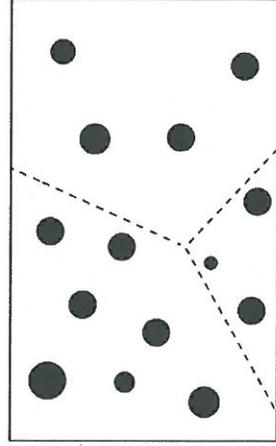
Ce secteur d'activités, orienté vers les hautes technologies, regroupe une grande diversité de métiers et de disciplines qui ont toutes en commun de requérir des connaissances et savoir-faires spécialisés. Le contexte transfrontalier de la Grande Région, à la croisée de cultures scientifiques distinctes, et sans domination d'un pôle, est propice à la collaboration dans ce secteur qui pourrait offrir un avantage par rapport à des régions non transfrontalières. Il s'agit donc d'un secteur porteur pour renforcer le caractère métropolitain et polycentrique de la Grande Région.

Distribution Rang-Taille

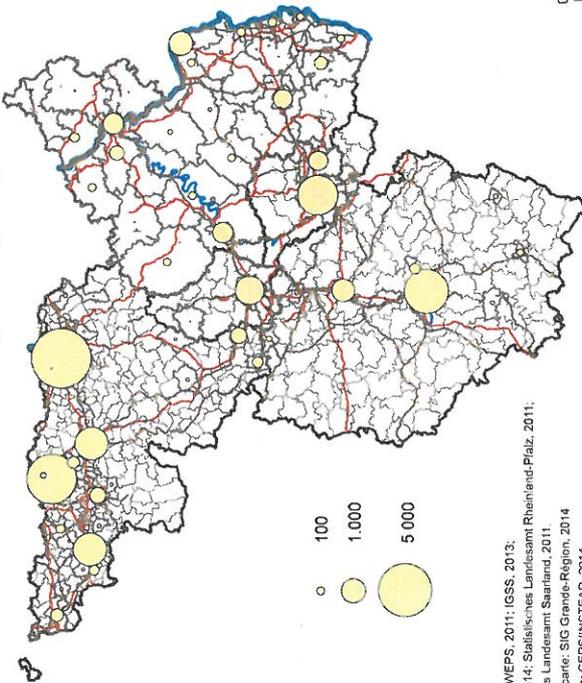


Ce graphique montre les poids respectifs des unités territoriales contribuant le plus à l'emploi dans ce secteur d'activités, par ordre décroissant.

Configuration spatiale Polycentricité équilibrée



Emplois dans l'enseignement supérieur et la recherche publique (Code NACE 85.4)

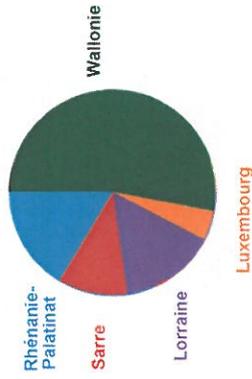


Sources: IWEPIS, 2011; IGSS, 2013;
INSEE, 2014; Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz, 2011;
Statistisches Landesamt Saarland, 2011
Fonds de carte: SIG Grand-Region, 2014
Réalisation: CEPIS/INSTEAD, 2014

Le secteur d'activités dans la Grande Région

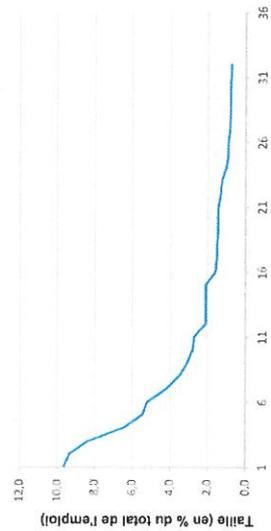
Nombre absolu d'emplois
30 414
Contribution à l'emploi dans les secteurs d'activités métropolitains
3,2 %

Répartition de l'emploi



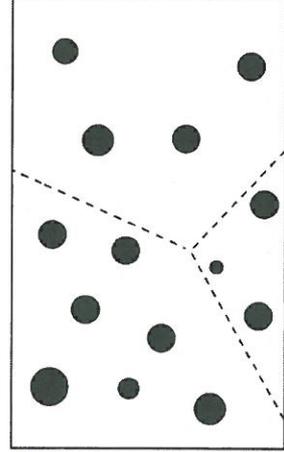
L'enseignement supérieur et la recherche publique constituent, a priori, un des domaines d'activité pouvant bénéficier le plus fortement d'une politique de coopération renforcée à l'échelle transfrontalière. En effet, la distribution spatiale des établissements, très équilibrée, de même que les financements, d'origine essentiellement publique, peuvent aider à établir des synergies dans un contexte extrêmement concurrentiel à l'échelle mondiale. Il conviendrait ainsi d'identifier et de promouvoir les principales niches de compétence et de "faire masse" dans ces domaines.

Distribution Rang-Taille

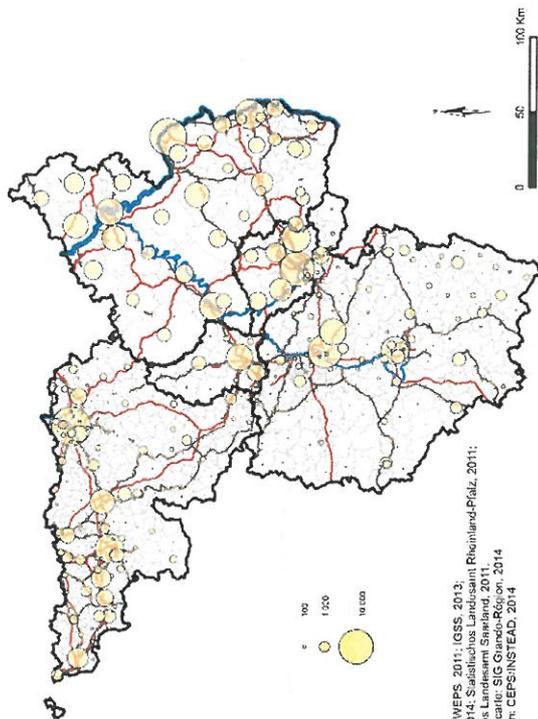


Ce graphique montre les poids respectifs des unités territoriales contribuant le plus à l'emploi dans ce secteur d'activités, par ordre décroissant.

Configuration spatiale Polycentricité équilibrée



Emplois liés aux activités pour la santé humaine (Code NACE 86)



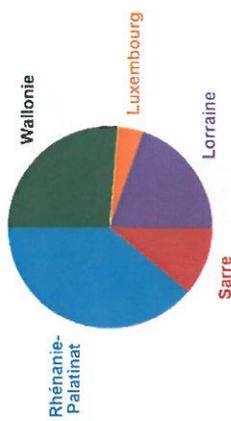
Source: INSEE, 2011; IGSS, 2013; INSEE, 2014; Statistiques de l'Union Européenne; Statistiques Landesamt Saarland, 2011; Fonds de carte: SIC Grand-Région, 2014; Réactualisé: CEPS/INSTEAD, 2014

Le secteur d'activités dans la Grande Région

Nombre absolu d'emplois
275 880

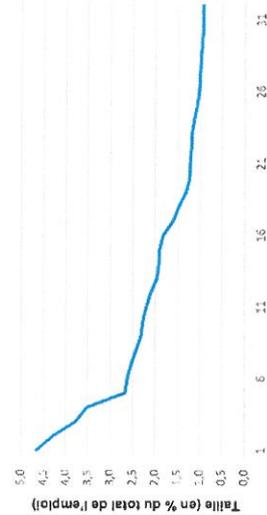
Contribution à l'emploi dans les secteurs d'activités métropolitains
29,3 %

Répartition de l'emploi



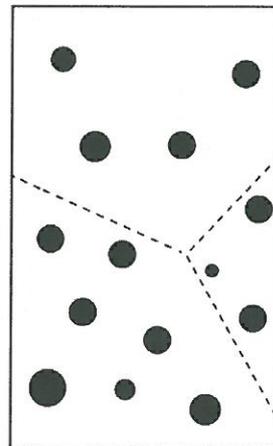
Le secteur de la santé humaine est, de très loin, le plus gros contributeur à l'emploi des secteurs d'activités métropolitains de la Grande Région. La répartition de l'emploi suit logiquement les densités de population et présente une configuration polycentrique. Les potentialités de coopération sont grandes pour mutualiser certains équipements ou compétences, mais requièrent des arrangements institutionnels souvent complexes à mettre en oeuvre, car ils remettent en cause la stricte application des règles nationales.

Distribution Rang-Taille

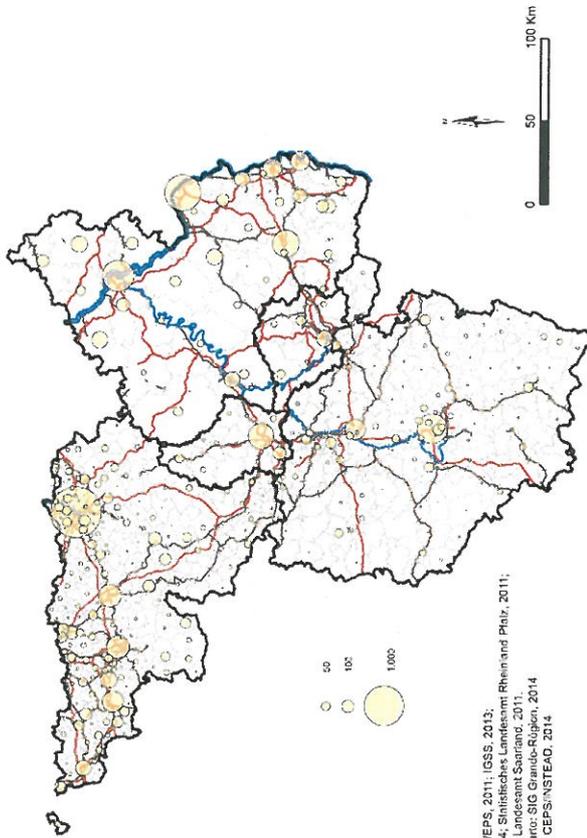


Ce graphique montre les poids respectifs des unités territoriales contribuant le plus à l'emploi dans ce secteur d'activités, par ordre décroissant.

Configuration spatiale Polycentricité équilibrée



Emplois dans les métiers des arts et spectacles (Code NACE 90-91)



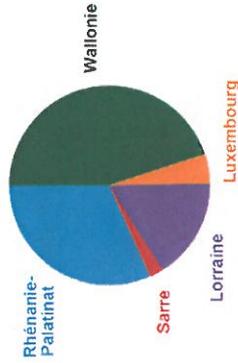
Sources: IWEPS, 2011; IGSS, 2013; INSEE, 2014; Statistik Rheinland Pfalz, 2011; Statistisches Landesamt Saarland, 2011; Fonds de carte: SIG Grandis-Rhône, 2014; Réalisation: CEPS/INSTEAD, 2014

Le secteur d'activités dans la Grande Région

Nombre absolu d'emplois
14 726

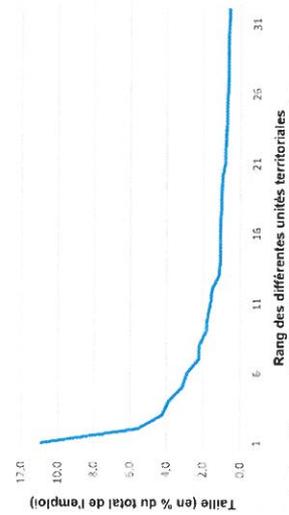
Contribution à l'emploi dans les secteurs d'activités métropolitains
1,6 %

Répartition de l'emploi



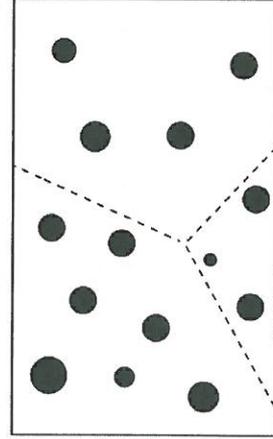
Les arts, les spectacles et la culture concourent à façonner l'identité d'un territoire, autant que son attractivité. L'évènement "Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la culture", en 2007, a ainsi permis de drainer un public nombreux et d'œuvrer au renforcement de l'image de ce territoire transfrontalier. Les efforts pour articuler et améliorer l'accès aux offres culturelles régionales devraient être poursuivis. L'emploi dans ce secteur est réparti de manière relativement bien équilibrée. La ville de Liège domine le classement des centre urbains, avec 1600 emplois.

Distribution Rang-Taille



Ce graphique montre les poids respectifs des unités territoriales contribuant le plus à l'emploi dans ce secteur d'activités, par ordre décroissant.

Configuration spatiale Polycentricité équilibrée



II. Principaux projets INTERREG IV A – Grande Région en lien avec le développement économique métropolitain

Sources : <http://www.interreg-4agr.eu>

AXE 1 : L'Economie / Mesure 1.1 Soutien à l'innovation

- ALLEGRO - Technologie adaptive pour l'apprentissage des langues dans la Grande Région
- COFORKO
- CORENA
- Initiative PRECISE
- intermatGR «CLUSTER TRANSNATIONAL DES MATERIAUX ET DES PROCEDES DANS LA GRANDE REGION »
- PARC SCIENTIFIQUE TRILUX
- RFB Solar
- SAARLORBIOTEC
- TIGRE
- TRANSCOMAS - Réseau transrégional en contrôle et mesure pour l'aéronautique et le spatial
- TRANSTIR II

AXE 1 : L'Economie / Mesure 1.2 Appui aux actions collectives de développement du tissu économique

- ENEFF - Réseau transfrontalier efficacité énergétique / Energies renouvelables
- EUREFI - Développer l'accès au financement transfrontalier des PME-PMI de la zone
- FRED - FABRICATION RAPIDE ET ECO DESIGN : Programme d'innovation pour la compétitivité des PMI de la mécanique, de la machine spéciale, de la déformation et des matériaux
- LGV EE NORD
- MARKETING TERRITORIAL SAARMOSELLE
- NANODATA
- SEED4START – Mise en place d'une plateforme transfrontalière d'investissements privés

AXE 1 : L'Economie / Mesure 1.4 Soutien au développement de l'emploi dans un contexte transfrontalier

- ABILITIC2PERFORM
- ACTION : Accroître les Compétences Transfrontalières et Interculturelles des Organisations en Sarre et Lorraine
- ECOTRANSFAIRE
- OPTI-MATCH
- TASK FORCE FRONTALIERS

AXE 1 : L'Economie / Mesure 1.1 Soutien à l'innovation

ALLEGRO - Technologie adaptative pour l'apprentissage des langues dans la Grande Région

▣ Objectifs poursuivis par le projet

Le projet a pour but de développer des outils sophistiqués pour un apprentissage interactif des langues étrangères. L'accent sera mis sur l'interaction langagière dans des situations quotidiennes ainsi que sur la compréhension orale et la prononciation des sons et des contours prosodiques qui n'existent pas dans la langue maternelle. Il s'agira, en outre, de mettre à disposition les outils développés sur le web afin de permettre leur utilisation par les enseignants et les apprenants. Par le biais d'une coopération scientifique transfrontalière, la recherche en ingénierie linguistique auprès des institutions impliquées doit être renforcée avec pour conséquence une visibilité internationale accrue. (Site internet : <http://www.allegro-project.eu>)

▣ Opérateurs

Premier bénéficiaire
Universität des Saarlandes
Postfach 151150
66041 Saarbrücken

Opérateur du projet
Opérateur 2:
INRIA Nancy Grand Est
615 rue du Jardin Botanique
CS 20101
54603 Villers les Nancy

Opérateur 3:
Supélec
2 rue Edouard Belin
57070 Metz

Opérateur 4:
Réseau d'apprentissage,e-learning / DFKI
Trippstadter Str. 122
67663 Kaiserslautern

▣ Zones couvertes par le projet : Kaiserslautern (Rheinland-Pfalz) + Meurthe et Moselle (Lorraine) + Moselle (Lorraine) + Saarbrücken (Saarland)

▣ Eléments budgétaires : Coût total du projet : 1.987.434,00 € / Montant FEDER mobilisé : 989.394,00 €

▣ Durée : Du 01-01-2010 au 31-12-2012

COFORKO

▣ Objectifs poursuivis par le projet :

Ce projet vise à intensifier la coopération forestière à l'échelle de la Grande Région afin d'améliorer les techniques de production et de valorisation des produits forestiers. Se concentrant notamment sur les sylvicultures d'arbre, le projet permettra une meilleure coordination des politiques locales de production et des moyens engagés dans le développement forestier, l'usage en commun des outils existants et l'établissement de canaux de communication et de collaboration permanents dans le but d'améliorer la rentabilité forestière. (Site internet : <http://www.coforko.eu>)

▣ Opérateurs
Premier bénéficiaire
Forêt Wallonne asbl
Rue Nanon, 98
B-5000 Namur

Opérateur du projet
Opérateur 2
Ministerium für Umwelt Forsten und
Verbraucherschutz
Kaiser-Friedrich-Straße 1
D - 55116 Mainz

Opérateur 3
Institut National de la Recherche
Agronomique (INRA)
INRA, Centre de Nancy
F - 54 280 Champenoux

Opérateur 4
Office National des Forêts (ONF)
5, Rue Girardet CS 65219
F - 54052 Nancy Cedex

Opérateur 5
Université Catholique de Louvain (UCL)
Place de l'Université,1
B-1348 Louvain-la-Neuve

Opérateurs méthodologiques
Opérateur méthodologique 1
Division de la nature et des forêts

Opérateur méthodologique 2
Administration des Eaux et Forêts du
Grand Duché de Luxembourg

▣ Zones couvertes par le projet : + Arlon (Provinces de Liège - Luxembourg) + Bad Dürkheim (Rheinland-Pfalz) + Bastogne (Provinces de Liège - Luxembourg) + Berncastel-Wittlich (Rheinland-Pfalz) + Birkenfeld (Rheinland-Pfalz) + Bitburg-Prüm

(Rheinland-Pfalz) + Grand-duché de Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg) + Huy (Provinces de Liège - Luxembourg) + Kusel (Rheinland-Pfalz) + Landkreis Kaiserslautern (Rheinland-Pfalz) + Liège (Provinces de Liège - Luxembourg) + Marche-en-Famenne (Provinces de Liège - Luxembourg) + Meurthe et Moselle (Lorraine) + Neufchâteau (Provinces de Liège - Luxembourg) + Pirmasens (Rheinland-Pfalz) + Rhein-Pfalz (Rheinland-Pfalz) + Südliche Weinstraße (Rheinland-Pfalz) + Südwestpfalz (Rheinland-Pfalz) + Trier (Rheinland-Pfalz) + TrierSaarburg (Rheinland-Pfalz) + Verviers (Provinces de Liège - Luxembourg) + Virton (Provinces de Liège - Luxembourg) + Waremme (Provinces de Liège - Luxembourg) + Zweibrücken (Rheinland-Pfalz)

■ Eléments budgétaires : Coût total du projet : 1.385.811,40 € /
Montant FEDER mobilisé : 692.905,60 €

■ Durée : Du 01-01-2009 au 31-12-2011

CORENA

■ Objectifs poursuivis par le projet :

Le projet Corena a comme objectif de mettre en place dans la Grande Région un réseau transfrontalier de recherche et de développement pour créer un ensemble compétitif au niveau national et international dans le domaine des produits naturels et de leurs applications multiples. Le cluster d'excellence Corena réunit les expertises existantes en recherche, développement et commercialisation, crée des effets de synergie et les utilise ensuite. De ce fait, les entreprises participantes en profiteront, et le paysage de la recherche sera mis en réseau, développé et relié au tissu industriel. L'existence de ce réseau devra se pérenniser et participer à la recherche et au développement de produits actifs issus de plantes locales pour être utilisés dans le domaine de la médecine (préventive) et de l'agriculture (biologique). (Site internet : <http://www.corena-network.eu/>)

■ Premier bénéficiaire Université de Lorraine	Vandoeuvre les Nancy	Bliesgau Blieskastel
Opérateur du projet Opérateur 2 Université de la Sarre	Opérateur méthodologique 2 Laboratoire du Docteur Lefevre Strasbourg	Opérateur méthodologique 6 Dr. Theiss Naturwaren Homburg
Opérateur 3 Recherches Scientifiques Luxembourg asbl Hôpital Kirchberg	Opérateur méthodologique 3 Clinique universitaire de la Sarre	Opérateur méthodologique 7 K.D. Pharma Bexbach Dr. Rudolf Krumbholz Bexbach
Opérateur méthodologique 1 Plant Advanced Technologies SAS	Opérateur méthodologique 4 Université de Kaiserslautern	Opérateur méthodologique 8 Ursapharm Arzneimittel
	Opérateur méthodologique 5 Association de droit public de biosphere	

Saarbrücken

Opérateur méthodologique 9
Université de Liège

Opérateur méthodologique 10
FUNDP-Institution
Namur

Opérateur méthodologique 11
Laboratoire Pharmaceutique Michel
Iderne
Parc d'activités du Rosenmeer /
Rosheim

Opérateur méthodologique 12
Laboratoires ORTIS
Elsenborn

Opérateur méthodologique 13
INRA Nancy Université

Opérateur méthodologique 14
Laboratoire National de Santé
Luxembourg

Opérateur méthodologique 15
CRP Gabriel Lippmann

Opérateur méthodologique 16
Endotherm
Saarbrücken

- ▣ Zones couvertes par le projet : Grand-duché de Luxembourg + Kaiserslautern (Rheinland-Pfalz) + Liège (Provinces de Liège - Luxembourg) + Meurthe et Moselle (Lorraine) + Meuse (Lorraine) + Moselle (Lorraine) + Saarbrücken (Saarland) + Saarpfalz (Saarland) + Südliche Weinstraße (Rheinland-Pfalz)
- ▣ Eléments budgétaires : Coût total du projet : 848.495,07 € / Montant FEDER mobilisé : 390.307,56 €
- ▣ Durée : Du 01-04-2009 au 30-06-2012

Initiative PRECISE

- ▣ Objectifs poursuivis par le projet

initiative pour l'optimisation des procédés électrochimiques de précision pour la production industrielle en série dans la grande région

Les objectifs principaux du projet comprennent d'une part la mise en place d'un partenariat pour le développement d'un réseau transfrontalier de compétences autour de l'usinage électrochimique avec possibilité

d'extension à d'autres procédés de précision, d'autre part, le renforcement des compétences techniques de la Grande Région par le développement de méthodologies et de leurs applications pratiques. En outre, la formation de professionnels et de jeunes scientifiques pourra être encouragée par l'organisation de différents séminaires et conférences. Les partenaires industriels et les scientifiques seront informés des avancées technologiques en participant à différents salons et conférences. Le projet vise à construire et consolider les relations entre l'industrie et les centres de recherche, de développement et d'enseignement.



Opérateurs
Premier bénéficiaire
Université de la Sarre
Postfach 151150
D- 66041 Saarbrücken

Opérateur du projet
Opérateur 2:
Mécanique de Précision du Barrois - M.P.B
Fabrication de précision
35, rue des Tilleuls 55500 Ligny-en-Barrois France / Frankreich

Opérateur 3:
Rylko Holding Développement
Consulting & Engineering
35, rue des Tilleuls 55500 Ligny-en-Barrois France / Frankreich

Opérateur 4:
MHA ZENTGRAF GmbH & Co. KG
Ballerner Straße 8
66663 Merzig
Allemagne / Deutschland

Opérateur 5:
Fachhochschule Kaiserslautern
Standort Pirmasens
Morlauterer Straße 31 67657 Kaiserslautern
Allemagne / Deutschland

Opérateurs méthodologiques
Opérateur méthodologique 1:
Zentrum für Mechatronik und Automatisierungstechnik - ZeMA
Gewerbepark Eschberger Weg
Gebäude 9
66121 Saarbrücken
Allemagne / Deutschland

Opérateur méthodologique 2:
PEMTec
Eurozone
6 Rue Jules Verne
BP 60147
57603 Forbach cedex
France / Frankreich



Zones couvertes par le projet : Kaiserslautern (Rheinland-Pfalz) + Merzig-Wadern (Saarland) + Meuse (Lorraine) + Pirmasens (Rheinland-Pfalz) + Saarbrücken (Saarland)

- ▣ Eléments budgétaires : Coût total du projet : 2.567.163,00 € /
Montant FEDER mobilisé : 1.283.581,70 €

- ▣ Durée : Du 01-01-2012 au 31-12-2014

intermatGR «CLUSTER TRANSNATIONAL DES MATERIAUX ET DES PROCÉDES DANS LA GRANDE REGION »

- ▣ Objectifs poursuivis par le projet

Le projet intermatGR a pour objectif de créer un Meta-Cluster transfrontalier de niveau mondial dans le secteur des matériaux et procédés, afin de renforcer le transfert d'innovations et de technologies dans la Grande région entre entreprises et institutions de recherche pour accroître la compétitivité de la Grande Région. Les actions de ce projet visent le développement, d'une part, des opportunités commerciales et des projets de recherche pour les acteurs de la Grande Région, et d'autre part, d'un branding pour le World Class Cluster. La diffusion des résultats dans la Grande Région et à l'échelle européenne grâce à l'organisation de « tournées promotionnelles-événements » renforcera l'échange d'information et de savoirs entre organismes de recherche et entreprises ainsi qu'entre les régions participantes.

▣ Opérateurs	B-4000 Liège	D-66119 Saarbrücken
Premier bénéficiaire Université de la Sarre Postfach 15 11 50 D-66041 Saarbrücken	Opérateur 5 Luxinnovation GIE, Luxembourg Materials Cluster 7, rue Alcide Gasperi L- 1615 Luxembourg-Kirchberg	
Opérateur du projet Opérateur 2 Université du Luxembourg Campus Limpertsberg 162a, avenue de la Faiencerie L-1511 Luxembourg	Opérateur 6 MATERALIA 4, rue Augustin Fresnel F- 57070 Metz	
Opérateur 3 Université de Lorraine 34, cours Léopold CS 25233 F-54052 Nancy Cedex	Opérateur 7 Pôle MecaTech ASBL Route de Hannut 40 B-5004 Bouge	
Opérateur 4 Université de Liège 7, place du XX août	Opérateurs méthodologiques Verband der Metall-und Elektroindustrie des Saarlandes e.V. (ME Saar) Harthweg 15	

- ▣ Zones couvertes par le projet :

Grand-duché de Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg)
+ Liège (Provinces de Liège - Luxembourg)
+ Moselle (Lorraine)
+ Saarbrücken (Saarland)

- Eléments budgétaires : Coût total du projet : 1.204.579,70 € /
Montant FEDER mobilisé : 600.032,29 €
- Durée : Du 01-07-2013 au 31-12-2014

PARC SCIENTIFIQUE TRILUX

- Objectifs poursuivis par le projet :

Le projet vise l'établissement et la promotion en commun du parc des sciences transfrontalier TriLux implanté à Trêves (Rhénanie-Palatinat) et à Esch-sur-Alzette (Luxembourg). TriLux proposera des prestations diverses aux PME et aux créateurs d'entreprise pour faciliter et renforcer leurs activités transfrontalières. L'objectif est, par exemple, de faciliter l'accès aux marchés des pays voisins et de renforcer la coopération pour des projets communs entre entreprises allemandes et luxembourgeoises. Les domaines de compétences suivants ont été définis pour les deux sites du parc scientifique germano-luxembourgeois : économie de la santé, technologies de l'information, techniques innovantes du bâtiment, publicité et design. (Site internet : www.tri-lux.de)

■ Premier bénéficiaire Stadt Trier Am Augustinerhof D-54290 Trier	Opérateur 3 Fachhochschule Trier Postfach 1826 D-54208 Trier	Trier Loebstr. 18 D-54292 Trier
Opérateur du projet Opérateur 2 Esch/Alzette Commune B.P. 142 L-4002 Esch-Alzette	Opérateur 4 EGP – Entwicklungsgesellschaft Petrisberg Belvedere 1 D-54296 Trier	Opérateur 8 Agora, Luxembourg 3, avenue du Rock'n'Roll L-4361 Esch/Alzette
Opérateurs méthodologiques Opérateur 1 Ministerium für Wirtschaft, Klimaschutz, Energie und LandesplanungLandwirtschaft, Verkehr und Weinbau des Landes Rheinland- Pfalz Stiftsstr. 9 D-55116 Mainz	Opérateur 5 Euro Info Center Bahnhofstr. 30-32 D-54292 Trier	Opérateur 9 Centre de Recherche Public Henri Tudor, Luxembourg B.P. 144 L-4002 Esch/Alzette
Opérateur 2 Universität Trier Universitätsring 15 D-54296 Trier	Opérateur 6 Industrie- und Handelskammer Trier Herzogenbuscher Str. 12 D-54292 Trier	
	Opérateur 7 Handwerkskammer	

- ▶ Zones couvertes par le projet : Grand-duché de Luxembourg + Trier (Rheinland-Pfalz)
- ▶ Éléments budgétaires : Coût total du projet : 577.359,98 € / Montant FEDER mobilisé : 288.679,96 €
- ▶ Durée : Du 01-08-2009 au 31-07-2012

RFB Solar

Objectifs poursuivis par le projet

Batteries à flux redox comme stockage intermédiaire de l'énergie solaire pour l'électromobilité

Les objectifs principaux du projet comprennent le développement d'un réseau durable entre les laboratoires de recherche et le tissu économique ainsi que le soutien aux PME locales dans le domaine prometteur de l'électromobilité. Par ailleurs, la construction d'un appareil de démonstration et sa présentation dans le cadre de différentes actions, doit permettre la sensibilisation du grand public au thème de l'électromobilité et en favoriser l'acceptation.

L'idée innovante du projet renforcera, à terme, l'économie régionale.

Opérateurs

Premier bénéficiaire
Université de la Sarre
Postfach 151150
D-66041 Saarbrücken

Opérateur du projet
CNRS – Laboratoire de Chimie Physique et Micro-biologie pour l'Environnement (LCPME), UMR 7564 CNRS – Nancy
Université
405, rue de Vandoeuvre
F-54600 Villers-Les-Nancy

Opérateurs méthodologiques
Opérateur méthodologique 1:
FuMA-Tech GmbH
Am Grubenstollen 11
D-66386 St. Ingbert

Opérateur méthodologique 2:
NANO-X GmbH
Theodor-Heuss-Straße 11a
D-66130 Saarbrücken-Güdingen

Opérateur méthodologique 3:
IZES
IT Park Saarland, Geb. A1
Altenkessler Str. 17
D-66115 Saarbrücken

Zones couvertes par le projet : Meurthe et Moselle (Lorraine) + Saarbrücken (Saarland) + Saarpfalz (Saarland)

Eléments budgétaires : Coût total du projet : 1.132.778,00 € / Montant FEDER mobilisé : 566.389,00 €

Durée : Du 01-01-2012 au 31-12-2014

SAARLORBIOTEC

▣ Objectifs poursuivis par le projet

RESEAU DE BIOTECHNOLOGIE VERTE ET BLANCHE: CREATION D'UN OUTIL POUR LA PROTECTION DURABLE DE COMPOSES A USAGE PHARMACEUTIQUE ET COSMETIQUE

L'objectif de ce projet est d'établir un centre de compétences en biotechnologie transfrontalier qui permettra de combiner les expertises de cinq partenaires (deux PME et trois partenaires académiques) en vue de développer de nouvelles approches biotechnologiques favorisant la production de molécules chimiques bioactives à haute valeur ajoutée (antioxydants, actifs pharmacologiques, arômes) appartenant aux familles des composés phénoliques ou des terpénoïdes. Ces technologies déboucheront à terme sur la prise de nouveaux marchés par les deux sociétés, ce qui devrait générer de nouveaux emplois hautement qualifiés. (Site internet : <http://www.saarlortotec.eu/>)

▣ Opérateurs

Premier bénéficiaire
Université de la Sarre
Postfach 151150
66041 Saarbrücken

Opérateur du projet
Opérateur 2:
Plant Advanced Technologies SA
13 rue du bois Champelle
54500 Vaandoeuvre

Opérateur 3:
INPL – Laboratoire Agronomie et Environnement
2 avenue de la forêt de Haye
54505 Vandoeuvre-les-Nancy

Opérateur 4:
CNRS – Institut de Biologie Moléculaire des Plantes
23 rue du Loess
BP 20
67037 Strasbourg Cedex 02

▣ Zones couvertes par le projet : Meurthe et Moselle (Lorraine) + Saarbrücken (Saarland)

▣ Eléments budgétaires : Coût total du projet : 2.248.390,26 € / Montant FEDER mobilisé : 1.124.195,13 €

▣ Durée : Du 01-10-2010 au 31-03-2014

TIGRE

► Objectifs poursuivis par le projet

Le projet vise à intensifier les coopérations transfrontalières entre entreprises et instituts de recherche de la Grande Région, à stimuler l'échange de bonnes pratiques et à appliquer les résultats de la recherche sur le plan économique. Des outils communs utiles à la valorisation économique de la recherche et au transfert de technologie seront développés. La complémentarité des opérateurs permettra de stimuler les coopérations entre entreprises et recherche dans l'ensemble des activités de valorisation économique de la recherche (ex. contrat industriel de recherche, brevet/licence, création d'entreprises innovantes etc.). Cela permettra d'améliorer les services existants et d'en créer de nouveaux qui prennent en compte les particularités transfrontalières. (Site internet : <http://www.tigre-gr.eu/>)

► Premier bénéficiaire
INTERFACE Entreprises-Université
4, Avenue Pré-Aily
B - 4031 LIEGE

LUXINNOVATION Agence nationale
pour la promotion de l'innovation et
de la recherche
7, rue Alcide de Gasperi
L - 1615 Luxembourg

Hütte 79 - 20 B - 4700 Eupen

Opérateur du projet
Opérateur 2
Université de Lorraine
34 Cours Léopold
F - 54052 Nancy Cedex

Opérateur 3
Université de la Sarre - Universität
des Saarlandes
Campus Saarbrücken, Gebäude A1 1,
D - 66123 Saarbrücken

Opérateur 4
ITW point de contact pour
l'innovation, la technologie et le
transfert de connaissances de la
Fachhochschule de Kaiserslautern
Morlauerer Str. 31
D - 67657 Kaiserslautern

Opérateur 6
Centre de veille technologique et
normative (CVT) du Centre de
Recherche Public Henri Tudor (CHT)
29, Avenue John F. Kennedy
L - 1855 Luxembourg

Opérateur 7
IMG - Innovations-Management Sàrl
Kurt-Schumacher-Straße 74a
D-67663 Kaiserslautern

Opérateurs méthodologiques
Wirtschaftsförderungsgesellschaft
Ostbelgiens Asbl
Quartum Business Center

Opérateur 5

► Zones couvertes par le projet : Arlon (Provinces de Liège - Luxembourg) + Bad Dürkheim (Rheinland-Pfalz) + Bastogne (Provinces de Liège - Luxembourg) + Bernkastel-Wittlich (Rheinland-Pfalz) + Birkenfeld (Rheinland-Pfalz) + Bitburg-Prüm (Rheinland-Pfalz) + Grand-duché de Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg) + Huy (Provinces de Liège - Luxembourg) + Kaiserslautern (Rheinland-Pfalz) + Landkreis Kaiserslautern (Rheinland-Pfalz) + Liège (Provinces de Liège - Luxembourg) + Marche-en-Famenne (Provinces de Liège - Luxembourg) + Merzig-Wadern (Saarland) + Meurthe et Moselle (Lorraine) + Meuse (Lorraine) + Moselle (Lorraine) + Neufchâteau (Provinces de Liège - Luxembourg) + Pirmasens (Rheinland-Pfalz) + Saarbrücken (Saarland) + Saarlouis (Saarland) + Saarpfalz (Saarland) + Südwestpfalz (Rheinland-Pfalz) + Südwestpfalz (Rheinland-Pfalz) + Trier (Rheinland-Pfalz) + TrierSaarburg (Rheinland-Pfalz) + Verviers (Provinces de Liège - Luxembourg) + Virton (Provinces de Liège - Luxembourg) + Waremme

(Provinces de Liège - Luxembourg) + Zweibrücken (Rheinland-Pfalz)

- ▶ Eléments budgétaires : Coût total du projet : 1.148.871,18 € / Montant FEDER mobilisé : 574.435,59 €
- ▶ Durée : Du 01-03-2009 au 30-06-2012

TRANSCOMAS - Réseau transrégional en contrôle et mesure pour l'aéronautique et le spatial

- ▶ Objectifs poursuivis par le projet

L'objectif est la création d'un réseau transfrontalier de compétences en contrôle et mesure pour l'accompagnement des entreprises vers les technologies de l'aéronautique et du spatial. Les principaux acteurs agissant dans les domaines de l'aéronautique et du spatial ont décidé de se fédérer pour créer une dynamique de structuration au niveau de la Grande Région. Ils apportent les conditions de développement de la compétitivité des PME dans les domaines aéronautique et spatial en contribuant à répondre au plus juste aux exigences normatives très importantes et diversifiées et à soutenir l'innovation par un encadrement directement opérationnel sur la maîtrise des domaines du contrôle et de la mesure.

▶ Opérateurs	Chemin de Stockoy, 3 1300 Wavre
Premier bénéficiaire Université de Lorraine CRAN 34, cours Léopold F-54052 Nancy Cedex	Opérateur 5: Université de Liège - CSL – Centre spatial de Liège Place du XX Août 7 4000 Liège
Opérateur du projet Opérateur 2: Université de Lorraine IJL 34, cours Léopold F-54052 Nancy Cedex	Opérateur 6: Centre de Recherche Public Henri Tudor (Laboratoire Advanced Materials & Structures) 29 Avenue J.F. Kennedy 1855 Luxembourg
Opérateur 3: SAS AERIADES Z.A. "Les Faïenceries" 9 rue du Chinois 54300 Lunéville	Opérateurs méthodologiques Opérateur méthodologique 1: Messier Bugatti SAS 7 avenue du Bel Air 69627 Villeurbanne
Opérateur 4: SKYWIN Wallonie AEROSPACE CLUSTER OF WALLONIE	Opérateur méthodologique 2: GIE Luxinnovation 7 rue Alcide de Gasperi 1013 Luxembourg

- ▶ Zones couvertes par le projet : Arlon (Provinces de Liège - Luxembourg) + Bastogne (Provinces de Liège - Luxembourg) + Grand-duché de Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg) + Marche-en-Famenne (Provinces de Liège - Luxembourg) + Meurthe et Moselle (Lorraine) + Meuse (Lorraine) + Moselle (Lorraine) + Neufchâteau (Provinces de Liège - Luxembourg) + Virton (Provinces de Liège - Luxembourg) + Vosges (Lorraine)
- ▶ Eléments budgétaires : Coût total du projet : 784.786,48 € /

Montant FEDER mobilisé : 392.393,24 €

▶ Durée : Du 01-07-2010 au 31-12-2013

TRANSTIR II

▶ Objectifs poursuivis par le projet

Ce projet vise l'extension et le renforcement du réseau transfrontalier d'offre de service technologique aux PME/TPE relatif au soudage innovant par friction malaxage (FSW), avec une attention particulière pour les applications destinées aux matériaux à épaisseurs fines et sur les contrôles non-destructifs de la qualité. Cela devra permettre de renforcer et compléter la dynamique transfrontalière d'offre de services en FSW, de proposer une action prioritaire en matière de recherche technologique et d'étendre et intensifier le réseau Transtir. (Site internet : <http://www.transtir.eu/>)

▶ Premier bénéficiaire
Institut de soudure F-57420 Goin

Opérateur 2
CEWAC - Centre d'Etudes Wallons de l'Assemblage et du Contrôle des matériaux asbl
Liège Science Park

Opérateur 3
IZFP - Fraunhofer Institut für Zerstörungsfreie Prüfverfahren
Universität des Saarlandes, Gebäude 37
D-66123 Saarbrücken

▶ Zones couvertes par le projet :

Arlon (Provinces de Liège - Luxembourg) + Bad Dürkheim (Rheinland-Pfalz) + Bastogne (Provinces de Liège - Luxembourg) + Berncastel-Wittlich (Rheinland-Pfalz) + Birkenfeld (Rheinland-Pfalz) + Bitburg-Prüm (Rheinland-Pfalz) + Daun (Rheinland-Pfalz) + Grand-duché de Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg) + Huy (Provinces de Liège - Luxembourg) + Kaiserslautern (Rheinland-Pfalz) + Kusel (Rheinland-Pfalz) + Landau in der Pfalz (Rheinland-Pfalz) + Landkreis Kaiserslautern (Rheinland-Pfalz) + Liège (Provinces de Liège - Luxembourg) + Marche-en-Famenne (Provinces de Liège - Luxembourg) + Merzig-Wadern (Saarland) + Meurthe et Moselle (Lorraine) + Meuse (Lorraine) + Moselle (Lorraine) + Neufchâteau (Provinces de Liège - Luxembourg) + Neunkirchen (Saarland) + Pirmasens (Rheinland-Pfalz) + Saarbrücken (Saarland) + Saarlouis (Saarland) + Saarpfalz (Saarland) + Sankt Wendel (Saarland) + Südliche Weinstraße (Rheinland-Pfalz) + Südwestpfalz (Rheinland-Pfalz) + Südwestpfalz (Rheinland-Pfalz) + Trier (Rheinland-Pfalz) + TrierSaarburg (Rheinland-Pfalz) + Verviers (Provinces de Liège - Luxembourg) + Virton (Provinces de Liège - Luxembourg) + Vosges (Lorraine) + Waremme (Provinces de Liège - Luxembourg) + Zweibrücken (Rheinland-Pfalz)

▶ Eléments budgétaires : Coût total du projet : 1.087.337,00 € /

Montant FEDER mobilisé : 543.668,50 €

▣ Durée : Du 01-12-2008 au 31-05-2012

AXE 1 : L'Economie / Mesure 1.2 Appui aux actions collectives de développement du tissu économique

ENEFF - Réseau transfrontalier efficience énergétique / Energies renouvelables

▣ Objectifs poursuivis par le projet

L'objectif de ce projet est de supprimer l'effet séparateur de la frontière dans le domaine des énergies renouvelables. A cet effet les acteurs en présence doivent être mis en situation mieux connaître les standards, les pratiques, le contexte juridique, les dispositifs d'aides, les technologies et innovations, la structure de l'offre des PME-PMI ainsi que celle de la demande au sein d'un espace transfrontalier perméable. Ils seront en mesure de valoriser cette compétence dans le sens d'une meilleure offre au bénéfice de la population comme des services publics et de soutenir les PME-PMI qui proposent des produits et services correspondants de part et d'autre de la frontière. Un marché transfrontalier intégré présentera une dimension plus importante et sera plus lucratif. Les innovations doivent être valorisées au plan transfrontalier, de manière plus efficace et complémentaire. (Site internet : <http://www.eneff-interreg.eu/>)

▣ Opérateurs
Premier bénéficiaire
ARGE Solar e.V.
Altenkesseler Str. 17 / B5
IT-Park Saarland
D - 66115 Saarbrücken

Opérateur du projet
Opérateur 2
Conseil Général de la Moselle
Hôtel du Département
1 Rue du Pont Moreau
BP 11 096
F - 57 096 Metz Cedex 1

Opérateur 3
EffizienzOffensive Energie Rheinland-Pfalz e.V. (EOR)
Paul-Ehrlich-Straße 29,
D - 67663 Kaiserslautern

Opérateurs méthodologiques
Ministerium für Umwelt, Energie und Verkehr des Saarlandes
Keplerstraße 18
D-66117 Saarbrücken

- ▶ Zones couvertes par le projet : Bad Dürkheim (Rheinland-Pfalz) + Kaiserslautern (Rheinland-Pfalz) + Kusel (Rheinland-Pfalz) + Landau in der Pfalz (Rheinland-Pfalz) + Landkreis Kaiserslautern (Rheinland-Pfalz) + Merzig-Wadern (Saarland) + Moselle (Lorraine) + Neunkirchen (Saarland) + Pirmasens (Rheinland-Pfalz) + Saarbrücken (Saarland) + Saarlouis (Saarland) + Saarpfalz (Saarland) + Sankt Wendel (Saarland) + Südliche Weinstraße (Rheinland-Pfalz) + Südwestpfalz (Rheinland-Pfalz) + Zweibrücken (Rheinland-Pfalz)
- ▶ Eléments budgétaires : Coût total du projet : 605.000,00 € /
Montant FEDER mobilisé : 302.500,00 €
- ▶ Durée : Du 01-07-2009 au 31-12-2012

EUREFI - Développer l'accès au financement transfrontalier des PME-PMI de la zone

- ▶ Objectifs poursuivis par le projet

Développer l'accès au financement transfrontalier des PME-PMI

Par ses investissements, le fonds transfrontalier de capital à risque EUREFI, abondé par des cofinanceurs français, belges et luxembourgeois, vise une meilleure intégration des politiques d'investissements nationales et régionales. (Site internet : <http://www.eurefi.eu>)

- ▶ Opérateurs

Premier bénéficiaire
EUREFI INTERREG SAS

- ▶ Zones couvertes par le projet :

Arlon (Provinces de Liège - Luxembourg)
+ Bastogne (Provinces de Liège - Luxembourg)
+ Grand-duché de Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg)
+ Huy (Provinces de Liège - Luxembourg)
+ Liège (Provinces de Liège - Luxembourg)
+ Marche-en-Famenne (Provinces de Liège - Luxembourg)
+ Meurthe et Moselle (Lorraine)
+ Meuse (Lorraine)
+ Moselle (Lorraine)
+ Neufchâteau (Provinces de Liège - Luxembourg)
+ Verviers (Provinces de Liège - Luxembourg)

- + Virton (Provinces de Liège - Luxembourg)
- + Vosges (Lorraine)
- + Waremme (Provinces de Liège - Luxembourg)

■ Eléments budgétaires : Coût total du projet : 4.345.714,00 € / Montant FEDER mobilisé : 1.315.714,00 €

■ Durée

Du 01-04-2009 au 31-03-2012

FRED - FABRICATION RAPIDE ET ECO DESIGN : Programme d'innovation pour la compétitivité des PMI de la mécanique, de la machine spéciale, de la déformation et des matériaux

■ Objectifs poursuivis par le projet (Site internet : <http://www.interreg-fred.eu>)

Historiquement, La Région Wallonie-Lorraine-Luxembourg est une terre d'industrie lourde avec un tissu très dense de milliers de PME/PMI de la sous-traitance et de la prestation à cette industrie traditionnelle, qu'on retrouve aussi bien réparties en Wallonie, au Grand Duché de Luxembourg qu'en Lorraine.

La problématique réside dans la difficulté à faire évoluer cette énorme majorité d'entreprises, dans le sens de l'innovation.

L'éco conception - que le secteur de la mécanique et de la machine spéciale n'a pas encore bien intégrée - est un levier formidable mais aussi une nécessité cruciale à intégrer dans la vision des PMI de la mécanique et de la machine spéciale.

Les objectifs à atteindre sont :

- 1) Favoriser l'émergence d'une filière grand' régionale d'éco conception.
- 2) Ouvrir des perspectives de développement innovant pour les PME industrielles et bureaux d'étude (mécanique, métallurgie, équipementiers, machines spéciales) de la grande région en se qualifiant en éco conception.
- 3) Apporter aux PME transrégionales des innovations au niveau des procédés ainsi que des méthodes de Développement Rapide de Produits faisant la synthèse entre les besoins de compétitivité industrielle et les nécessités fondamentales de la protection de l'environnement.
- 4) Contribuer à faire ce rencontrer des PMI pas toujours familiarisées avec l'innovation avec les centres de compétences et labos des écoles d'ingénieurs pour aborder

des pistes de progrès nouvelles.

5) Créer des réseaux très "concrets" sur la Grande Région avec les entreprises qui se rencontreront lors des manifestations du Programme INTERREG IV A GR.

6) Transférer vers les acteurs du soutien aux entreprises des outils pour détecter les potentiels d'innovation par l'éco conception (outils de diagnostic, kit méthodologique) et les mettre en place de manière structurante et pérenne au sein des entreprises.

- ▶ Premier bénéficiaire
INNO8 57640 BETTELAINVILLE

- Opérateur du projet
Opérateur 2
INNOVATECH B - 6041 Gosselies

- Opérateur 3
Centre de Recherche Public HENRI TUDOR
L - 4002 Esch-sur-Alzette

- Opérateur 4
ARTS F - 57070 METZ

- Opérateur 5
CIRTES SRC F - 88100 Saint Dié

- Opérateur 6
SIRRIS /Science Park B-4102 Seraing

- Opérateur 7
InSIC F - 88100 Saint Dié des Vosges

- Opérateur 8
TEC3i F- 54210 Saint Nicolas de Port

- Opérateur 9
UNIVERSITE de LIEGE

- Opérateur 10
TECHNIFUTUR B-4102 Seraing (Ougrée)
- Opérateur 11
HENALLUX B-6760 Virton

- Opérateur méthodologique 1
Wallonie Design B - 4000 LIEGE

- Opérateur méthodologique 2
FEDIL – Business Fédération Luxembourg
L - 2981 Luxembourg-Kirchberg

- Opérateur méthodologique 3
OAI ordre des Architectes & Ingénieurs
L1331 - Luxembourg

- ▶ Zones couvertes par le projet : + Arlon (Provinces de Liège - Luxembourg) + Bastogne (Provinces de Liège - Luxembourg) + Grand-duché de Luxembourg + Meurthe et Moselle + Meuse + Moselle + Verviers (Provinces de Liège - Luxembourg) + Virton (Provinces de Liège - Luxembourg) + Vosges
- ▶ Eléments budgétaires : Coût total du projet : 3.835.604,44 € / Montant FEDER mobilisé : 1.917.802,22 €
- ▶ Durée : Du 01-01-2012 au 30-06-2015

LGV EE NORD

Objectifs poursuivis par le projet

optimisation du tronçon transfrontalier Baudrecourt-Sarrebruck-Kaiserslautern-Mannheim – axe prioritaire n°4 du réseau transeuropéen de transport (rte-t4) et du corridor c06 du réseau Railnet Europe. L'objectif de ce projet est de créer les conditions nécessaires à l'effacement de l'effet frontière qui affecte tout particulièrement l'Axe Nord de la LGV (Ligne de Grande Vitesse) Est Européenne. Car le tronçon Baudrecourt- Mannheim souffre, sur près de 300 km, de la différence de système en termes d'infrastructures et en termes d'évaluation, de décision et de financement de travaux d'aménagement. L'étude prévue dans le cadre du projet vise l'élaboration d'une liste binationale de travaux d'optimisation de l'infrastructure classée par ordre de priorité selon le rapport coût / gain effectif de temps de trajet. Les travaux d'infrastructures sélectionnés seront ensuite soumis aux programmes d'investissements nationaux respectifs. Une liaison plus rapide entre Paris et Francfort via l'Axe Nord renforcera la compétitivité économique des entreprises régionales ainsi que la région dans son ensemble.

Opérateurs Premier bénéficiaire Conseil Général de la Moselle Hôtel du Département 1, Rue du Pont Moreau BP 11 096 F-57096 Metz Cedex 1	Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services de la Moselle 10/12 Avenue Foch F – 57 000 Metz	F- 67000 Strasbourg
Opérateur du projet Opérateur 2: Ministerium für Umwelt, Energie und Verkehr des Saarlandes Ministerium für Wirtschaft, Arbeit, Energie und Verkehr des Saarlandes Ref.: B/4 Postfach 10 24 63 D-66119 Saarbrücken	Opérateur méthodologique 3: Chambre de Commerce et d'Industrie de la Sarre Franz-Josef-Röder-Straße 9 D – 66 119 Saarbrücken	
Opérateur 3: Ministerium des Innern, für Sport und Infrastruktur des Landes Rheinland- Pfalz Schillerplatz 3-5 D-55116 Mainz Opérateurs méthodologiques Opérateur méthodologique 1: DREAL Lorraine Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement 2, rue Augustin Fresnel B.P. 95038 – F - 57071 METZ-Cédex 03	Opérateur méthodologique 4: Chambre de Commerce et d'Industrie du Palatinat Ludwigsplatz 2-4 D – 67 059 Ludwigshafen	
Opérateur méthodologique 2: Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement 2, rue Augustin Fresnel B.P. 95038 – F - 57071 METZ-Cédex 03	Opérateur méthodologique 5: Chambre de Commerce et d'Industrie Rhin-Neckar L1,2 D – 68 161 Mannheim	
	Opérateur méthodologique 6: Syndicat Régional Rhin-Neckar P 7, 20-21 D - 68161 Mannheim	
	Opérateur méthodologique 7: DB Netz AG Zentrale Theodor-Heuss-Allee 7 D – 60486 Frankfurt	
	Opérateur méthodologique 8: Réseau Ferré de France (RFF) 15 Rue des Francs-Bourgeois	

Zones couvertes par le projet : Bad Dürkheim (Rheinland-Pfalz) + Birkenfeld (Rheinland-Pfalz) + Kaiserslautern (Rheinland-Pfalz) + Landau in der Pfalz (Rheinland-Pfalz) + Landkreis Kaiserslautern (Rheinland-Pfalz) + Merzig-Wadern (Saarland) + Meuse (Lorraine) + Moselle

(Lorraine) + Neunkirchen (Saarland) + Pirmasens (Rheinland-Pfalz) + Rhein-Pfalz (Rheinland-Pfalz) + Saarbrücken (Saarland) + Saarlouis (Saarland) + Sankt Wendel (Saarland) + Südliche Weinstraße (Rheinland-Pfalz) + Südwestpfalz (Rheinland-Pfalz) + Zweibrücken (Rheinland-Pfalz)

- ▶ Eléments budgétaires : Coût total du projet : 1.098.300,00 €
Montant FEDER mobilisé : 549.150,00 €
- ▶ Durée : Du 01-07-2011 au 30-06-2014

MARKETING TERRITORIAL SAARMOSELLE

- ▶ Objectifs poursuivis par le projet

La promotion du territoire transfrontalier de l'Eurodistrict SaarMoselle sur le plan économique est recherchée dans le cadre de ce projet. Le territoire doit être rendu plus attractif pour la main d'œuvre potentielle ainsi que pour les entreprises. L'accent est mis sur les atouts de l'espace tels que le faible coût des terrains, la qualité des infrastructures, la diversité et la qualité de vie. Le projet vise à attirer l'attention sur les nouvelles réalités sociales, environnementales et culturelles de l'espace SaarMoselle.

- ▶ Premier bénéficiaire
EVTZ Eurodistrict Saar Moselle
Talstr. 16
D-66 119 Saarbrücken

Opérateur du projet
Opérateur 2:
Communauté de Communes du Warndt
Hôtel de Ville
BP 38
F-57150 Creutzwald

Opérateur 3:
Landeshauptstadt Saarbrücken
Rathaus St. Johann
D-66104 Saarbrücken

Opérateur 4:
Regionalverband Saarbrücken
Fachdienst 60 Regionaleentwicklung, Planung und Bauaufsicht
Schlossplatz
D-66119 Saarbrücken
- Opérateurs méthodologiques
Opérateur méthodologique 1:
AGEME
8 rue Nicolas Colson
BP 87
F-57803 Freyming-Merlebach Cedex

Opérateur méthodologique 2:
Wirtschaftsförderungsgesellschaft Saarpfalz mbH
Saarpfalz-Park 1
Postfach 1365
D-66444 Bexbach

Opérateur méthodologique 3:
Gesellschaft für Wirtschaftsförderung Saar mbH
ATRIUM Haus der Wirtschaftsförderung
Franz-Josef-Röder-Str. 15
D-66119 Saarbrücken

- ▶ Zones couvertes par le projet :

Moselle (Lorraine) + Saarbrücken (Saarland) + Saarpfalz (Saarland)

▶ Eléments budgétaires : Coût total du projet : 655.595,19 € /Montant FEDER mobilisé : 171.534,00 €

▶ Durée

Du 01-07-2011 au 30-06-2015

NANODATA

▶ Objectifs poursuivis par le projet

Ce projet a pour objectif la mise en place pour la Grande Région d'une banque de données performante pour le secteur des nanotechnologies. Celle-ci doit tant fournir des informations sur les produits existants, les brevets, les procédures et les nouveautés relatives aux nanotechnologies que permettre d'approfondir les contacts entre les universités, les instituts de recherche et les entreprises, via une utilisation commune. (Site internet : <http://www.nanodaten.de>)

▶ Opérateurs

Premier bénéficiaire
Universität des Saarlandes
Nanostrukturforschung und Nanotechnologie
Institut für Experimentalphysik
Universität des Saarlandes
Geb. C6.3 - 4. OG
Postfach 151150
D-66041 Saarbrücken

Plastic Electronics Luxembourg S.à.r.l (PE-Lux)
Entreprise S.à.r.l.
33 rue de Neudorf
L-3937 Mondercange

Opérateur du projet
Opérateur 2
Université Paul Verlaine-Metz
Ile du Saulcy – BP 80 794
F-57012 METZ CEDEX 1

Opérateur 3
Interface Entreprise Université de Liège
Liège Sciences Park, 4 Avenue Pré-Aily
B-4031 Angleur

Opérateur 4
Fachhochschule Kaiserslautern
Arbeitsgebiet: Chemische Prozesse in der Mikrosystemtechnik
Morlauterer Straße 31
D-67657 Kaiserslautern

Opérateur 5

- ▶ Zones couvertes par le projet : Arlon (Provinces de Liège - Luxembourg) + Liège (Provinces de Liège - Luxembourg) + Moselle (Lorraine) + Saarbrücken (Saarland) + Zweibrücken (Rheinland-Pfalz)

- ▶ Eléments budgétaires : Coût total du projet : 583.912,19 € /
Montant FEDER mobilisé : 291.956,01 €

- ▶ Durée : Du 01-10-2008 au 31-12-2010

SEED4START – Mise en place d’une plateforme transfrontalière d’investissements privés

► Objectifs poursuivis par le projet

Le projet SEED4START entend répondre à la problématique des entreprises innovantes à la recherche de fonds pour lancer ou développer leurs activités en les mettant en relation avec des investisseurs privés de différentes régions souhaitant s’investir ou co-investir dans des projets innovants à fort potentiel économique et humain. (Site internet : <http://www.seed4start.org>)

► Premier bénéficiaire
Business Initiative asbl
7, rue Alcide de Gasperi
L-2981 Luxembourg

Opérateur du projet
Opérateur 2
ADER Investissements
Société par Actions Simplifiées (S.A.S.)
MEDIAPARC
2, rue Jacques Villermaux
F- 54000 NANCY

Opérateur 3
Be Angels
Société Anonyme (S.A.)
Axis Parc – Business Center
Rue du fond Catellain 2/2.2
B - 1435 Mont-Saint-Guibert

Opérateur 4
CCIO2Bilan
Chambre de Commerce et d’Industrie Territoriale de Meurthe et
Moselle (CCIT54)
53 rue Stanislas,
F - 54000 NANCY

Opérateurs méthodologiques
Opérateur méthodologique 1
Luxembourg Business Angel Network (LBAN)
7, rue Alcide de Gasperi
L-2981 Luxembourg

Opérateur méthodologique 2
LUXINNOVATION GIE (Groupement d’intérêt économique)
7, Rue Alcide de Gasperi
L-1615 Luxembourg

► Zones couvertes par le projet :
Arlon (Provinces de Liège - Luxembourg) + Bastogne (Provinces de Liège -
Luxembourg) + Grand-duché de Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg) + Huy

(Provinces de Liège - Luxembourg) + Liège (Provinces de Liège - Luxembourg) + Marche-en-Famenne (Provinces de Liège - Luxembourg) + Meurthe et Moselle (Lorraine) + Meuse (Lorraine) + Moselle (Lorraine) + Neufchâteau (Provinces de Liège - Luxembourg) + Virton (Provinces de Liège - Luxembourg) + Vosges (Lorraine) + Waremme (Provinces de Liège - Luxembourg)

- ▶ Eléments budgétaires : Coût total du projet : 1.613.080,30 € / Montant FEDER mobilisé : 806.540,15 €
- ▶ Durée : Du 01-08-2011 au 30-06-2015

AXE 1 : L'Economie / Mesure 1.4 Soutien au développement de l'emploi dans un contexte transfrontalier

ABILITIC2PERFORM

- ▶ Objectifs poursuivis par le projet

Par une détection précoce des besoins, le projet vise l'amélioration de l'offre et du potentiel des structures de formation localisées dans la Grande-Région et actives dans différents domaines. Il s'agit notamment de l'évolution des domaines de la gestion de l'exploitation des ressources naturelles, de la gestion financière et de la gestion et exploitation des systèmes d'information. (Site internet : <http://www.abilitic2perform.eu>)

- ▶ Opérateurs
Premier bénéficiaire
Centre de recherches Public Henri TUDOR
29, Avenue JFK
L – 1855 Luxembourg Kirchberg

Opérateur du projet
Opérateur 1
FOREM
Boulevard Tirou, 104
B-6000 Charleroi

Opérateur 2
IFAPME
Boulevard Audent 14/5,
B-6000 Charleroi

Opérateur 3
Centre interdisciplinaire de formation de formateurs de l'Université de Liège
Institut de Physique,
allée du 6 Août, 17, Bât. B5
B-4000 Liège 1

Opérateur 4
Ecole supérieure des affaires Namur
rue du Collège 8,
B-5000 NAMUR

Opérateur 5
CFPPAF
22 rue du docteur Grosjean
F-88500 MIRECOURT

Opérateur 6
Université de Lorraine
Ile du Saulcy – BP 60794
F - 57012 METZ CEDEX 01

Opérateurs méthodologiques
FEDIL - Fédération des entreprises et des Industriels Luxembourgeois (GDL)
Conseil Education et Formation (W)
Technofutur TIC
OREFQ - Observatoire régional des emplois, des formations et des qualifications
INFFOLOR (CARIF – Centre d'Animation et de Ressources de l'Information sur la Formation)

▶ Zones couvertes par le projet : Arlon (Provinces de Liège - Luxembourg) + Grand-duché de Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg) + Liège (Provinces de Liège - Luxembourg) + Moselle (Lorraine) + Neufchâteau (Provinces de Liège - Luxembourg) + Verviers (Provinces de Liège - Luxembourg) + Vosges (Lorraine)

▶ Eléments budgétaires : Coût total du projet : 1.451.806,82 € /
Montant FEDER mobilisé : 725.903,41 €

▶ Durée : Du 01-11-2008 au 30-04-2012

ACTION : Accroître les Compétences Transfrontalières et Interculturelles des Organisations en Sarre et Lorraine

▶ Objectifs poursuivis par le projet

Le projet ACTION Saar-Lorraine souhaite soutenir les petites et moyennes entreprises et leurs cadres dirigeants dans l'augmentation et la structuration des compétences nécessaires à leur intégration dans le marché et l'espace économique transfrontalier.

Ces compétences se répartissent dans plusieurs volets : les compétences linguistiques ; les connaissances pratiques dans des domaines thématiques (comme l'Organisation/ l'Administration/ le système économique des deux pays) et l'approfondissement des compétences en management et gestion intégrant la dimension interculturelle. L'acquisition de ces deux compétences permettra autant aux entreprises et à leurs dirigeants de s'implanter sur le marché voisin que de faciliter le recrutement transfrontalier.

▶ Opérateurs

Premier bénéficiaire
Le Cnam en Lorraine
4, rue du Docteur Heydenreich
CS 65228
F-54052 Nancy Cedex

Opérateur du projet
Opérateur 2
FITT – Institut für Technologietransfer an der Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes
Goebenstrasse 40
D-66117 Saarbrücken

▶ Zones couvertes par le projet : Merzig-Wadern (Saarland) + Meurthe et Moselle (Lorraine) + Meuse (Lorraine) + Moselle (Lorraine) + Neunkirchen (Saarland) + Saarbrücken (Saarland) + Saarlouis (Saarland) + Saarpfalz (Saarland) + Sankt Wendel (Saarland) + Vosges (Lorraine)

▶ Eléments budgétaires : Coût total du projet : 295.751,78 €

Montant FEDER mobilisé : 147.875,89 €

■ Durée : Du 01-07-2012 au 31-12-2014

ECOTRANSFAIRE

► Objectifs poursuivis par le projet

Pôle de coopération territorialisé transfrontalier, levier d'une offre locale d'éco construction et d'éco rénovation, pour répondre aux enjeux locaux du logement, de l'environnement, de l'emploi et de la formation, pour valoriser le patrimoine local et réduire la précarité énergétique par l'accompagnement au changement des acteurs (maîtrise d'ouvrage, entreprises, ...).

Activation d'une dynamique transfrontalière destinée à développer l'emploi et l'employabilité dans le secteur de l'éco construction et l'éco rénovation par l'accompagnement au changement

► Opérateurs	Opérateur 5 Commune de Beckerich 6 dikrecherstrooss L-8523 Beckerich	Opérateur 11 Université de Liège Campus environnement d'Arlon 185 avenue de Longwy B-6700 ARLON
Premier bénéficiaire GEIE ECOTRANSFAIRE Mairie 5, rue du 25ème Régiment d'artillerie F-54870 Villers-la-Chèvre	Opérateur 6 Commune de Tintigny 76 Grand' rue B-6730 Tintigny	Opérateur 12 Université de Lorraine - Institut Universitaire de Technologie Henri Poincaré de Longwy 186 rue de Lorraine Cosnes et Romain F-54400 France
Opérateur du projet Opérateur 2 CAPEMM : Comité d'Aménagement de Promotion et d'Expansion de Meurthe-et-Moselle 48 Esplanade Jacques Baudot rue du Sergent Blandan BP 43643 F-54096 Nancy Cedex	Opérateur 7 Agence de Développement Local de Tintigny-Habay 54 Grand' rue B-6724 Marbehan	Opérateur 13 SRL HOPCOM 111B Route d'Arlon L-8311 Capellen
Opérateur 3 Conseil Général de Meurthe-et- Moselle 48 Esplanade Jacques Baudot F-54035 Nancy cedex	Opérateur 8 Pépinières La Gaume 90 rue des Saucettes B-6730 Breuvanne	Opérateur 14 Centre de Recherche Public Henri Tudor 29 avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg
Opérateur 4 Commune de Villers la Chèvre 5 rues du 25 ème régiment d'artillerie F-54870 Villers la Chèvre	Opérateur 9 Forum Pour l'Emploi route d'Ettelbruck L-9230 Diekirch	Opérateurs méthodologiques Communauté de Communes du Pays Haut Val Alzette
	Opérateur 10 Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de Meurthe-et- Moselle 48 esplanade Jacques Baudot F-54035 Nancy CEDEX	

- Zones couvertes par le projet : Arlon (Provinces de Liège - Luxembourg)
+ Grand-duché de Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg)
+ Meurthe et Moselle (Lorraine)
+ Virton (Provinces de Liège - Luxembourg)

► Eléments budgétaires : Coût total du projet : 1.941.150,00 € / Montant FEDER mobilisé : 970.575,00 €

► Durée : Du 01-12-2012 au 31-12-2014

OPTI-MATCH - COOPERATION ET CONCURRENCE DANS LA GRANDE REGION - OPTIMISATION DES PROCESSUS DE COMPATIBILITE DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE SUR LE MARCHE DE L'EMPLOI DE LA GRANDE REGION

► Objectifs poursuivis par le projet

Par le biais d'analyses transfrontalières, ce projet est destiné à contribuer de manière concrète à une meilleure efficacité du processus de coordination de l'offre et de la demande de main-d'œuvre sur le marché de l'emploi de la Grande Région, par exemple au moyen d'un catalogue de critères.

► Opérateurs

Premier bénéficiaire
INFO-Institut
Pestelstr. 6,
D-66119 Saarbrücken

Opérateur du projet
Opérateur 2
Wirtschafts- und Sozialrat der Deutschsprachigen
Gemeinschaft Belgiens
Quantum Center Hütte 79, Bk 18
B-4700 Eupen

Opérateur 3
CRD EURES Luxembourg – Centre de Ressources et de
Documentation
BP 48
L-4501 DIFFERDANGE

Opérateur 4
CRD EURES – Centre de Ressources et de Documentation
des EURES Transfrontalier de Lorraine
WTC Tour B 2, rue Fresnel
F-57082 Metz

Opérateur 5
OREFQ – Observatoire Régional de l'Emploi, de la Formation
et des Qualifications
Centre d'Affaires Libération
4 rue de Foucotte
F-5400 Nancy

Opérateurs méthodologiques
Opérateur méthodologique 1
Institut wallon de l'évaluation, de la prospection et de la
statistique
Rue du Fort de Suarlée, 1
B-5001
Belgrade (Namur)

► Zones couvertes par le projet : Arlon (Provinces de Liège - Luxembourg) + Bad Dürkheim (Rheinland-Pfalz) + Bastogne (Provinces de Liège - Luxembourg) + Berncastel-Wittlich (Rheinland-Pfalz) + Birkenfeld (Rheinland-Pfalz) + Bitburg-Prüm (Rheinland-Pfalz) + Daun (Rheinland-Pfalz) + Grand-duché de Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg) + Huy (Provinces de Liège - Luxembourg) + Kaiserslautern (Rheinland-Pfalz) + Kusel (Rheinland-Pfalz) + Landau in der Pfalz (Rheinland-Pfalz) + Landkreis Kaiserslautern (Rheinland-Pfalz) + Liège (Provinces de Liège - Luxembourg) + Marche-en-Famenne (Provinces de Liège -

Luxembourg) + Merzig-Wadern (Saarland) + Meurthe et Moselle (Lorraine) + Meuse (Lorraine) + Moselle (Lorraine) + Neufchâteau (Provinces de Liège - Luxembourg) + Neunkirchen (Saarland) + Pirmasens (Rheinland-Pfalz) + Rhein-Pfalz (Rheinland-Pfalz) + Saarbrücken (Saarland) + Saarlouis (Saarland) + Saarpfalz (Saarland) + Sankt Wendel (Saarland) + Südliche Weinstraße (Rheinland-Pfalz) + Südwestpfalz (Rheinland-Pfalz) + Trier (Rheinland-Pfalz) + TrierSaarburg (Rheinland-Pfalz) + Verviers (Provinces de Liège - Luxembourg) + Virton (Provinces de Liège - Luxembourg) + Vosges (Lorraine) + Waremme (Provinces de Liège - Luxembourg) + Zweibrücken (Rheinland-Pfalz)

- ▶ Eléments budgétaires : Coût total du projet : 830.817,84 € /
Montant FEDER mobilisé : 415.408,80 €

- ▶ Durée : Du 01-01-2008 au 31-03-2011

TASK FORCE FRONTALIERS

- ▶ Objectifs poursuivis par le projet

Le projet vise la création et la mise en œuvre d'une Task Force Travailleurs frontaliers, qui aura pour objectif le renforcement de la mobilité des travailleurs frontaliers sur le marché de l'emploi à l'échelle de la Grande Région. La Task Force Frontaliers est chargée de l'élaboration et de la proposition de solutions juridiques et politiques à des questions et problèmes que rencontrent les frontaliers de la Grande Région ainsi que les entreprises qui emploient des frontaliers dans la Grande Région. Elle est notamment active dans les domaines juridiques suivants : droit social, fiscal, du travail, et de la formation.

- ▶ Opérateurs - Premier bénéficiaire
Ministère de l'Economie, du Travail, de l'Energie et des Transports
de la Sarre
division « Politique du marché de l'emploi »
Franz-Josef-Röder-Str 23 D-66119 Saarbrücken
Opérateur du projet
Opérateur 2
Ministère de la Communauté Germanophone (CG), division :
Services généraux, service : relations extérieures
Gospertstraße 1 B-4700 Eupen
Opérateurs méthodologiques
Opérateur méthodologique 1
Ministerium für Soziales, Arbeit, Gesundheit, Familie und
Demografie Rheinland Pfalz Bauhofstraße 9 55116 Mainz
Opérateur méthodologique 2
Ministère du Travail et de l'Emploi au Grand Duché
26, rue Sainte Zithe L – 2763 Luxembourg
Opérateur méthodologique 3
Forem – Office wallon de la Formation professionnelle et de
l'Emploi
Boulevard J. Tirou, 104
B-6000 Charleroi
Opérateur méthodologique 4
Préfecture de la Région Lorraine
B.P. 71014
- 9, Place de la Préfecture
F - 57034 Metz Cedex
Opérateur méthodologique 5
Région Lorraine
B.P.81004
1, Place Gabriel Hocquard
F - 57000 Metz

- ▶ Zones couvertes par le projet : Arlon (Provinces de Liège - Luxembourg) + Bad Dürkheim (Rheinland-Pfalz) + Bastogne (Provinces de Liège - Luxembourg) + Berncastel-Wittlich (Rheinland-Pfalz) + Birkenfeld (Rheinland-Pfalz) + Bitburg-Prüm (Rheinland-Pfalz) + Grand-duché de Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg) + Huy (Provinces de Liège - Luxembourg) + Kaiserslautern (Rheinland-Pfalz) + Kusel (Rheinland-Pfalz) + Landau in der Pfalz (Rheinland-Pfalz) + Landkreis Kaiserslautern (Rheinland-Pfalz) + Liège (Provinces de Liège - Luxembourg) + Marche-en-Famenne (Provinces de Liège - Luxembourg) + Merzig-Wadern (Saarland) + Meurthe et Moselle (Lorraine) + Meuse (Lorraine) + Moselle (Lorraine) + Neufchâteau (Provinces de Liège - Luxembourg) + Neunkirchen (Saarland) + Pirmasens (Rheinland-Pfalz) + Rhein-Pfalz (Rheinland-Pfalz) + Saarbrücken (Saarland) + Saarlouis (Saarland) + Saarpfalz (Saarland) + Sankt Wendel (Saarland) + Südliche Weinstraße (Rheinland-Pfalz) + Südwestpfalz (Rheinland-Pfalz) + Trier (Rheinland-Pfalz) + TrierSaarburg (Rheinland-Pfalz) + Verviers (Provinces de Liège - Luxembourg) + Virton (Provinces de Liège - Luxembourg) + Vosges (Lorraine) + Waremme (Provinces de Liège - Luxembourg) + Zweibrücken (Rheinland-Pfalz)
- ▶ Éléments budgétaires : Coût total du projet : 1.138.042,06 € /
Montant FEDER mobilisé : 569.021,03 €
- ▶ Durée : Du 01-01-2011 au 30-06-2015

III. L'innovation de part et d'autres des frontières - Travaux de Trippl et Lundquist ¹⁵

Tableau A. Ten conditions for assessing the cross-border environment

Framework conditions	
1. Geographic accessibility	Internal and external accessibility of the cross-border area/integration
2. Socio-cultural proximity	Similarities in language, culture, practices and values as well as a sense of shared identity
3. Institutional context conditions	Level and degree of similarity in regional competences for economic development and in laws, regulations, tax systems, etc.
4. Cross-border integration	Flows of workers, goods (market and supplier links), FDI, etc. across the area as well as harmonization of price levels, production costs
Innovation system conditions	
5. Economic specialization	Proximity and complementarity both in industrial structures and knowledge bases (also known as "related variety" and "proximate diversity")
6. Business innovation model	Innovation-based business strategies with open innovation practices, as opposed to low-cost competition strategies
7. Knowledge infrastructure	Quality of research and educational organizations and their engagement with the regional economy

¹⁵ Les deux tableaux sont issus de l'étude de l'OCDE : OECD (2013), *Regions and Innovation: Collaborating across Borders*, OECD Reviews of Regional Innovation, OECD Publishing.
<http://dx.doi.org/10.1787/9789264205307-en>

8. Innovation system interactions	High density and balanced cross-border interactions across innovation system actors
Governance and policy context	
9. Governance	Degree, longevity and institutionalization of political and financial commitment to cross-border collaboration
10. Policy mix	Orientation of innovation policy as well as the cross-border policy instruments

Source: Inspired and expanded from Trippel, M. (2010), "Developing cross-border regional innovation systems: Key factors and challenges", *Tijdschrift voor Economische en Sociale Geografie*, Vol. 101, No. 2, pp. 150-160.

Tableau B. Different stages of cross-border regional innovation system integration

RIS dimensions	Stage I: Asymmetric cost-driven system (weakly integrated)	Stage II: Emerging knowledge-driven system (semi-integrated)	Stage III: Symmetric innovation-driven system (strongly integrated)
Economic structure/specialization pattern	Strong differences in specialization --> cognitive distance (lack of synergies). Functional distance	Emerging synergies and complementarities (cognitive proximity) and functional proximity in a few business areas	Related variety, complementarities (cognitive proximity) and functional proximity in a wide range of business areas
Science based/knowledge infrastructure	Strong differences in specialization --> cognitive distance (lack of synergies). Functional distance	Fruitful synergies (cognitive proximity) and functional proximity in a few scientific fields	Related variety, complementarities (cognitive proximity) and functional proximity in a wide range of scientific fields
Nature of linkages	Cost-driven asymmetrical linkages. Lack of knowledge flows. Strong embeddedness in established RIS/NIS/international linkages	Decreasing asymmetry --> interactive links in selected fields. Links to existing RIS/NIS/global level more important	Intensive cross-border knowledge exchange. Reshaping the importance of established links
Institutional set-up	High degree of (hard and soft) institutional distance. Institutional thinness at the cross-border	Decreasing levels of (hard and soft) institutional distance. Rise of institutional set-up at the cross-border	Low levels of (hard and soft) institutional distance/remaining distances mediated by specialized bridging organizations.

	level. Low acceptance of cross-border integration processes	level. Increasing acceptance of building a common cross-border region	Institutional thickness at the cross-border level. High acceptance of creating a common innovation system
Policy structures	Absence of policy "leadership" with vision and lack of legitimacy. Low or asymmetric support from nation-states	Emergence of mechanisms for co-ordination of innovation policies	Transparent and democratic governance structures. Inclusive forms of governance and civic participation
Accessibility	Low/medium degree of physical proximity	Medium/high degree of physical proximity	High degree of physical proximity

Notes: NIS = national innovation system; RIS = regional innovation system.

Source: Lundquist, K. and M. Trippel (2013), "Distance, proximity and types of cross-border innovation systems: A conceptual analysis", *Regional Studies*, Vol. 47, No. 3, pp. 450-460.